

# DOSSIER "ENQUÊTE PUBLIQUE"



**André DAVID** Architecte DPLG Urbaniste  
5 avenue des Thermes BP 167 63408 CHAMALIÈRES CEDEX

Tél./Fax 04 73 30 95 64 Mobile 06 80 05 43 54  
E-mail Andre.DAVID22@wanadoo.fr  
Ordre des Architectes n° A18835  
SIRET 353 910 557 00027 APE: 742C

avec le concours de :

**Claire BAILLY** Paysagiste DPLG Architecte DPLG  
25, rue du capitaine Ferber 75020 P A R I S



DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES AUVERGNE RHÔNE ALPES  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU PUY DE DÔME



C O M M U N E D E  
C H Â T E L D O N

AIRE DE MISE EN VALEUR DE  
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

**DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL, PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL**

La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, substitue à l'AVAP la notion de **sites patrimoniaux remarquables**, au sens de l'article L. 631-1 du code du patrimoine, destinés à être gérés par un **plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine**.

Toutefois l'article 114 de la Loi prévoit (§ II) "que les projets d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine mis à l'étude avant la date de publication de la présente loi sont instruits puis approuvés conformément aux articles L. 642-1 à L. 642-10 du code du patrimoine, dans leur rédaction antérieure à la présente loi. Au jour de leur création, les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine deviennent des sites patrimoniaux remarquables, au sens de l'article L. 631-1 du code du patrimoine, et leur règlement est applicable dans les conditions prévues au III de l'article 112 de la présente loi".

## Contenu du dossier

Le dossier de l'AVAP est constitué par :

- **le diagnostic architectural, patrimonial et environnemental**
  - le rapport de présentation des objectifs de l'AVAP
  - le règlement
  - le ou les document(s) graphique(s)
- Le présent document, considéré comme annexe du rapport de présentation, n'est pas opposable aux tiers.

## Auteurs, remerciements

Le dossier a été constitué par André DAVID avec la collaboration de Claire BAILLY, paysagiste DPLG (Paris). Ce dossier succède à celui d'une ZPPAUP étudiée de 1999 à 2002 (date d'approbation du dossier par la CRPS), créée par arrêté préfectoral n°2004/249 en date du 31 août 2004, modifiée en 2009.

Sauf mention contraire, les photos, schémas et dessins répartis dans le texte sont de l'auteur et de ses collaborateurs. Ce dossier peut contenir des documents protégés par un copyright qui ne peuvent être reproduits par des tiers sans autorisation.

S'agissant d'une étude d'intérêt public sans but commercial, à la diffusion limitée à un échelon technique, l'autorisation éventuelle de reproduction n'a pas été sollicitée auprès des différents propriétaires des sites et bâtiments représentés.

Cette production constitue toutefois une œuvre originale qui ne saurait être réutilisée ou transposée. Le paragraphe 3 de l'article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle n'autorise que "les analyses et courtes citations justifiées par le caractère (...) de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées", et "sous réserve que soient indiquées clairement le nom de l'auteur et la source."



# S O M M A I R E

<b># 01. L'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine</b>	<b>3</b>	<b># 08. Le paysage</b>	<b>105</b>
Rappels du code du Patrimoine	4	08.01. Le paysage : généralités	106
<b># 02. Présentation générale du site</b>	<b>7</b>	08.02. Le paysage : contexte géologique	107
02.01. Présentation générale	8	08.03. Le paysage : contexte paysager et naturel	108
02.02. Les monuments historiques protégés	13	08.04. Le paysage : la structure du site	109
02.03. La ZPPAUP existante	14	08.05. L'évolution générale du paysage	111
02.04. L'environnement à Châteldon	15	08.06. Les unités de paysage hors du bourg	119
<b># 03. Les sources exploitées</b>	<b>17</b>	08.07. Les points de vue remarquables	119
<b># 04. Origine et évolution du site</b>	<b>23</b>	08.08. Les jardins potagers	128
04.01. Toponymie locale	25	08.09. L'eau à Châteldon	132
04.02. Un bourg aux marges de l'Auvergne	26	08.10. Les éléments ponctuels	135
04.03. Le bourg médiéval	27	<b># 09. L'environnement</b>	<b>137</b>
04.04. La constitution du bourg actuel	29	09.01. Le "développement durable" et l'AVAP: généralités	138
<b># 05. Le patrimoine bâti 1: typologie, matériaux, couleurs...</b>	<b>35</b>	09.02. ... : urbanisme et environnement	139
05.01. Identification des typologies architecturales	36	09.03. ... : les énergies renouvelables	141
05.02. Les matériaux de structure	44	09.04. Les procédés d'isolation "visible"	143
05.03. Les matériaux de couverture	49	09.05. La prise en compte des matériaux locaux	144
05.04. Les matériaux de second-œuvre	53	<b># 10. Synthèse des données : le diagnostic</b>	<b>145</b>
<b># 06. Le patrimoine bâti 2 : repérage et qualité</b>	<b>55</b>	10.01. Un patrimoine réduit mais une image forte	146
06.01. Les Monuments Historiques protégés	56	10.02. Des quartiers distincts, une forme qui se défait	149
06.02. Le patrimoine repéré au titre de l'AVAP	67	10.03. Un paysage refermé, la présence de l'eau	150
06.03. Les éléments repérés au titre de l'AVAP: éléments ***	69	10.04. Quelle prise en compte de l'environnement ?	153
06.04. Les éléments repérés au titre de l'AVAP: éléments **	73		
06.05. Les éléments repérés au titre de l'AVAP: éléments *	80		
06.06. Annexe : les sites archéologiques	95		
<b># 07. La forme urbaine</b>	<b>97</b>		
07.01. La forme urbaine	98		
07.02. Quelques notes sur l'espace public	100		

#01

# L'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

«Le patrimoine est (...) fondé sur la transmission, et s'inscrit tout naturellement dans une logique de durabilité.»

Sybille Madelain-Beau, architecte des Bâtiments de France, STAP Indre et Loire, dans "303" revue culturelle des Pays de Loire, n°121-2012 Val de Loire patrimoine mondial.

## Rappels du Code du Patrimoine

“La politique de protection, de conservation et de gestion du patrimoine constitue une politique ambitieuse de l'État ayant pour objectif de transmettre aux générations futures les legs du passé. Dans ce cadre, l'AVAP est un nouvel outil particulièrement adapté à une gestion cohérente de territoires sur lesquels les enjeux de conservation du patrimoine sont dominants ; toutefois ces objectifs de préservation et de mise en valeur du patrimoine doivent nécessairement se conjuguer avec les objectifs de développement durable. Ces deux objectifs loin d'être antagonistes sont étroitement liés sur un territoire donné et la réflexion nécessaire à la mise en place de ces nouvelles aires devra traduire simultanément ces deux objectifs.”

“Le dispositif des AVAP conserve les principes fondamentaux qui avaient présidé à l'institution des ZPPAUP : il s'agit toujours d'une servitude d'utilité publique dont l'objet est de garantir la qualité du cadre de vie et plus précisément la pérennité et la mise en valeur d'un patrimoine dont les intérêts s'expriment de multiples manières.”

“Toute l'approche patrimoniale qui présidait à la création de la ZPPAUP demeure valide. Tout juste doit-elle être plus exigeante en termes d'état des lieux et évaluer l'opportunité ou la capacité du tissu bâti à prendre en compte les travaux ou installations contribuant au développement durable.”

“Le « diagnostic architectural, patrimonial et environnemental » impose une démarche intégrée (il n'y a pas de « volet environnemental » spécifique ou additionnel de l'AVAP) et ne consiste pas en une juxtaposition de données ou de constats. En effet, un « diagnostic » n'est pas, par essence, un simple recensement, mais une synthèse dégageant des enjeux et des objectifs croisés ainsi que les mesures en découlant.”

### Article L642-1

Modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 28

Une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine peut être créée à l'initiative de la ou des communes ou d'un établissement public de coopération intercommunale lorsqu'il est compétent en matière d'élaboration du plan local d'urbanisme, sur un ou des territoires présentant un intérêt culturel, architectural, urbain, paysager, historique ou archéologique.

Elle a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.

L'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine a le caractère de servitude d'utilité publique.

### Article L642-2

Modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 28  
Modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 240

Le dossier relatif à la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine comporte :

- un rapport de présentation des objectifs de l'aire. Ces objectifs sont fondés sur le diagnostic mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 642-1 et déterminés en fonction du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme s'il est entré en vigueur ;
- un règlement comprenant des prescriptions ;
- et un document graphique faisant apparaître le périmètre de l'aire, une typologie des constructions, les immeubles protégés, bâtis ou non, dont la conservation est imposée et, le cas échéant, les conditions spéciales relatives à l'implantation, à la morphologie et aux dimensions des constructions.

Le règlement de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine contient des règles relatives :

- à la qualité architecturale des constructions nouvelles ou des aménagements de constructions existantes ainsi qu'à la conservation ou à la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains ;
- à l'intégration architecturale et à l'insertion paysagère des constructions, ouvrages, installations ou travaux visant tant à l'exploitation des énergies renouvelables ou aux économies d'énergie qu'à la prise en compte d'objectifs environnementaux.

### NOTA:

L'article 240 de la loi n° 2010-788 modifie l'article L. 642-2 du code du patrimoine, or celui-ci a été réécrit par l'article 28 de ladite loi.

### Article L642-5

Modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 28

Une instance consultative, associant :

- des représentants de la ou des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale intéressés ;
- le préfet ou son représentant ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant ;
- ainsi que des personnes qualifiées, d'une part, au titre de la protection du patrimoine et, d'autre part, au titre des intérêts économiques concernés,

est constituée par délibération de l'organe délibérant de l'autorité mentionnée au premier alinéa de l'article L. 642-1 lors de la mise à l'étude de la création ou de la révision d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

Cette instance consultative a pour mission d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables à l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. Dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de travaux, elle peut être consultée par l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation sur tout projet d'opération d'aménagement, de construction ou de démolition, notamment lorsque celui-ci nécessite une adaptation mineure des dispositions de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

Lorsque l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine intéresse, en tout ou partie, une commune sur le territoire de laquelle un secteur sauvegardé a été créé en application de l'article L. 313-1 du code de l'urbanisme, le préfet peut décider, après délibération de la ou des collectivités territoriales, l'extension des compétences de la commission locale du secteur sauvegardé, constituée en application du même article L. 313-1, aux compétences mentionnées au huitième alinéa du présent article.

## Rappels du Code du Patrimoine

### Article L642-6

Modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 28

Tous travaux, à l'exception des travaux sur un monument historique classé, ayant pour objet ou pour effet de transformer ou de modifier l'aspect d'un immeuble, bâti ou non, compris dans le périmètre d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine instituée en application de l'article L. 642-1, sont soumis à une autorisation préalable délivrée par l'autorité compétente mentionnée aux articles L. 422-1 à L. 422-8 du code de l'urbanisme. Cette autorisation peut être assortie de prescriptions particulières destinées à rendre le projet conforme aux prescriptions du règlement de l'aire.

L'autorité compétente transmet le dossier à l'architecte des Bâtiments de France. A compter de sa saisine, l'architecte des Bâtiments de France statue dans un délai d'un mois. En cas de silence à l'expiration de ce délai, l'architecte des Bâtiments de France est réputé avoir approuvé le permis ou la décision de non-opposition à déclaration préalable, qui vaut alors autorisation préalable au titre du présent article. Dans le cas contraire, l'architecte des Bâtiments de France transmet son avis défavorable motivé ou sa proposition de prescriptions motivées à l'autorité compétente.

En cas de désaccord avec l'avis ou la proposition de l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente transmet le dossier accompagné de son projet de décision au préfet de région qui instruit le projet. A compter de sa saisine, ce dernier statue :

- dans un délai de quinze jours s'il s'agit d'une autorisation spéciale ou d'une déclaration préalable ;
- dans un délai d'un mois s'il s'agit d'un permis et, après avoir entendu, le cas échéant, l'instance consultative prévue à l'article L. 642-5.

En cas de silence à l'expiration des délais précités, le préfet de région est réputé avoir approuvé le projet de décision.

Toutefois, le ministre chargé des monuments historiques et des espaces protégés peut évoquer les dossiers relevant d'un intérêt national dont le préfet de région est saisi en application du présent article. Dans ce cas, il émet, dans un délai de quatre mois à compter de l'enregistrement de la demande d'autorisation préalable, une décision qui s'impose à l'autorité compétente pour la délivrance de ladite autorisation. Cette décision ne peut être contestée que par voie juridictionnelle. À défaut, le silence gardé par le ministre vaut approbation implicite de la demande d'autorisation.

(...)

### Article L642-7

Modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 28

Les servitudes d'utilité publique, instituées en application des articles L. 621-30-1, L. 621-31 et L. 621-32 du présent code pour la protection du champ de visibilité des immeubles inscrits ou classés au titre des monuments historiques et de l'article L. 341-1 du code de l'environnement relatif aux sites inscrits, ne sont pas applicables dans l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

### Article L642-10

Créé par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 28

Les modalités d'application du présent chapitre sont définies par décret.

### Article L642-3

Modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 28

La mise à l'étude de la création ou de la révision de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine est décidée par délibération de l'organe délibérant de l'autorité mentionnée au premier alinéa de l'article L. 642-1. La délibération mentionne les modalités de la concertation prévue à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme.

Le projet de création ou de révision de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine est arrêté par délibération de cette autorité. Le projet arrêté est soumis à l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites prévue à l'article L. 612-1 du présent code.

Ce projet donne lieu à un examen conjoint des personnes publiques mentionnées au b de l'article L. 123-16 du code de l'urbanisme.

Il fait l'objet d'une enquête publique conduite par les autorités compétentes concernées. L'organe délibérant de l'autorité mentionnée au premier alinéa de l'article L. 642-1 du présent code peut, par délibération, désigner à cette fin l'une de ces autorités compétentes concernées.



# #02

## Présentation générale du site

## 02.01. Présentation générale



Peuplée de 755 habitants (INSEE 2009), Châteldon s'étend sur 2843 hectares, dans une zone de piémont, entre les cotes 285 m (point le plus bas) et 862 m (point le plus haut).

Situé au confluent de deux ruisseaux torrentueux (la Chasserelle et le Vauziron) qui débouchent de vallées encaissées ou de gorges, dans un replat au relief plus apaisé, dominé par un château bâti sur l'interfluve entre les deux cours d'eau, Châteldon apparaît comme un territoire de transition entre la montagne (les Bois Noirs, qui prolongent les monts du Forez) et la vallée de la Dore toute proche, qui a constitué de tout temps un axe de circulation. La limite Sud de la commune est constituée par les gorges de la Credoigne, très encaissées.

Comme dans l'ensemble des montagnes de cette partie du Puy de Dôme, on est en présence de communes avec un bourg-centre et des implantations de hameaux dispersés (qui correspondent vraisemblablement à d'anciens défrichements). Ces hameaux sont en général dans des sites topographiquement adaptés, sur des parties plus planes des plateaux.

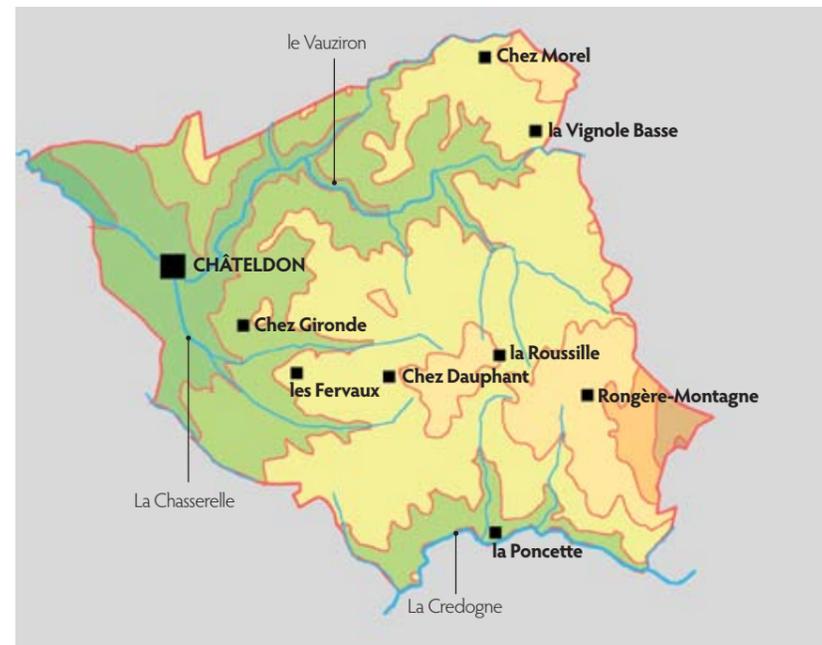
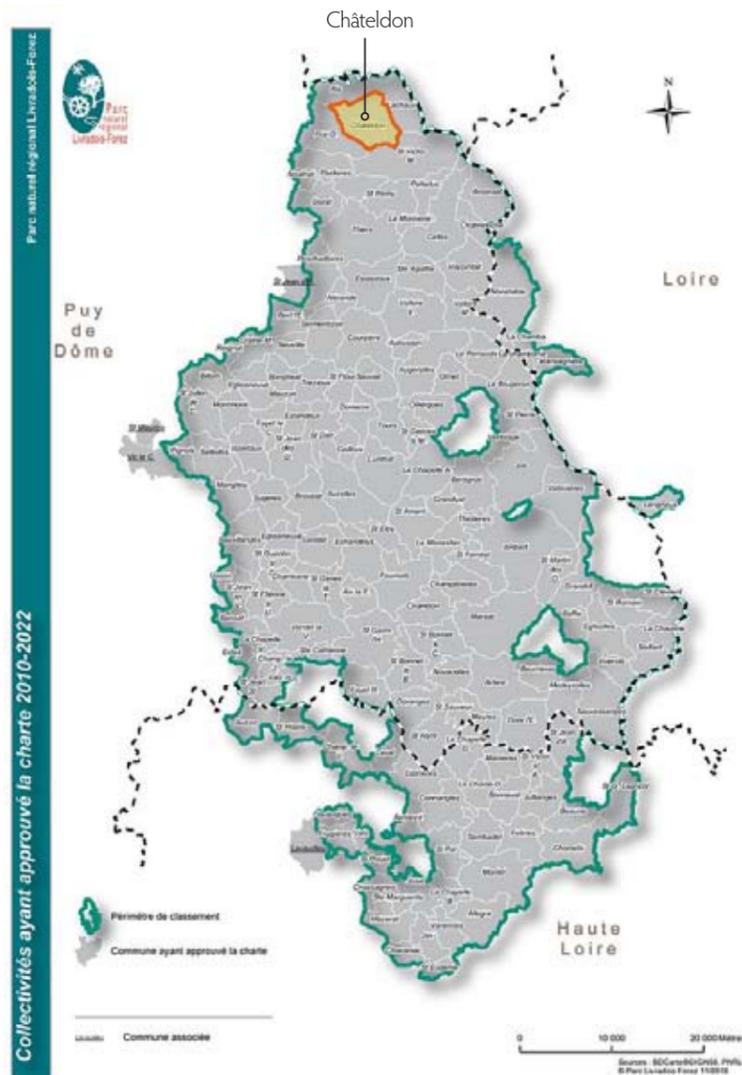
Le château de Châteldon (dont on admet qu'il est à l'origine du site) a été fondé sans doute anciennement (il existerait en 1108 selon Tardieu), entre deux ensembles monastiques : le prieuré clunisien de Ris, et l'abbaye cistercienne de Montpeyroux.

La déprise agricole a été forte en à peine plus d'un demi-siècle. À son apogée, la commune compte 2099 habitants (1891). Depuis 1800, la population s'est accrue de 32%. On peut penser que l'ensemble de la commune (bourgs et hameaux) en a bénéficié. Depuis 1891, la chute démographique est de 64%. La commune s'est donc largement vidée, comme d'autres dans cette région d'agriculture ingrate, et dont les industries sont dans la plaine.

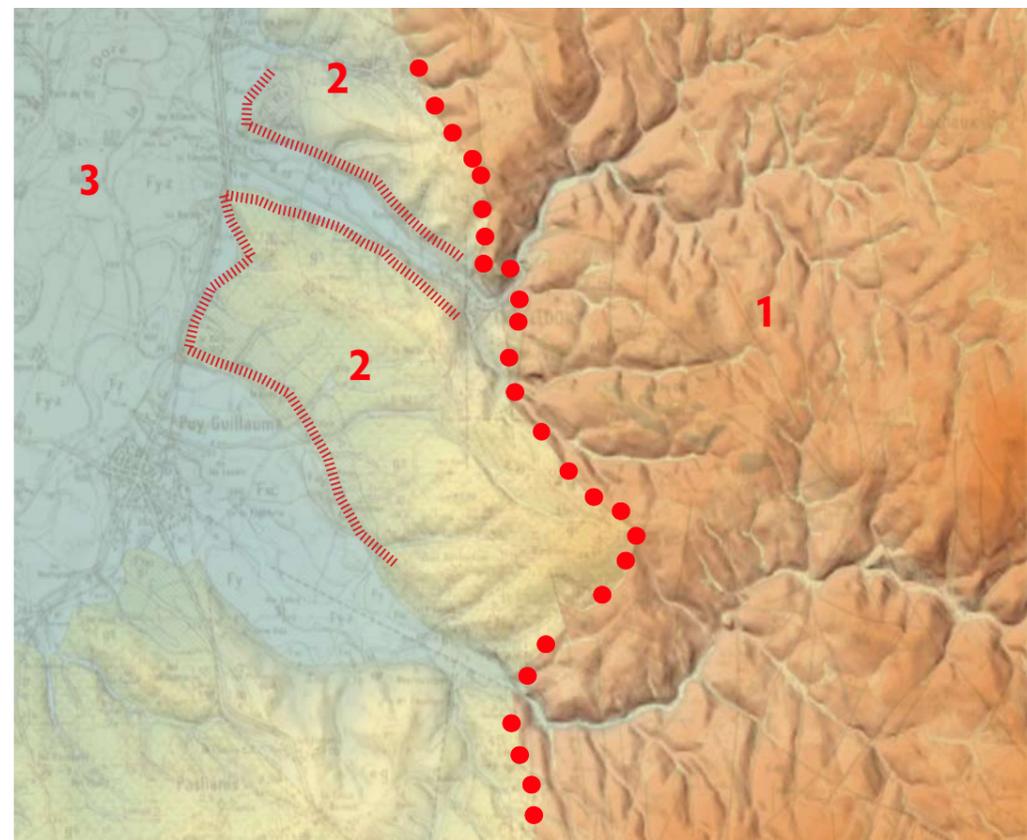
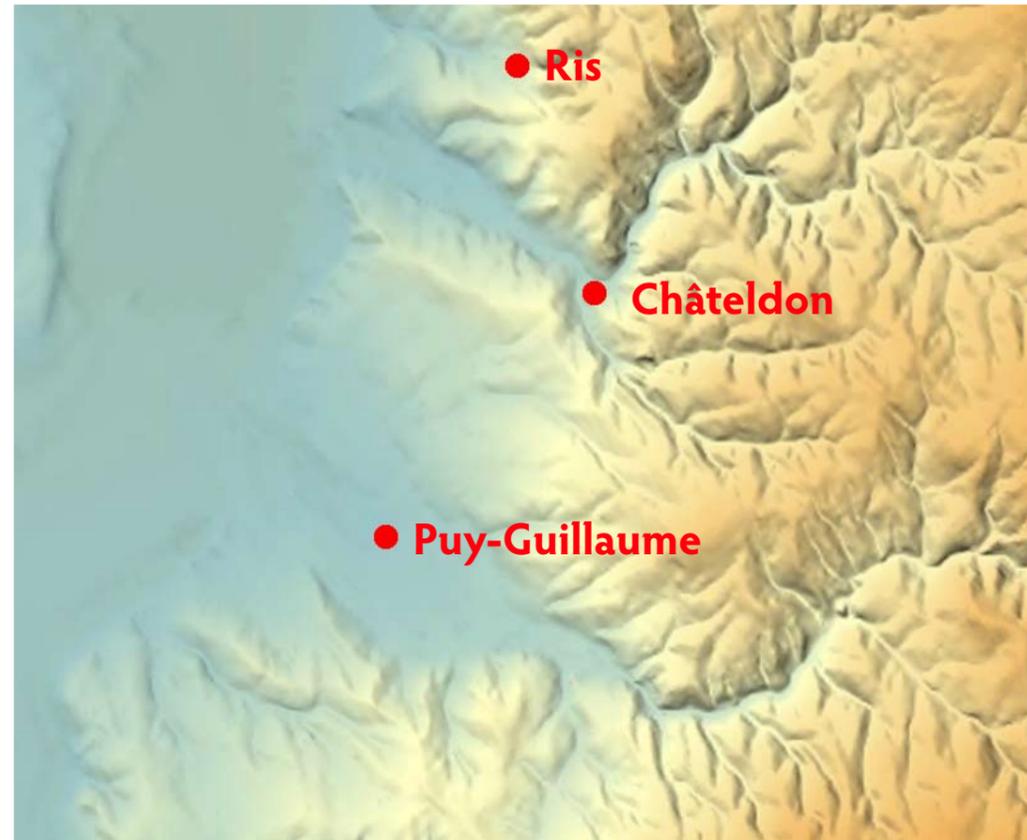
Ce profil particulier a eu des incidences sur le paysage. Une conséquence sur le bâti, puisqu'on a tenté de moderniser le bourg pour enrayer son déclin (avec comme résultat la dégradation de son image "ancienne") et surtout une conséquence paysagère, avec le recul prodigieux des terres défrichées. Le vignoble, en particulier, qui occupe encore dans les années 1940 jusqu'aux crêtes dominant le bourg, a aujourd'hui entièrement disparu.

Aujourd'hui, la commune fait partie du territoire du Parc Naturel Livradois-Forez et a recherché dans le tourisme les voies de sa sauvegarde économique.

De 1999 à 2002 a été étudiée à Châteldon une ZPPAUP, approuvée en 2004 (AP du 31/8/2004), qui a fait l'objet d'une révision limitée en 2009.



02.01. Présentation générale

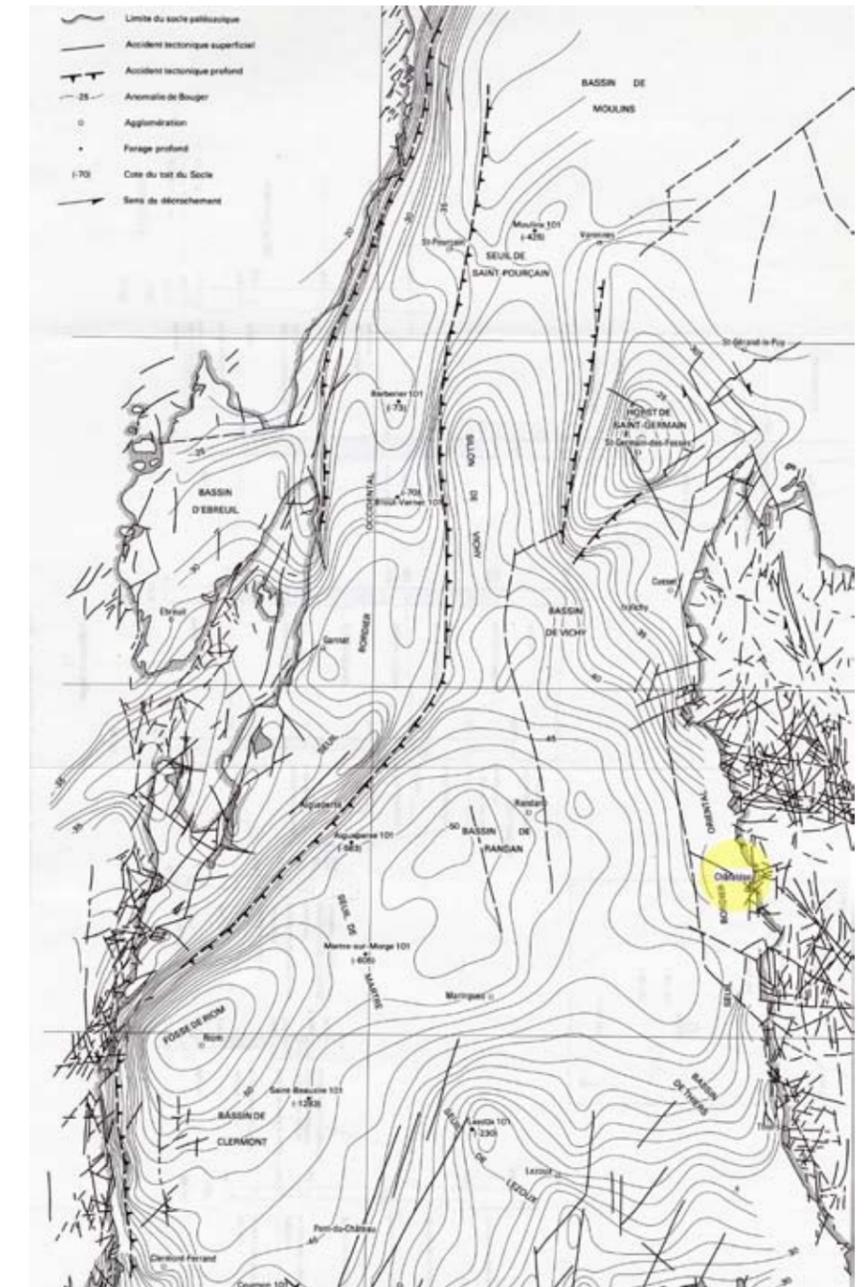


Source: base IGN Géoportail

Du point de vue de la géologie, Châteldon est localisée sur le seuil bordier oriental de la faille de Limagne.

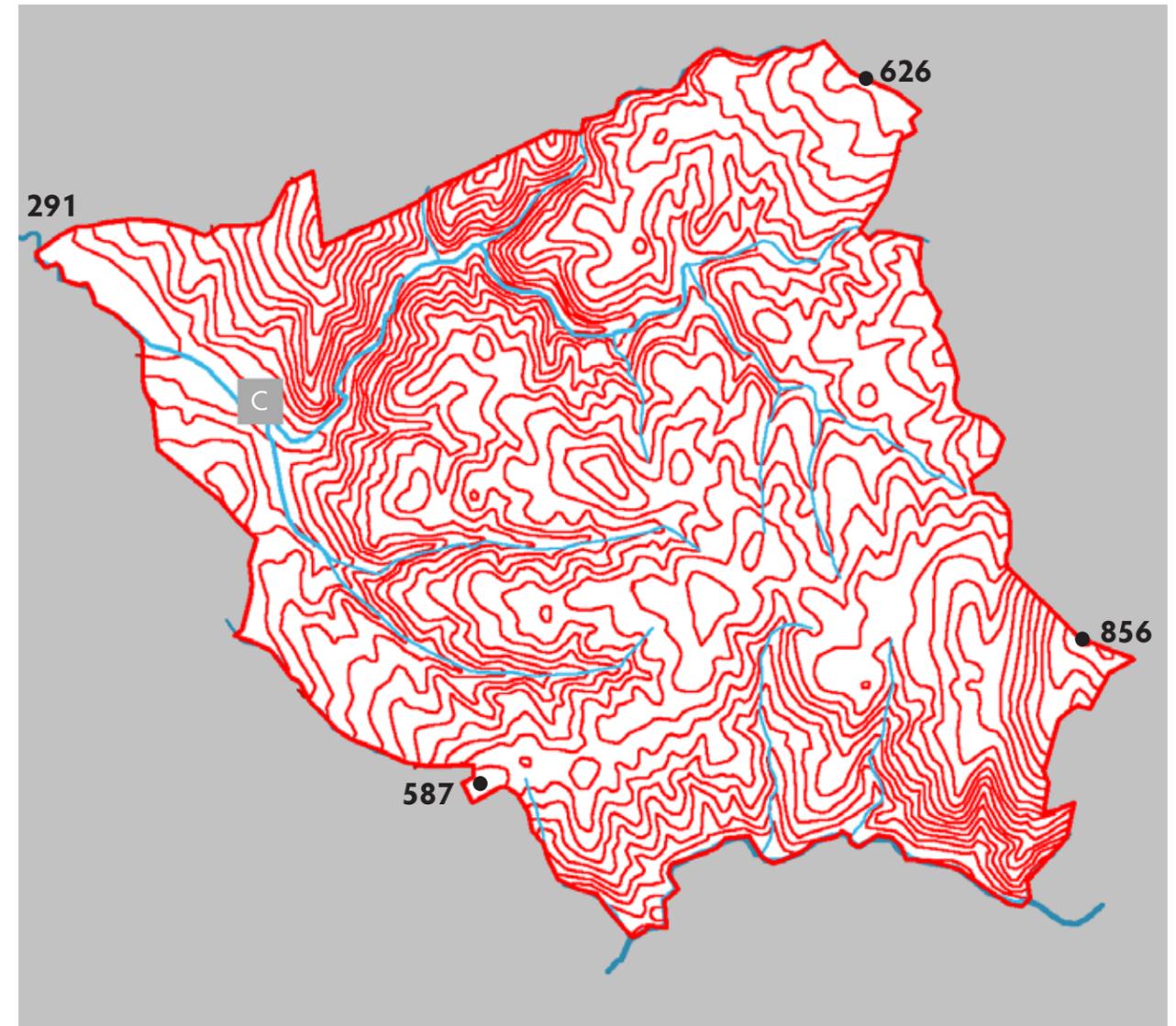
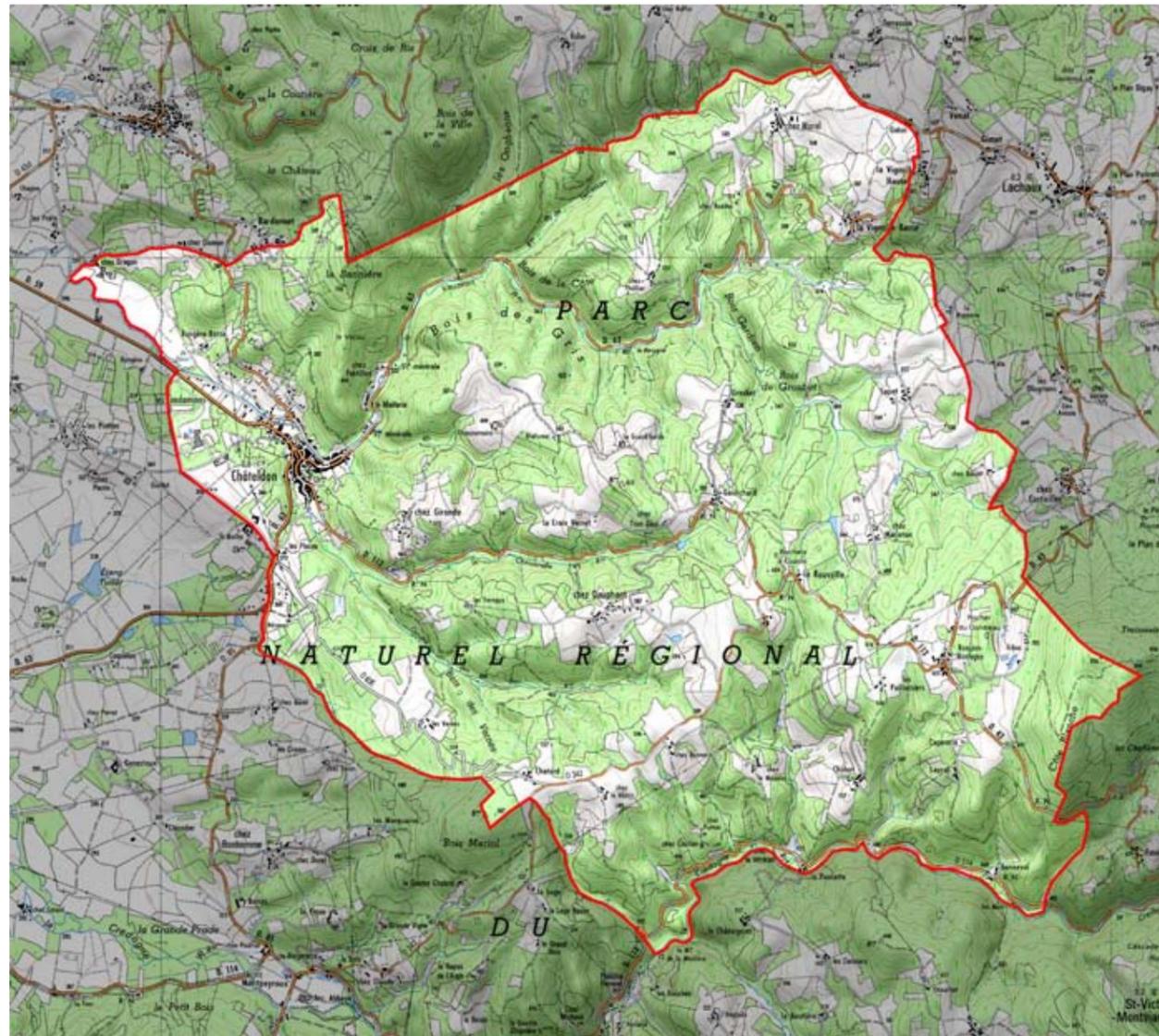
On se situe en un point de limite entre les formations schisto-granitiques "dures" (1) constitutives des Bois Noirs et les formations granitiques altérées (2) formant la transition avec la Limagne sédimentaire (3).

Ce cadre géologique va fournir les matériaux utilisés sur le site.



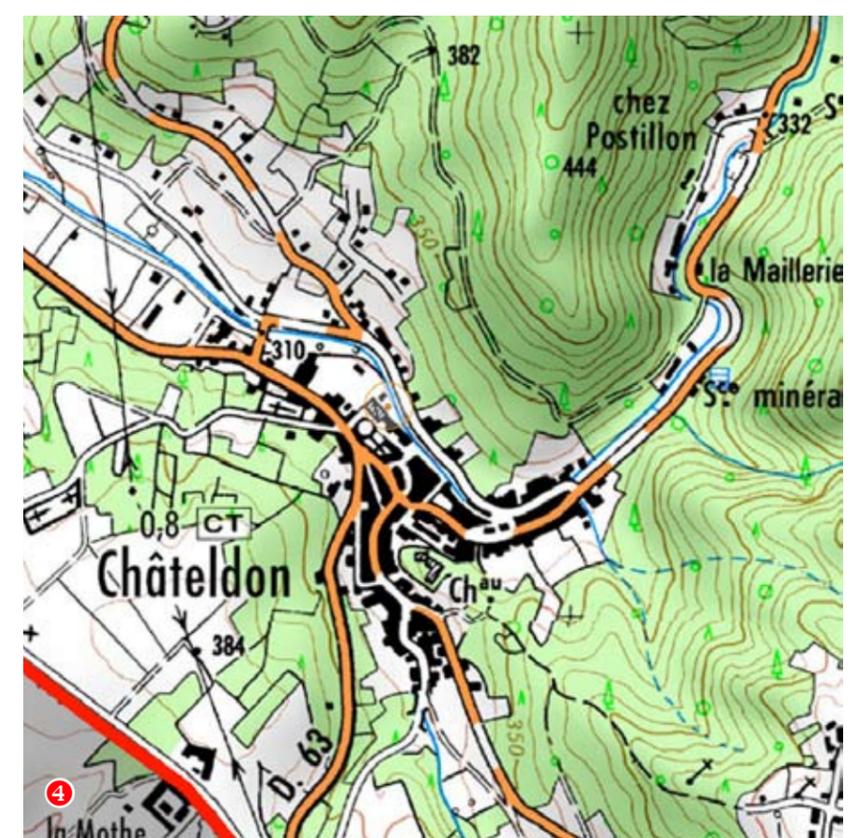
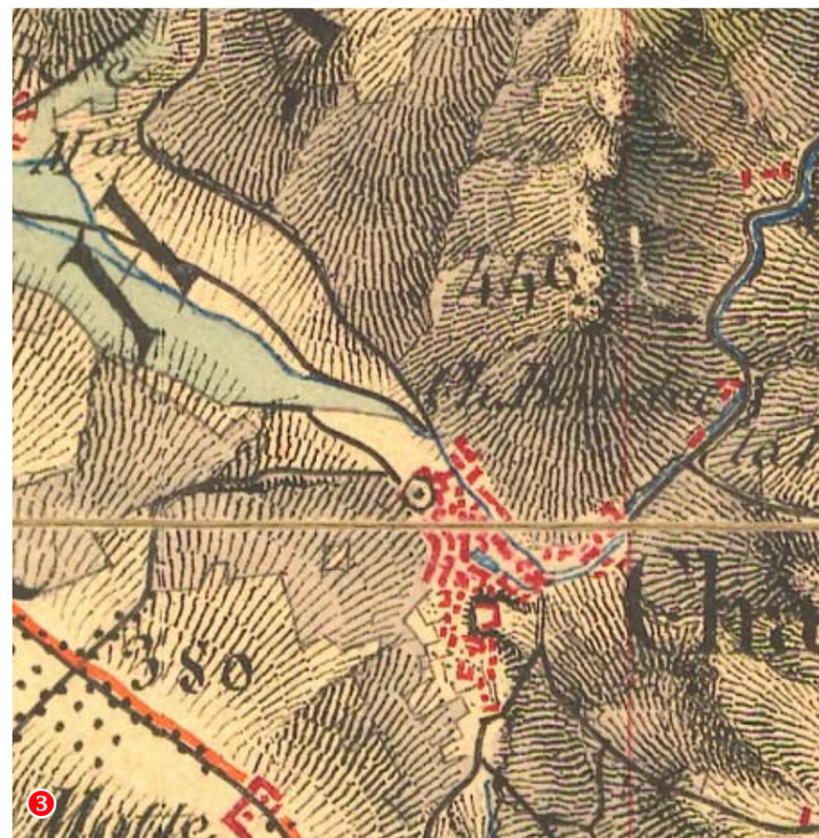
Source: BRGM

## 02.01. Présentation générale



La topographie de la commune est modelée par le réseau hydrographique, qui se divise selon deux bassins : Chasserelle/Vauziron et Credogne au Sud.

## 02.01. Présentation générale



Quatre représentations de Châteldon (documents IGN)

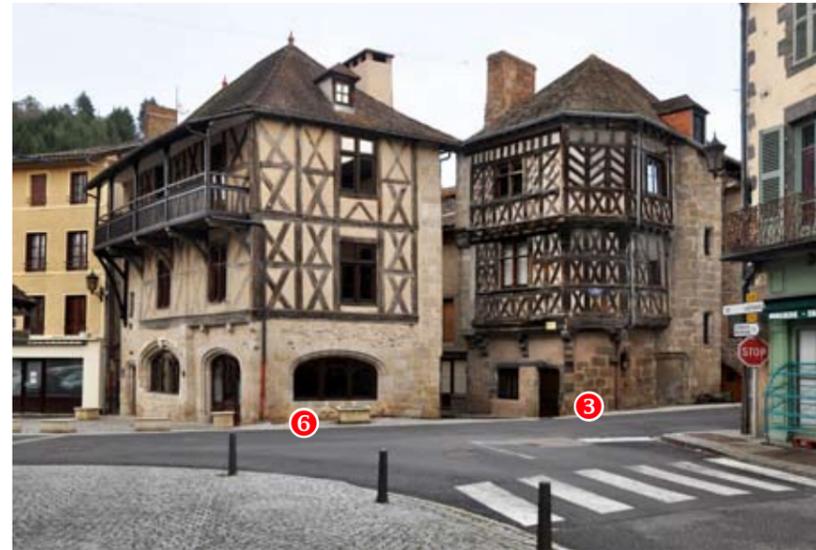
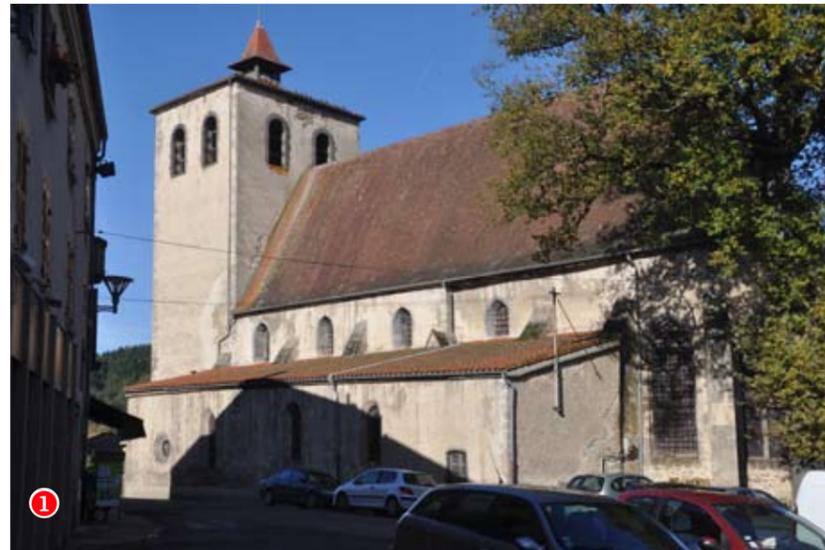
①. Vue aérienne de 1946 (la première disponible). Les vignobles enserrant encore le bourg.

②. Vue aérienne de 2008 : les forêts enserrant le bourg... et toute trace de vigne a disparu.

③. Minute de la carte d'État-Major (non daté, milieu XIXe ?)

④. Carte actuelle au 1/25.000

## 02.02. Les Monuments Historiques protégés



En 1913, lors de la première Loi sur les Monuments Historiques, aucun élément de la liste alors publiée ne concerne Châteldon : la commune n'est pas mentionnée. À cette période d'ailleurs les démolitions de bâtiments anciens pour alignement n'ont pas cessé. Mais le bourg a toutefois été déjà documenté par le service des Monuments historiques par un certain nombre de clichés.

On note une première série de protections dans les années 1920 : l'**église Saint-Sulpice** (inscription du 10 novembre 1925) <sup>1</sup>, le **château** (inscription du 17 juillet 1926) <sup>2</sup> et la **maison Sergentale** (inscription du 10 décembre 1926) <sup>3</sup>. Ces éléments ont dû apparaître comme les plus emblématiques du site bâti, et constitutifs de son paysage urbain. Seule la maison Sergentale aurait pu apparaître comme menacée par les travaux éditaires menés sur le site.

Il faut attendre les années 1940 pour qu'une nouvelle protection concerne la **croix de Chez Gironde**, inscrite le 11 juillet 1942 <sup>4</sup>.

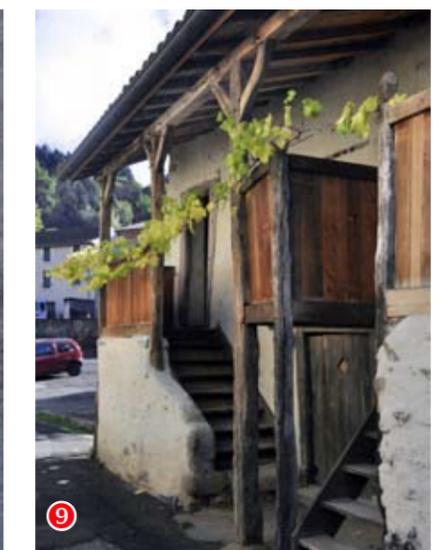
Quatre autres protections viennent concerner le bourg dans la fin des années 1950 : le **Beffroi** (inscrit le 16 décembre 1958) <sup>5</sup>, la **maison de la place Jean-Jaurès** (inscrite le 12 mars 1959) <sup>6</sup>, la **maison du 6 rue des Boucheries** (inscrite le 5 mars 1959) <sup>7</sup> enfin les **vantaux de la porte du 4 rue des Boucheries** (classés le 1er juillet 1959) <sup>8</sup>. Dans ce dernier cas, on peut penser que l'immeuble lui-même, bien que de bonne facture, ne méritait pas d'être protégé aux yeux des fonctionnaires d'alors.

L'étude de l'Inventaire en 1986 ne débouche sur aucune protection supplémentaire, ni de modification des protections existantes.

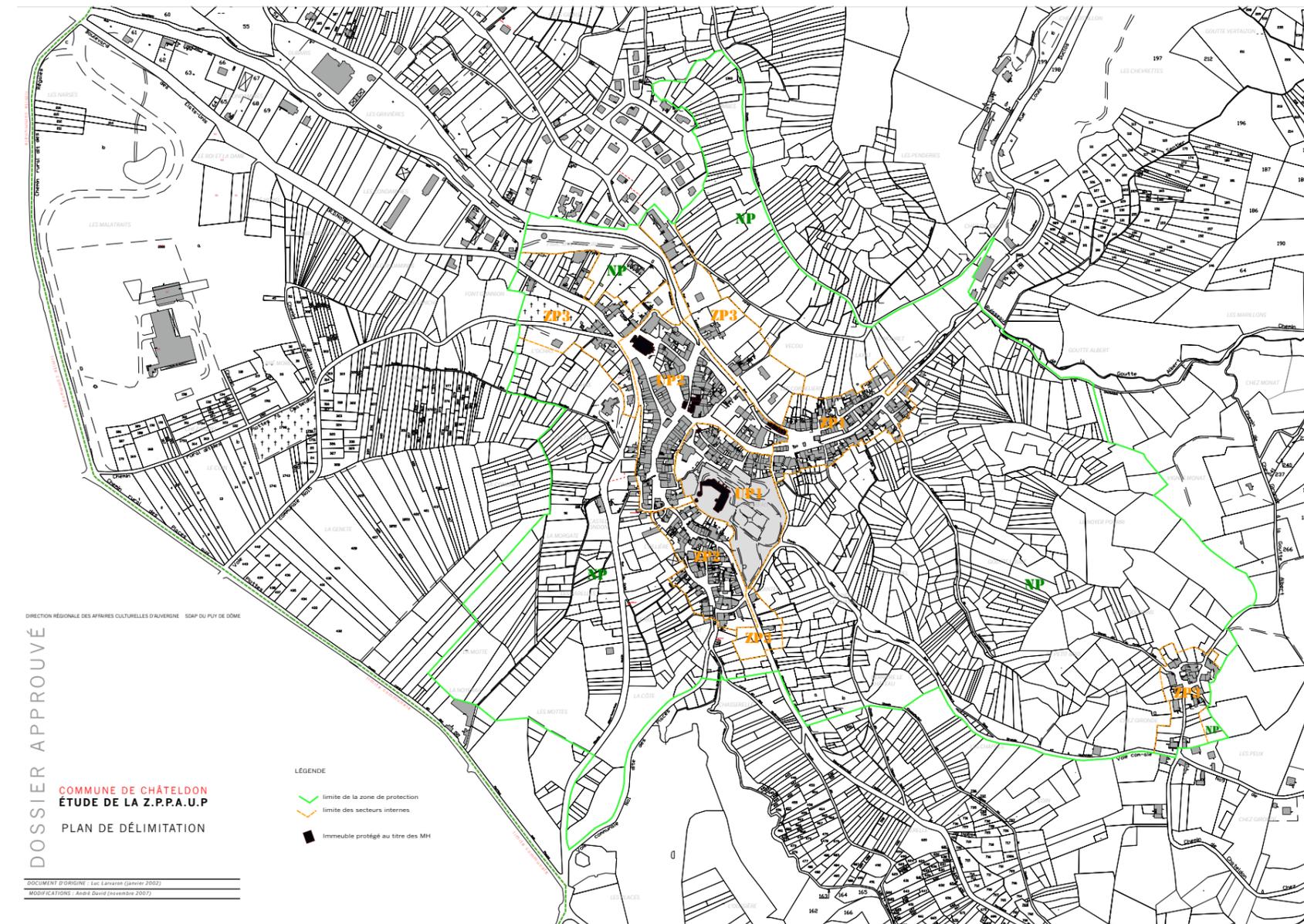
La dernière protection en date remonte au 26 octobre 2000, et concerne l'inscription les **maisons de vigneron de la rue de l'Aire** <sup>9</sup>.

Il est à remarquer que les différentes notices des monuments avancent des datations parfois très différentes unes des autres.

(Le détail des protections est abordé dans le chapitre consacré au patrimoine proprement dit).



### 02.03. La ZPPAUP existante



Le document initial a été étudié par Luc Larvaron, de 1999 à 2002 (date d'approbation du dossier par la CRPS). La ZPPAUP a été créée par arrêté préfectoral n°2004/249 en date du 31 août 2004.

Par la suite, une modification a été effectuée entre novembre 2007 et mars 2009, afin de corriger et préciser le zonage, et de manière à préciser un certain nombre de prescriptions (notamment en matière de toitures, et dans la zone naturelle). La modification a été promulguée par arrêté municipal du 16 avril 2009.

Le dossier initial de la ZPPAUP se présentait sous la forme d'un ensemble de 3 documents.

#### Un état des lieux daté du 25/01/2002

Ce document constituait la description détaillée du site : présentation paysagère, histoire urbaine, patrimoine urbain, bâti (typologie et matériaux). Ce document repérait 82 éléments d'intérêt particulier, sans établir d'échelle de valeur entre eux. Il ne décrit pas les protections MH, ni n'en fournit la liste. Il n'aborde pas l'histoire locale de la protection et ne porte pas d'appréciation sur les évolutions anciennes, comme celles plus actuelles, des pratiques constructives.

Ce n'est pas un rapport de présentation : il ne décrit pas la zone, ne fournit pas d'éléments de justification pour sa délimitation ni son découpage interne. Il n'entre dans le détail du niveau de prescription envisagé, ni n'en précise les objectifs.

Il n'a pas fait l'objet d'intervention en 2009.

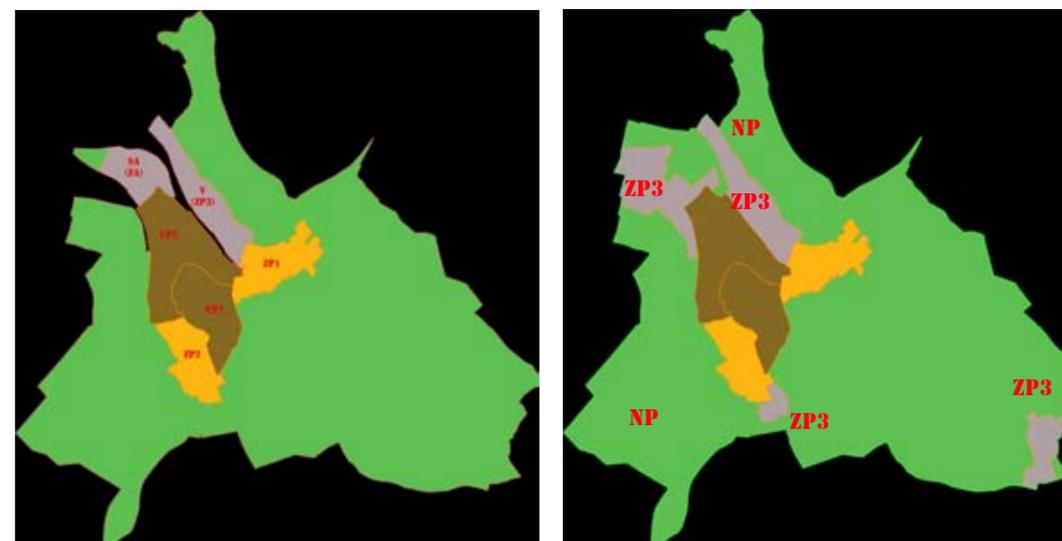
#### Un plan de délimitation

Ce plan, qui repérait 7 types de zones (pas toujours nettement différenciées) a fait l'objet de modifications ultérieures (sortie de certaines zones bâties de la zone naturelle, regroupement et unification des appellations...)

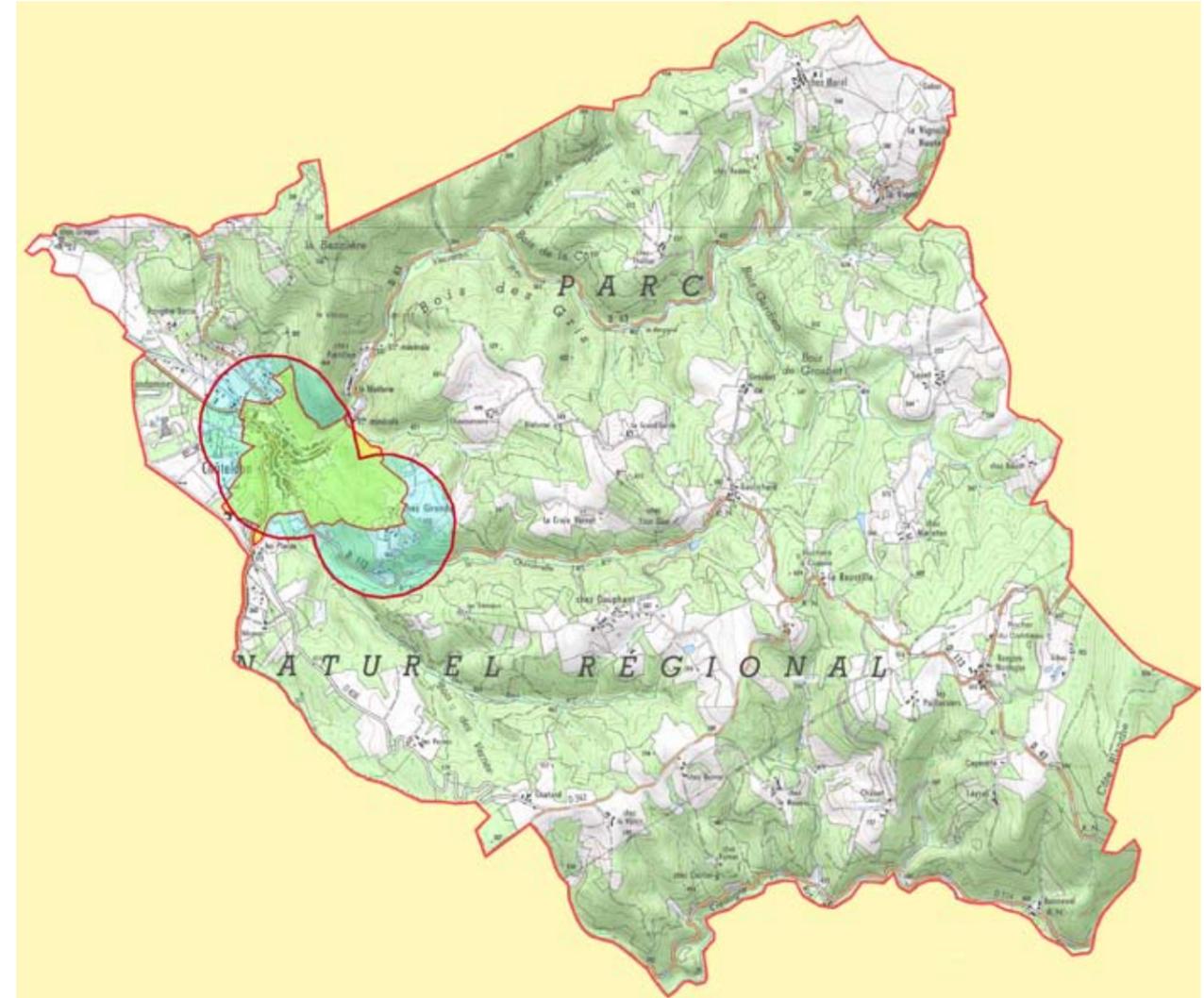
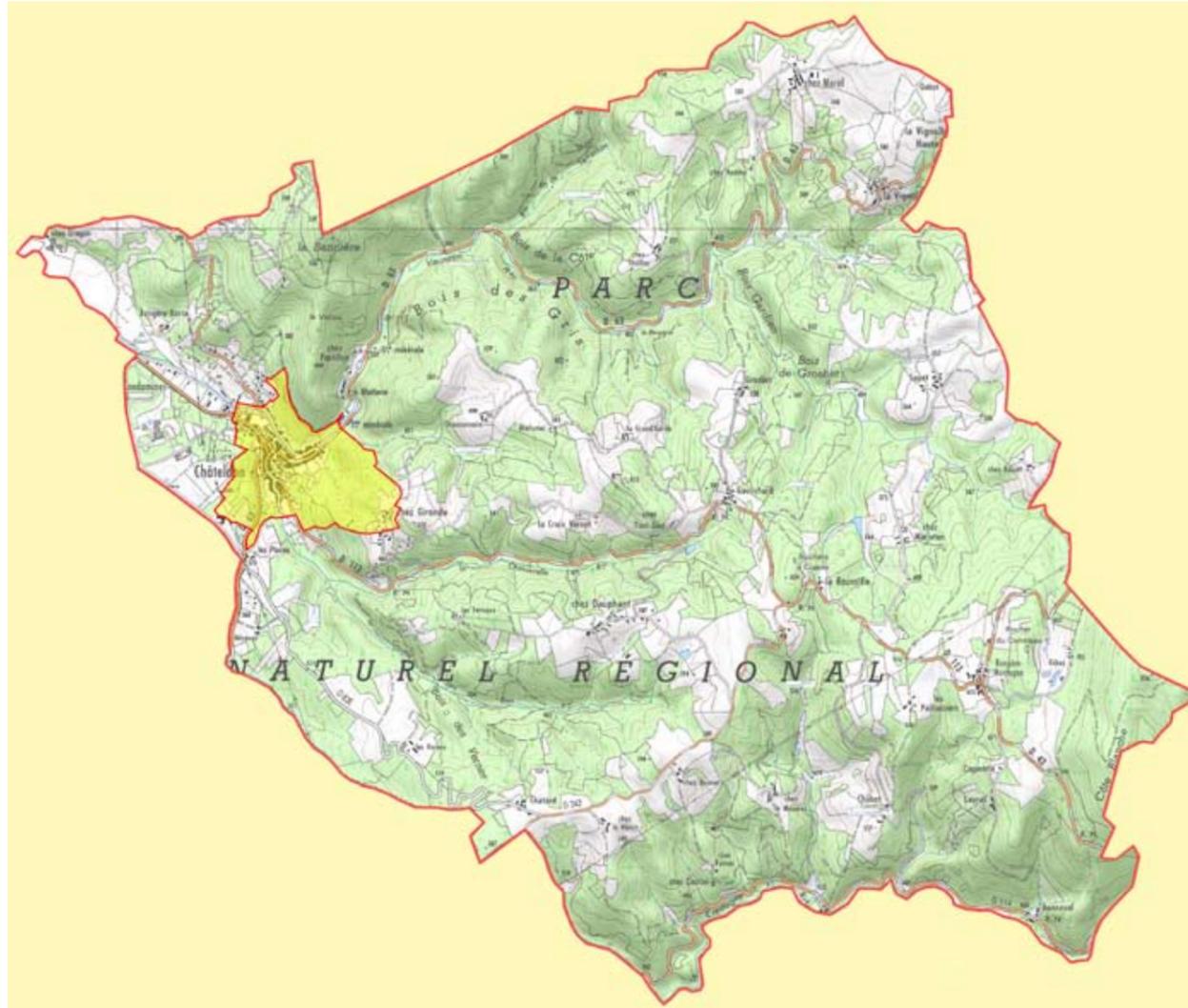
#### Un "règlement"

Bien que la ZPPAUP soit officiellement dotée de "prescriptions" et non d'un "règlement", il existait un document ainsi nommé, qui se divisait en considérations générales (objet de l'étude et justification de la ZPPAUP à Châteldon, rappel de la nature juridique de la ZPPAUP) puis en règles et recommandations correspondant plus ou moins à la nomenclature des zones

Ce document a donc été simplifié et complété, de manière à faire apparaître des prescriptions plus nettes concernant les toitures et la zone naturelle.



02.03. La ZPPAUP existante

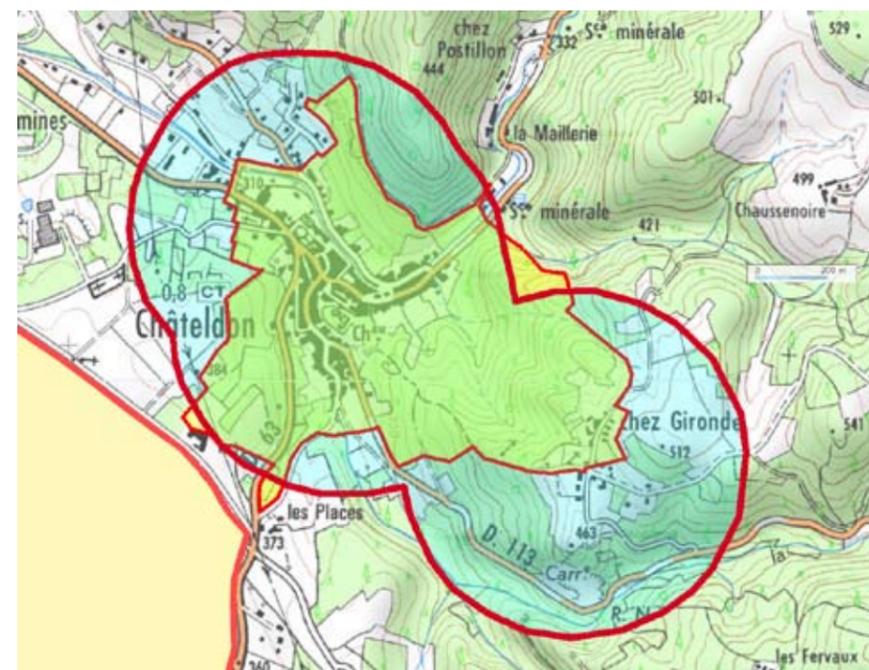


La ZPPAUP occupait seulement une petite fraction du territoire, autour du bourg et jusqu'au hameau de Gironde.



La ZPPAUP avait exclu de la protection le territoire offrant les vues les plus significatives sur le site bâti, avec mise en évidence de la scénographie historique du site entre château et église.

On peut s'interroger sur le bien-fondé du maintien de cette disposition.



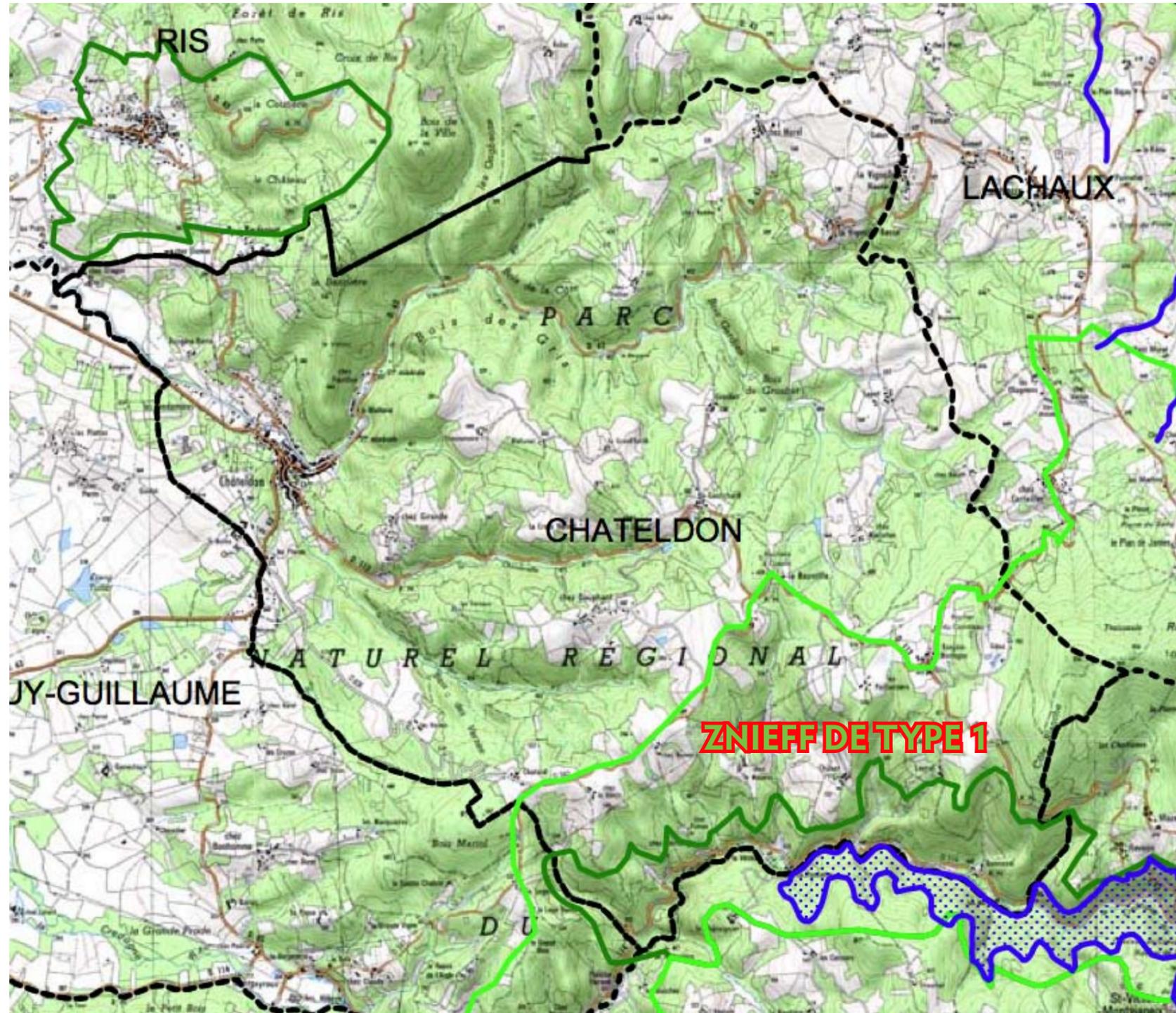
La réapparition des périmètres MH (ici évoqués de manière sommaire) pourrait concerner des territoires actuellement hors ZPPAUP.

Un choix va être à opérer : maintien des morceaux de périmètre hors AVAP, études de PPM visant à les éliminer si nécessaire ou intégration dans le périmètre de l'AVAP.

En cas de PPM une procédure particulière est à envisager (document et enquête publique distincts de celle de l'AVAP).

Il est indispensable d'éviter une certaine confusion dans la cohabitation des procédures.

## 02.04. L'environnement à Châteldon



Châteldon est concerné par 4 "zonages" environnementaux.

- une Znieff type 1 (la vallée de la Credogne)
- une Znieff type 2 (les Bois-Noirs et monts de la Madeleine)
- une zone Natura 2000 (discontinue) concernant un certain nombre de sites des Bois-Noirs

Le bourg au sens large n'est concerné par aucun de ces zonages.

De plus, elle appartient au Parc Naturel Régional Livradois-Forez, qui a proposé un certain nombre de directives, qui touchent directement à la fois les problèmes liés aux énergies renouvelables (solaire et éolien principalement), mais également ce qu'on qualifie "d'urbanisme rural".

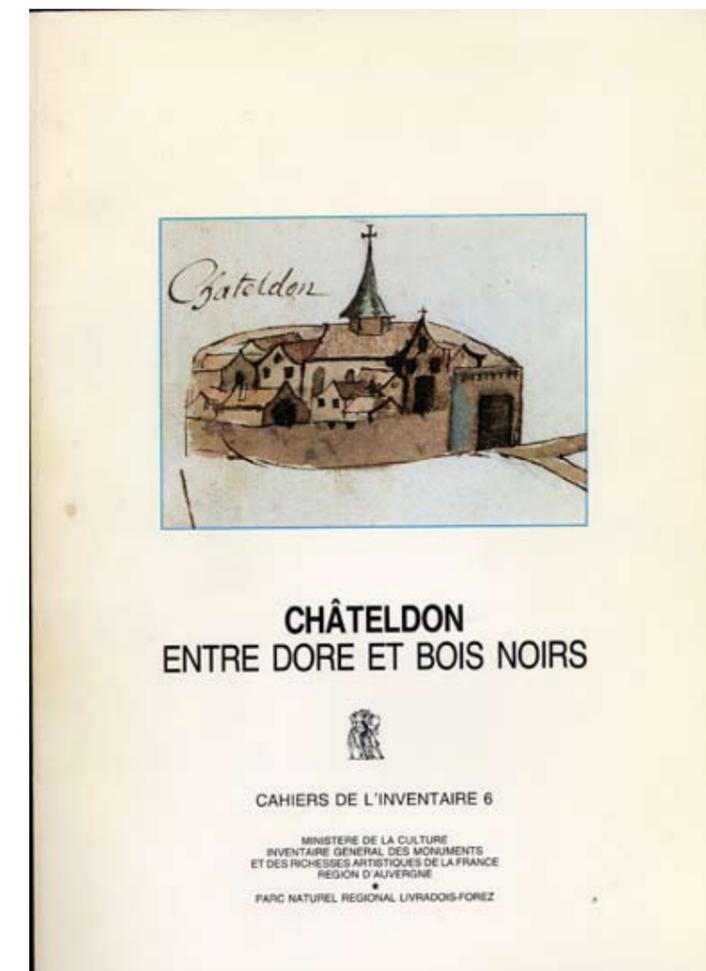
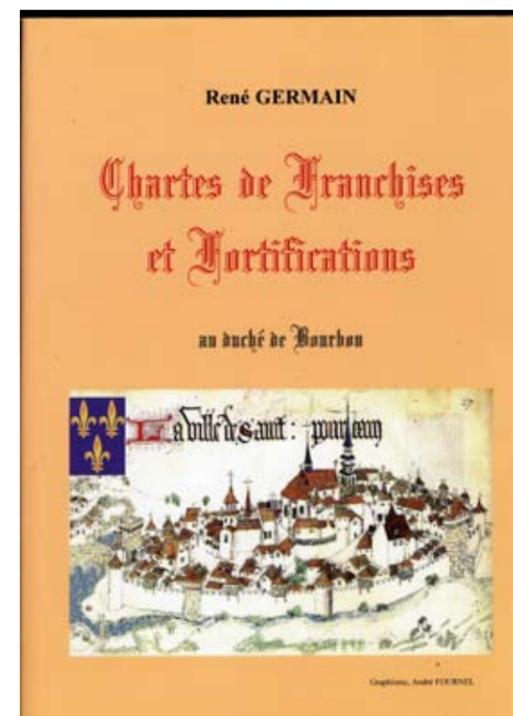
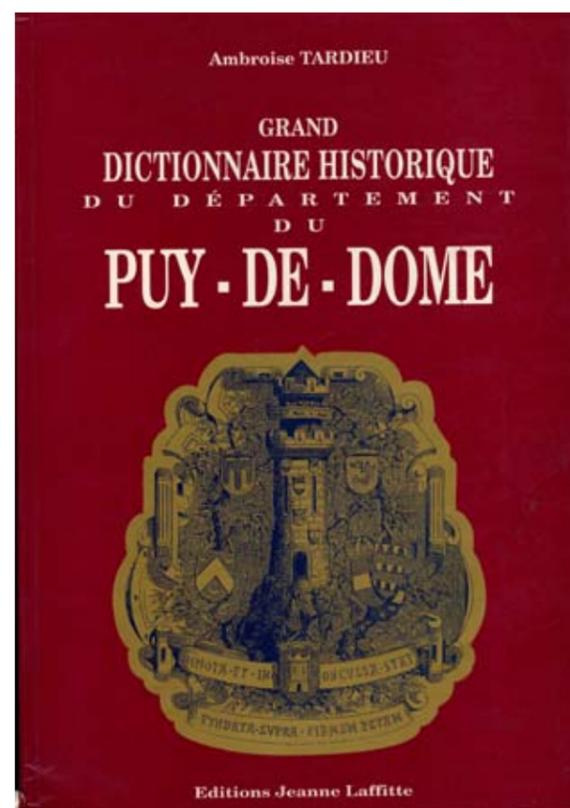
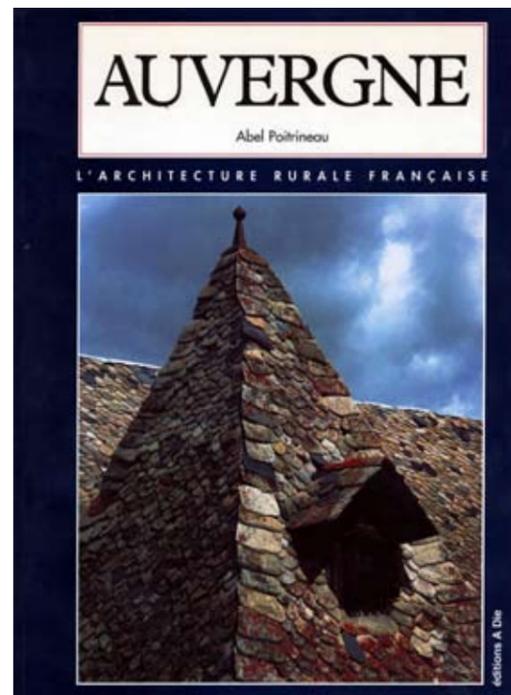
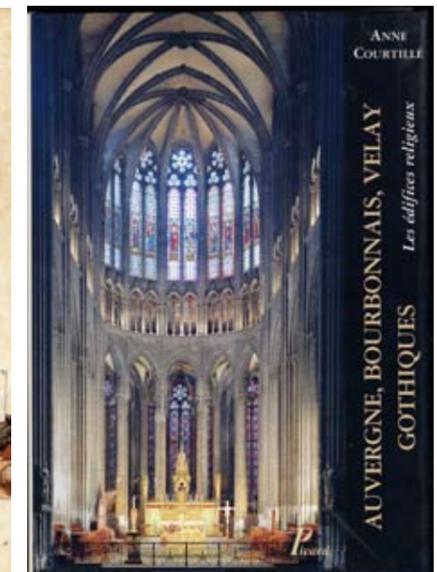
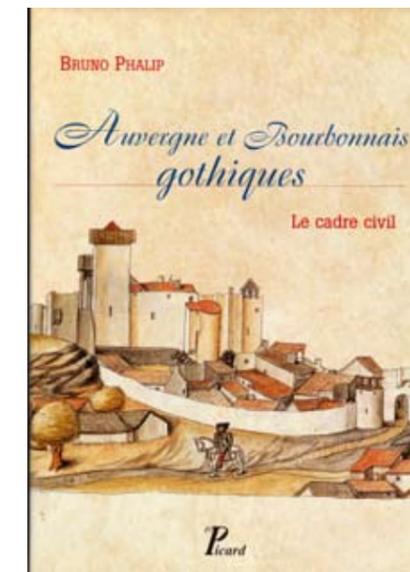
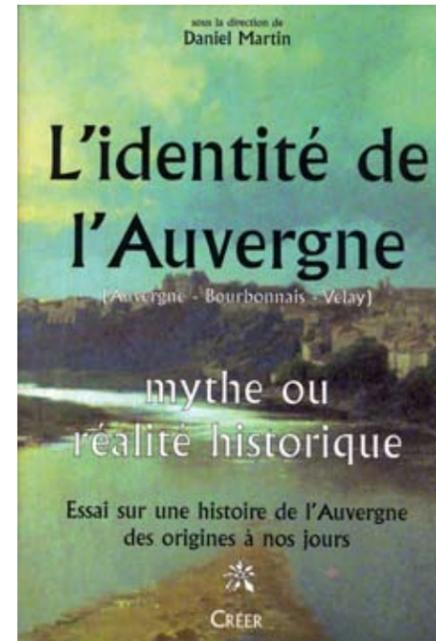
Aucune donnée sur le climat local n'a été identifiée.



# #03

## Les sources exploitées

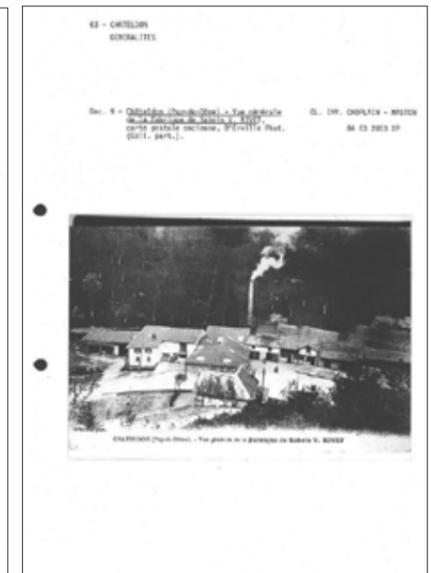
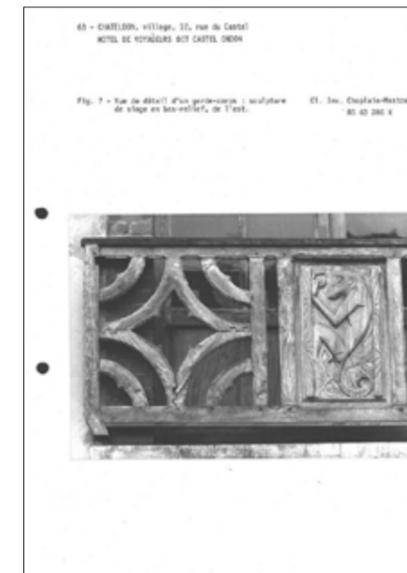
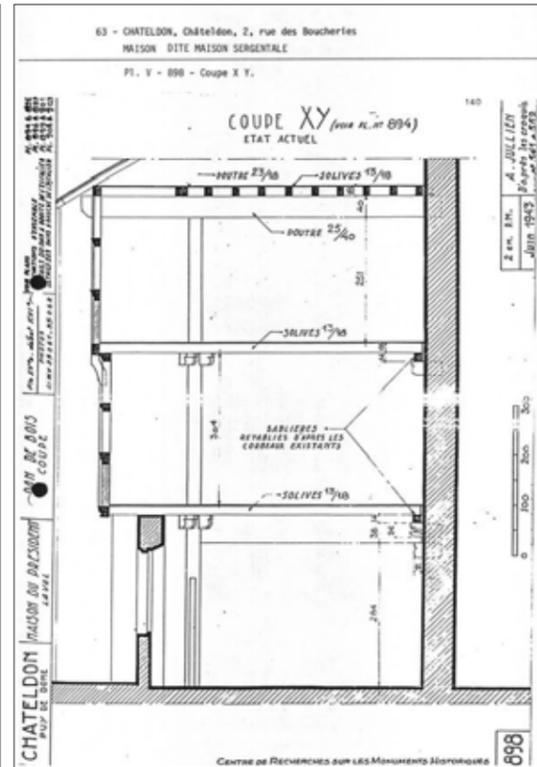
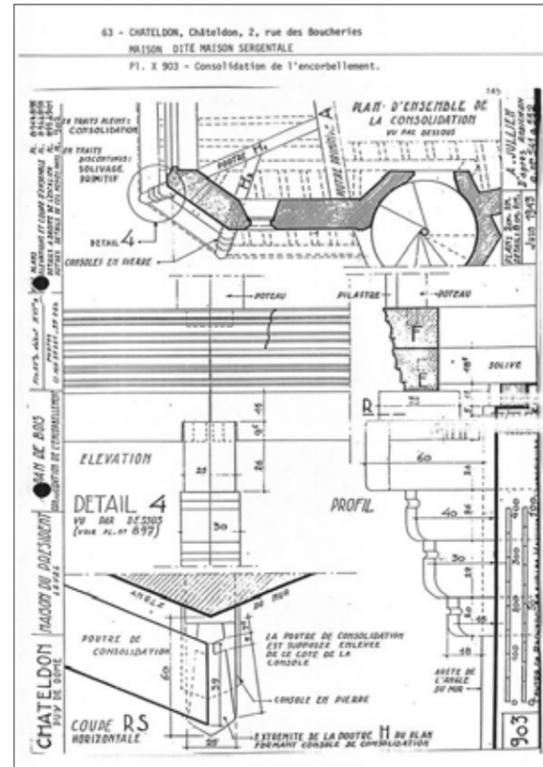
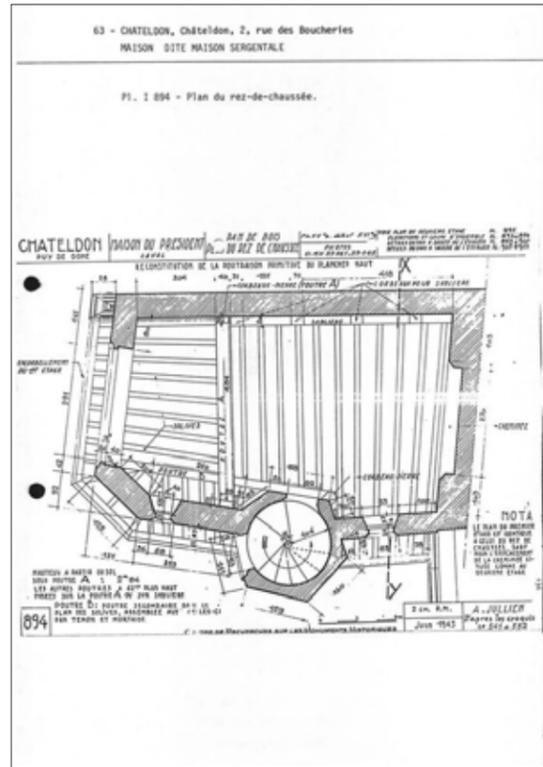
## 03. Les sources exploitées



Plusieurs ouvrages fournissent des données concernant soit le contexte historique ou architectural, soit directement des données sur Châteldon.

L'étude de l'Inventaire (publiée en 1986) est la plus détaillée, mais a laissé subsister des zones de flou.

### 03. Les sources exploitées



Les dossiers de l'Inventaire sont accessibles via la base Mémoire du Ministère de la Culture. Ils présentent parfois des documents anciens, ou des éléments qui ont été détruits depuis les années 1980.

Ils ont été consultés systématiquement pour les principaux éléments de patrimoine.

### 03. Les sources exploitées



Tableau de Fernand Quignon (1854-1941).  
De très nombreux artistes ont peint Châteldon dans la seconde moitié du XIXe siècle mais leurs toiles (identifiées par les comptes-rendus des Salons) sont presque toujours introuvables.  
(Tableau repéré sur un site de vente aux enchères)

## 03. Les sources exploitées



Archives cartographiques : en haut minute de la carte d'État-Major (IGNF\_SCAN\_EM\_40K\_1-0\_\_2009-06-26\_\_SCAN\_4EM157SE\_40K\_1843) ; en bas cliché aérien de 1946 (IGNF\_PVA\_1-0\_\_1946-09-24\_\_C2430-0071\_1946\_F2430-2630\_0139)



Archives iconographiques : ci-dessus, en haut cliché René Desclée (historien), du 3 juillet 1888 (dcl00349 base Mémoire-copie d'écran);

En bas, cliché Jean Jablonski (tcf06520 base Mémoire-copie d'écran)



En haut, vue générale de Châteldon depuis le château par Jean Jablonski (dcl00348 base Mémoire-copie d'écran)

En bas carte postale, vers 1910 (coll. pers.)

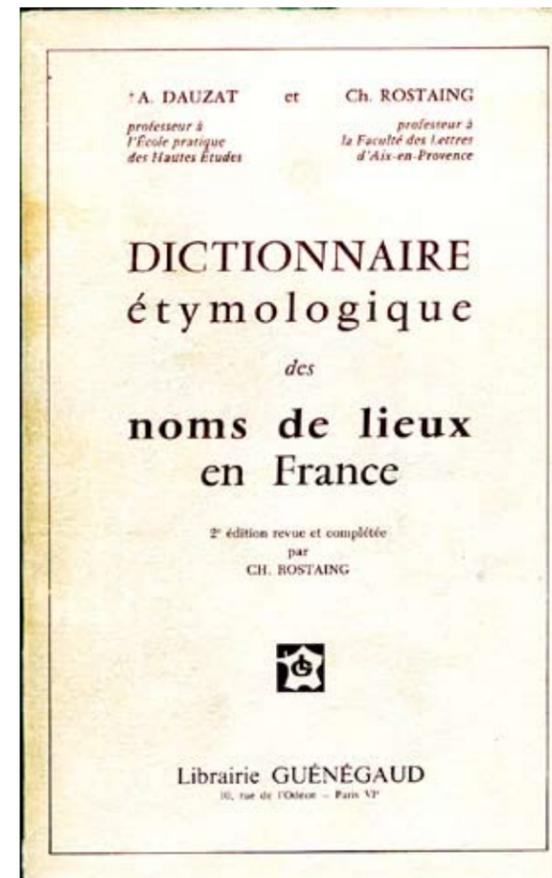


# #04

## Origine et évolution historique du site



## 04.01. Toponymie locale

**Châteldon :**

Castrum Odonis (1200)  
Chatel Odon (1283, 1317)

"Chastel Oudon, petite ville à grand renom."

Le château d'Odo, francisé en Odon, nom d'homme germanique

On avance parfois sans preuve qu'aurait pu exister antérieurement le toponyme Castellumdunum. Certaines cartes anciennes mentionnent en effet parfois "Chastel (ou Castel) le Dun" (rectifié en le Don).

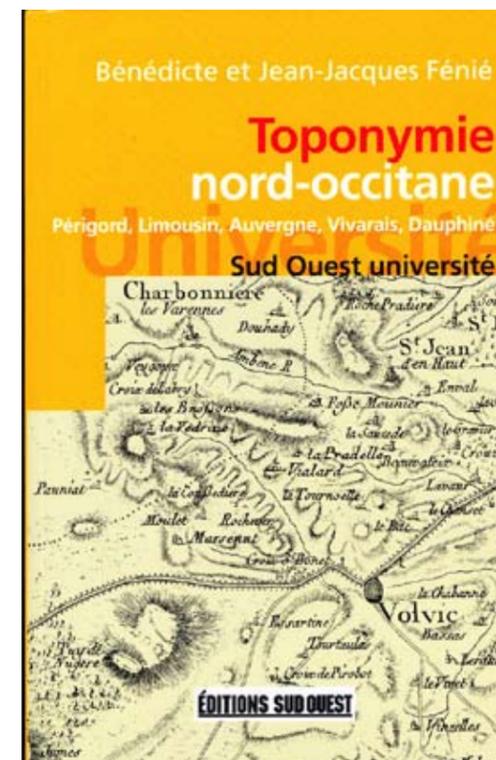
De nombreux toponymes "chez" se rencontrent sur la commune (y compris le célèbre "chez tout seul"). Albert Dauzat indique que "Chez" suivi d'un nom de personne désignant l'ancien possesseur d'un domaine, concerne "plusieurs centaines de hameaux et lieux-dits, répartis dans une bande allant du Jura à la Gironde, (...)". Il ajoute : "formation provoquée aux XIVème et XVème siècles par le regroupement des terres".

**La Credogne :**

Credoynda (1254). Cr (de car = pierre) + it-onia est un hydronyme qui pourrait signifier la "rivière avec des pierres". La carte de Cassini l'appelle "l'Acredogne".

**L'Ollière**

Selon Fénéié, Ollière (comme "Olt", autre nom du Lot) dérive de l'hydronyme ol- d'origine pré-celtique. Ce nom pourrait être la survivance d'une ancienne appellation du ruisseau.



## 04.02. Un bourg aux marges de l'Auvergne

Châteldon n'apparaît dans les textes qu'en 1200, pour une question d'hommage féodal rendu au duc de Bourbon, mais son château pré-existait sans doute déjà. Il est affirmé par Tardieu, qui ne cite pas sa source, que ce château aurait été bâti en 1108. On se situe sur une limite entre Auvergne et Bourbonnais en train de se constituer, et le château est destiné de toute évidence à contrôler le passage de la vallée de la Dore (route et voie navigable de Thiers à Vichy).

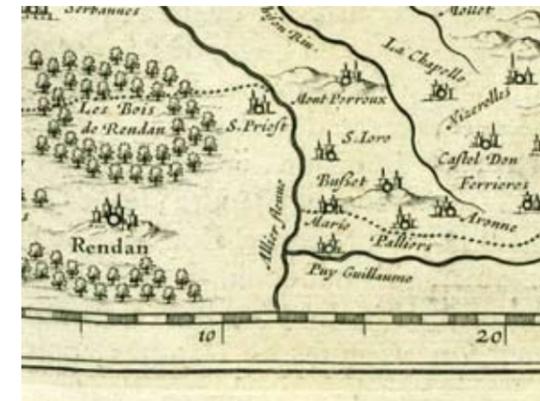
L'appartenance territoriale du site paraît fluctuante : Bourbonnais ou Auvergne, selon la loi du plus fort, ou les hésitations du cartographe. Châteldon relève de la châtellenie bourbonnaise de Billy jusqu'à la Révolution, mais les cartes du Bourbonnais ou de l'Auvergne la situent de temps en temps en Auvergne.

Dans le même secteur géographique, le prieuré de Ris est lui, attesté depuis le Xe siècle. L'abbaye de Montpeyrroux, plus au sud, remonte à 1175 (date de la consécration de l'église). Il semble qu'on soit dans une région marquée par un certain dynamisme.

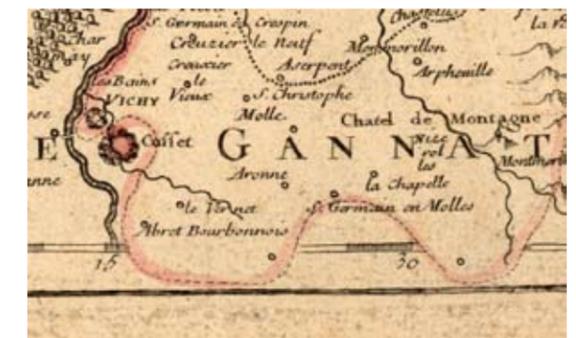
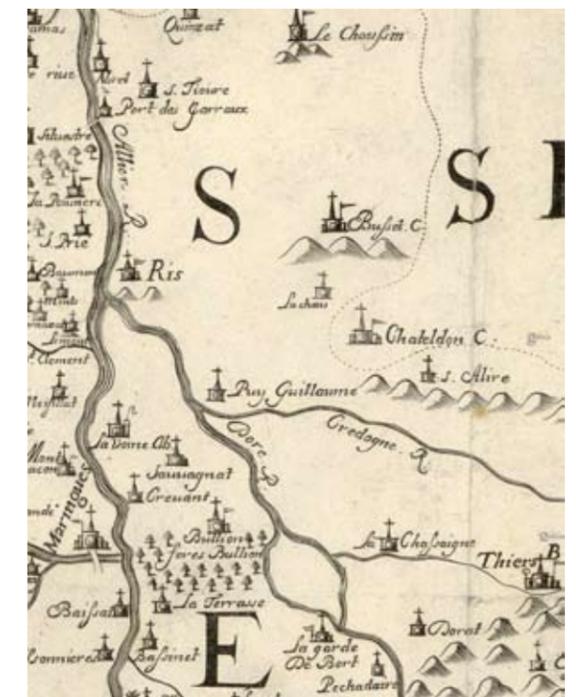
Ce statut de marge régionale se retrouvera un peu plus tard dans les matériaux : tandis que le Bourbonnais perd peu à peu durant le moyen-âge son caractère "méridional" (avec notamment le recul de la tuile canal), l'Auvergne importe ponctuellement des formes architecturales "bourbonnaises" venues du Nord, avec leur matériau identitaire correspondant (la petite tuile plate).



Deux extraits de cartes du Bourbonnais au XVIIe siècle (en bas, datée de 1619). Les localisations géographiques sont imprécises (mais "Chastel le Dun" est bien situé en Bourbonnais...). La carte du haut semble une copie (corrigée) de celle du bas : on a rectifié en Châteldon. (Documents BNF-copies d'écran base Gallica)



Deux cartes du Bourbonnais (en haut, datée de 1631, au centre, une version non coloriée de la carte de Blaeu, de 1663) et une carte d'Auvergne (en bas, 1645). Les localisations géographiques sont toujours imprécises. La graphie est Castel Don. De manière constante la rivière Sichon est appelée Chison. Pour le cartographe de l'Auvergne, passé Puy-Guillaume, rien n'existe que Vichy et Cusset... (Documents BNF-copies d'écran base Gallica)



La carte d'Auvergne du père Jésuite de Fretat est la première qui localise de manière plus précise les différentes localités (XVIIe siècle). Il est le premier à mentionner la Credogne. On relèvera que la région n'est guère considérée comme boisée.

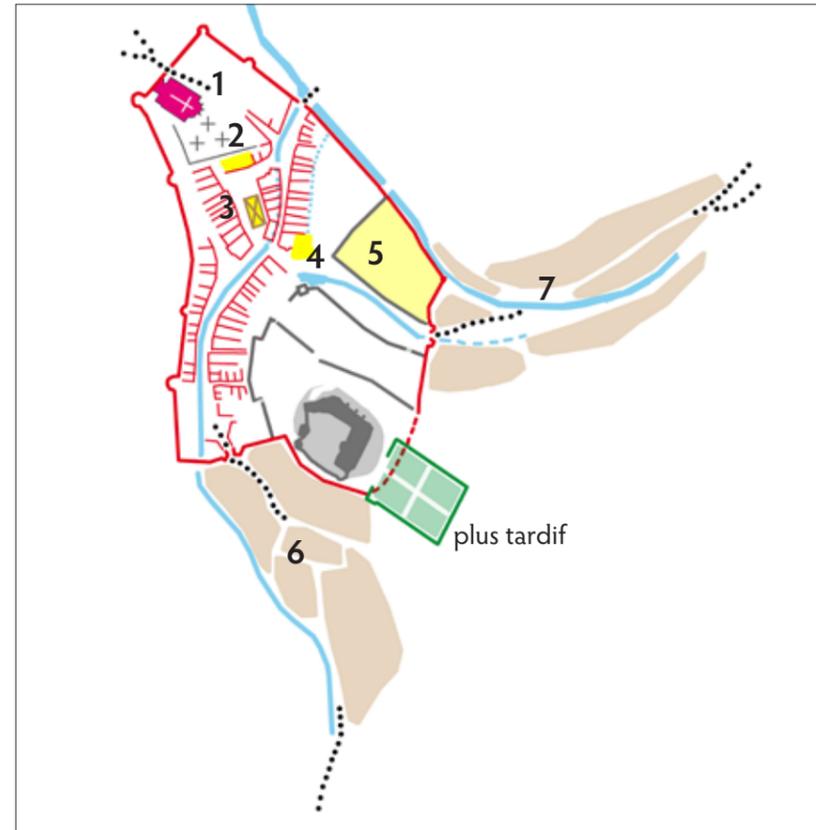
On constate en 1767 que Châteldon ne fait plus partie du Bourbonnais (du moins pour le cartographe) (Documents BNF-copies d'écran base Gallica)

## 04.03. Le bourg médiéval



Hypothèse d'un premier stade de constitution du bourg (XIIe-XIIIe)

1. Château
2. Basse-cour ou bourg primitif
3. Faubourgs
4. Église



La constitution du bourg du XVe siècle

1. Église (reconstruite) et cimetière
2. Hôpital
3. Halle
4. Moulin banal
5. Les Cordeliers (milieu XVe)
6. L'Ollière (faubourg)
7. L'Aire faubourg)

**Aux origines, un bourg castral**

Né au pied du château et de sa basse-cour, le village se transforme au fil des siècles en un petit bourg, dont l'importance semble culminer au XVe siècle. Châteldon aurait eu une charte de coutumes avant 1285, date à laquelle elle aurait pu déjà avoir été fortifiée en partie. Cette charte est perdue.

Vraisemblablement, le château occupe une sorte d'éminence séparée du relief de la colline par un fossé (l'hypothèse selon laquelle la fortification extérieure correspond au mur de clôture de la parcelle a de fortes chances d'être erronée).

Le fonctionnement d'un château suppose l'existence d'une population, et d'une économie locale qui fournit les artisanats indispensables et une production alimentaire significative (constitution de réserves).

Si l'on admet que le quadrilatère situé au Nord-est de la butte du château est bien le bourg primitif, installé dans la basse-cour; il devait déjà exister des faubourgs hors fortification.

**La constitution du bourg au XVe siècle**

Dans une seconde phase de constitution du tissu urbain, une fortification urbaine conséquente (avec 16 tours selon la tradition locale...), vient confirmer le statut de "ville" de Châteldon, sans doute au XIVE siècle, à l'initiative du seigneur du moment, Gilles II Aycelin de Montaigut.

Cette enceinte vient-elle "tailler" dans l'existant, ou se contente-t-elle d'enrober ce qui existe ? En général, on cherche plutôt à optimiser le linéaire de mur, en réduisant le plus possible le périmètre à défendre, ce qui pourrait signifier que les faubourgs de l'Ollière et de l'Aire auraient pu exister dès ces périodes et non se constituer "hors les murs".

Le même seigneur crée un marché en 1344. C'est Bernard Aycelin de Montaigut, "seigneur de Châteldon et Montgilbert" qui dotera ensuite le bourg d'une halle, d'un moulin banal et d'une maison de justice. Il semble également qu'ait existé un hôpital, à partir du milieu du XVe siècle, succédant à une structure antérieure. Les activités locales sont liées à l'eau : tanneries, et (peut-être) coutellerie.

Le XVe siècle a vu en Auvergne un renouveau urbain régional qui intéresse l'ensemble de la province : c'est à cette époque que le bourg se reconstruit presque entièrement, église comprise. La construction en pan de bois semble alors se développer. On considère souvent qu'après le "terrible" XIVE siècle marqué par un recul démographique important, la reforestation causée par l'abandon des terres a produit un bois abondant. C'est également une technique "sèche" assez rapide à mettre en œuvre. Les réalisations de Châteldon marquent une certaine qualité de conception, qui correspondent sans doute à un certain niveau d'exigence de la part des maîtres d'ouvrage..

### 04.03. Le bourg médiéval

#### Remparts et enceintes

Le dessin des différentes enceintes a fait l'objet de plusieurs hypothèses, parfois des plus fantaisistes (l'imaginaire des "tours de Carcassonne" semble encore très ancré dans la "culture collective"...). La représentation d'André Fournel dans l'ouvrage de René Germain (Chartes de franchises et fortifications au duché de Bourbon, imprimerie de la Source d'Or, Marsat 2005) est entachée d'imprécisions.

Les premières reconstitutions du tracé de l'enceinte du XVe siècle ont été effectuées à partir du cadastre de 1835 par les services de l'Inventaire dans les années 1980. Pour le reste, il s'agit d'hypothèses. La formation même du château est ainsi évoquée avec une étonnante précision par la ZPPAUP : un donjon en bois, des palissades... on le rebâtit en pierre entre 1108 et 1137...

Il s'agit malheureusement de "reconstructions" qui ne sont étayées ni par des textes, ni par l'archéologie. En particulier, on ne sait rien du château lui-même dans les périodes anciennes, si ce n'est des généralités. Le château comme son site d'assiette ne sont pas accessibles et ne sont observables qu'à partir des clichés aériens. Il semble que les services de l'Inventaire n'y aient pas eu accès où qu'un embargo ait concerné leurs observations. Aucun sondage, aucune fouille, ne permettent de vérifier l'étendue du périmètre fortifié (notamment côté montagne).

Seules les parois maçonnées auxquelles correspond une déclivité topographique pourraient être de constitution ancienne. La terrasse du jardin régulier semble manifestement remonter à la période classique, et son établissement a vraisemblablement fait disparaître l'état initial du site. Les reconstructions de la fin du XIXe siècle (dont on peut douter qu'elles aient été réellement archéologiques...), l'établissement d'une rampe d'accès pour faciliter l'accès des véhicules (courant XIXe ?), ont pu altérer ou faire disparaître d'autres dispositions plus anciennes.

L'enceinte urbaine "finale", sans doute commencée au XIVe siècle (l'année 1346 est donnée comme la date de début des travaux), achevée au XVe, mieux marquée dans les cadastres, peut faire l'objet d'une reconstitution. Par ailleurs, une partie de ses structures a survécu, et d'autres aujourd'hui disparues, sont connues par les cartes postales anciennes.

Ses matériaux constitutifs, des maçonneries de moellons, semblent hétérogènes, au vu des parties conservées. Il est vraisemblable que si des éléments taillés ont existé, ils ont été les premiers récupérés pour d'autres usages.

Aucune relation d'une éventuelle utilisation de ces fortifications n'a été identifiée. Leur démantèlement semble s'être déroulé sans plan préconçu.

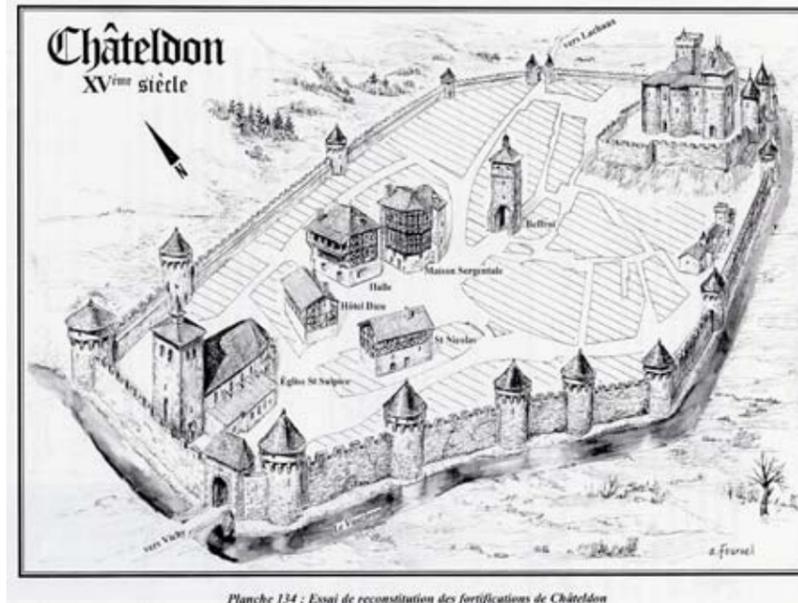
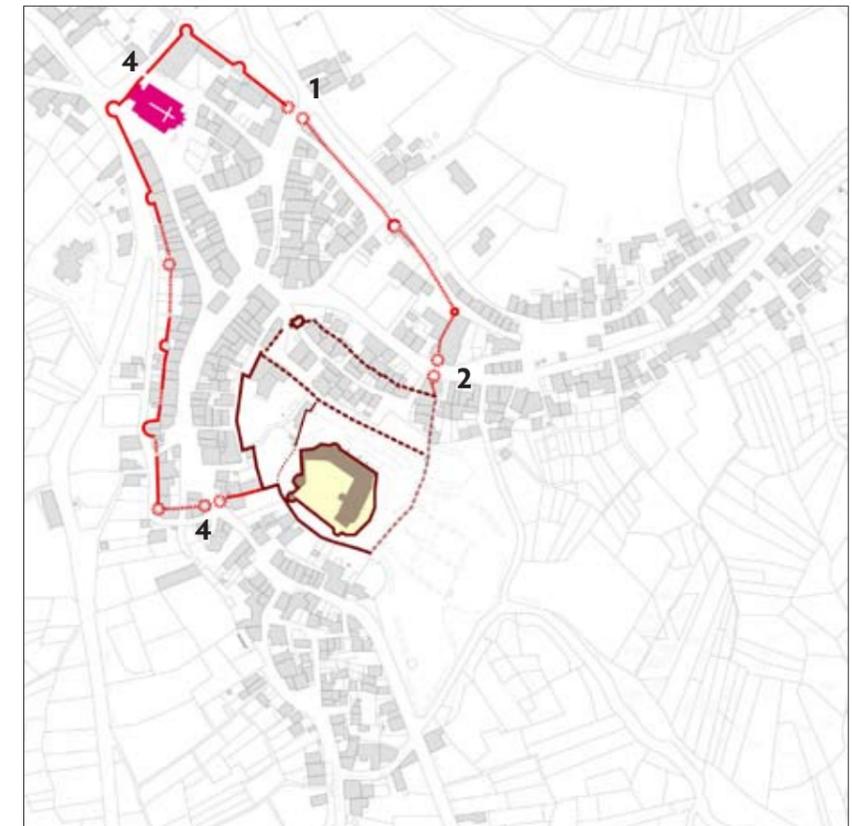


Planche 134 : Essai de reconstitution des fortifications de Châteldon

Vue "révée" de l'enceinte de Châteldon, par André Fournel (dans R.Germain, ouvrage de 2005). Le nombre et l'emplacement des portes sont faux. On ne connaît aucune représentation figurée du bourg avant le XIXe siècle (si l'on excepte la vignette du XVIIIe siècle).



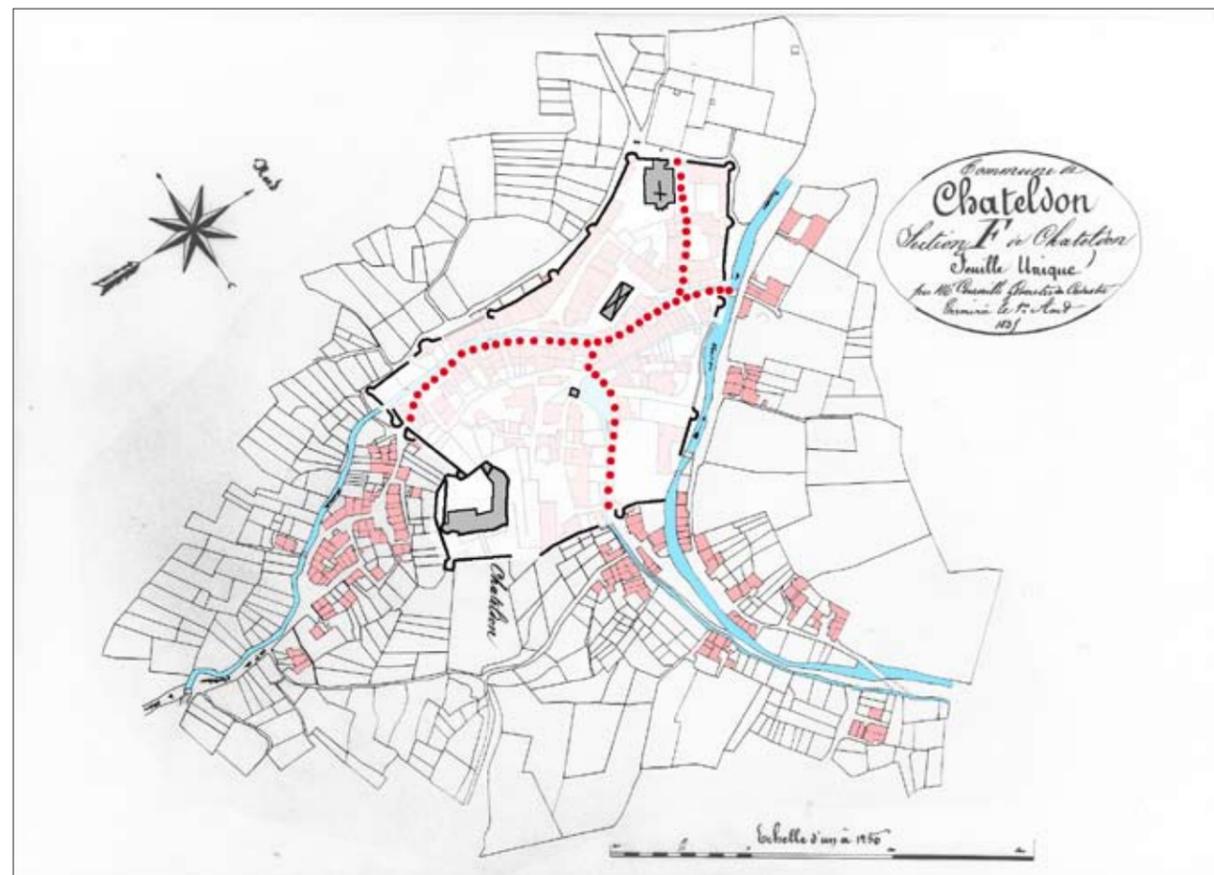
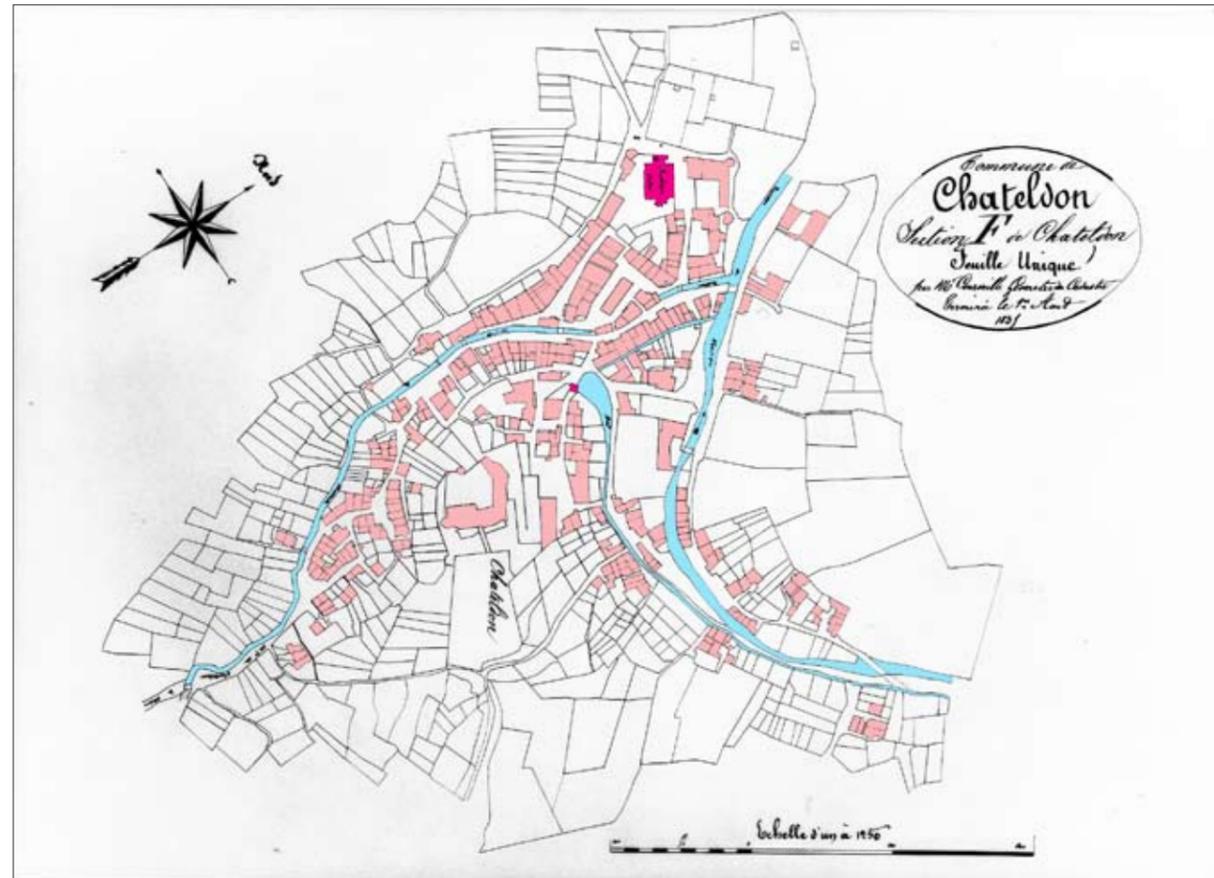
Extrait du plan de la partie des Bardins à Châteldon, sans échelle, non signé, XVIIIe (AD 63 : 15H, plans B. Cliché Inventaire Choplain & Maston).



Repérage du tracé de l'enceinte (cadastre moderne). En trait fort, parties existantes ou reconnues, en pointillés, parties conjecturales.

1. Porte de Follionaye
2. Porte de Montgilbert
3. Porte des Roys
4. Poterne (le "guichet")

## 04.04. La constitution du bourg actuel



### Une forme urbaine stabilisée

À partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, il semble que la situation urbaine n'évolue plus guère : il va s'opérer une hiérarchisation entre bourgs et villes, reconfigurant le réseau urbain. C'est Thiers qui prend le dessus sur les implantations proches, dont Châteldon. Sans doute y développe-t-on des activités liées à la coutellerie, mais celles-ci n'ont jamais été démontrées que par des faisceaux d'indices (dont la présence de l'eau pure ...) et non des preuves concrètes. On a également affirmé sans preuve que la coutellerie et la papeterie étaient implantées à Châteldon (au XIII<sup>e</sup> siècle pour la coutellerie...) avant de migrer vers Thiers suite à des épidémies.

La vocation commerciale et artisanale de la fin du Moyen-âge a laissé subsister de nombreuses structures anciennes (arcs de boutique), donné naissance à une halle (disparue mais connue par la photo), puis les lieux d'échanges se sont déplacés vers la vallée de la Dore, où sont localisés les ports, en particulier le port de Ris qui sert parfois à l'exportation des vins locaux. Ces ports sont globalement à sens unique : ils servent à exporter les marchandises locales (en général vin, bois, ou céréales en Limagne...), non à en importer.

Par la suite, le bourg ne devient pas une ville au sens moderne du terme, et finit par se cantonner dans sa vocation agricole : élevage en montagne, viticulture au bourg (une trentaine de maisons de vigneron sont repérées en 1835), avec les artisanats correspondants.

La riziculture tentée au XVIII<sup>e</sup> siècle n'a laissé d'autre souvenir que celui des "pestilences" consécutives aux mises en eau...

La période classique a laissé quelques témoignages architecturaux, mais qui peuvent aussi remonter en fait aux enrichissements post-révolutionnaires : les modes architecturales ne disparaissent pas instantanément, et peuvent perdurer au-delà de leur limite chronologique communément admise.

### Les faubourgs

Les faubourgs se forment-ils postérieurement au XVe siècle ou existent-ils déjà avant la construction de l'enceinte ?

Plusieurs indices de l'ancienneté des faubourgs existent : présence d'éléments postérieurs au XVe siècle, encadrements d'ouverture visiblement anciens... Mais il peut s'agir de réemplois. Par ailleurs, on peut considérer que les faubourgs, avec leur forme urbaine plus relâchée, sont plus propices à certaines activités agricoles, ou à certains artisanats, que le bâti intra muros (le contre-exemple étant les maisons de vigneron, qui trouvent place aussi bien intérieurement qu'extérieurement). Pourtant, on qualifie ces faubourgs de "faubourgs vigneron" bien qu'une moitié seulement du bâti "vigneron" y soit localisé.

On notera également que le faubourg de l'Aire en 1835 est le moins développé des deux, celui de l'Ollière ayant déjà une certaine importance. Par la suite, le faubourg de l'Aire, structuré sur une route se développera de manière plus conséquente.

La structure du bourg selon le plan cadastral de 1835. C'est à partir de ce document qu'on a été échafaudées les hypothèses de tracé de l'enceinte urbaine. Le cours de ruisseaux et biefs aujourd'hui recouverts est également mentionné.

La ville est encore largement dans sa situation d'espace clos, avec ses trois portes et sa poterne. Les axes alors importants ne sont pas ceux d'aujourd'hui, l'entrée nord étant inexistante.

(D'après le cadastre assemblé et redessiné, cliché Inventaire, Choplain & Maston 8663240XP)

## 04.04. La constitution du bourg actuel

### L'embellie démographique du XIXe siècle

Le XIXe siècle fixe définitivement dans la vallée de la Dore les infrastructures modernes qui vont supplanter une navigation aléatoire (la route n°106, puis le chemin de fer en 1881), laissant Châteldon à l'écart. Avec sa gare, ses industries (dont celle du verre), on pourrait penser que Puy-Guillaume s'apprête à capter le développement local, selon un classique schéma d'exode rural, processus largement à l'œuvre en Auvergne depuis 1860.

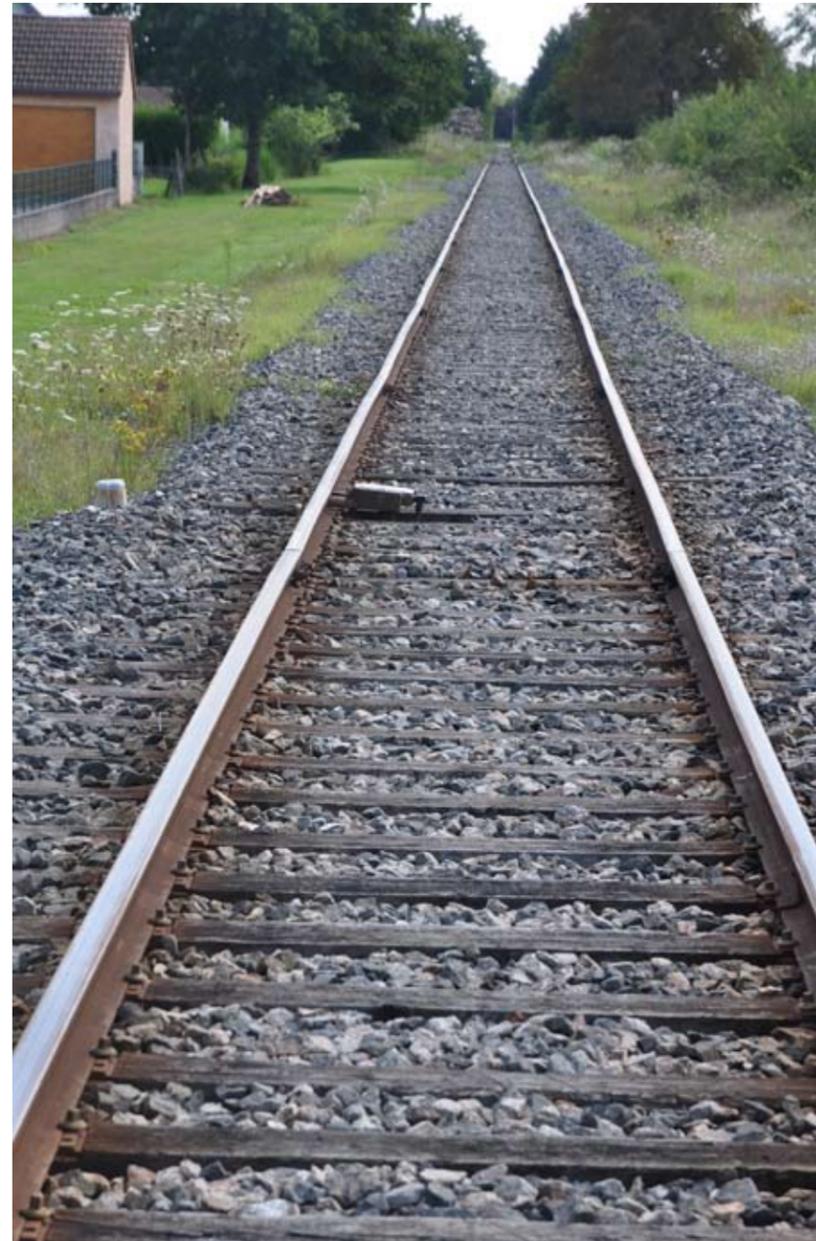
Mais de manière inattendue, la commune continue de se développer de manière importante, jusqu'en 1891, date qui marque son apogée démographique (2099 habitants), auquel succède une érosion qui s'accélère dans les années 1920. En 1901, elle repasse sous la barre des 2000 habitants, en 1975 sous celle des 1000... Les communes voisines de Ris ou Lachaux demeurent également très peuplées jusqu'en 1911 (date du dernier recensement avant la guerre de 1914-18) : Ris avec 1400/1500 habitants des années 1820 jusqu'à 1911, Lachaux avec 1000 habitants des années 1840 jusqu'en 1911... C'est la période qui suit la guerre de 1914-1918 qui voit les courbes s'infléchir vers le bas.

Il est vrai que la fin du XIXe siècle est alors la période faste du vignoble auvergnat, qui culmine en 1885. Le vignoble languedocien est alors détruit par le phylloxéra et l'Auvergne, qui n'est pas (encore) touchée, fournit des vins de consommation courante, remplaçant ceux du midi.

Le vignoble se reconstitue après la crise, mais ce sont les années 1950-1960 qui vont amener sa disparition complète. Confrontée à des surproductions chroniques, la viticulture engage des programmes d'arrachages massifs, qui concernent surtout les productions médiocres. Il est très étonnant que l'Auvergne, région aux mœurs plutôt conservatrices, à la population enracinée dans son territoire, ait alors presque complètement liquidé son vignoble à cette occasion...

Une proto-industrie se développe à Châteldon, favorisée par la présence de cours d'eau et de forêts (mais celles-ci sont nettement plus maigres qu'aujourd'hui...) : la scierie, l'une fondée en 1865 et une autre en 1866

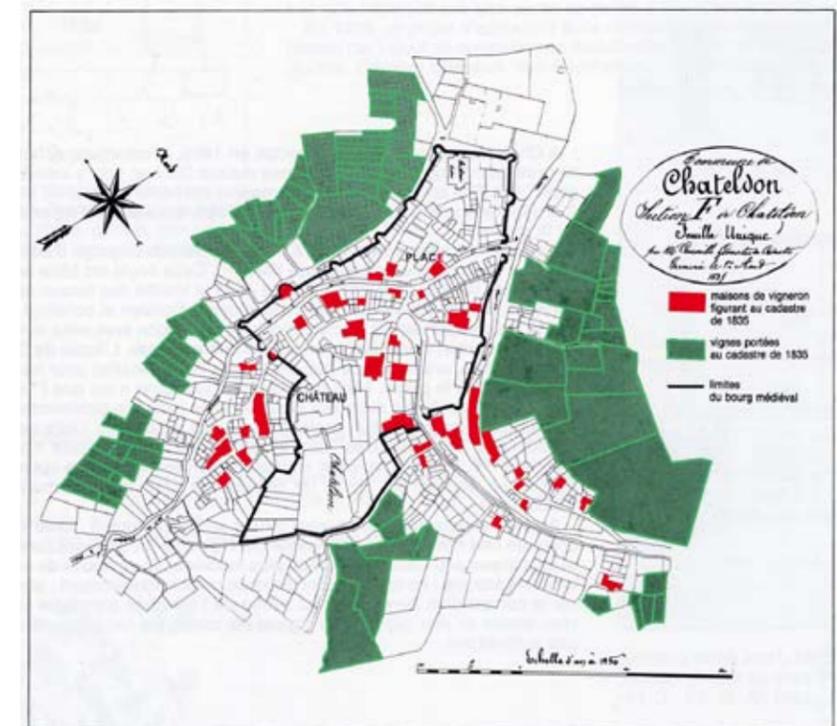
Plusieurs entreprises de menuiserie (et à une saboterie) suivront mais ce tissu d'activités n'accèdera pas au stade industriel et s'étiolera progressivement à partir du milieu du XXe siècle, également sapé par l'arrivée des distributeurs de meubles industriels, qui finissent par capter la clientèle.



Le chemin de fer arrive dans la vallée de la Dore en 1881. Il s'agit d'une ligne secondaire de la compagnie PLM, qui de Vichy, ambitionne de rejoindre Nîmes par le Puy, ce qui ne sera effectif que près de 20 ans plus tard. Il a donc existé une gare de "Ris-Châteldon", qui donne existence à Châteldon dans les guides touristiques.



Carte de Cassini (fin XVIIIe). Aucune route d'accès à Châteldon n'est mentionnée (par contre Ris est desservi) : tout le monde est encore plus ou moins à égalité en matière de transport. (Library of Congress, exemplaire de la carte de Cassini dit de "Hauslab-Liechtenstein")



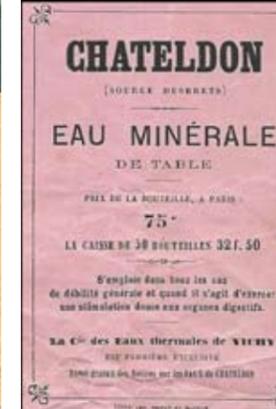
52. La viticulture à Châteldon en 1835, sur fond de plan cadastral 1835, assemblé et redessiné.

La viticulture d'après le cadastre de 1835. Document tiré du cahier de l'Inventaire n°6, retraité graphiquement. La vigne enserrme littéralement le village.

04.04. La constitution du bourg actuel



Châteldon thermal : l'établissement vers 1840, les sources Desbrest vers 1900. Il s'agit du même bâtiment. (à gauche lithographie de Desrosiers, cliché Inventaire Auvergne, à droite carte postale non identifiée)



Tourisme : thermalisme et peintres paysagistes

Le rêve thermal

La présence de sources, la proximité du bassin de Vichy, vont faire croire un temps à une possible vocation thermal, encouragée d'abord par des médecins entreprenants, puis par d'actifs politiciens locaux. Une première tentative modeste avait eu lieu dans la seconde moitié du XIXe siècle, sous l'égide de médecins vichyssois. L'établissement est des plus modestes... Son existence permet toutefois à la gare de Ris-Châteldon d'exister dans la littérature touristique.

Le politicien d'origine locale Pierre Laval tente une relance à partir des années 1930. Il rachète les sources et vise déjà à installer l'eau de Châteldon sur le créneau de l'exception (sur les paquebots, dans les trains de luxe ou les palaces). Cette tentative tournera court, son initiateur (et propriétaire exploitant) entraînant l'eau de Châteldon dans sa chute. Sa renaissance ne sera effective qu'à l'occasion d'une troisième tentative, à la fin du XXe siècle, également sous la forme de la commercialisation d'une eau de table de luxe.

"Les environs de Vichy"

Mais Châteldon, d'un point de vue touristique, est cependant "annexée" par l'entité mouvante des "environs de Vichy". Lorsqu'on recherche des cartes postales anciennes de Châteldon, il est nécessaire de le faire dans les deux départements : l'appartenance au départ incertaine entre Bourbonnais et Auvergne s'est ainsi perpétuée. Châteldon fait partie au départ de Vichy d'un "circuit" de semi-montagne, avec Busset, Châtel-Montagne, et de nombreux sites naturels (rochers ou cascades) alors très prisés, en poussant parfois jusqu'à Thiers.

Les peintres paysagistes

Les années 1880-1910 voient également Châteldon "site pittoresque", servir de modèle à de nombreuses gravures, photographies ou le plus souvent à des tableaux. Le site avait déjà été "artialisé" par des gravures ou lithographies dès les années 1830. En général on représente les maisons à pans de bois de la Grande Rue, ou le beffroi. Le château n'a alors pas la silhouette "intéressante" qu'il prendra vers 1900.

Ces tableaux ne sont pas facilement identifiables mais on peut retrouver leur trace dans les comptes-rendus des salons : ainsi "le château de Châteldon pris du ravin de Gironde", par Jean-Joseph Bellel (1880), le "ravin de Gironde" du même, (Musée de Rouen), deux "sous-bois à Châteldon" (musée Fabre à Montpellier) ou encore des gravures d'Henri Reynaud (vieille maison à Châteldon de 1893, porte de Châteldon de 1905). Il s'agit en général de vues de nature, dans le goût des peintres paysagistes de la fin XIXe mais on trouve aussi des vues du village. Ainsi la vue de Châteldon par Osbert, au musée d'Orsay qui nous montre un village aux tons clairs, ou le croquis de l'église par Rudolf Ribarz à la BNF. Osbert (1857-1939) était alors actif à Vichy (les fresques de l'établissement de première classe) et Ribarz (1848-1904) était un ami de Corot et Daubigny, sillonnant les provinces à la recherche de motifs.

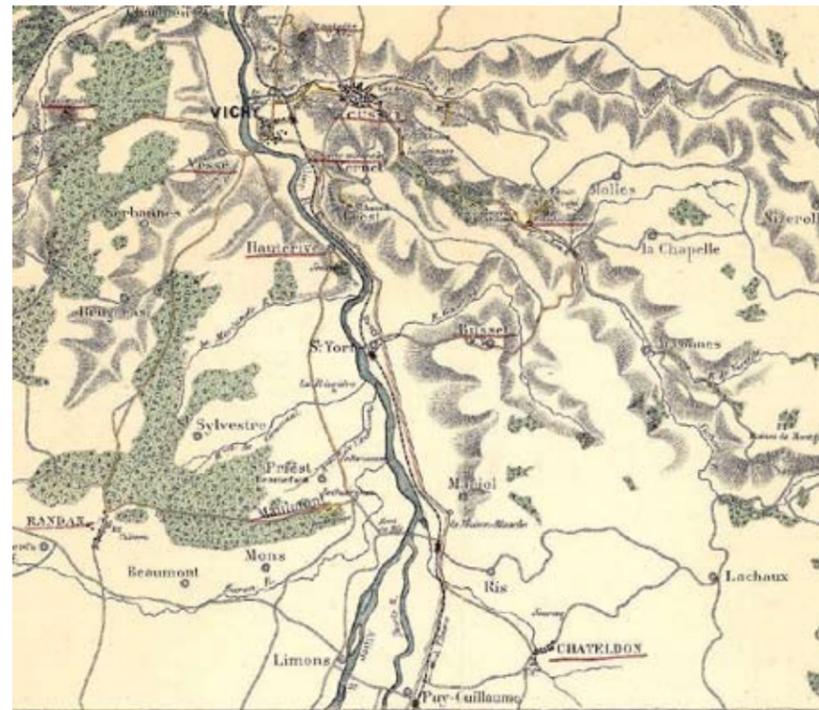
La carte postale, à partir des années 1900, va surtout populariser l'image du château, captée sous des angles divers, mais toujours depuis les hauteurs.



Le bâtiment de la source Sergentale (vers 1930). (carte postale non identifiée)



Châteldon et les peintres paysagistes : en haut croquis de Rudolf Ribarz (BNF-copie d'écran base Gallica), en bas à gauche, copie d'un tableau de Jean-Joseph Bellel (1816-1898) dans le "Magasin Pittoresque" (BNF-copie d'écran base Gallica); à droite vue de Châteldon par Alphonse Osbert (1857-1939), huile de 18cm x 27cm (cliché RMN-Grand Palais (musée d'Orsay/Stéphane Maréchal).



Carte touristique des environs de Vichy ("Vichy en poche", vers 1880). (BNF-base Gallica)

## 04.04. La constitution du bourg actuel

### La modernisation : démolitions et alignements

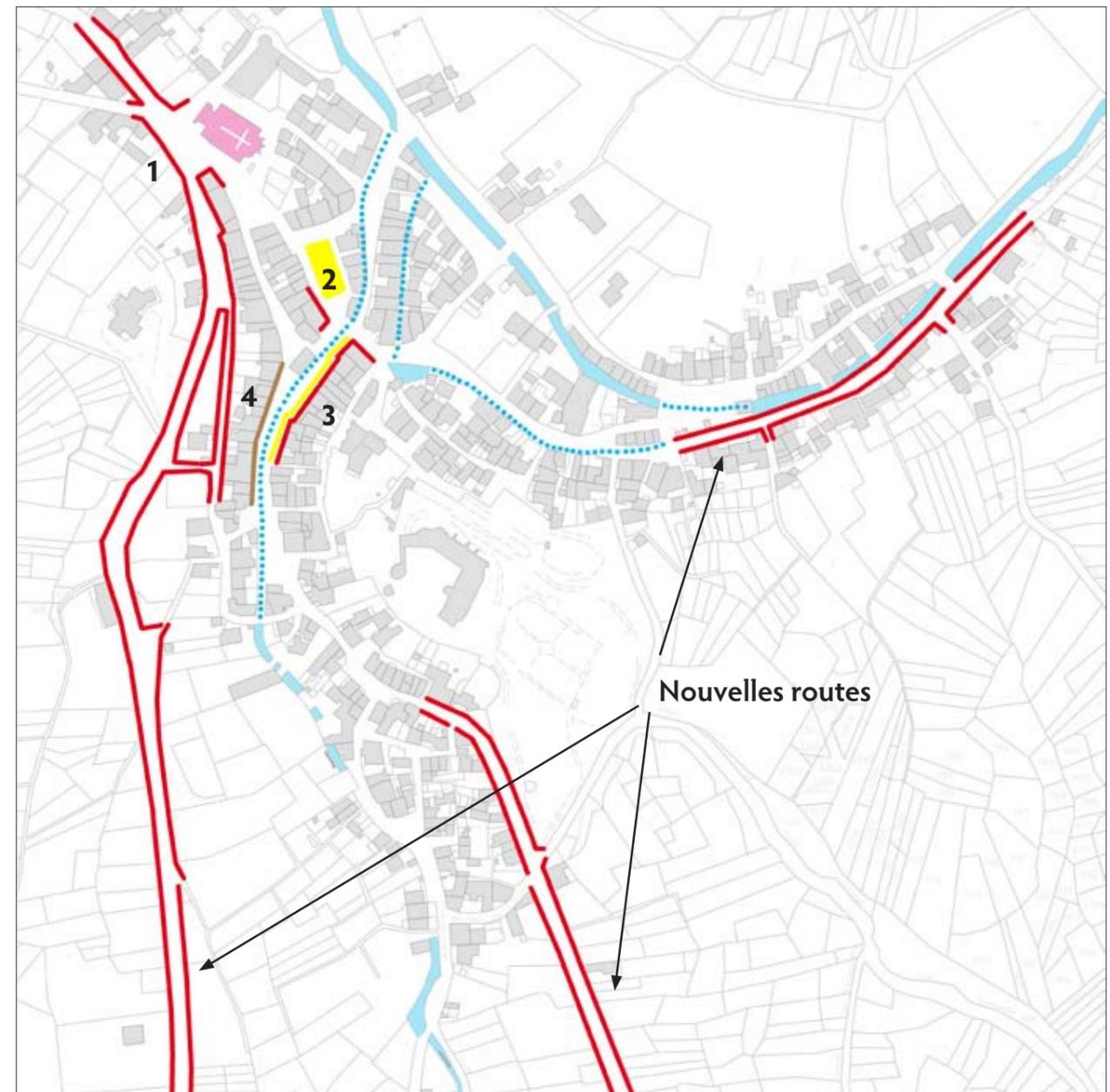
De manière paradoxale, au moment où Châteldon accède à une carrière de "site pittoresque", les diverses municipalités qui se succèdent de la fin du XIXe siècle jusqu'à l'entre-deux-guerres vont mener une politique d'éradication partielle du patrimoine. Précisons que sans doute seuls des esthètes y auraient alors trouvé à redire : le patrimoine, comme le paysage, réside d'abord dans le regard de celui qui l'observe. La conscience patrimoniale n'est alors pas constituée : il faudra attendre 1926 pour que des protections effectives soient opérées localement (et encore sous la forme édulcorée de l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, considérée comme une sorte de liste d'attente...). La notion de patrimoine pour les ensembles urbains n'émergera pas avant les années 1960 ...

On couvre les rivières (sans doute servent-elles alors d'égout à ciel ouvert...), ce qui permet parfois des opérations de constructions. La Chasserelle est couverte en 1887, et soudain la rue devient constructible sur ses deux faces. On modernise, en cherchant à aligner ce qui dépasse, c'est à dire les encorbellements ou les escaliers en saillie. Ce n'est pas une originalité de Châteldon : toutes les communes qui le peuvent se dotent de plans d'alignement, supposés être le vecteur d'une modernisation réduite à la régularisation.

De nombreuses constructions du XVe siècle, parfois remarquables, vont alors disparaître, ou perdre leur caractère ancien, entre 1890 et 1910 environ. On se contente en général de démolir la façade sur rue et de remonter une nouvelle façade. Dans les années 1920, on retaille les accès, on démolit la vieille halle, sans que la route qu'on veut mettre en valeur, et qui va se perdre dans des montagnes, n'apporte quoi que ce soit au niveau du développement économique. La place se reconstruit en partie.

Des constructions dans le goût du temps sont alors érigées en remplacement ou en rhabillage des constructions médiévales. Elles sont d'abord largement d'un rationalisme un peu sec (ouvertures à encadrements en briques, toits de tuile mécanique parfois ornementés...) à la manière de l'architecture industrielle thiernoise, ou des constructions ferroviaires. On finit sur une écriture moderniste Art-Déco modeste (sans doute inspirée des modèles vichyssois). Puis l'après-guerre de 1945 verra comme partout s'installer un désintérêt pour habiter le bourg et le début du développement pavillonnaire.

On peut s'interroger sur ce processus, qui a édulcoré l'image de Châteldon, alors que dans d'autres régions de nombreux sites équivalents faisaient déjà l'objet de protections (pour ne rien dire d'autres pays, qui avaient pris en compte depuis longtemps la conservation plutôt que la démolition). Pensait-on exorciser un "passé féodal" en faisant disparaître ces maisons pour les remplacer par des façades ordinaires proches des maisons de garde-barrière ? La pression démographique était-elle si forte ? (la vigne occupe tout le pourtour du bourg et ne permet guère d'envisager de créer des quartiers nouveaux).



1. Dégagement de l'entrée nord, monument Clausat (1930)

2. Destruction de la Halle (vers 1920)

3. Alignement de la Grand-Rue (entre 1890 et 1910)

4. Construction d'un nouveau front bâti

●●●● Couverture des biefs et ruisseaux

## 04.04. La constitution du bourg actuel



CHATELDON (P.-de-D.) — Une Rue Pittoresque

**Colonne de gauche**

En haut, gravure de Lehnert, d'après un dessin de Petit, dans le Monde Illustré de 1857 (BNF-récupéré sur base Gallica)

Au centre cliché de Girard, daté de 1885 (BNF-récupéré sur base Gallica);

En bas, reconstitution graphique des immeubles disparus, d'après Thierry Tardieu (Inventaire Auvergne réf. 19856303513A2)

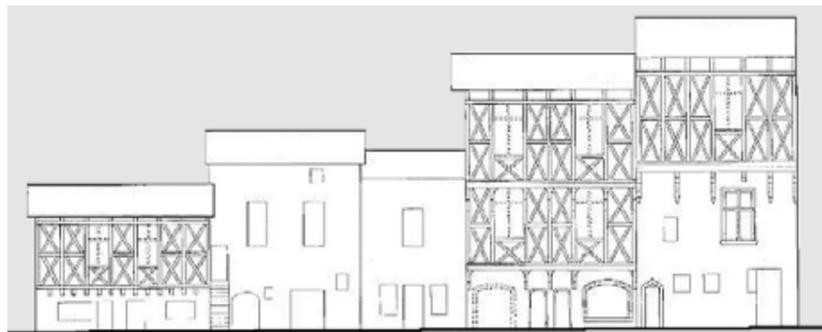
**Colonne centrale**

À droite en haut, cliché de Louis-Alphonse Davanne, (non daté, ENSBA, Paris Ph 4811)

En bas, carte postale, après mise à l'alignement du bâti et couverture du ruisseau, vers 1910 (coll. pers.)

**Colonne de droite**

Vue non datée de la place Jean-Jaurès actuelle, avec l'ancienne Halle. Cliché Camille Enlart (mh035059, base Mémoire-copie d'écran).





# #05

## Le patrimoine bâti 1 : typologies, matériaux, couleurs

## 05.01. Identification des typologies architecturales

Pouvoir rapporter chaque construction à un "type" n'est pas négligeable, le "réglage" des prescriptions architecturales pouvant être effectué en fonction de ce type de critère.

Cette classification est avant tout destinée à identifier si des manières de restaurer différenciées, adaptées à leurs supports, doivent être envisagées.

En effet, dans le domaine de l'intervention sur l'existant, deux "pensées uniques" coexistent. Soit on veut "faire ancien" (que l'immeuble soit ancien ou non) et on va décrépiter, rustiquer ; soit on veut "faire moderne", que l'immeuble soit moderne ou non et on se tourne vers les codes architecturaux pavillonnaires : enduit plus ou moins gratté de teinte ocre, ouvertures sans marquage d'encadrements... Il arrive parfois qu'on se livre aux deux exercices sur un même bâtiment, qui comporte des parties différentes.

Le type peut se définir par plusieurs critères : l'ancienneté et le "style" d'architecture (forme proportions, décor, manière de disposer les ouvertures...), la fonction (habitation avec ou sans commerce, volume utilitaire...), les matériaux. Les types se "métissent" entre eux : une construction ancienne peut être modernisée, en ayant passé par d'autres catégories.

Il faut également rappeler que les investigations propres à l'AVAP concernent l'**extérieur** des bâtiments. Ainsi on pourra qualifier de "moderne" un immeuble en réalité plus ancien, mais dont la façade a été reconstruite à la période moderne.

**"(L'analyse typologique...) est également limitée à l'appréhension des seuls éléments extérieurs des bâtiments, sans prendre en compte leur organisation interne et leurs distributions (...), l'AVAP ne pouvant réglementer l'intervention sur l'intérieur des bâtiments."** (Circulaire AVAP de mars 2012).

En schématisant, on divisera les architectures du bourg en 4 catégories principales:

- les architectures anciennes ou à base ancienne
- les architectures classiques et néoclassiques
- les architectures rurales
- les architectures modernes



**"Faire ancien"**. Rusticité-ruralité : on confère un aspect de paroi plus ou moins dégradée à un bâtiment, en décapant ses enduits (en oubliant au passage qu'ils servent à quelque chose, protéger la maçonnerie). On pense ainsi "révéler" des dispositifs valorisants, qui auraient été dissimulés...

On traite ainsi pêle-mêle des types ruraux, anciens, des constructions néoclassiques, voire parfois modernes. Curieusement, cette démarche archaïsante ne concerne que les parois maçonnées : tout le reste peut être traité de manière différente. Il n'est pas rare d'associer paroi décapée et menuiseries simplifiées.

**"Faire moderne"**. Les façons de faire du pavillonnaire appliquées à l'existant, ancien, rural ou rendu indéfinissable. On reprend en général les grandes lignes de la volumétrie et de l'organisation générale du bâtiment (comme les escaliers extérieurs, les auvents...), mais on renouvelle tous les matériaux, avant d'appliquer un enduit en général industriel. La mémoire du passé est effacée, sauf détail conservé (comme la datation 1697 de la maison en haut à gauche).

## 05.01. Identification des typologies architecturales



## 1. Les architectures de type ancien

Ces patrimoines représentent le plus grand enjeu pour Châteldon : ils ne sont en effet pas renouvelables. Si on détruit ou dénature une maison du XVe siècle, l'opération est irréversible. Si la commune se réclame d'une image "médiévale", il est essentiel pour elle d'apporter un soin particulier à ces bâtiments les plus anciens.

Hormis quelques vestiges très anciens, disséminés ou encore à découvrir, les architectures qu'on peut qualifier "d'anciennes" vont correspondre aux campagnes de reconstruction du XVe siècle, se prolongeant au XVIe.

Des maisons ou parties de maison en pans de bois, des façades maçonnées avec tour d'escalier ou rez-de-chaussée présentant des arcs en anse de panier, des portes avec linteaux comportant des arcs en accolade... hormis 2 ou 3 témoignages assez homogènes, il s'agit essentiellement de parties d'immeubles, qui ont par la suite été reconstruits, altérés, modifiés... (jusqu'à la période moderne qui a connu l'aménagement de garages par destruction de boutiques renaissance...).

La grande masse des architectures anciennes est de maçonnerie de pierre locale (granit ou roches voisines), avec couverture de tuile canal. Il s'agit d'une maçonnerie enduite : il est nécessaire de rappeler que l'enduit est une protection de maçonneries souvent hétérogènes.

La technique du pan de bois est bien représentée localement et semble avoir perduré jusqu'à la fin du XVIe siècle, bien que la ressource en bois d'œuvre se tarisse peu à peu. De rares façades en pierre appareillée ont également existé.

Le pan de bois est utilisé souvent avec des parties maçonnées, soit le seul rez de chaussée, soit sur plusieurs niveaux. Le pan de bois permet des encorbellements, qui sont souvent frappés d'alignement dans les périodes récentes. Il faut également signaler l'obligation faite à partir du début XVIIe d'enduire les pans de bois, pour des raisons de sécurité. L'enduit permet aussi de cacher des appareillages médiocres et des bois peu réguliers.

L'attestation de l'ancienneté d'un bâtiment est en général "signée" par ses ouvertures, qu'elles soient encore utilisées ou à l'état de vestige. D'autres éléments comme les traces d'encorbellement peuvent révéler l'origine médiévale d'un bâtiment modernisé.

La construction en pan de bois est associée à la notion de "moyen-âge" et de bois apparents.

La situation n'est pas si simple : on a construit en pan de bois jusqu'au XVIIe siècle, on a enduit les pans de bois (pour des raisons de sécurité) et la période moderne a parfois amené à raboter les encorbellements. Par ailleurs, maçonnerie pour les parties basses et pan de bois pour les niveaux hauts sont souvent associés.



De nombreuses constructions anciennes ont subi des altérations fortes à la période moderne, en particulier dans les années 1900 : on refait les encadrements de fenêtres (sans doute les anciens étaient-ils dégradés) ou encore on rabote des immeubles en les dotant de façades modernes en retrait, tout en conservant le reste.

Pour d'autres, l'archive révèle parfois des dispositions remarquables, dilapidées à la période moderne : ce type de mutilation n'est que très difficilement réversible. (cliché du Touring Club de France, Jablonski, base Mémoire)

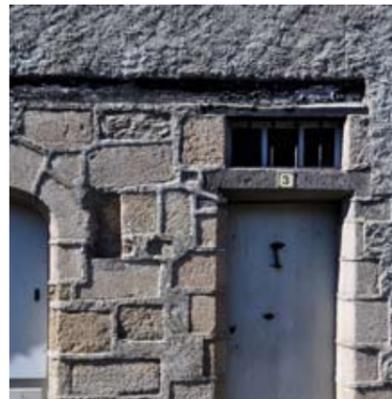
## 05.01. Identification des typologies architecturales

Il semblerait qu'une fraction significative de ce patrimoine ancien ait été couvert de petites tuiles plates, sous forme de combles à forte pente, procédé qui a plus ou moins perduré jusqu'à aujourd'hui. La petite tuile plate (qu'on peut qualifier ici de bouronnaise) se rencontre en effet ponctuellement, un peu au Sud de la limite nord de la tuile canal (maison du Pirou à Thiers). Cette tuile semble avoir été un élément de distinction : elle concerne des constructions un peu plus ambitieuses, comme l'église.

Leurs menuiseries "d'origine" restent mal connues (tout au plus est-on sûrs qu'elles sont de bois) et on peut penser qu'elles correspondent à ce qui a été relevé courant XIXe siècle dans d'autres régions.

Ces types d'architecture relèvent d'une catégorie de restauration qui devrait amener à opérer des choix non seulement techniques mais aussi conceptuels. Sauf exception (certains pans de bois), on ne sait guère en effet quels étaient leurs aspects anciens, et ils sont le plus souvent combinés avec des ensembles architecturaux plus récents.

Après une période "ciment", une tendance actuelle est à les restaurer de manière rustique, selon la croyance qu'un site touristique se doit de présenter un aspect "naturel", c'est à dire sans le moindre enduit.



Les interventions sur l'ancien sont restées un peu chaotiques à la période moderne : soit on use ou abuse du ciment (dont il ne faut pas oublier qu'il apparaît comme une sorte de matériau miracle par rapport à la chaux et à ses "contraintes"), soit on s'adonne aux destructions d'enduit, ou encore à des dispositions évoquant parfois l'architecture des parcs d'attraction.

Il semble que les architectures des XVe et XVIe siècle, lorsqu'elles se voulaient représentatives, aient eu recours à la tuile plate "bouronnaise", avec emploi de pentes fortes (voire très fortes, comme à l'église). Pour le reste il est probable qu'on soit dans le domaine de la tuile canal.



Il est vraisemblable que le paysage urbain de Châteldon au XVe siècle ait été identique à celui relevé à la même époque à Saint-Pourçain : un mélange de toitures à forte pente (construction les plus significatives) et à faible pente (constructions ordinaires). (Armorial de Guillaume Revel, BNF base Gallica)

## 05.01. Identification des typologies architecturales



Linteaux délardés en arc segmentaire (1763) et linteaux en arc segmentaire (XVIIIe siècle)



La composition symétrique intéresse aussi le milieu rural.



La construction à travées régulières : pratiquement du XVIIIe à la veille de la guerre de 1914 ce code visuel sera à l'œuvre.



On cherche souvent à "dé-régulariser" les compositions de façade, qui nécessitent au contraire d'avoir à respecter leur composition. Ci-contre : état d'origine de l'ancien café-hôtel Laval. La pierre n'était pas apparente... (carte postale vers 1905, coll. pers.)



## 2. Les architectures de type classique et néoclassique

Ces architectures correspondent à la période qui court grosso modo du XVIIe à la première moitié du XIXe siècle : les façades sont maintenant ordonnées selon des travées, parfois axées symétriquement. L'architecture "ordinaire" recherche les mêmes codes visuels que l'architecture savante. Cette tendance va se poursuivre jusqu'au début du XXe siècle.

Au XVIIIe siècle, les linteaux sont droits ou en arc segmentaire, ou encore délardés en arc segmentaire (ce qui évite d'avoir à cintrer les menuiseries). À partir du XIXe les linteaux sont droits.

Ce sont des architectures enduites, rarement avec des façades en pierre de taille appareillée, dont les ouvertures sont dotées de fenêtres en bois redivisées en carreaux, dont les contrevents sont des volets pleins ou des persiennes à lames dans la seconde moitié du XIXe siècle. Simples (à deux travées ou parfois à une seule...) ou plus élaborées, elles constituent la maille d'une grande partie du bourg.

Le milieu rural adopte aussi ces codes visuels : travées avec symétrie axiale, taille décroissante des ouvertures vers le haut...

À partir du XIXe siècle, ces constructions font souvent intervenir des éléments en andésite, non par effet de mode, mais parce que les carriers de Volvic inondent le marché d'éléments préfabriqués à partir de la seconde moitié du XIXe siècle. Ces éléments sont combinés avec des matériaux divers. Il n'y a pas d'exemples spectaculaires d'architectures néoclassiques des années 1850-1870 à Châteldon : la période prospère sera juste après...

L'iconographie et quelques vestiges en place nous montrent des façades régulières, avec utilisation d'un badigeon simulant un décor. Toutefois, la plupart des décors ont aujourd'hui disparu.

Les toitures semblent en tuile canal pour la période classique, avec arrivée de l'ardoise vers 1880-1900 mais surtout de la tuile mécanique grand moule.

La manière d'intervenir sur ces constructions est en théorie facile ("tendre vers l'identique") mais se heurte aux pratiques : on a tendance à vouloir les rendre plus archaïques qu'elles ne sont, soit en les décrépissant, soit en "rusticisant" les encadrements d'ouverture, par des sortes de harpes irrégulières, sans fondement technique ni esthétique.

On simplifie (souvent techniquement à tort) menuiseries et fermetures : le mythe de la déperdition par les seules menuiseries est encore vivace.

## 05.01. Identification des typologies architecturales

### 3. Les architectures de type rural.

Elles attestent de la présence de l'agriculture intra muros, dès le XVIIIe siècle au moins (sans doute depuis le XVIIe). Elles concernent un peu plus les faubourgs extra muros.

De pierre ou de pisé, en pans de bois et torchis, couvertes en tuiles canal avec de nombreux détails ou ouvrages de bois, elles ne recherchaient pas l'esthétique d'une composition formelle. La nostalgie pour une ruralité disparue, leur caractère "naturel" et pittoresque, leur ont conféré une aura patrimoniale. Toutefois, les restaurer sans les dénaturer, tout en permettant leur réutilisation, est un défi. Leur seule conservation est parfois problématique (comme pour le pisé).

On les traite souvent de manière "rustique" alors que la documentation ancienne nous montre des blanchiments, des recherches de régularité... Il tend à s'instaurer un "aspect rural" qui peut influencer des travaux sur d'autres architectures.



Le monde rural a aussi beaucoup utilisé le pisé, celui-ci restant souvent apparent sur les volumes utilitaires comme les granges.

L'architecture rurale est rarement raffinée : son objet est avant tout utilitaire. Elle est à base de maçonnerie enduite : les matériaux sont de tout-venant, et il faut les protéger. Elle a recours au bois, soit pour des encadrements d'ouverture (appelés lindages dans la vallée du Livradois), soit pour des galeries en surplomb, à l'origine des séchoirs liés à des greniers. Ces galeries ont été ensuite considérées comme des balcons. Des garde-corps ajourés décorés ont existé, sans doute à l'époque des scieries.



Pourvu qu'on s'en donne la peine (et les moyens) il est possible de mettre en œuvre des enduits modernes bien adaptés au patrimoine rural.



Les toitures sont massivement de tuiles canal, pratiquement remplacées aujourd'hui à 90% par des tuiles mécaniques grand moule, ou toutes sortes de matériaux, au point que les finitions traditionnelles ont disparu.

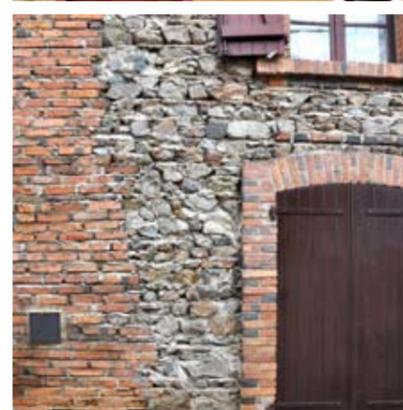
## 05.01. Identification des typologies architecturales



Le types éclectiques sont peu représentés à Châteldon. Ils mixent les styles historiques, avec ici une nette préférence pour le classicisme (aucune composition néo-médiévale dans le bourg).

Une pratique courante de la fin du XIXe est de "compléter" les châteaux jugés insuffisamment pittoresques par des ajouts, plus ou moins réalistes.

Les tours de Châteldon sont particulièrement réussies, puisque assises sur des structures anciennes. Curieusement ce néo-médiéval n'a pas fait école localement.



À partir des années 1880 et pratiquement jusqu'aux années 1920, se répandent les codes de l'architecture rationaliste, ici réduite à sa version basique la moins sophistiquée (le décor ou les éléments ajoutés sont rares). Certaines constructions inachevées laissent croire (à tort) qu'il s'agit d'une architecture non enduite (ce qui peut être exact pour des constructions industrielles)

On a beaucoup blanchi les architectures jugées a posteriori "trop" colorées.

## 4. Les architectures de type moderne

Elles sont étonnamment nombreuses dans un bourg qui se qualifie lui-même de "médiéval". Elles sont la conséquence des politiques de modernisation de la première moitié du XXe siècle et peuvent n'être que des façades plaquées sur des immeubles plus anciens.

Ces types sont d'ailleurs également assez souvent combinés entre eux.

**L'éclectisme**

Sous ce terme on désigne toute architecture se référant dans son décor ou son principe même, à des architectures plus anciennes. Ainsi le classicisme (XVIIe-début XVIIIe) est érigé au XIXe siècle en "style national" et fait l'objet d'innombrables déclinaisons. Il est peu représenté à Châteldon, hormis quelques maisons de notables et de petites réalisations d'immeubles dont les éléments de décor évoquent ceux des villas urbaines.

Curieusement, il n'y a pas de réalisation historiciste évoquant la période médiévale, si l'on excepte la reconstruction de la grosse tour du château..

**Le rationalisme**

Une grande quantité de constructions peut être qualifiée de "rationaliste". C'est une typologie assez voisine des typologies industrielles comme celles de la vallée de la Dore : encadrements de brique (avec parfois claveaux de pierre claire), en saillie par rapport au nu de l'enduit, en harpe ou droits, maçonnerie enduite (rarement brute), tuile mécanique grand moule.

C'est aussi l'esthétique des constructions ferroviaires du PLM, qui arrive dans les années 1880 et contribue à répandre ce type de procédé. Les maisons de garde-barrière sont caractéristiques : soubassement en pierre (appareil mosaïqué), structure de brique en appareil harpé (angles) et droit (ouvertures), enduit gris clair avec un léger grain... toit à deux pentes en tuile mécanique de pente moyenne. Les gares sont aussi traitées de cette façon.

Il est nécessaire de rappeler que la plupart de ces constructions sont enduites, milieu urbain oblige (même si elles ne le sont pas toutes, certaines n'ayant jamais été achevées). La production de brique et de tuile est largement locale (la Limagne est favorable à la briqueterie). Il existe parfois des éléments de décor moulé plutôt sophistiqués, ajoutés aux toitures.

Cette tendance reste largement dominante dans le bourg. Beaucoup de bâtiments sont dans leur état d'origine, avec parfois des enduits relativement soutenus (et probablement à base de ciment pour les plus tardifs). On cherche souvent à les re-rustiquer par décapage des enduits.



## 05.01. Identification des typologies architecturales

### Le modernisme

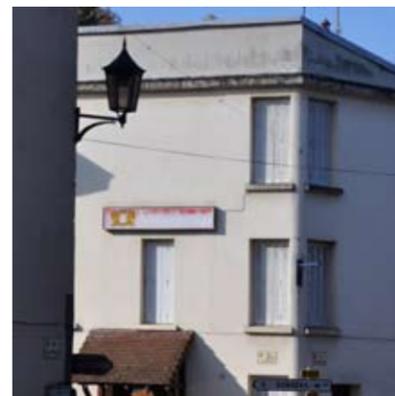
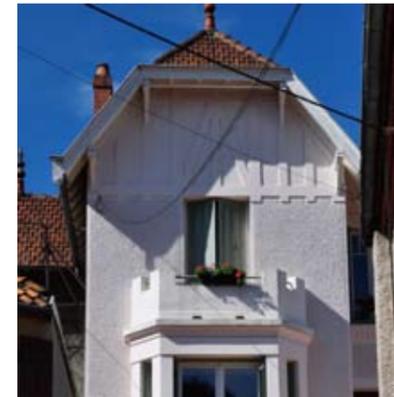
Une autre partie du patrimoine moderne, plus tardive, d'allure plutôt Art-déco, est constituée d'architectures de ciment qui sont peintes, souvent de manière claire, sans effet de contraste, des contrastes faibles, ou a contrario connaissant des mises en couleur très soutenues avec des contrastes importants. C'est sans doute la modernité vichyssoise qui a pu les inspirer. On relève également une villa "régionaliste" avec de faux pans de bois moulés (inspirées des architectures balnéaires de type "anglo-normand").

Les façades sont réalisées soit en maçonnerie traditionnelle de moellons, soit en parpaings (agglomérés) soit encore en éléments de terre cuite creuse (thermiquement catastrophiques dans les premières années du XXe siècle...) avec une finition ciment lissée, moulée ou encore avec des jeux de textures.

Par la suite, les constructions modernes des années 1950 à 1980, réalisées dans des conditions minimales du point de vue de la conception, n'ont pas produit de témoignages remarquables.

La restauration des patrimoines modernes ne devrait pas poser de problèmes (on connaît leur état d'origine puisque souvent on l'a encore sous les yeux). Toutefois ces constructions, "trop" récentes ne sont pas encore tout à fait du patrimoine dans l'inconscient collectif. On a donc tendance à vouloir se démarquer d'un état des lieux encore jugé "non patrimonial".

Au vu des travaux récents, on peut considérer que c'est un patrimoine cible pour les marchands de menuiseries en matière plastique.



À partir des années 1940, on évolue vers des types moins élaborés, (certains non finis), sans modénature ni décor. C'est le temps du pavillon-type, multiplié à l'infini sur tout le territoire, et de l'immeuble passe-partout, corseté de normes, et sans budget permettant d'échapper à la banalité.

Régionalisme anglo-normand, Art-Déco... plus ou moins élaboré. les styles résidentiels se calquent sur ceux des villégiatures thermales.

## 05.01. Identification des typologies architecturales



Le type de bâtiment ordinaire auquel on est confronté : certains détails sont modernes (les encadrements en brique) d'autres plus anciens (le linteau cintré en granit). La maçonnerie de base est sans doute ancienne. Les choix à faire sont moins simples qu'il n'y paraît.

### 5. Une majorité d'architectures "métissées"?

Il apparaît que de très nombreuses constructions ne peuvent être rattachées à un type unique : tantôt sur une base ancienne s'est greffé un ensemble de dispositions de type rationaliste, tantôt une modernisation radicale ne laisse subsister que des hypothèses sur la présence d'apports plus anciens...

C'est la conséquence d'un double phénomène : la culture locale de la reconstruction en place (pendant longtemps, et encore aujourd'hui, le bourg, fait d'éléments linéaires de peu d'épaisseur, ne peut se développer de part et d'autre des vallées...) et la perte des savoir-faire traditionnels, rapidement abandonnés dès lors que des matériaux industriels, plus faciles à mettre en œuvre (la brique et la tuile mécanique) sont facilement disponibles..

Par ailleurs, les "siècles paysans" ont été ceux de l'autoconstruction, de la débrouille, de l'absence de régulation par une quelconque autorité, mais également de la rareté d'artisans qualifiés en dehors des sites réellement urbains.

On a pris l'habitude de faire soi-même, d'adapter, de récupérer. Ainsi, les anciens remparts ont-ils du fournir de la matière première (des moellons) pendant plusieurs siècles...

D'une certaine manière, cet état de fait perdure encore, exploité sans vergogne par la grande distribution spécialisée dans le bâtiment, qui écoule des produits divers, sans se soucier de savoir si un diagnostic (qui devrait conduire à des choix adaptés) a été réalisé.

## 05.02. Les matériaux de structure

Si l'architecture traditionnelle se cantonne à la trilogie pierre-terre (cru ou cuite)-bois, l'existence d'autres typologies fait apparaître une certaine variété des matériaux, en particulièrement industriels ou importés.

On distinguera les matériaux de structure, qui sont ceux qu'on voit dans le bourg lorsqu'on y déambule, de ceux de couverture, qui sont par force, ceux qu'on perçoit le plus de l'extérieur, la route "panoramique" révélant la silhouette des toitures du bourg.

### La pierre

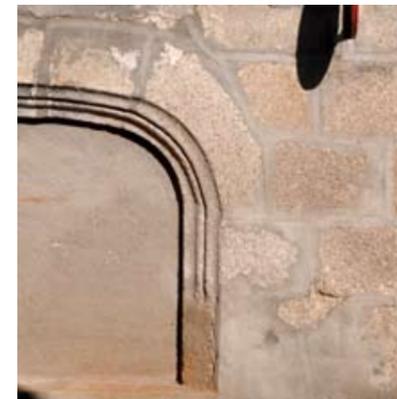
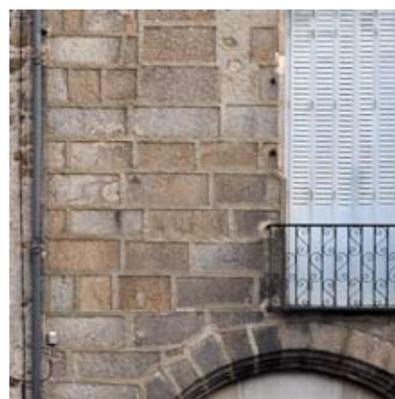
#### Les pierres locales

Situé au pied d'un massif schisto-granitique, Châteldon ne manque pas de pierre.

Le moellon de base est une sorte de schiste dur, utilisé éclaté, d'une teinte allant du blond au brun. Sa dureté accrédite parfois l'idée qu'il doit être laissé brut. L'analyse de vieilles maçonnerie indique en fait qu'elles sont constituées d'un amalgame de matériaux assez divers : moellons durs, certes, mais aussi de granit, carreaux de terre cuite... On est donc devant des maçonneries hétérogènes, destinées à être enduites.

Le granit est avant le XIXe siècle la pierre locale utilisée le plus communément en grand appareil ou en éléments architectoniques (jambages, linteaux), comme en moellons. Les façades appareillées sont toutefois rares. Le granit régional n'est guère de grande qualité, présente une structure assez grosse et peut s'éroder parfois rapidement. Il ne se prête pas à des sculptures fines, mais à des mouluratures simples.

C'est la raison pour laquelle certains bâtiments anciens ont fait appel au calcaire pour des travaux plus raffinés (comme le portail de l'église). La provenance de ce calcaire n'est pas connue.



Il existe peu de façades en pierre appareillée, mais seulement des parties en général anciennes (XVe ou XVIe siècle). Il s'agit de granit, de teinte blonde. À la période moderne on s'est ingénié à les doter de joints "décoratifs" fait de baguettes de ciment.

Dans le milieu rural, existe une maçonnerie intermédiaire entre les appareils soignés, et la maçonnerie de moellons, laissée vue (les joints sont tirés au fer, ce qui signifie qu'ils étaient destinés à rester visibles)



L'analyse des maçonneries visibles montre bien qu'elles sont constituées d'éléments disparates, non destinés à rester vus (même s'ils sont réapparés). Les maçonneries modernes sont les plus négligées, avec d'improbables mélanges de pierre de récupération, de briques diverses et même de planches en bois assurant les arcs de décharge.

## 05.02. Les matériaux de structure

**La pierre importée : l'andésite**

L'andésite ou "pierre de Volvic" est parfois utilisée à partir de la seconde moitié du XIXe siècle. C'est l'industrialisation d'éléments pré-taillés qui entraîne son grand développement. Dès les années 1840 les carrières exportent des éléments de Volvic par la voie d'eau (notamment des dallages), le chemin de fer fera le reste après 1860-1880. On l'utilise aussi pour des éléments de décor.

D'autres pierres industrielles de teinte claire sont employées à la période moderne.

**La brique**

Elle envahit Châteldon à partir du dernier tiers du XIXe siècle. Elle est utilisée massivement pour des éléments structurels et des encadrements d'ouverture, dans le neuf comme l'existant. Sa provenance est locale, mais la Loire aussi fournit des tuiles et sans doute des briques.

Elle semble avoir été utilisée en substitut du bois pour les encadrements d'ouverture. Ces encadrements ne sont pas tous destinés à être vus : lorsque la brique est au même nu que la maçonnerie de base, il est évident qu'on est en présence d'une structure destinée à être recouverte, au même titre que la maçonnerie.

Elle est également le constituant de nombreuses chaînes d'angle, ensuite enduites ou de souches de cheminées.

Elle disparaît à la période moderne, sauf sous forme de brique décorative.



L'andésite, ou lave de Volvic est utilisée de la moitié du XIXe siècle au début XXe. Il s'agit soit d'éléments industrialisés (sciés aux périodes les plus récentes), soit taillés lorsqu'il s'agit d'éléments de décor.



Pierre claire d'origine industrielle importée (pierre de Villebois ?).



Comme la pierre, la brique est destinée à être enduite ou pas... Les structures sont enduites (chaînages, arcs de décharge...) mais les encadrements d'ouvertures ont souvent une intention esthétique. Noter que la brique peut être peinte en rouge, dans les années 1900 en particulier. De nombreuses souches de cheminées sont en brique.

Un avatar de brique, à la mode dans les années 1970, particulièrement chez les décorateurs de magasins, ou certains architectes... (détruit en 2016).

## 05.02. Les matériaux de structure

**L'enduit****Tout est enduit, ou presque**

C'est un point essentiel : la quasi-totalité du parc immobilier local est destinée à être enduite, sauf peut-être quelques assemblages de pan de bois particulièrement élaborés et les rares façades ou parties de façade en pierre appareillée. Certains bâtiments inachevés, ruraux, industriels, restent parfois non enduits, mais ce sont des exceptions.

C'est l'enduit à base de ciment (ou au ciment pur), d'aspect mortifère, parfois vecteur de désordres techniques, qui a amené un rejet culturel de l'enduit, amplifié par les théories de la "vérité" du matériau brut du mouvement moderne en architecture.

**Fonction et esthétique de l'enduit**

L'enduit est une protection des structures, lesquelles sont très souvent constituées de matériaux tout-venant, à l'exception des cadres des ouvertures, réalisés soit en pierre, soit en bois, soit en brique à la période moderne. L'enduit a une autre fonction : il reçoit souvent un décor architectural, simulé par des peintures, qui sont badigeonnées sur le support.

La construction d'aspect brut, a fortiori sans décor, est une invention de la période moderne : pendant des siècles, dès qu'on l'a pu, on a réalisé un décor. La grande époque du badigeon ornamental est le XIXe siècle et les premières du XXe.

Le milieu rural pour sa part, use du blanc depuis des siècles : le blanchiment à la chaux, à l'origine hygiénique est encore très répandu au début du XXe siècle. En montagne, toutefois, il semble que de nombreuses architectures restent brutes, à l'exception des façades des habitations, souvent enduites. Notons qu'à Châteldon de nombreuses façades portent encore les traces verdâtres du sulfate de cuivre, qui attestent ainsi de la présence de vignes sur les façades.

Les rares enduits subsistants à Châteldon ne sont pas très anciens (courant XIXe) ou alors modernes (début et courant XXe). La période moderne voit une évolution importante : au lieu d'un décor apposé sur une surface uniforme, on se livre à des jeux de textures et de couleur. La "tyrolienne" permet de réaliser des finitions à très gros grains, qu'on peut alterner avec des finitions très fines et lisses.

Dans le même temps, la palette évolue sous l'influence, à la fois de l'arrivée de nouveaux pigments chimiques, et de la "migration" des palettes chromatiques. Ainsi, les maçons piémontais arrivés des années 1910 aux années 1920 vont populariser les palettes soutenues à base d'ocre. Des périodes "colorées" alternent parfois avec le goût du blanc.



Rares échantillons de décor badigeonnés ayant survécu (deuxième moitié XIXe).



C'est le ciment qui a fait déconsidérer les enduits. Il peut en effet, outre son aspect peu avenant, mener des structures à la catastrophe...



En se dégradant, les enduits font réapparaître la maçonnerie de base. On croit à tort qu'il s'agit d'une sorte d'état des origines qu'on gagnerait à révéler. En fait, on fait surtout disparaître toute possibilité de mise en valeur des dispositions architecturales : régularités, symétries, décor.



L'examen attentif de maçonneries dégagées fait apparaître, à certains détails, qu'un enduit était prévu.

**En haut**, le linteau de granit présente un parement régulier, surmonté d'une zone plus grossière, en léger retrait. Par ailleurs l'arc de décharge (ici en briques) est un élément structurel, non un décor destiné à être vu... La simulation de l'enduit rétablit la régularité.

**En bas**, on note que l'encadrement présente une partie régulière en légère surépaisseur. Par ailleurs, le cadre a été rafistolé en pierre noire, alors que sa partie principale est en granit. L'enduit venait donc au nu de la pierre en saillie, et l'encadrement était probablement coloré pour unifier son aspect hétéroclite. Un dessin régulier de l'encadrement apparaît alors.

Les rares enduits anciens conservés semblent avoir été de teinte très claire, ou blancs. La couleur soutenue est une irruption moderne, à partir de la fin du XIXe siècle.

## 05.02. Les matériaux de structure



La construction en pan de bois véhicule une image forte, en liaison avec l'identité touristique... qui conduit souvent à une survalorisation.



La maison Sergentale présente des assemblages très réguliers et très serrés. Leur graphisme nous paraît avoir eu une volonté esthétique. Sans doute est-ce la seule dont le dessin devait se donner à voir.



## Le bois (pans de bois et colombages)

De nombreux immeubles anciens (et d'autres qui le sont moins) sont constitués de parties en structure de bois, avec remplissage.

## Une technique ancestrale

Le pan de bois est connu depuis l'Antiquité sous le nom d'opus craticium et Vitruve n'en pensait pas du bien : les bois risquaient de pourrir par le haut s'ils n'étaient pas bien abrités, par le bas si le pied d'immeuble n'était pas hors d'eau. C'est la raison pour laquelle les toits sont souvent débordants, ou dotés d'un coyau, et les parties basses des immeubles construites en dur.

Pourquoi a-t-on construit en bois ? Trois raisons sont possibles : le matériau est abondant (ce qui est le cas au XVe siècle, les massifs forestiers se sont étendus après près d'un siècle de guerres et d'épidémies comme la Peste Noire), le chantier peut-être rapide, enfin si les sols ne sont pas stables, la structure bois déformable, peut se révéler adaptées. Par ailleurs le remplissage en torchis fait appel à des produits aisément disponibles et gratuits (argile, paille...). Notons cependant que ce type de construction est l'affaire de charpentiers expérimentés.

Il ne semble pas que des études dendro-chronologiques aient été menées sur les bois présents à Châteldon, qui permettraient de mieux dater certains édifices (la datation estimée de la maison Sergentale oscille entre les XVe et XVIe siècles).

## Pan de bois vu, ou enduit ?

Les assemblages sont-ils destinés à rester vus ?

C'est une question sans réponse univoque : les "beaux assemblages", de bois épais, réguliers, parfois moulurés, formant des dessins géométriques réguliers : certainement. Les simples croix de St-André, les bois pas trop droits, bûchés pour l'accroche d'enduit, alors que les sablières sont soignées et parfois moulurées : sans doute pas, seules les sablières sont destinées à restées vues. Dans le milieu rural, il est évident qu'on est en présence de pans de bois techniques, sans but décoratif.

Au XVIIe siècle, on interdit de fait le pan de bois apparent et on oblige à enduire ceux qui ne le sont pas. Cette obligation ne semble pas avoir été toujours respectée. Pour accrocher l'enduit, on cloute les bois s'ils présentent une certaine densité, ou bien on y cloue un lattis sur lequel s'accroche l'enduit.

À partir de la période moderne, sous l'influence de la communication touristique, on juge préférable de mettre au jour les pans de bois pour se doter d'une image plus "médiévale" (voire "alsacienne" ou "bretonne"...). En général on élimine le torchis (pourtant excellent isolant) sans doute jugé trop rural. On enduit les parties comprises dans les assemblages, souvent en constituant des coussinets en saillie. D'une manière constante, on laisse les bois tels qu'on les a trouvés, sans entretien particulier, ou alors on les traite à minima. Ils prennent rapidement un aspect d'abord décoloré, puis grisâtre, qui, s'il est parfaitement naturel, n'améliore pas la perception esthétique du bâtiment.



Les documents figurés anciens montrent des situations ambiguës : certains pans de bois de dessin simple semblent en train de réapparaître par vétusté...



D'autres, constitutifs de murs pignons, ne sont visibles que par disparition des immeubles adossés...



Les manières de restaurer les remplissages conduisent parfois à des surépaisseurs qui sont souvent inesthétiques.



Ce type de structure correspond en général à des encorbellements qui ont été rabotés. Les bois ont pris un aspect terne, renforcé par le caractère terreux de l'enduit.



Ce type de structure, probablement tardive (fin XVIe ou début XVIIe) est-il destiné à rester vu ?



L'existence d'un enduit posé sur lattis peut être de nature à indiquer un pan de bois.



Il semble exister encore quelques pans de bois enduits, repérables à leur encorbellement.

## 05.02. Les matériaux de structure

### Le pisé

La technique de construction des murs banchés a été assez répandue dans le secteur, du fait de la présence d'une argile de décomposition des granits, appelée localement gore, et qui est utilisée en mélange avec du gravier ou de la paille. Les chaînages des angles, les joints entre les lits de terre, étaient souvent constitués de mortier de chaux, qui apparaît de teinte plus claire.

Le pisé est le plus souvent enduit, ce qui a posé parfois des problèmes lorsque l'on a substitué le ciment à la chaux. Il est souvent difficile de l'identifier : c'est alors la dégradation, parfois fatale, qui va le révéler. Pour les bâtiments utilitaires, il reste souvent non enduit.

La bonne conception du toit d'un élément en pisé est fondamentale : le pied de mur doit rester au sec.

De nombreux bâtiments en pisé existent dans Châteldon, dont seulement quelques uns à usage d'habitation. Leur conservation est aléatoire. On y perce parfois de nouvelles ouvertures en béton qui sont impossibles ensuite à "ragréer" visuellement. Pour les habitations, qui seront ré-enduites, on utilise plutôt des éléments de terre cuite pour compléter les parties manquantes.

Des murs de clôture sont également réalisés en pisé. Le problème est aussi la protection du pied de mur contre l'humidité.

D'après les relevés de février 2000 de la ZPPAUP, les constructions en pisé semblent limitées aux faubourgs extra-muros.

À intervalles réguliers, la relance de ce matériau "vertueux" (local, thermiquement adapté...) est évoquée, donnant lieu à quelques expérimentations ponctuelles.



Relevé des constructions en pisé en 1999-2000 : nettement il s'agit d'un matériau réservé aux faubourgs. (doc. ZPPAUP Luc Larvaron)



Le pisé peut être combiné à d'autres matériaux.



C'est en général la dégradation de l'enduit qui fait réapparaître le pisé...



Les interventions sur le pisé sont parfois mutilantes. On doit envisager de ré-enduire pour retrouver une certaine qualité visuelle.



## 05.03. Les matériaux de couverture



La petite tuile plate venue du Bourbonnais (26cm x 16 cm, au profil légèrement incurvé) est très présente à Châteldon, mais les finitions traditionnelles semblent oubliées (arêtiers à tuiles gironnées, faitages à crêtes et embarrures).



La tuile canal traditionnelle a subi un recul phénoménal dans le bourg, où diverses tuiles "mécaniques grand moule" l'ont supplantée. L'instauration de la ZPPAUP avait permis son retour progressif. La tuile canal, et les détails de finition qui lui sont adaptés, sont un signe identitaire fort.

### La petite tuile plate

On a signalé combien ce matériau très répandu un peu plus au nord dans le Bourbonnais avait été utilisé dans les périodes anciennes, pour des constructions recherchant une certaine qualité (église, château, certaines maisons de commerçants). Certaines de ces toitures ont perduré.

On notera toutefois qu'à la période moderne, la manière d'en régler les détails techniques a été un peu altérée : les faitages à crêtes et embarrures ont disparu, de même que la pratique des arêtiers en tuiles gironnées. On se contente de traiter ces finitions avec des tuiles de couvert, parfois en recouvrant des bandes métalliques...

Il est difficile de savoir avec précision quel pourcentage de toitures de ce type ont existé aux différentes époques, on ne peut que noter que ce matériau a résisté, quand d'autres ont disparu (ainsi le chaume).

### La tuile canal

C'est le matériau emblématique de la Basse-Auvergne et des Limagnes. Il gagne ici les montagnes, ce qui pose parfois des problèmes techniques (notamment la nécessité de lester les toitures en zone de vent, ou d'obturer au mortier de chaux la première rangée de couverts pour éviter les neiges poudreuses).

Elle ne doit pas être confondue avec la tuile romaine (parfois utilisée dans la région, ou en restauration de monuments historiques, mais rare) et surtout avec la tuile romane qui est une tuile mécanique à emboîtement présentant une onde.

La tuile canal peut aussi être appelée ronde, creuse ou "tige de botte".

C'est une technique bien identifiée : la tuile canal auvergnate est de plan trapézoïdal (ou gironné selon certains auteurs) sa longueur est de 37/38 cm, sa largeur de 15cm (partie haute) à 18 cm (partie basse), le rayon de courbure représentant 6 cm en moyenne. Les tuiles d'autres régions ont en effet des dimensions parfois très différentes: elles peuvent mesurer de 50 cm à 60 cm de longueur et sont en conséquence posées avec un plus petit nombre d'unités au m<sup>2</sup>. Par ailleurs, les matériaux de provenance méditerranéenne peuvent se révéler gélifs... ce qui n'est pas recommandé en Auvergne.

Elle est en général posée sur un voligeage cloué sur chevrons, à raison de 36 à 38 unités au m<sup>2</sup>, ce qui constitue des toitures assez lourdes (60 à 65kg au m<sup>2</sup>). Les arêtiers et faitages sont en général également constitués de tuiles renversées. Les noues, qui ne peuvent être réalisées en tuile, sont obligatoirement métalliques, raison pour laquelle on les évite en général.

Il existe actuellement d'autres types de pose, y compris modernes, comprenant parfois un film de polyane assurant un complément d'étanchéité.

### 05.03. Les matériaux de couverture

Cette tuile passe pour facile à poser (on l'appelle la tuile du maçon...). Mais un maçon est rarement aussi un couvreur, et cette facilité devient ainsi une faiblesse en cas de complexité technique.

Elle se prête à des déformations géométriques (plans en trapèze, pentes variables...) et peut donner aussi lieu à de légères incurvations des profils (qui améliorent les étanchéités). Les rives sont le plus souvent nettes pour les immeubles de type urbain (une dernière rangée de tuiles de couvert est scellée sur le pignon), contrairement aux immeubles de type rural qui pratiquent parfois le débord plus ou moins prononcé (et la présence de pisé, dont la protection des pieds de mur est impérative, amène parfois à ces couvertures plus débordantes).

La corniche en génoise est par contre absente de la région : il n'y a d'ailleurs guère de corniches avant le XIXe siècle. Les parties de toits avec chevrons en saillie (appelées forgets) n'ont pas de traitement architectural particulier.

L'iconographie du début XXe montre les toitures à faible pente de Châteldon pratiquement à 90% couvertes en tuiles canal.

#### La tuile canal sur forme ondulée.

Cette méthode a été développée à partir des années 1970 : une tuile neuve ou de récupération est posée sur forme ondulée, simulant une tuile de couvert. L'illusion d'une toiture tout-tuile peut être réussie si la forme est colorée, et si les tuiles sont posées de manière suffisamment dense. A priori, on économise à la fois sur le coût et sur le poids de la toiture. Ce procédé semble avoir été mis en œuvre localement sur un seul bâtiment moderne.



(Haute-Loire)



La tuile canal permet, si on "déforme" les rangées de compenser des irrégularités du plan. De même on peut la faire "serrer" (avec une légère incurvation) ce qui améliore l'étanchéité.



(Cantal)



Ce procédé de tuile sur forme ondulée, qui peut aider à conserver un caractère traditionnel de l'aspect des toits, a été très peu mis en œuvre sur le site.

## 05.03. Les matériaux de couverture

**La tuile mécanique "grand moule"**

Elle concerne les bâtiments érigés à partir des années 1870-1880, et progressivement, la quasi totalité des toitures à pente faible du bourg.

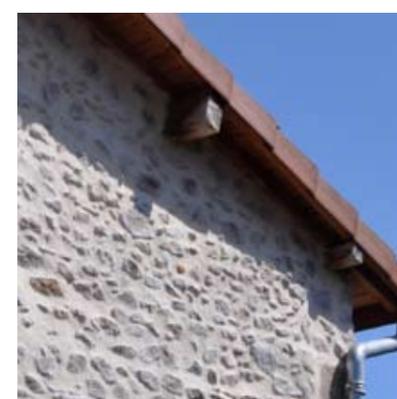
Elle apparaît après 1841 (premier brevet des frères Gilardoni), et constitue un progrès technique par sa régularité d'aspect et sa meilleure cuisson. Elle est d'abord limitée au Sud de la France, pour approvisionner le marché colonial. Les fabricants se multiplient (il en existe en Auvergne dès les années 1850) et le modèle rectangulaire, plus ou moins décoré (côtes, losanges...) devient dominant.

Elle s'accompagne souvent de motifs ornementaux élaborés, destinés aux traitements des rives et pignons, ou aux faitages.

En restauration, elle pose beaucoup de problèmes, notamment sur tout ce qui n'est pas strictement orthogonal. Les rives nettes deviennent problématiques, les débords en façade sont souvent irréguliers et surtout il est nécessaire de mettre en œuvre de la zinguerie pour rattraper la moindre fausse équerre. À Châteldon, elle est "responsable" de l'instauration de débords irréguliers sur les pignons.

Sa durée de vie peut être importante, ce qui constitue in fine un handicap : en cas de travaux, il faut refaire l'ensemble du toit, les modèles anciens n'existant plus... Il devient en outre difficile de reconstituer les décors.

Elle a connu plusieurs évolutions pour être "adaptée" aux quartiers patrimoniaux : le vieillissement artificiel (qui donne une tuile vaguement violette) et surtout l'évolution vers la tuile romane.



La tuile mécanique grand moule a beaucoup été utilisée dans le bourg, y compris avec des ornements. Sa teinte a fini par se fondre avec celle des tuiles canal. Toutefois, elle tend à disparaître, au profit de la romane.

L'inconvénient de ces tuiles est leur inadéquation au milieu "non-orthogonal" du bourg. Elles engendrent toutes sortes de détails inesthétiques.

**La tuile romane**

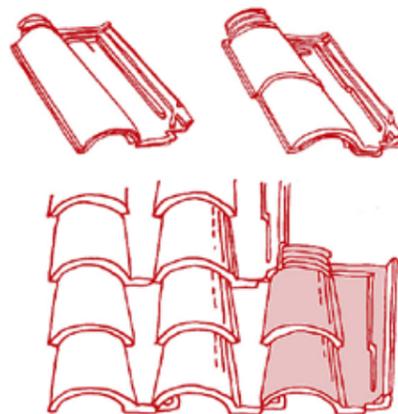
La tuile romane est une tuile mécanique grand moule présentant une ondulation simulant la tuile canal. Le système d'emboîtement permet de mettre en évidence cette ondulation, du moins certains modèles bien conçus, dont l'ondulation reproduit à s'y méprendre la forme trapézoïdale de la tuile canal...

Sous cette appellation de romane, on confond en effet parfois toutes sortes de productions, y compris celles d'autres régions, comme les panes du nord, flamandes ou picardes (qui présentent certes une ondulation, mais n'évoquant que de loin la tuile canal). Des tuiles béton existent également, mais présentent une onde trop faible et surtout de forme non trapézoïdale... (les tuiles béton, trop sensibles aux mousses, sont de toute façon en déclin).

L'inconvénient majeur de ce produit est son succès dans les zones pavillonnaires, dans lesquelles elle s'accompagne de détails de finition qui sont ensuite importés dans le secteur traditionnel. Dans tous les cas de fausse équerre, elle présente les mêmes inconvénients que la tuile mécanique classique.

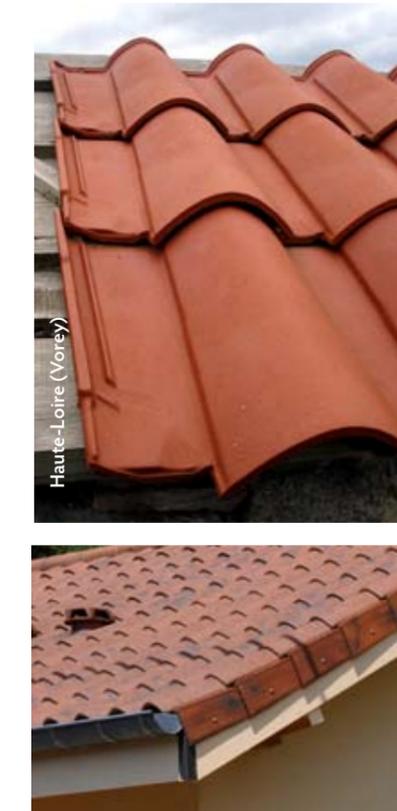


Panne flamande ou picarde (ou alsacienne?) : ce type de tuile n'a pas sa place à Châteldon.



La tuile romane "idéale" présente une onde forte qui l'assimile visuellement à la tuile creuse traditionnelle, et un couvert incurvé de plan trapézoïdal (et non rectangulaire).

Ce modèle est très adapté... mais les détails de finition, propres au monde pavillonnaire ne les sont pas forcément au centre patrimonial.



## 05.03. Les matériaux de couverture

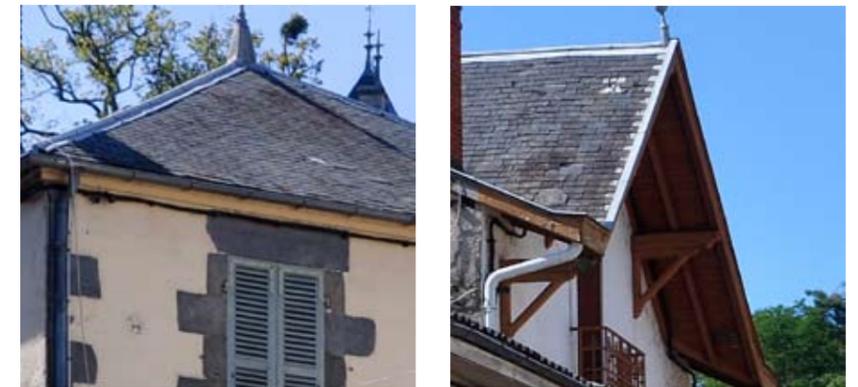
### Les matériaux de substitution

Comme dans de nombreux sites du monde rural touché par le déclin, la tuile canal des bâtiments utilitaires, ou des habitats les plus modestes, s'est vue remplacée par divers matériaux ondulés, métalliques ou à base de ciment (et souvent d'amiante).



### L'ardoise

Matériau marginal à Châteldon, l'ardoise d'Angers arrivée avec le chemin de fer, concerne quelques toitures du bourg. C'est un signe de notabilité ou de distinction. Les toits d'ardoise sont en général dotés de zinguerie (ornementale ou platement fonctionnelle : les arêtières en bande métallique pliée).



L'ardoise (d'Angers ?) arrive sur le site dans les années 1890, comme matériau d'une certaine distinction.

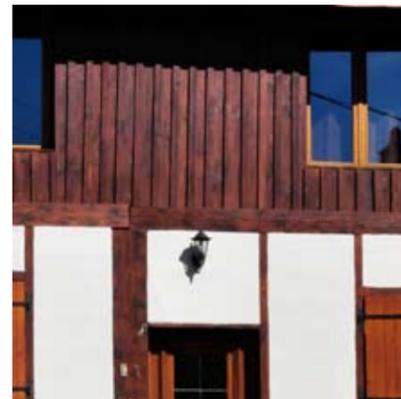
### Le bois

Il faut noter que quelques toitures (à caractère marginal) ont été réalisées en bardeaux de bois : la couverture en poivrière d'une maison de la rue du Jeu de Paume et le clocheton du Beffroi. Ce sont en général les régions de châtaigneraie qui engendrent ce type de matériau.

Certaines jouées de lucarnes à croupe sont recouvertes de bardeaux de bois.



## 05.04. Les matériaux de second-œuvre

**Le bois**

Site de menuiseries et d'usines de meubles, ainsi dépositaire d'une culture du bois, Châteldon a produit jusqu'à la période récente, un abondant second-œuvre de bois. Par ailleurs, les architectures rurales ont fait appel au bois pour de nombreux éléments de structure comme de finition (escaliers, garde-corps, menuiseries...). Si le bois "de structure" a disparu après le XVe siècle, le bois de second-œuvre s'est lui maintenu.

Jusqu'à la période moderne la totalité des menuiseries et fermetures est réalisée en bois, quel que soit le patrimoine considéré. À partir de la fin du XIXe siècle apparaît la persienne métallique qui supplante peu à peu le volet bois ou la persienne à lame. Mais il existe également une persienne accordéon en bois.

On note également une certaine décadence du dessin des menuiseries traditionnelles à partir des années 1970, sous l'influence de l'arrivée des menuiseries industrielles en bois exotique. Après l'obsession des petits bois dans les années 1960, on se retourne vers des baies non redivisées, supposées apporter plus de luminosité. Le fait est que la généralisation des doubles vitrages pousse à la simplification. Notons au passage que la durée de vie d'un double vitrage dépend de celle de ses joints d'étanchéité, qui tourne autour de 30 ans (ce qui est peu).

Balcons et galeries de bois avec éléments décoratifs répétitifs sont également très utilisés à Châteldon. Des décors d'encadrement de porte (d'allure slave ou alpine) ont existé, signe d'une volonté esthétique cherchant à dépasser le rural "ordinaire" aux bois mal dégrossis ou tordus (qui paraissent pourtant si pittoresques...).

Le bois est également utilisé comme bardage (rare), clôtures (dans les hameaux) ou pour des devantures de boutique en applique.

On met encore en œuvre aujourd'hui des fermetures ou éléments de décor en bois. Par contre, dans le droit fil de la pratique de la pierre apparente, on privilégie les aspects vernis, avec parfois des ferrures "décoratives". Il semble devenu psychologiquement difficile de peindre le bois, sans doute du fait de la faible tenue de certains pigments, trop vite décolorés.

## 05.04. Les matériaux de second-œuvre

### Le métal

À partir des années 1880, le second-œuvre métal apparaît, en général comme auxiliaire des toitures d'ardoises (arêtières en bande pliée, épis...). Le zinc accompagne la toiture de tuile mécanique lorsque la géométrie se complique. On multiplie également les traitements des rives par des bandes métalliques, jusqu'à la période récente.

On a signalé l'intrusion progressive des persiennes accordéon en métal. D'autres finitions venues des sites urbains ont accompagné ce mouvement, en particulier les grilles de balcons, en général de fonte moulée.

À la période contemporaine, un bâtiment en partie métallique (menuiseries laquées, escaliers extérieurs, bardages en tôle nervurée industrielle...) a été édifié en centre-bourg.



### L'irruption des produits de synthèse

Depuis une dizaine d'années, des matériaux en plastique de synthèse, ou en métal revêtu de ces mêmes plastiques (vinyles) ont fait irruption sur le marché des menuiseries et fermetures, parfois clôtures. Le marketing les présente comme ne nécessitant pas d'entretien. Ce qui est exact : à l'issue de leur cycle de vie d'une trentaine d'années selon la qualité choisie, on les jette (sans que leur recyclage soit d'ailleurs assuré).

Ces matériels présentent des problèmes de sécurité (en cas d'incendie ou d'effraction). Ils présentent également des problèmes d'aspect : le nombre de teintes possible est très réduit (la tenue dans le temps de couleurs autres que blanc, brun ou vert foncé n'est pas assurée), et ils sont un facteur de banalisation du paysage : les produits ont le même aspect dans un village de caractère ou dans une banlieue sans qualité.



# #06

## Le patrimoine bâti 2 : repérage et qualité

## 06.01. Les Monuments Historiques protégés

**L'église Saint-Sulpice**

(Inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des MH en date du 10 novembre 1925)

"L'enceinte intéressant l'église, au nord, daterait de 1345. L'édifice aurait été refait ou fondé par Isabelle de Montaigu qui aurait fait reconstruire l'antique sanctuaire, d'après un acte de 1314. Le rôle défensif originel de l'église semble avoir été primordial. Elle se situe au débouché nord de la vallée du Vauziron, voie naturelle de passage. Par rapport au site initial du rocher où s'était édifié le château du XIIe siècle, l'église et l'enceinte auraient formé une défense avancée.

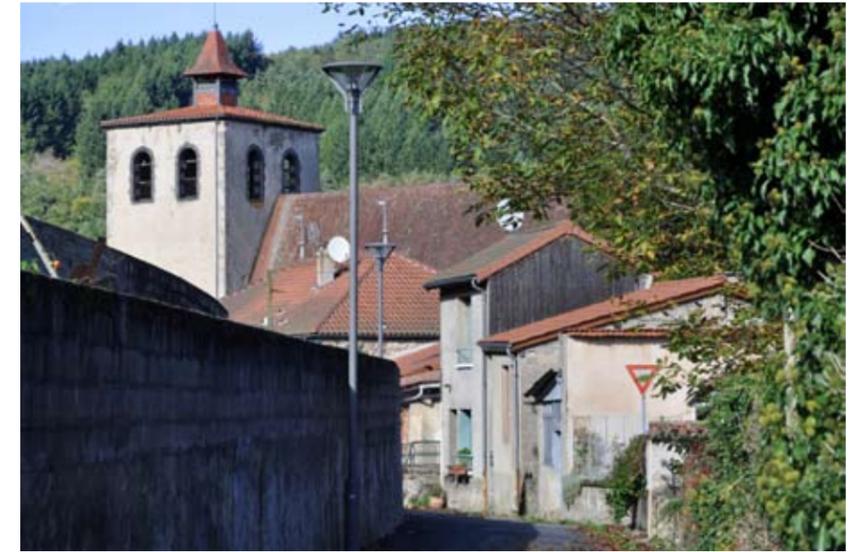
L'église se compose d'une nef de quatre travées avec bas-côtés (celui de droite ayant été élargi), d'un chœur avec abside à cinq pans, d'un clocher en tête de la nef, servant de porche. Cet édifice a subi diverses modifications, avec ajout d'une sacristie et de chapelles. Le clocher a été surélevé à l'époque moderne." (base Mémoire).

L'église a été rebâtie au XVe siècle sans doute par Philippe de Vienne et sa mère Isabelle Aycelin de Montaigut, seigneur de Châteldon, fils de Jean de Vienne, conseiller du roi, sénéchal et maréchal du Bourbonnais, sur une base plus ancienne (XIIe ?). Le portail sud, de style flamboyant, est orné de culots "presque monumentaux (...), les curieux atlantes du portail sud" (Anne Courtillé). On ne connaît pas l'origine de la dédicace à St-Sulpice.

Dans l'étude du canton de Châteldon de 1986 on note que si l'église est bâtie en granit local, le portail ouest a été réalisé en calcaire. Son aspect ancien (antérieur à la Révolution) n'est pas connu. Seule la représentation sommaire du XVIIIe siècle laisse supposer que le clocher actuel n'existait pas.

L'état de l'édifice paraît assez moyen. On note en particulier le délitement des sculptures du portail ouest, dont une partie a déjà disparu. L'église incorpore également un fragment de l'enceinte ("guichet").

La visibilité de l'édifice est très importante, celui-ci étant localisé à l'entrée de la plaine qui rejoint la vallée de la Dore.



06.01. Les Monuments Historiques protégés



## 06.01. Les Monuments Historiques protégés

**Le château**

(Inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des MH en date du 17 juillet 1926)

"Un premier château existe en 1200, signalé par un acte relatant l'hommage rendu par son propriétaire au sire de Bourbon ; le château aurait été réédifié à partir de 1489 ; la chapelle conservée remontant au moins au début 14e siècle, date d'exécution de ses fresques ; en 1859, les registres d'augmentation et diminution du cadastre font état d'une destruction et d'une reconstruction du château (partielles ?) ; avant la guerre 1939-45 le propriétaire, Pierre Laval, fit d'importants travaux de restauration ; le grenier du château est situé dans la basse-cour, laquelle est bâtie au 13e siècle ; les écuries, dans l'enceinte de la basse-cour, datent probablement du 12e siècle, d'après le style du portrait en bas-relief qui orne l'un des murs ; le grenier possède un escalier et 3 cheminées de style 18e siècle" (dossier Inventaire Auvergne).

L'analyse des cartes postales anciennes laisse apparaître qu'autour des années 1900 plusieurs éléments périphériques à la cour ont été reconstruits en style néo-gothique, sans doute sur des bases existantes. Seul le corps principal, d'une architecture assez simple, aurait donc été concerné par la reconstruction de 1859. La reconstruction des années 1900 est de toute évidence destinée à doter le château d'une silhouette "pittoresque". Il a été trouvé mention d'une source indiquant que vers 1900 (ou avant) le propriétaire du château (qui l'aurait racheté aux de la Faige) avait entrepris des travaux (dont la réalisation d'un salon "mauresque" dans une salle ornée des armes de l'aventurier Rodrigue de Villandrando...). Les reconstitutions pourraient être de cette période.

Un jardin composé existe au nord Est du château, dont il est séparé par une sorte de fossé ou douve. Cette structure rectangulaire remonte sans doute à la période classique (le rectangle figure au cadastre de 1835).

On peut également noter que les granges situées dans la basse-cour et portées sur la parcelle cadastrale du château (comportant une ancienne entrée présumée sur la rue du Fort) ne figurent plus comme bâtiments au cadastre.

Un certain flou entoure la délimitation exacte de la protection, sobrement libellée en 1926 "le château". De manière pratique, on a considéré que ce terme recouvrait les bâtiments formant l'enceinte arrondie occupant une sorte de motte séparée des jardins par une douve (?). Il n'est pas vraisemblable qu'en 1926 on ait considéré l'ensemble de la parcelle comme protégée.

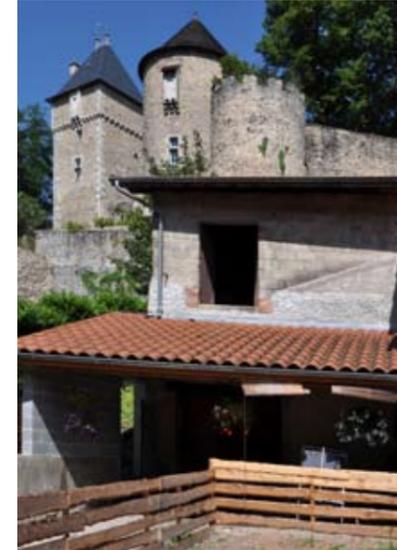
Par contre, la visibilité du Château qui occupe une position dominante, est très développée, à la fois depuis l'extérieur du bourg, que depuis son intérieur. Ce grand champ visuel porte en lui-même son inconvénient: l'existence de co-visibilités parfois indésirables, souvent médiocres.

Non visitable, le château, qui a fait l'objet de travaux récents, semble en bon état. Ses jardins semblent entretenus.

Selon l'angle de vue, on perçoit l'ensemble de cet élément majeur du paysage urbain (depuis l'ouest du site), sa partie reconstruite fin XIXe (depuis le bourg) ou son aile principale avec son haut comble (depuis l'est).



06.01. Les Monuments Historiques protégés



## 06.01. Les Monuments Historiques protégés

**La maison Sergentale**

(Inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des MH en date du 10 décembre 1926)

Elle n'est pas décrite par la base Mémoire. On peut considérer que la protection recouvre la partie identifiable comme ancienne (façade et toiture).

"Maison 15e siècle, probablement la plus ancienne de Châteldon : un étal ouvrait sur la rue des boucheries ; récemment encore, une boulangerie y était installée mais un incendie sans dégâts importants a entraîné sa fermeture ; un relevé de la maison à été fait en 1943 par le centre de recherche sur les monuments historiques" (dossier d'inventaire).

Cette maison a appartenu à Pierre Laval, qui semble à l'origine des relevés de 1943. Il s'agit probablement d'une structure en pans de bois destinée à rester apparente. Pour Bruno Phalip, les caractéristiques de la maison (notamment des éléments de décor) pourraient indiquer qu'elle remonte au XVIe siècle (et non au XVe). La partie supérieure de la tour a été arasée.

La toiture en petites tuiles, avec une lucarne à croupe, semble remonter au XIXe siècle.

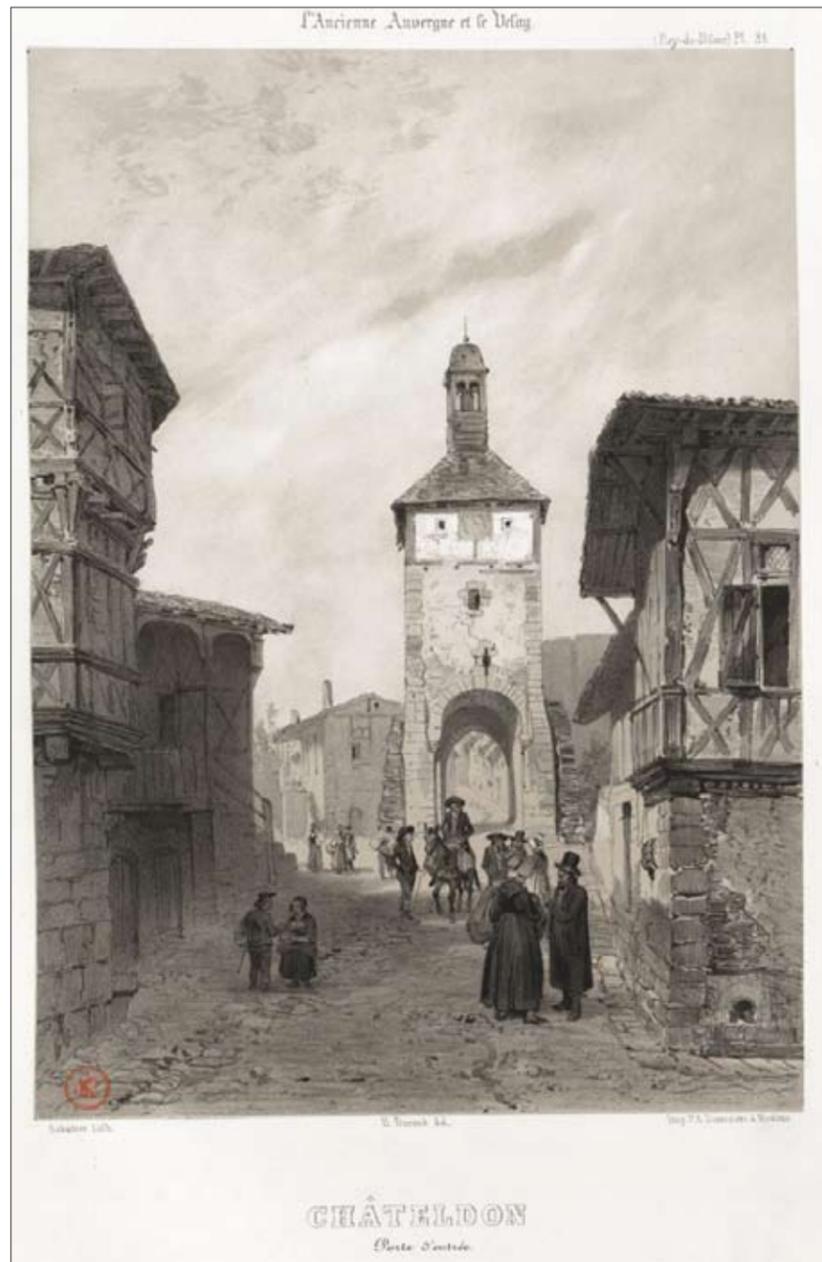
La parcelle comporte un autre bâtiment sur la rue des Boucheries, en retrait d'alignement et sans intérêt particulier. Bien que restaurée, la maison présente un aspect un peu dégradé.

La visibilité de la maison est assez forte depuis l'intérieur du tissu urbain (elle occupe un angle), mais sans projection à l'extérieur. Le niveau des combles est visible depuis la route de Puy-Guillaume.



À gauche cliché Desclée du 3 juillet 1888, deux clichés Camille Enlart (base Mémoire)

## 06.01. Les Monuments Historiques protégés



Lithographie tirée de l'«Ancienne Auvergne et le Velay» (1836). BNF-base Gallica.



## Le Beffroi

(Inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des MH en date du 16 décembre 1958)

"Protégeant un pont établi sur une dérivation du Vauziron, l'actuel beffroi est en réalité l'ancienne et unique porte de la première enceinte du village. Cette première enceinte a en grande partie disparu, absorbée par les démolitions et les reconstructions. La structure de cette porte apparaît dans l'arc d'entrée dont le noyau représente la porte originelle. Une corniche de pierres plates sur corbeaux de bois sépare les second et troisième niveaux. Un toit en pavillon avec lanternon abrite la cloche. Au troisième niveau, de petits jours carrés ménagés dans les charpentes d'armature sont les vestiges des communications de la tour avec le chemin de ronde. L'étage de l'horloge a dû vraisemblablement être construit vers le 16<sup>e</sup> siècle, transformant un ouvrage de fortification en beffroi." (base Mémoire)

"Porte d'entrée de la basse-cour du château fort, devenue le beffroi daté du 13<sup>e</sup> siècle ; la porte originelle est faite de blocs d'andésite ; en 1900/1901 restauration par l'architecte Fayet qui utilise du béton recouvert d'un parement de maçonnerie granitique ; en 1982, réfection de la charpente, de la couverture, et de la zinguerie par les monuments historiques." (dossier d'inventaire)

Propriété de la commune, le Beffroi (partie basse avec la porte) remonterait soit au XI<sup>e</sup> siècle (base Mémoire), soit au XIII<sup>e</sup> (Inventaire). La délimitation de la protection est claire (sauf pour les arrachements des murs : font-ils ou non partie de la protection?).

L'arche de la porte semble bâtie en granit et non en andésite comme mentionné. Ce qui est appelé béton est sans doute ce qu'il est convenu d'appeler alors "ciment armé".

La visibilité du Beffroi est assez forte intra muros, et pas seulement limitée au quartier ancien. Il apparaît notamment dans les vues en silhouette qu'on peut avoir depuis la route de Puy-Guillaume.

Cette situation emblématique n'a pas empêché la construction de verrous dans ses abords immédiats qui nuisent à une mise en valeur incertaine.



## 06.01. Les Monuments Historiques protégés

**La croix "monumentale" de Chez Gironde**

(nscrite sur l'Inventaire Supplémentaire des MH en date du 11 juillet 1942)

"Croix datée de 1600 sur le piédestal, mais la base et le fût ne sont pas de la même époque que le sommet. Cette croix présente une sculpture très fruste portant, d'un côté, une crucifixion, de l'autre une scène avec deux femmes". (base Mémoire)

"Croix de chemin du début du 17e siècle, figure sur la carte de Cassini, et porte au bas du montant une inscription restituée : Gironde 1600." (dossier d'Inventaire)

Les clichés de l'Inventaire montrent la croix sur un site dominant avec un vaste arrière-plan. L'iconographie récente montre au contraire le grand développement de la végétation qui a fermé la vue sur le paysage.

La croix n'a qu'une aire de visibilité réduite. Sur place, aucune signalétique ne la mentionne comme élément de patrimoine protégé. La mise en valeur de cet élément est des plus incertaines.



Cliché Inventaire Auvergne, Choplain & Maston  
85632516X



## 06.01. Les Monuments Historiques protégés

**Maison place Jean-Jaurès (et rue de la Boucherie)**

(inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire des MH en date du 12 mars 1959)

"Cette maison est, avec la maison Sergentale, un des témoins de l'époque où la commune, chef-lieu de baronnie, prospérait grâce à l'industrie des tanneries et de la coutellerie. La façade nord est aveugle et présente la légère saillie d'une cage d'escalier à vis. La façade Est présente, au rez-de-chaussée, une baie de boutique à arc en anse de panier et dont l'encadrement est mouluré d'un boudin retombant sur des bases prismatiques situées à des hauteurs différentes. La façade sud possède également une baie de boutique. Une poutre ornée d'un corps de moulures saillantes sépare le rez-de-chaussée du premier étage. Les façades sud et ouest présentent un deuxième étage à pans de bois." (base Mémoire)

"Maison probablement du 15e siècle, comprise dans l'enceinte du bourg ; maison à deux boutiques, l'une sur la place, l'autre sur la rue des boucheries ; réaménagements intérieurs des étages aux 18e et 19e siècles ; galerie sur élévation semble antérieure au 18e siècle ; d'après une source orale, depuis 1926 la boutique donnant sur la place est occupée par une pharmacie". (dossier Inventaire)

La délimitation de la protection ne souffre d'aucun doute ("façades et toiture").

Depuis 1986 (date du dossier Inventaire), cette maison a fait l'objet d'une restauration de type "rustique", dont certains aspects commencent à vieillir (décoloration des bois, en particulier).

Sa visibilité se limite au quartier qui l'entoure.



Ci-dessus, cliché Jacques Pierre (été 1972) base Mémoire.



## 06.01. Les Monuments Historiques protégés

### La maison du 6 rue des Boucheries

(Inscrite sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en date du 5 mars 1959)

"La façade nord de cette maison du 15e siècle est construite en pierre, tandis que la sud est en pans de bois. Le rez-de-chaussée s'ouvre sur un palier couvert, fermé au nord par un mur et abrité sous l'avancée du premier étage. Cet étage avant-solier repose sur le mur du côté nord et, à la façade principale ouest, sur une poutre que soutiennent un poteau vertical en bois et un pilier en pierre vers le milieu de cette façade. Au fond de la galerie ainsi formée, le rez-de-chaussée comporte deux portes, à deux vantaux chacune, formés de petits panneaux rectangulaires et présentant un exemplaire de menuiseries du 15e siècle. La construction est à pans de bois sur la façade principale. Chaque étage comporte deux rangées superposées de croix de Saint-André reliant les poteaux aux sablières. Le second étage de la façade principale est en encorbellement sur une rangée de cinq consoles." (Base Mémoire)

"Maison sans doute du 15e siècle, avec encorbellement sur poteaux de bois, d'andésite et de pierre, le poteau central semble un rajout ultérieur ; sous le couvert, les piédroits des portes indiquent l'existence d'un ancien étal de boutique, le couvert n'était probablement pas ferme primitivement au nord ; consolidation récente du couvert par le doublage d'un poteau ; fenêtres primitives vraisemblablement à croisée de bois" (dossier d'Inventaire).

La parcelle comprend également un bâtiment en retrait, sans caractère particulier (à fenêtres encadrement brique, façade non enduite). La partie protégée est désignée comme "Façades sur rue et le versant de toiture correspondant", ce qui signifie que les murs pignons dégagés sont inclus dans la protection. Seul le pignon sud semble ancien, le pignon nord ayant visiblement été remonté à la période moderne.

La visibilité de cet élément est limitée à la rue proprement dite, et aux rues adjacentes. Sa mise en valeur est très moyenne.



## 06.01. Les Monuments Historiques protégés

**Les vantaux de la porte du 4 rue des Boucheries**

(Classés Monuments Historiques le 1er juillet 1959)

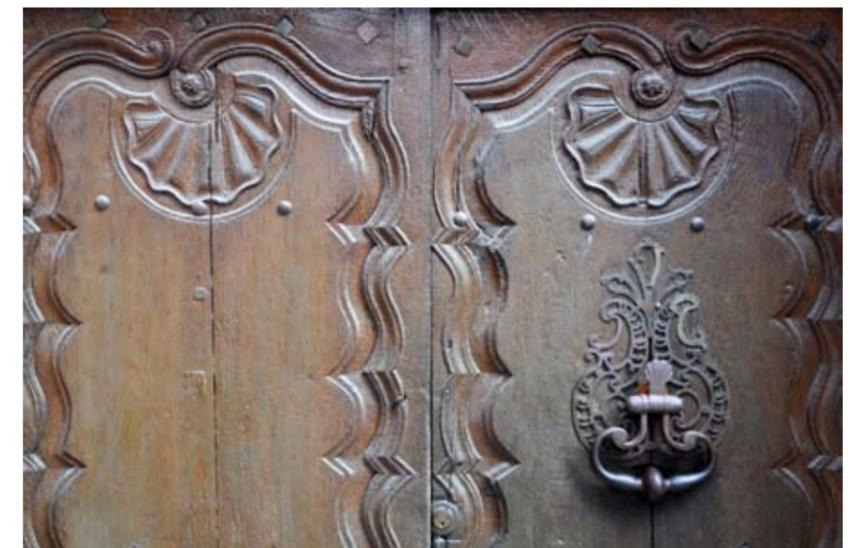
"Il subsiste à Châteldon peu d'éléments de menuiserie ancienne. Les vantaux de cette porte du 18e siècle sont un bon exemple du style campagnard. Chacun des deux vantaux se compose de trois panneaux. Le panneau supérieur est entouré d'un corps de moulures formé de courbes raccordées en accolades et orné, vers le haut, d'une coquille en bas-relief. Le panneau central est entouré de même et orné en son centre d'une corolle aux pétales saillants. Le panneau inférieur, que surmonte une corniche en saillie, est carré. Il est formé de motifs géométriques en relief s'ordonnant symétriquement autour d'un losange." (base Mémoire)

"Maison du 18e siècle, d'après les travées de fenêtres à arc segmentaire en granite ; surélévation au 19e siècle, couverture à matériaux de remplacement ; l'escalier, situé à l'arrière de la maison, dans une tour de plan carré, pourrait avoir appartenu primitivement à la maison mitoyenne, parcelle 1918" (dossier d'Inventaire)

On peut s'étonner d'une telle procédure pour protéger des éléments qui pourraient être qualifiés de mobiliers (on ne protège en effet même pas l'encadrement...).

Dans ce dernier cas, on peut penser que l'immeuble lui-même, bien que d'assez bonne facture, ne méritait pas d'être protégé aux yeux des fonctionnaires pointilleux d'alors. Des menuiseries apparentées par le style sont observables dans les quartiers historiques d'Ambert : ce type de boiserie est caractéristique du Livradois.

La visibilité de cet élément (non mentionné comme protégé) est limitée à la rue proprement dite. Si la porte paraît en bon, état, l'aspect de la façade est très moyen (menuiseries disparates, enduit ciment d'aspect "mort"...)



## 06.01. Les Monuments Historiques protégés

### Les maisons de vigneronns de la rue de l'Aire

(Inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des MH en date du 26 octobre 2000)

"4e quart 17e siècle ; 18e siècle ; 1er quart 19e siècle  
Ensemble de maisons en pisé et pans de bois qui correspond à un type d'habitat issu de la période médiévale et constamment utilisé du 16e au 18e siècle par une paysannerie de petits vigneronns. Elles ont été progressivement abandonnées à la suite de la crise du phylloxéra et du départ des vigneronns pour les verreries de Puy-Guillaume." (base Mémoire). Dans la réalité, elles comportent des niveaux en maçonnerie de moellons enduite ou rejointoyée.

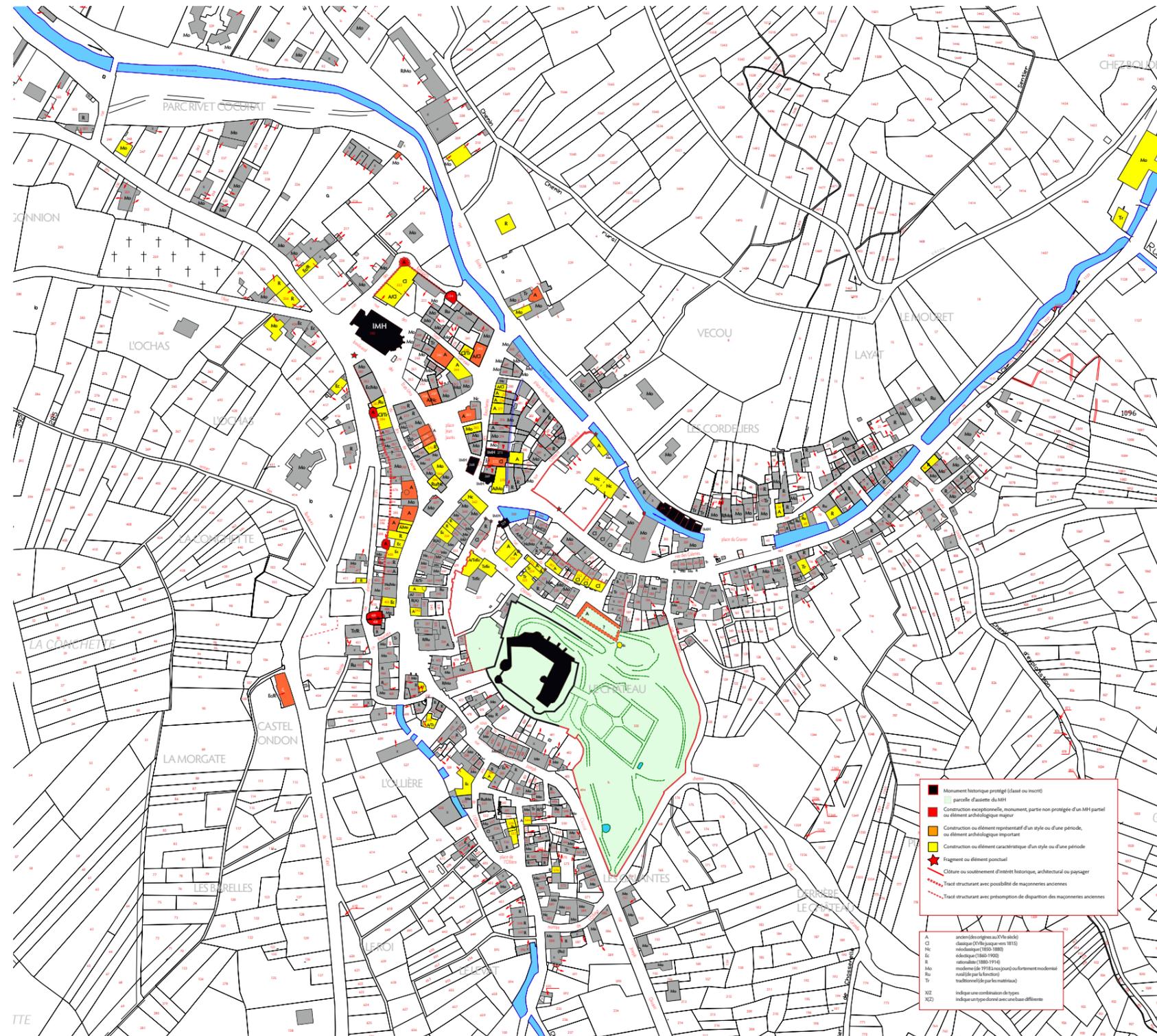
Une certaine incertitude est de mise pour leur datation. Elles sont les rescapées d'un patrimoine architectural vernaculaire largement disparu depuis les années 1980 (soit par restauration banalisante, soit par démolition). On peut penser que c'est surtout la recherche du confort qui les a déclassées à partir des années 1950.

Ces maisons, construites sur le Vauziron, ont fait l'objet d'une restauration fin XXe siècle. Cette restauration a "vieilli", ce qui leur confère une sorte de patine du temps.

Leur visibilité est limitée au quartier, dont la place du Gravier.



06.02. Les éléments repérés au titre de l'AVAP



Il apparaît nécessaire de procéder à un classement des différents éléments architecturaux, destiné à faciliter leur gestion ultérieure. L'examen des clichés de l'Inventaire Général (du milieu des années 1980), rapportés à la situation actuelle, révèle en effet une très grande déperdition des aspects originels des bâtiments.

Les 4 types d'éléments bâtis ou éléments protégés (hors MH)

- 1. Les bâtiments ou parties de bâtiment à caractère exceptionnel, monuments, ou de très grande valeur archéologique. \*\*\* (10 éléments dans le bourg)
- 2. Les bâtiments représentatifs d'un style, d'une période, ou d'un grand intérêt archéologique. \*\* (13 éléments dans le bourg)
- 3. Les bâtiments caractéristiques d'un style, d'une période, ou d'intérêt archéologique. \* (55 éléments dans le bourg)
- 4. Les bâtiments formant les éléments constitutifs du tissu urbain (sans intérêt particulier/non décomptés)

Ce code couleur est repris par le règlement afin d'adapter les prescriptions éventuelles à la qualité architecturale.

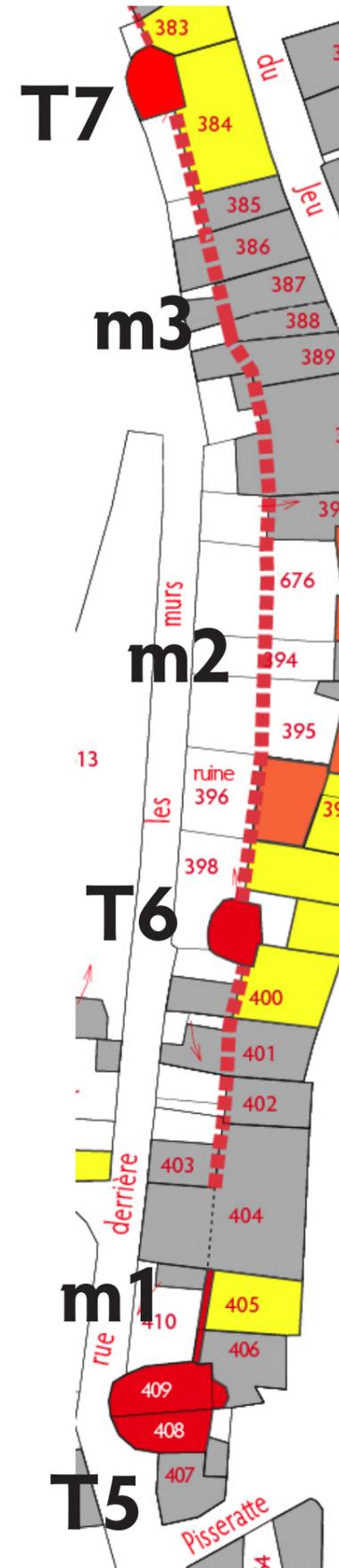
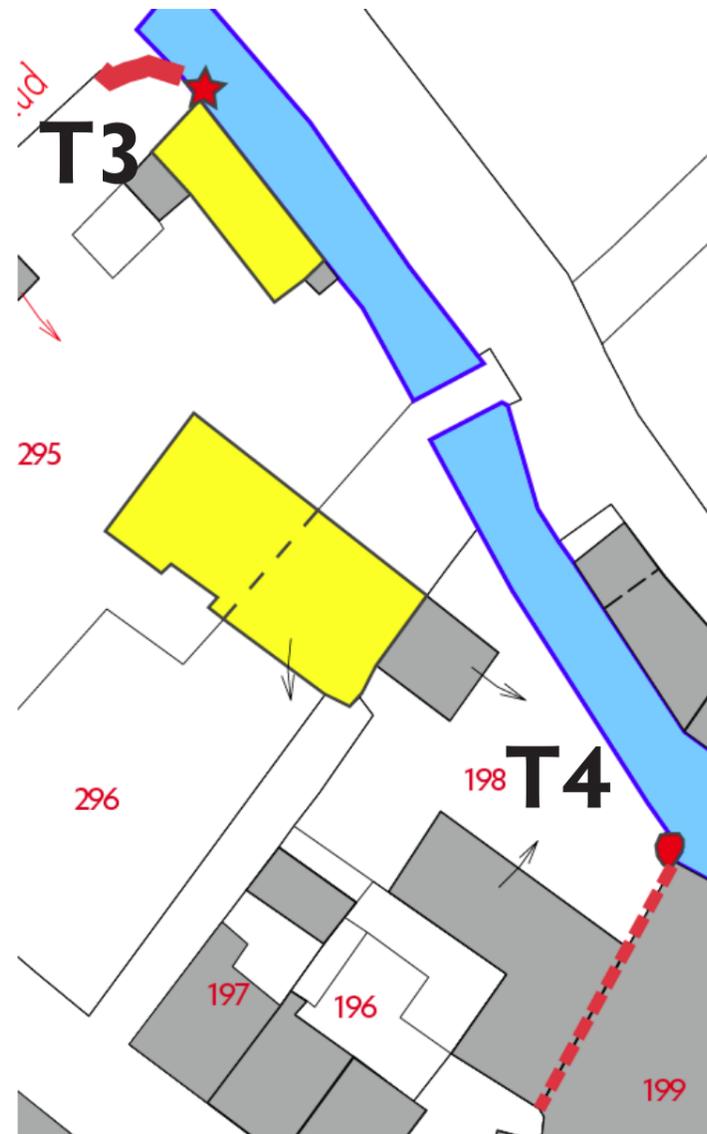
De plus, des détails particuliers ou des éléments isolés ont été repérés par des étoiles.

Le repérage des typologies a pour objet de distinguer les architectures anciennes ou de type traditionnel des architectures des périodes modernes.

Les architectures traditionnelles (urbaines ou rurales) font appel à des techniques et matériaux locaux naturels constants, mais les pratiques artisanales leur correspondant sont en régression (voire ont disparu), tandis que les architectures modernes font appel à des procédés industriels... mais dont parfois les produits n'existent plus quelques années plus tard, remplacés (ou non...) par d'autres.



06.03. Les éléments repérés au titre de l'AVAP : \*\*\* (rouge sur le plan)



Aucun bâtiment exceptionnel n'a été repéré. Cette classification \*\*\* porte uniquement sur des vestiges archéologiques majeurs.

**Les vestiges visibles de l'enceinte urbaine**

Ces éléments sont d'intérêt morphologique (ils définissent la forme de la ville), mémoriel (ils révèlent le passé urbain) et archéologiques (leur étude permettrait d'éclairer la datation de la fortification et d'identifier ses particularités éventuelles).

Ils ne sont pas tous faciles à identifier, ne sont pas vraiment "esthétiques", et certains présentent même un aspect répulsif.

Leur conservation et mise en valeur constitue un fort enjeu patrimonial.

On repère facilement, 7 tours ou restes de tour (bases), des fragments de courtine, et le site d'une porte détruite à la période moderne (voir éléments \*).

(illustrations pages suivantes)

### 06.03. Les éléments repérés au titre de l'AVAP : \*\*\* (rouge sur le plan)

#### Tour 1. Angle de la rue des Ramparts (sic), partie de parcelle A232

Tour d'angle, assez bien conservée. Restaurée de manière rustique. percements modernes pseudo-anciens. Corniche en brique, couverture correcte. La paroi de l'immeuble, de part et d'autre, pourrait être l'ancien mur de ville, ou avoir été reconstruite in situ.



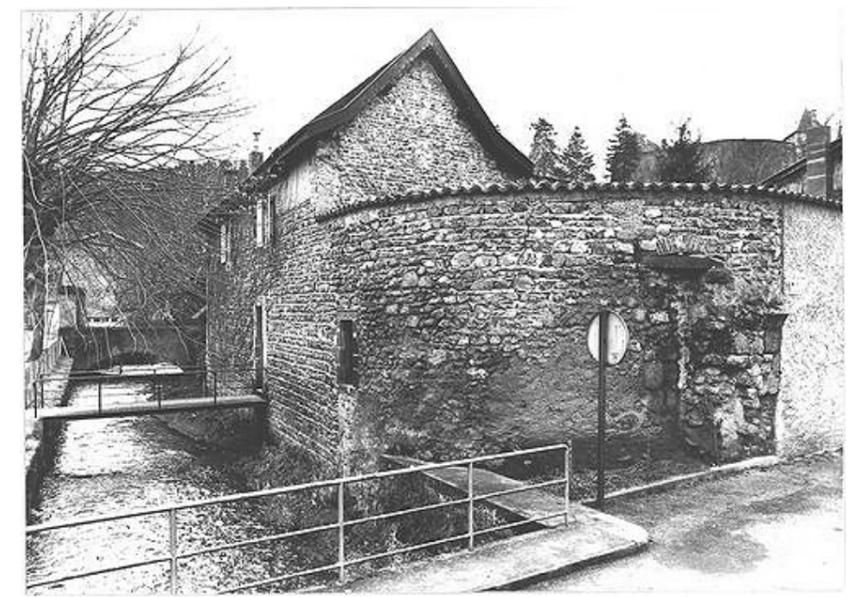
#### Tour 2. Rue des Ramparts, côté Vauziron, parcelle A234

Du point de vue archéologique, cette tour semble la mieux conservée. fragment de chaîne d'angle (intramuros) d'une ouverture à encadrement chanfreiné, vestige de l'arrachement du mur. Canonnières (bricolées au ciment). Percement moderne. Toiture inesthétique.



#### Tour 3 (porte ?). Angle rue Clément Dassaud, parcelle A295

Cet élément en arrondi, peu visible, incorporé dans un mur de clôture, serait également le vestige d'une porte de ville. (cliché Inventaire Choplain-Maston 85 63 89 X)



### 06.03. Les éléments repérés au titre de l'AVAP : \*\*\* (rouge sur le plan)

#### Tour 4 (en encorbellement sur le Vauziron) parcelle A198

Jouste la salle polyvalente, ce qui constitue un voisinage incongru. La toiture a été tronquée de manière à rejeter les eaux côté privatif.



#### Tour 5. Rue derrière les Murs, parcelles A408/409

Ensemble bâti complexe, comprenant (côté ouest) les restes d'une grosse tour hémicirculaire, et (côté est) une maison ancienne à tourelle et galeries de bois. Cet ensemble est imbriqué dans deux constructions modernes. Le traitement de la tour proprement dite est moderne (encadrements brique), avec une toiture peu adaptée.



#### Tour 6. Rue derrière les Murs, parcelle A398

Base d'une tour, très dégradée, cimentée, couverte par un matériau ondulé lui-même vétuste. À usage de poulailler.



**06.03. Les éléments repérés au titre de l'AVAP : \*\*\* (rouge sur le plan)****Tour 7. Rue derrière les Murs, parcelles A383/384**

Base d'une tour, incorporée dans des constructions plus récentes. Toiture bricolée.

**m1. Fragment de mur, parcelle A410**

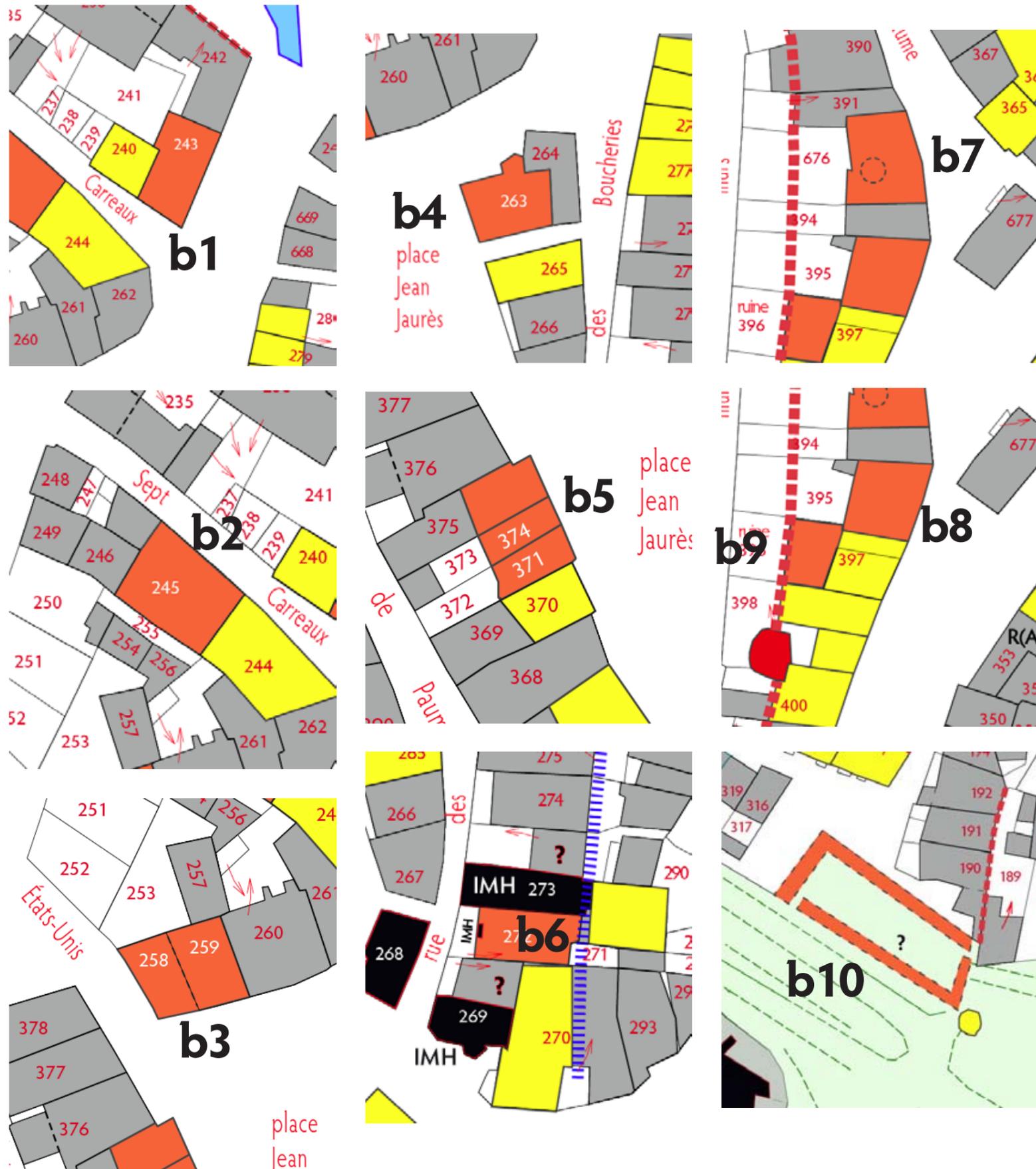
L'aspect de ce parement laisse à penser qu'il pourrait s'agir d'un fragment conservé du mur d'enceinte.

**m2. Fragment de mur, parcelle A676**

Refaçonnage moderne d'une partie d'un mur ancien.

**m3 Fragment de mur, parcelle A388**

06.04. Les éléments repérés au titre de l'AVAP : \*\* (orangé sur le plan)



**Les éléments bâtis\*\* inclus dans l'ancienne enceinte urbaine**

Ils sont constitués d'une série d'architectures civiles, souvent avec des structures anciennes, qui ont en général subi des altérations à la période moderne. Les matériaux de base en sont traditionnels.

Ce sont ces architectures qui font la "maille patrimoniale" du bourg, après les campagnes modernes de destructions pour alignement qui ont considérablement modifié l'image de Châtelton.

(illustrations pages suivantes)

## 06.04. Les éléments repérés au titre de l'AVAP : \*\* (orangé sur le plan)

**b1. n°2 rue des Sept-Carreaux (n°1 rue des Ramparts-sic), parcelle A243. Immeuble Dulyon (ancien hôtel ou auberge).**

Immeuble d'allure classique (XVIIIe ?) avec fenêtres à linteaux surbaissés et rez de chaussée renaissance (arcs de boutiques en anse de panier, murs, porte et trois fenêtres avec linteaux en arc en accolade).

État des enduits sans doute fin XIXe. Partie Est reconstruite à la période moderne (avec modification de modénature, de proportions des ouvertures et rez de chaussée plein). En état très moyen, altérations (paraboles en façade). **Restauré en 2015.**

**b2. n° rue des Sept-Carreaux, parcelle A245**

Immeuble XIXe avec rez de chaussée renaissance avec anciennes boutiques en anse de panier. Granit, jointoiement ciment en saillie, traces d'une poutre longitudinale (sans doute une partie en pans de bois a-t-elle été supprimée au XIXe siècle?). Traitement actuel grossier (années 1940 ou 1950 ?).

## 06.04. Les éléments repérés au titre de l'AVAP : \*\* (orangé sur le plan)

**b3. n° 1, place Jean-Jaurès, parcelles A258/259. Ancien hôpital (?)**

Immeuble en pans de bois simple, sans doute XVI<sup>e</sup> siècle. Ces structures n'étaient probablement pas destinées à rester vues. Rez de chaussée maçonné sans caractère apparent. Toiture faible pente (tuile mécanique en remplacement de tuile canal). Très vu (fond de place).

**b4. n° 5 place Jean-Jaurès et n° rue des Boucheries. Parcelle A263. Petit immeuble médiéval à tour d'escalier en saillie.**

Maçonnerie de pierre, ouvertures anciennes chanfreinées (granit) avec ouvertures modernes un peu bricolées à encadrement brique. Tourelle découronnée, toiture à forte pente, tuile flamande (en remplacement de petite tuile plate). Maçonnerie décrépite, avec parties à joints ciments ou à-plats de ciment.

**b5. n° 4/6 place Jean-Jaurès. Parcelles A371/374/375. Maison XVe avec boutiques à rez de chaussée.**

Symétrie approximative. En partie maçonné (enduit à base de ciment, à finition un peu grossière des années 1950 ou 1960), avec niveau haut en pans de bois (sans doute destiné à ne pas être vu, pourrait provenir d'un encorbellement "raboté". Toiture pente faible. Très vu (fond de place).



## 06.04. Les éléments repérés au titre de l'AVAP : \*\* (orangé sur le plan)

**b6. n° rue des Boucheries. Parcelle A272. Maison XVIIIe**

Immeuble classique, surélevé XIXe ( ? ) dont les vantaux de la porte sont classés MH. Traitement de façade moderne (ciment ?)

**b7. n° rue du Jeu de Peaume (sic). Parcelle A676. Immeuble ancien.**

En fait, deux immeubles mitoyens solidarisés. Maçonnerie de pierre avec encadrements granit. Galeries bois modernes sur l'arrière (côté rue derrière les Murs). Restauration décapante (suppression des enduits, bois laissés vernis...) avec détails "pittoresques" ajoutés (poivrière de la tour, en bardeaux de bois, pentures néo-ancienne des portes... meneaux reconstitués).

**b8. n° rue du Jeu de Peaume (sic). Parcelle A395. Immeuble classique à base ancienne.**

Le rez de chaussée est ancien (ancienne boutique ?), le niveau de type classique (baies avec encadrements en saillie, linteaux en arc surbaissé). Restauration décapante (suppression des enduits). Arrières non restaurés (balcon bois).



## 06.04. Les éléments repérés au titre de l'AVAP : \*\* (orangé sur le plan)

**b9. Rue derrière les Murs. Parcelle A396. Bâtiment ancien avec tour.**

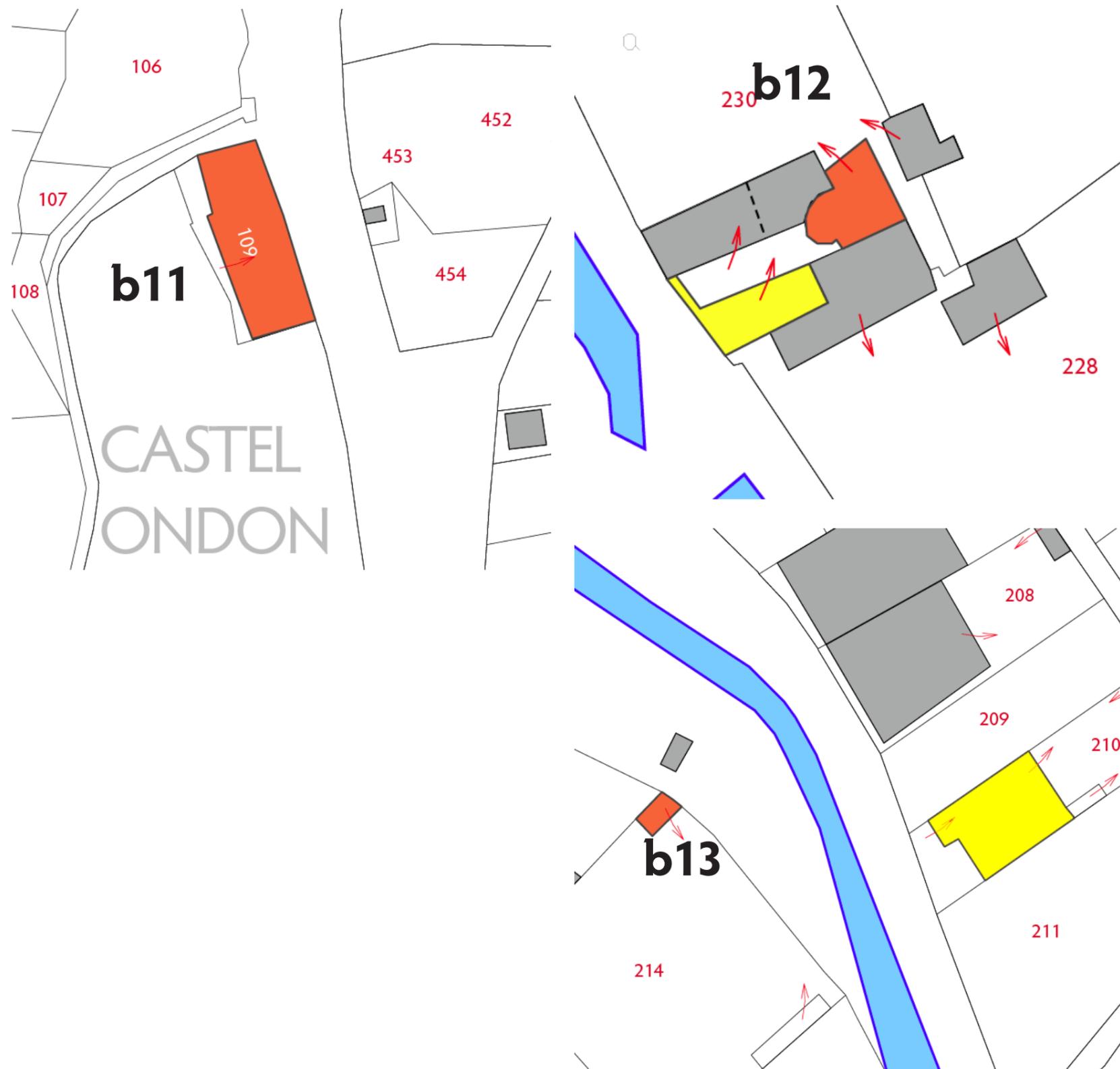
Mal identifié, arrière ancien d'un bâtiment moderne. Il semble exister une tour ancienne. Une partie (comprise entre le tracé du rempart et l'alignement sur la rue) est en ruines.

**b10. Rue du Fort. Rattaché parcelle A333 (château). Anciennes granges du château.**

Maçonnerie avec chaînages et encadrements granit assez soignés, XVIe siècle ?. Partiellement en ruines (toitures faible pente effondrées). La porte murée entre les deux volumes passe pour avoir été l'une des entrées du Château.



## 06.04. Les éléments repérés au titre de l'AVAP : \*\* (orangé sur le plan)

**Les éléments bâtis\*\* situés dans les faubourgs**

Il n'y a pas d'élément répondant à cette catégorie dans les faubourgs de l'Aire et de l'Ollière.

**Les éléments bâtis\*\* en périphérie du bourg**

À l'exception d'un élément bâti visiblement ancien, les éléments repérés sont des constructions modernes qui peuvent aujourd'hui être considérées comme des éléments constitutifs du patrimoine local.

Il s'agit d'un bâtiment d'origine ancienne, d'un ancien hôtel, et d'un kiosque de "rocaille".

## 06.04. Les éléments repérés au titre de l'AVAP : \*\* (orangé sur le plan)

**b11. n°12 rue du Castel (route de Puy-Guillaume). Parcelle 109. Le Castel Ondon (ancien hôtel)**

Bâtiment fin XIXe ou début XXe, très vu depuis le bourg, d'un style hésitant entre le rationalisme (modénature de brique...) et l'éclectique historiciste (arc de type gothique). A subi des restaurations mutilantes (modification des ouvertures, disparition de boiseries Art-déco raffinées).



(Clichés Inventaire Choplain & Maston  
85 63 287 X et 283 X)

**b12. Rue des Écoles. Parcelles 228/229/230. Demeure ancienne.**

Sorte d'ancien manoir, avec tour en saillie partielle (écrêtée), toiture à 4 pans à forte pente, pris dans des constructions diverses, en majorité modernes, dont une sorte de villa Art-Déco (voir éléments \*). Toiture de petite tuile refaite années 1900 (?) avec éléments de décor en terre cuite (faitage). Sorte de lucarne néo-gothique simple. Extension récente un peu lourde. A fait partie du couvent de Clarisses ?

**b13. Partie arrière de la parcelle 214 ayant accès sur rue des Ramparts (sic), en limite parc des Gravières. Kiosque de rocaille.**

Petit élément décoratif en ciment moulé dit "rocaille". Témoignage en bon état d'une technique début XXe aujourd'hui disparue.





## 06.05. Les éléments repérés au titre de l'AVAP : \* (jaune sur le plan)

**La partie intra-muros nord** (de l'église à la maison Sergentale)

**c1. Angle rue des Ramparts (sic) et des Sept-Carreaux. Parcelle A232. Mairie et annexes (ancienne demeure Ducher)**

Il s'agit d'une demeure de type classique très sobre (XVIII<sup>e</sup> siècle), refaite au XX<sup>e</sup> siècle de manière un peu impersonnelle, décapée côté Ramparts. Les murs correspondent au tracé de l'enceinte urbaine et en incorporent des parties. Toiture faible pente. Partie mairie assez remaniée (perçements refaits, pente de toit rehaussée).



**c2. n°4, rue des Sept-Carreaux. Parcelle A240. Maison.**

Maison à rez-de-chaussée classique (linteaux en arc surbaissé) très remaniée.



**c3. n°1, rue des Sept-Carreaux. Parcelle A244. Immeuble ancien**

Élévations très remaniées, enduit ciment assez grossier. Vestige d'une croisée (XVI<sup>e</sup> siècle ?). Attenant à b2.



**c4. n°18 rue des Boucheries (parcelles A279/280). Immeuble ancien**

En partie Renaissance (rez de chaussée), en partie classique (niveau haut). Altéré gravement milieu XX<sup>e</sup> : destruction partielle d'une arcades Renaissance et de la porte pour créer un garage, jointoiment ciment en saillie, modification des ouvertures. Enduit grossier sur partie enduite. Aspect actuel dévalorisé.



**c5. n°16 rue des Boucheries (parcelle A278). Immeuble ancien.**

Maison de type traditionnel avec rez de chaussée renaissance : arc en anse de panier, porte (mouluration simple, avec cavet). Paraît à l'abandon. Aspect dévalorisé (boutique transformée en garage...)



**c6. n° 14 rue des Boucheries (parcelle A277). Immeuble remanié.**

Petit immeuble dont seul le rez de chaussée comporte des parties anciennes (élévations refaites début XX<sup>e</sup>, lucarnes...). Début XX<sup>e</sup>, immeuble en pan de bois, alignement différent. doute sur l'authenticité de la présence ancienne des arcades.



**c7. n° 7 place Jean-Jaurès (parcelle A 265). Immeuble Art-Déco.**

Immeuble Art-Déco avec fronton et sorte de fenêtre serlienne délimitant une loggia. Façade probablement blanchie de manière uniforme (plusieurs textures de finition, "écrasées" par la monochromie).



**c8. n°5 rue Clément-Dassaud (parcelle A 290). Immeuble ancien (sur cour).**

Immeuble ancien, avec toiture en pavillon, petites tuiles, et ouverture renaissance (à meneaux supprimés). Extensions modernes.



## 06.05. Les éléments repérés au titre de l'AVAP : \* (jaune sur le plan)

**c9. n°1 rue Louis-Duclos (parcelle A270). Ancien moulin banal.**

Malgré la présence d'éléments anciens (attenants maison Sergentale), élévation sur rue sans doute refaite au XIXe : composition à trois travées (sur des maçonneries anciennes hétérogènes). Restauration de type rural : enduit décapé, menuiseries simplifiées, teintes bois. Extensions modernes.

**c10. n°9 rue du Jeu-de-Paume. Partie de parcelle A365. Maison à galerie bois.**

Construction de type rural (vigneron ?), composite, avec détails rationalistes (encadrements brique). Escalier extérieur modernisé (ciment).

**c11. n°12, place Jean-Jaurès (partie de parcelle A366). Petit immeuble.**

Construction moderne, mais à composition classique symétrique, modénature ciment en saillie, jeux de textures des enduits, boutique en applique. Façade probablement blanchie. Très vu.

**c12. n°8, place Jean-Jaurès (parcelle A370). Petit immeuble rationaliste.**

Façade régulière à deux travées, ouvertures à encadrements brique et pierre. Très vu.

**c13. n°4 rue du Jeu-de-Paume (parcelle A383). Maison traditionnelle.**

Construction de type rural, maçonnerie de pierre, parties granit (linteaux) fenêtres encadrements bois. Ravalé rustique (décapage enduit, bois vernis...)

**c14. n°6 rue du Jeu-de-Paume (parcelle A384). Immeuble ancien (classique ?).**

Refait XIXe (rare exemple de badigeon conservé). Côté rue derrière les Murs, existence d'une base de tour d'enceinte.





## 06.05. Les éléments repérés au titre de l'AVAP : \* (jaune sur le plan)

**La partie intra-muros sud** (de la maison Sergentale au château)

**c15. n°28 rue du Jeu de Paume (parcelle A397). Immeuble entre mitoyens.**

Immeuble à pignon sur rue, sans caractère apparent (enduit ciment), mais probablement ancien (partie arrière : = réf. b9).



**c16. n°6 rue Joseph Claussat (parcelle A398). Immeuble entre mitoyens.**

De type rationaliste (encadrements brique et pierre). Badigeon ocré d'origine. Mauvais état.



**c17. n°8 rue Joseph Claussat (parcelle A399). Immeuble entre mitoyens.**

De type rationaliste (encadrements brique et pierre, en harpe). Badigeon clair d'origine (« mercerie-chaussures »). 2 balcons décoratifs en fonte moulée très ouvragés. Applique du commerce. Mauvais état.



**c18. n°10 rue Joseph Claussat (parcelle A400). Immeuble entre mitoyens.**

Immeuble rationaliste blanchi de manière indistincte (enduit et modénature brique). Boucherie de la fin des années 1960 (carrelage rouge).



**c19. n°16 rue Joseph Claussat (parcelle A405). Petit immeuble ou villa à l'alignement.**

Deux travées asymétriques, encadrements d'ouverture moulurés, balcon fonte moulée.



**c20. rue Joseph Claussat = n°39 rue derrière les Murs (parcelle A469). Vestiges d'une ancienne porte de ville ?**

Arrachements de murs recouverts d'un enduit industriel rose.



**c21. n°25 rue Joseph Claussat (parcelle A342). Maison d'angle avec façades anciennes.**

Façade sur rue alignée fin XIXe, façade latérale en partie pan de bois, traces gothiques sur l'arrière.



## 06.05. Les éléments repérés au titre de l'AVAP : \* (jaune sur le plan)

**c.22. n°21 rue Joseph Claussat (partie de parcelle A345). Maison d'angle ancienne, avec tourelle en saillie.**

Immeuble à pignon sur rue. Fenêtre ancienne à encadrement chanfreiné sur rue (mais porte à encadrement briques), ouvertures anciennes à l'arrière. Tour bricolée (parpaings de ciment, toiture à 2 pentes...).



**c.23. n°11 rue Joseph Claussat. Immeuble éclectique soigné.**

Façade avec pignon, toiture débordante (aisseliers bois) balcon fonte moulée sur console. Couverture ardoise. Blanchi.



**c.24/c.25. n°7/n°9 rue Joseph Claussat. Immeubles jumeaux, éclectiques.**

Élévations presque identiques. Ouvertures encadrement briques. Balcons fonte, sur consoles.



**c.26. n°1 rue Joseph Claussat (ou 2/4 rue Louis Duclos). Ancien café-hôtel Laval.**

Immeuble des années 1900, suite à l'alignement de la rue Claussat. En fait, deux immeubles solidarisés. Structure en partie andésite, toit ardoise (arrière en tuile). Façade axée à 3 travées, immeuble très vu.



**c.27. n°2 rue de l'Aire (parcelle A295). Vestige du couvent des Cordeliers ?**

Bâtiment ancien, avec toiture petite tuile forte pente à quatre pans.



**c.28. n° 4 rue de l'Aire (parcelles A295/A698). Maison de maître (1861)**

Immeuble en maçonnerie enduite, modénature pierre claire. Toiture d'ardoise. Accessible par un pont sur le ruisseau depuis la rue de l'Aire.



**c.29. n°15/15A-17-19/19A rue du Fort (parcelles A312/314/315). Maison de notable morcelée, datée 1763.**

Maçonnerie enduite à encadrements variés (granit ou andésite). Linteaux délardés en arc segmentaire. Menuiseries disparates. Toitures faible pente. Altération des ouvertures.



06.05. Les éléments repérés au titre de l'AVAP : \* (jaune sur le plan)

**c.30. n°13 rue du Fort (parcelle A307).  
Maison ancienne à tourelle en saillie.**

Rafistolée (une façade cimentée, toiture de la tour incorporée à celle de la maison...)



**c.31. n°2 rue du Fort (parcelle A325).  
Étroite maison ancienne.**

Partie avant évoquant le XIXe (encadrements bois), partie arrière en pan de bois avec encorbellement. Bois grossier : pan de bois sans doute non destiné à être vu.. Vaut par sa situation pittoresque.



**c.32. n°5 rue du Château (parcelle A324, avec retour sur rue du Fort). Maison rurale.**

Fortement modernisée, malgré la conservation de ses principales caractéristiques.. Bois verni, placages de pierre... Le retour comporte la trace d'un encorbellement.



**c.34. n°1/3 rue du Château (parcelles A326/327). Maison ancienne**

Grosse bâtisse présentant des ouvertures anciennes, et des ouvertures modernes à décor rustique. Ravalement général rustique. Toiture faible pente. Jardin. Côté rue du Fort, ancien linteau orné XIIIe (?).



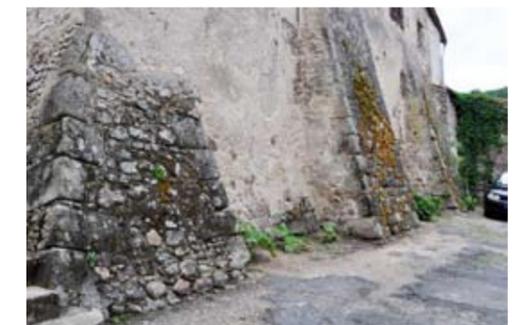
**c.35. n°4 rue du Château angle rue des Éperons (parcelle A331). Ancien restaurant**

Emprise complexe comprenant trois bâtiments, l'un ancien (angle rue des Éperons), un autre traditionnel (maison à auvent transformée), le troisième XIXe sans intérêt. Construit sur un mur de soutènement à contreforts ayant délimité la basse-cour du château (?). Curieux décor de boiseries ornementales (de type alpin ou slave), moderne. Bel enduit en faux-appareil, dégradé au ciment pur.



**c.33. n°7 rue du Château (parcelle A 323).  
Maison rurale**

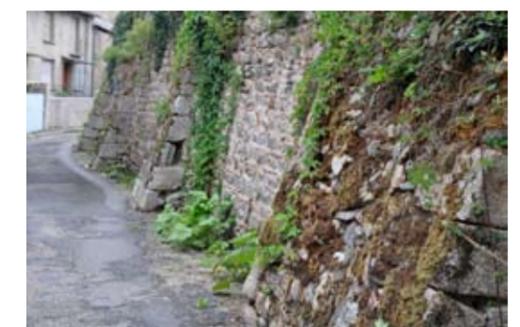
Également modernisée, mais de manière moins rude. Reconstitution garde-corps bois.



**c.36. Tourelle néogothique (terrain du château, parcelle A333)**



**c.33. n°7 rue du Château (parcelle A 323).**



06.05. Les éléments repérés au titre de l'AVAP : \* (jaune sur le plan)



## 06.05. Les éléments repérés au titre de l'AVAP : \* (jaune sur le plan)

**La périphérie nord du bourg** (de la route des États-Unis à la rue des Écoles)

**c37. n°36 route des États-Unis (parcelle 248). Petite villa moderne (années 1910 ?)**

Construction enduite soignée, à composition symétrique, avec pignon en façade. Curieux médaillon en façade (scène vigneronne ?)



**c39. n°14 rue des Écoles (parcelle 231). Villa rationaliste dans un jardin.**

Modénature brique, enduit, tuile mécanique.



**c38. n°30 rue des Écoles (parcelle 230). Petite villa moderne (Art-Déco).**

Dans son état d'origine, enduit à grain, parties lisses, balcon ornemental. Pignon sur rue.



## 06.05. Les éléments repérés au titre de l'AVAP : \* (jaune sur le plan)

**c40. Rue des Écoles. Parcelle 210. Villa Art-Déco.**

Villa de type Art-Déco, de dessin assez soigné, avec loggia et décor moulé. Enduit rose.

**c42. n°7/9 route des Etats-Unis (parcelles 255/256) Immeubles rationalistes**

Élévations (à encadrements brique et pierre) pratiquement identiques, mais enduits différents. Marque l'entrée du bourg.

**c41. n°8 route des Etats-Unis. Villa rationaliste/régionaliste.**

Refait type pavillonnaire (tuile romane, enduit "ocré" gratté, baguettes plastiques, bois traités et non peints, menuiseries simplifiées vernies). Toiture en demi-croupe avec aisseliers assez élaborés.

**c43. n°3 rue de l'Âne (parcelle 425). Villa régionaliste « les 3 frères »**

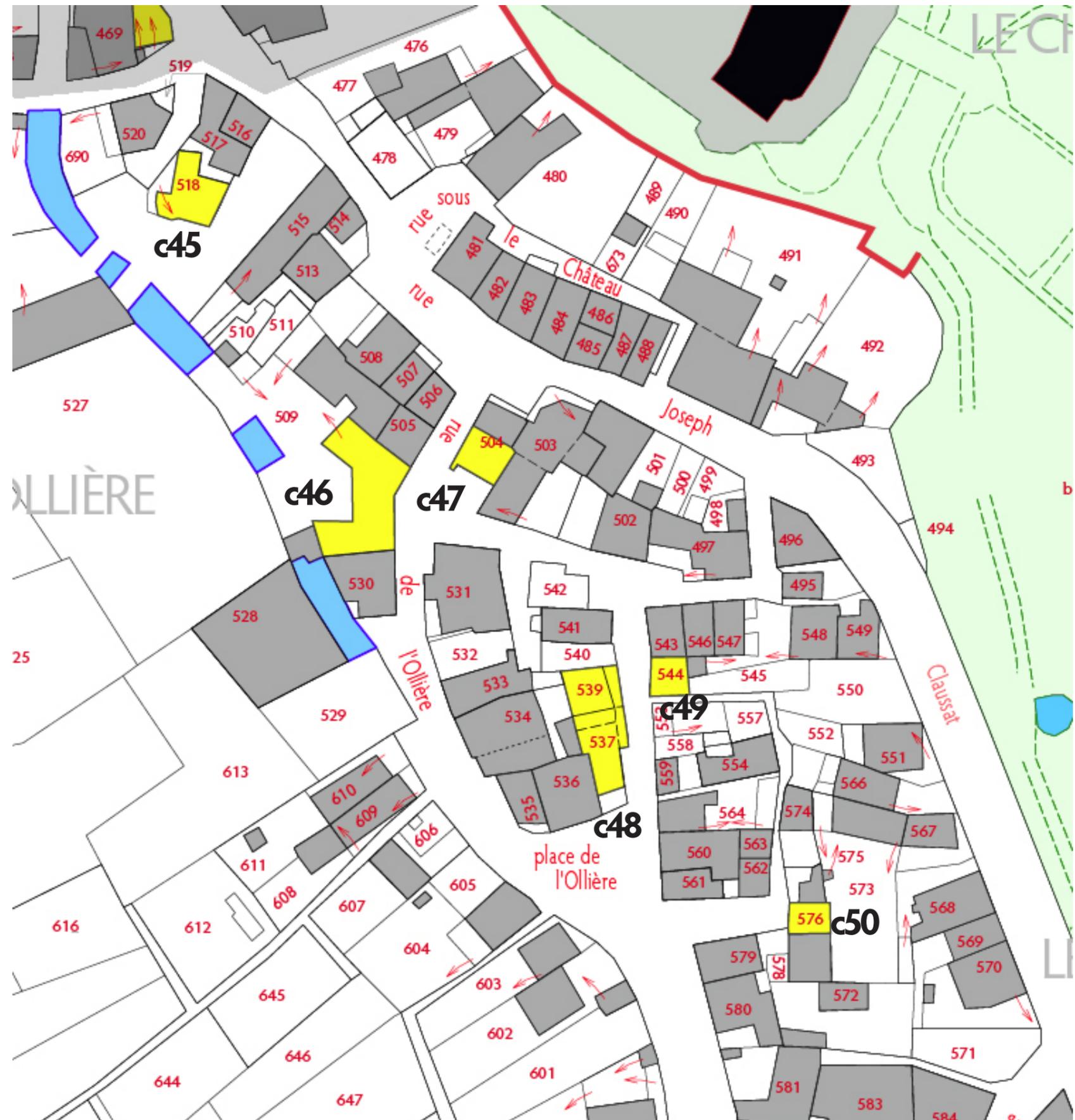
Villa de type anglo-normand (pignon avec toit en demi-croupe débordant avec aisseliers). Probablement blanchie (différents matériaux "écrasés").

**c44. n°6 rue du Castel (parcelle 417). Petite maison de type éclectique.**

Façade d'inspiration classique enduite, modénature pierre claire, toiture mansart ardoise avec lucarnes en œil de bœuf. Flanquée d'extensions modernes peu adaptées.



## 06.05. Les éléments repérés au titre de l'AVAP : \* (jaune sur le plan)



## 06.05. Les éléments repérés au titre de l'AVAP : \* (jaune sur le plan)

**Quartier de l'Ollière**

**c45. n°28 (?) rue Joseph Claussat (impasse/parcelle 518). Petite maison ancienne de type traditionnel à tourelle.**

Façade avec galerie bois.



**c46. n°4 rue de l'Ollière (parcelle 509). Maison bourgeoise de type éclectique tardif, avec parc.**

Plan tendant à une composition régulière en U ouvert sur le jardin. Maçonnerie enduite modénature pierre blanche, toit d'ardoises. Lucarnes avec monogrammes (S/ML/S). Chronogramme 1862 (côté rue). Étât apparent très moyen.



**c47. Rue de l'Ollière (parcelle 504). Petite maison ancienne très remaniée.**

Présence d'une sorte d'encadrement d'ouverture en pierre jaune, mi-renaissance, mi art populaire.



**c48. Petite rue de l'Ollière (parcelles 537/539). Maisons vigneronnes.**

Maisons à escalier extérieur, galerie bois. "Dans leur jus" (courant 2014).



**c49. Petite rue de l'Ollière (parcelle 544). Maison ancienne (datation ?).**

Présence d'une fenêtre à -meneaux. Ravalement rustique, toiture (une pente) mal adaptée (débord, tuiles à rabat).



**c50. (Parcelle 576). Petite maison rationaliste.**

Composition à deux travées, façade très étroite, encadrement pierre blanche et brique, éventrement du rez de chaussée.



06.05. Les éléments repérés au titre de l'AVAP : \* (jaune sur le plan)



## 06.05. Les éléments repérés au titre de l'AVAP : \* (jaune sur le plan)

**Quartier de l'Aire**

**c51. n°35 rue de l'Aire (parcelle 36). Maison traditionnelle, à base ancienne, très remaniée.**

Escalier avec auvent sur rue ("âtre"). Tout a été modernisé avec matériaux de substitution : enduits, toitures... Datation du linteau 1685 ("tables de la Loi"?)



**c52. n° 14 rue de l'Aire (parcelle 69). Construction de type rural.**

Pas de cliché

**c53. n°50 rue Louis Duclos (parcelle 116). Maison traditionnelle à auvent, refaite façon rationaliste.**

Exemple de maison rurale modernisée début XXe. Finitions rationalistes (enduit fin teinté ocre, encadrements brique). Balcons bois.



**c54. n°19 rue Louis Duclos et de l'Aire (parcelle 70). Ensemble à tendance Art-Déco (années 1920 ?) avec petite échoppe au-dessus de la rivière.**

Curiosité typologique mais finition raffinée des enduits et toitures.



**c55. n°72/74 rue Louis Duclos (parcelle 85). Gros immeuble rationaliste**

Immeubles distincts mais architecture identique. Modénature et encadrements brique. Sortes d'ateliers à rez de chaussée.

**Limite bourg (bord du plan)**

**Lieu-dit La Fontaine . Anciens bains "Desbrest" (parcelle 1405)**

Ancien établissement thermal milieu du XIXe siècle. Construction enduite simple, avec façade axée à 5 travées régulières, encadrements clairs. Toiture deux pentes, pente forte, petites tuiles plates de type bourbonnais. À l'abandon.



**(parcelle 1405) Usine d'embouteillage**

Construction moderne (après 1932) restée très proche de son état d'origine. Influences Art-Déco. Passerelle béton assortie au bâtiment.

**Hors du bourg (pas de plan)**

**La Maillerie (route de Lachaux)**

Kiosque et immeuble de la source de la Montagne. Bâtiment maçonné banal, avec inscription presque effacée, paillote couverte de chaume, très dégradée. Le griffon de la source (ancien, en réemploi) a été dérobé.



**Rongère Montagne**

Grosse maison de maître, construite en léger retrait d'alignement (?), en granit massif. Façade axée à 3 travées. Toiture faible pente (tuile canal à l'origine). Menuiseries en partie altérées.



## 06.05. Les éléments repérés au titre de l'AVAP : détails isolés

**Détails**

On relèvera également un certain nombre d'éléments de détail, fragments ou équipements divers tombés en désuétude. Certains sont déjà "rattachés" à des éléments de patrimoine. Ces détails font un peu la "vie" des paysages urbains.

Angle rue des Éperons/rue du Château (parcelle 330). Gisants enterrés à la verticale (?), provenant de l'église des Cordeliers. (?)



rue Louis-Duclos, parcelle 295 (anciens Cordeliers). Porte XIX andésite.



2, rue de l'Aire (parcelle 295). Fragment de sculpture en réemploi (origine couvent des Cordeliers ?)



Quartier de l'Aire (DP). Croix de fonte XIXe à iconographie assez rare (Dieu le Père et des angelots)



Rue du Castel, monument Joseph Claussat par Raoul Mabru.



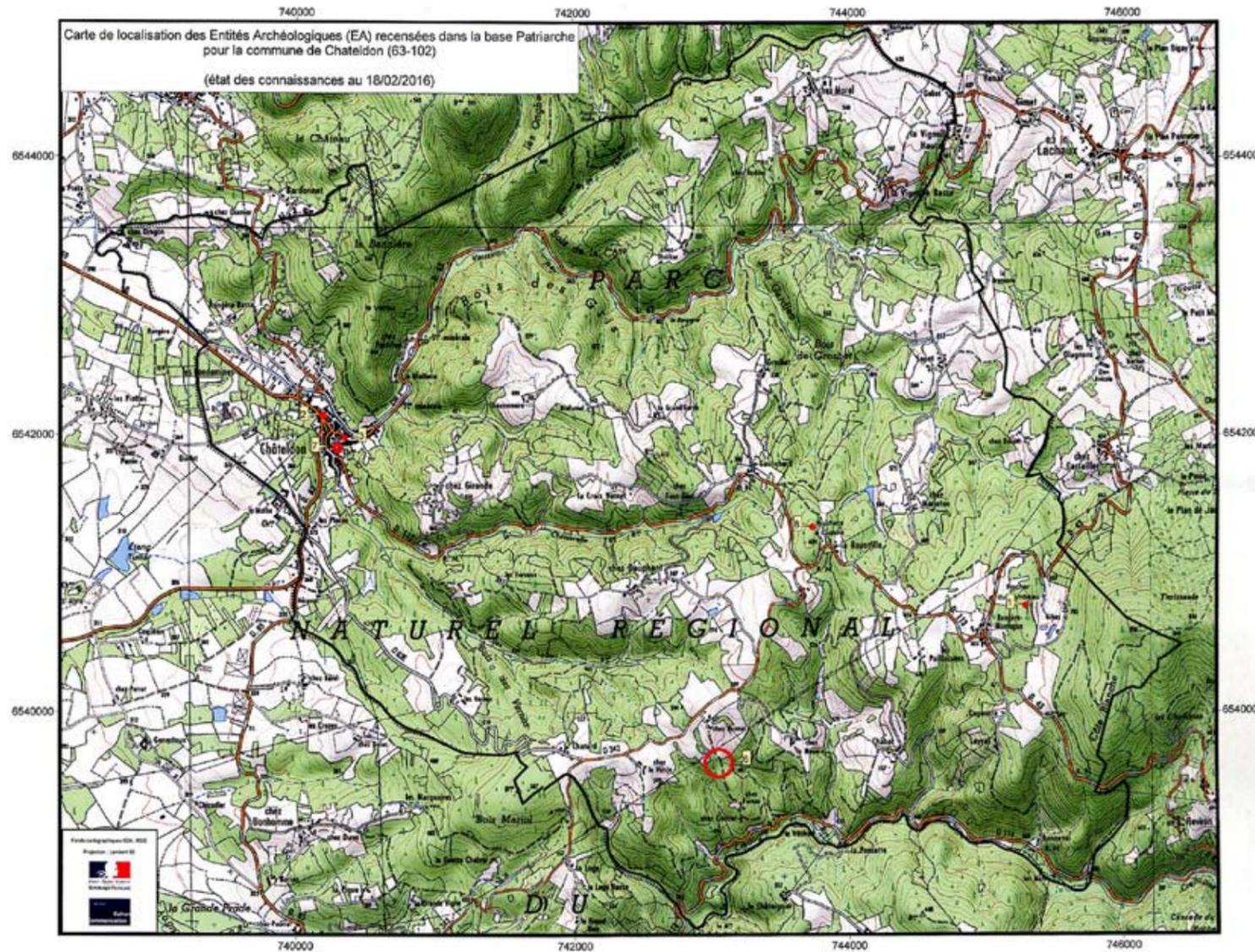
Signalétique TCF/Michelin (années 1920 ou 1930). Émail sur lave.



Place Jean-Jaurès, fontaine publique avec "interprétation" du logo de l'eau de Châteldon.



06.06. Annexe : les sites archéologiques



Listage des entités archéologiques recensées dans la base de données Patriarche pour la commune de : CHATELDON (PUY-DE-DOME)

Etat des connaissances au 18/02/2016

soit : 8 entités archéologiques dont 2 non localisée(s)

**EA 63101001** Fait référence à l'entité n° DRACAR : 63102001AP

Localisation (Lambert 93): X coordonnée = 742327 Type de géométrie = point Y coordonnée = 6540779

Non assés : BOCHER DU CUVIER OU DU VAGNON

Lieu-dit : BONGERE MONTAGNE

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	1 bloc meuble ?

Mobilier : Néant

**EA 63101002** Fait référence à l'entité n° DRACAR : 63102002AH

Localisation (Lambert 93): X coordonnée = 741196 Type de géométrie = polygone Y coordonnée = 6542140

Non assés : EGLISE SAINT-SULPICE

Lieu-dit : CHATELDON

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Bas moyen-âge	Epoque contemporaine	église

Mobilier : Néant

**EA 63101003** Fait référence à l'entité n° DRACAR : 63102003AH

Localisation (Lambert 93): X coordonnée = 740332 Type de géométrie = point Y coordonnée = 6541981

Non assés : COUVENT DES CORDELIERS

Lieu-dit : PRES DU CHATEAU DE CHATELDON

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Bas moyen-âge	Epoque moderne	1 croissant

Mobilier : Néant

**EA 63101004** Fait référence à l'entité n° DRACAR : Néant

Localisation (Lambert 93): X coordonnée = 741713 Type de géométrie = point Y coordonnée = 6541340

Non assés : BACHERS à repale

Lieu-dit : Rô des Fouches

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	1 bloc meuble ?

Mobilier : Néant

**EA 63101005** Fait référence à l'entité n° DRACAR : 63102005AH

Localisation (Lambert 93): X coordonnée = 742049 Type de géométrie = point Y coordonnée = 6540779

Non assés : ANCIEN COUVENT DES CLARISSES

Lieu-dit :

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Epoque moderne	Epoque moderne	1 croissant

Mobilier : Néant

**EA 63101006** Fait référence à l'entité n° DRACAR : 63102006AH

Localisation (Lambert 93): X coordonnée = 742049 Type de géométrie = point Y coordonnée = 6539650

Non assés : ANCIEN PRIEURÉ DE BONNEVAL

Lieu-dit :

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	1 prieuré

Mobilier : Néant

**EA 63101007** Fait référence à l'entité n° DRACAR : 63102007AH

Localisation (Lambert 93): X coordonnée = 743049 Type de géométrie = cercle Y coordonnée = 6539650

Non assés : CHATEAU DE YAVAGNAT

Lieu-dit : YAVAGNAT

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Moyen-âge	Moyen-âge	restes

Mobilier : céramique, briques, tuiles, maillots

**EA 63101008** Fait référence à l'entité n° DRACAR : 63102008AH

Localisation (Lambert 93): X coordonnée = 740299 Type de géométrie = polygone Y coordonnée = 6541981

Non assés : CHATEAU DE CHATELDON

Lieu-dit :

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Moyen-âge classique	Epoque moderne	1 château fort

Mobilier : Néant

**EA 63101009** Fait référence à l'entité n° DRACAR : Néant

Localisation (Lambert 93): X coordonnée = 741713 Type de géométrie = point Y coordonnée = 6541340

Non assés : BACHERS à repale

Lieu-dit : Rô des Fouches

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges immobiliers
Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	1 bloc meuble ?

Mobilier : Néant



# #07

## Forme urbaine et espace urbain

## 07.01. La forme urbaine

On retiendra sous ce terme la manière géométrique dont s'organisent les masses bâties du bourg.

Une visualisation analytique fait apparaître une forme de bâti correspondant assez nettement à la topographie : le bourg semble reproduire la forme de la vallée de chaque rivière, de part et d'autre du relief recevant le château. À l'évasement de la vallée, hors du bourg traditionnel, les masses semblent se disperser comme un semis peu dense, qui correspond à l'urbanisation lâche de la période contemporaine. Le rapprochement du plan topographique précis et de la répartition des masses confirme cette organisation : le bâti semble s'échapper dans la vallée et se disperser plus ou moins en fonction des pentes.

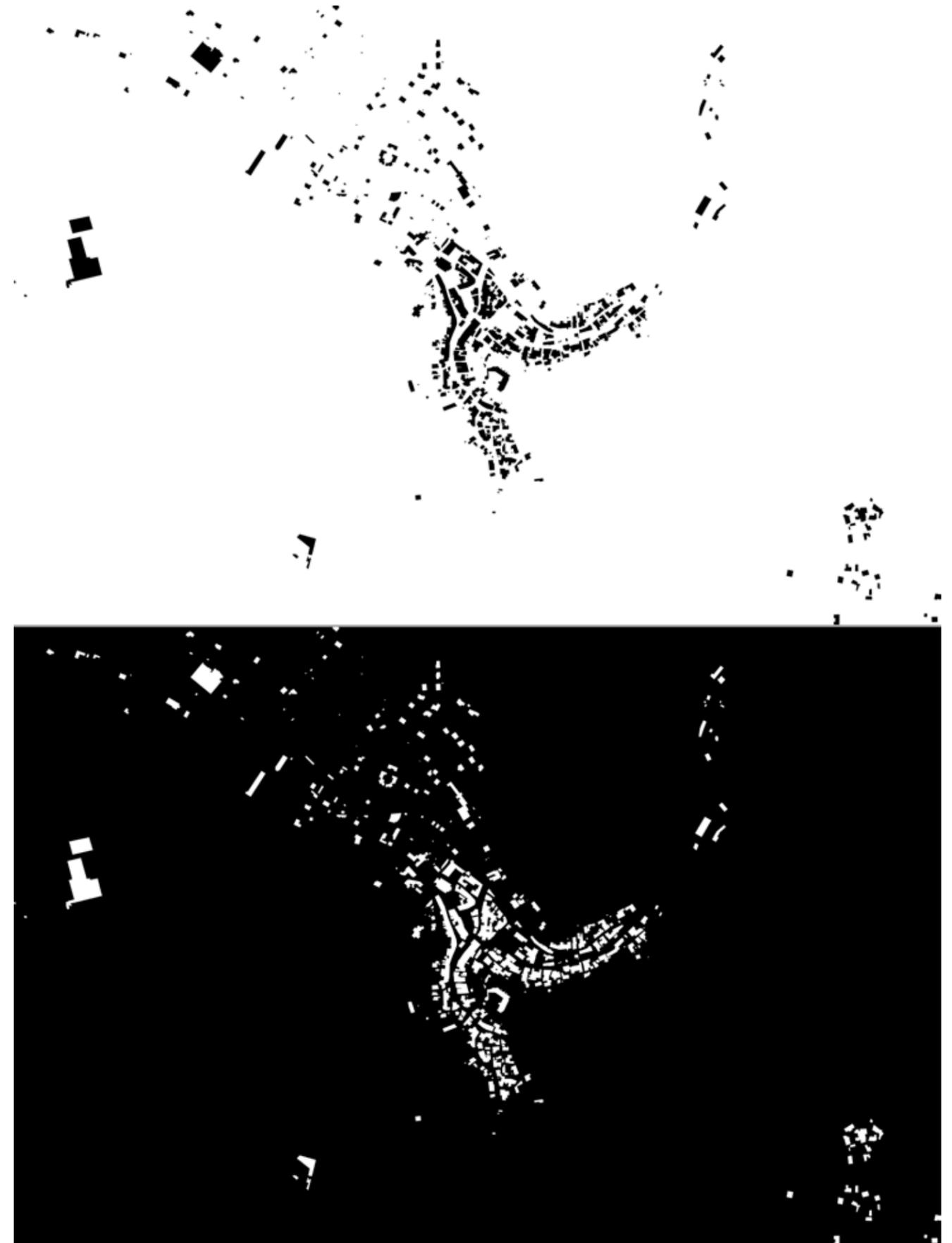
Le détail du bourg permet une lecture plus historique : à un bourg "enclos", marqué par des volumes continus et une organisation générale en triangle, viennent s'abouter les deux faubourgs, d'un extrême morcellement morphologique. Les volumes rapprochés mais non jointifs constituent un éparpillement dense de petites implantations distinctes.

On lit nettement dans l'empreinte du bâti l'origine différente de ces tissus urbains : un bourg à prétention urbaine (la régularité, inscrite dans le parcellaire) et des "faux-bourgs" ruraux sans organisation géométrique, caractérisés par leur anarchie morphologique.

On est en présence d'un bourg castral, devenu par la suite agricole : le château contrôle un verrou géographique, il s'y crée plus ou moins spontanément un lieu de peuplement et d'activités, dont la forme est relativement contrôlée. Par la suite la vocation agricole vient additionner des organisations bâties particulières, dont la forme est "spontanée".

C'est la topographie contrainte qui génère la forme urbaine : des rubans bâtis, sans épaisseur, qui courent le long des berges des deux rivières, avec un "avant" et un "arrière". Ainsi peut-on expliquer certaines anomalies du paysage urbain : la médiocrité visuelle de certains alignements découle de leur origine "d'arrière non vus", lorsque par exemple on fait disparaître la rivière.

Fermé sur lui-même, le bourg enclos ne se préoccupe pas de son aspect extérieur : c'est la période moderne qui en faisant de cet arrière de la ville son avant met en relief son absence de composition urbaine.



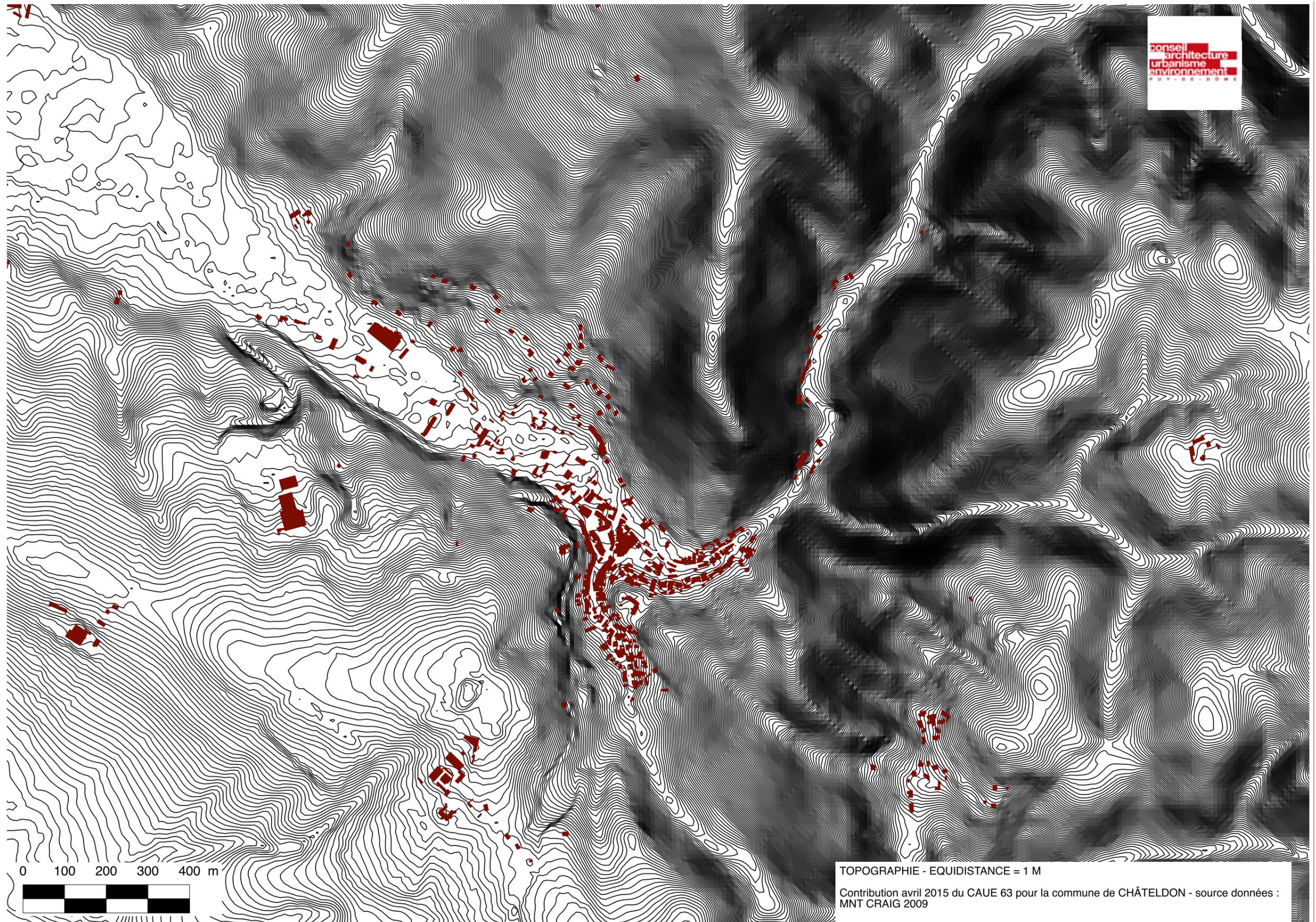
## 07.01. La forme urbaine



1. Le bourg "enclos" (partie Nord-Ouest) : alignements continus, tracés réguliers (routes)
2. La Basse-cour du château, le bourg enclos, partie Est : cohérence partielle, vides non bâtis
3. Les faubourgs : semis dense de constructions très morcelées.

Page suivante : topographie fine et masses bâties (document CAUE 63)

07.01. La forme urbaine



## 07.02. Quelques notes sur l'espace public

**Organisation de l'espace public urbain.**

La visualisation de l'espace public (tel qu'il ressort du cadastre) fait apparaître un réseau plutôt hiérarchisé de voies, venelles, passages, chemins et sentiers. De fait, une bonne part n'en est plus matérialisée aujourd'hui, suite à l'abandon de la couronne de jardins et de vignes qui festonnait le bourg : ces chemins et sentiers desservaient un parcellaire très morcelé, caractéristique des terroirs viticoles d'Auvergne.

La plupart des rues principales du bourg sont de fait contraintes par leur statut de routes, certes à faible trafic, mais ouvertes à tout trafic, y compris lourd. Il n'existe pas en effet à Châtelton de "tour de ville" qui permettrait de le contourner.

Cette confusion entre rues et routes est un handicap pour un aménagement qualitatif : les critères routiers (profils en travers, gabarits, rayons de courbure...) dictent le dessin des aménagements. Les piétons et riverains doivent se contenter des délaissés routiers. Ainsi devant un petit commerce alimentaire, l'espace non routier est inexistant, quand de l'autre côté de la même voie, le même rayon de courbure a dégagé une surface libre sans fonction...

Manquent à l'appel dans le centre du bourg de réelles places, espaces plus ou moins fermés, à l'écart pour tout ou partie de la circulation. La seule place constituée et semble-t-il dessinée comme telle (ancienne place de la halle) a perdu une partie de son caractère en étant ouverte sur les terrains de l'ancien cimetière, qui entourait l'église, afin d'introduire une circulation nouvelle. Du coup elle est vécue et perçue plus comme un carrefour que comme une place.

Le pourtour nord du bourg présente toutefois une autre caractéristique : des "quais" s'y sont constitués mais ne se sont pas transformés en "boulevards", restant segmentés en deux sections. La volonté d'y maintenir l'accès véhicules (de peu de consistance il est vrai) n'a pas encouragé leur mise en valeur, alors même qu'on "redécouvre" localement les rivières.

Un feu tricolore alterné permet aux véhicules de contourner l'angle Nord-Est de l'enceinte médiévale, étrange touche urbaine dans un secteur pratiquement dépourvu de trafic...

**Réseau viaire du centre du bourg.**

D'après le cadastre. De nombreuses "antennes" (chemins, sentiers...) n'existent plus que comme tracés cadastraux. La largeur de certaines emprises ne doit pas faire illusion, il s'agit souvent de chemins aux accotements importants... (comme le chemin dit des Croix) qui relie l'arrière du château à Chez Gironde. On notera également le découpage fin du bourg. Mais d'une manière générale, il n'y a pas d'espace libre de taille significative, à l'exception de la place de l'Aire, qui est dénivelée.

## 07.02. Quelques notes sur l'espace public

### Aménagement des sols

C'est un aspect sensible au premier degré, celui qu'on perçoit en abordant l'espace formant le "frontispice" des constructions du bourg, en parcourant ce dernier.

Il n'existe pas de traitement de sol à Châteldon qu'on pourrait qualifier de patrimonial. Seuls ont subsisté quelques aménagements avec caniveaux pavés d'une sorte de "calade", assemblage assez grossier de minéraux vraisemblablement locaux. La voie d'accès au château est ainsi traitée, ce qui pourrait être un aménagement du début du XXe siècle. On rencontre des dispositions de ce type sur certains sites du Limousin, en région granitique.

Une majorité de sols est d'un type routier (bordure + chaussée) décliné selon plusieurs aspects, le tout-goudron laissant place à quelques variantes. Il semble aussi qu'une pratique des années 1950 ait prévalu dans certaines rues, chacun aménageant "son" morceau de trottoir.

Peu d'aménagements ont été menés à partir des années 1970, ce qui a assurément évité au site la dérive un peu ridicule de cette période : sols décoratifs, pavés autobloquants de forme bizarre, dessins avec rayures, cibles géantes et bacs à fleur en forme d'écrous. On note cependant que la période ultérieure y a prodigué certains de ses tics (comme la chaussée en enrobé striée de lignes pavées transversales...).

Les plantations urbaines n'ont toutefois pas échappé à la banalité. Avec pourtant sous les yeux l'exemple majestueux du chêne du chevet de l'église (arbre unique, d'essence somme toute banale, mais ombrageant tout un espace en marquant le paysage urbain), on multiplie des sortes de buissons, ou des arbustes "à fleurs" dont le nom est connu des seuls pépiniéristes. Il est vrai que planter sur l'emplacement d'une rivière enfouie n'est pas facile.



Les sols de type traditionnel s'apparentent à des "calades" de minéraux locaux, assemblés grossièrement, mais de manière à établir des fils d'eau.

Ces sols ont plusieurs avantages, visuellement ils sont apparentés aux maçonneries des murs, et techniquement ils permettent une certaine infiltration des eaux de ruissellement.

Il en subsiste très peu à Châteldon, à moins qu'ils n'aient été rares dès l'origine.



Les étroites rues historiques de Châteldon sont goudronnées et équipées de minces "trottoirs" cimentés très étroits jouant surtout un rôle de "chasse-roue".

Les lieux sont figés dans leur statut de la fin des années 1950, période faste d'une modernité à base de bordure de trottoir en béton et goudronnage.



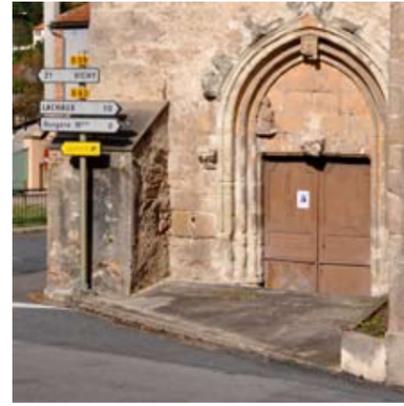
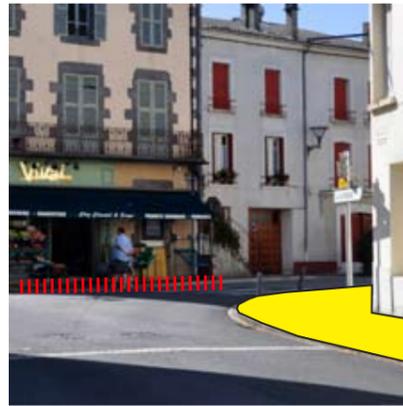
Au temps des arbres de haute tige isolés a succédé celui de la prolifération d'arbustes de peu d'ampleur visuelle, de toute façon à la durée de vie limitée.



## 07.02. Quelques notes sur l'espace public



L'espace est distribué en fonction du rayon de courbure de la route : rien devant la supérette, une aire sans fonction de l'autre côté.



Ensermée dans la circulation et le stationnement, l'église est assez peu mise en valeur. Son parvis gothique (seule partie décorée, quoique dégradée) donne en particulier une image négative du patrimoine.



### Répartition de l'espace : tout pour la voiture ?

L'aspect fonctionnel de la question est au moins aussi délicat que son aspect "esthétique". L'espace interne du bourg est fortement déficitaire, et non moins fortement sollicité, ce qui attribue de facto les espaces les plus larges au stationnement : riverains, usagers ponctuels, occupent l'espace, ce qui peut se révéler contradictoire d'une "mise en valeur". L'église, par exemple, est littéralement enserrée dans les véhicules, du fait de la seule présence de la mairie. Châteldon fait de plus partie de ces collectivités semi-rurales où la culture du véhicule individuel est prépondérante : on est habitué à stationner là où l'on va. Les études préalables au PLU ont relevé les temps de parcours piétonnier entre les diverses parties du bourg : ils sont insignifiants. L'obstacle à une évolution est sans doute ici psychologique : les pratiques sont enracinées dans l'inconscient.

On s'est par ailleurs enfermés dans un "paradoxe fonctionnel" qui fait qu'on aménage de manière univoque, en figeant la fonction actuelle (celle qu'on pense être "la bonne", avec son dessin très précis : ici la chaussée, ici le trottoir, ici le stationnement...), alors qu'on pourrait aménager de manière à autoriser plusieurs fonctions successives, échelonnées dans le temps ou les saisons. C'est que de manière constante, l'aménagement de bourg relève de l'ingénierie routière (qu'elle soit le fait ou non de technicien routier : c'est toujours la "culture routière" qui l'emporte).

On disserte beaucoup sur l'accessibilité des PMR dans les bâtiments publics, mais force est de constater que l'espace public actuel du bourg leur est globalement hostile : bordures (donc dénivellations) de tous côtés, pseudo-trottoirs trop étroits... Si la commune envisage un futur touristique, elle doit aussi raisonner de manière qualitative, réfléchir à ses qualités d'accueil, en proposant un espace sans obstacles...



Disparition subite de l'espace piétonnier dans un goulet : quid du handicapé en fauteuil ?



La qualité d'accueil de la terrasse du café-restaurant est ici quelque peu amoindrie par les véhicules en stationnement.



Le pseudo trottoir pavé (ou goudronné) est en fait stationné : les éventuels piétons sont rejetés sur la chaussée.



Quel espace est-il ici réservé aux piétons ? Quid du handicapé en fauteuil ?



# #08

## Le paysage

## 08.01. Le paysage : généralités

Selon la Convention Européenne du Paysage adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie) et entrée en vigueur le 1er mars 2004, le paysage se définit de la manière suivante :

«**Paysage**» désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.»

Le paysage s'entend donc comme le fruit des regards portés sur un pays, une contrée. Ces regards sont d'ordre physique et visuel, mais aussi d'ordre culturel. L'utilisation de la notion de perception vise à prendre acte de la dimension intrinsèquement subjective du paysage.

L'objectif du diagnostic paysager est de pouvoir répondre aux questions directement liées à la spécificité de l'outil AVAP, et aux règles et délimitations que celle-ci permettra de mettre en place :

La délimitation de l'aire de protection correspond-elle aux spécificités paysagères du site ? Convient-il de protéger certains terrains pour leur plus ou moins grande importance dans la constitution d'une image paysagère ? Quel degré de protection peut-on envisager pour ces sites si on les protège ? Existe-t-il des sites à préserver pour leur qualité intrinsèque (jardins, mails...)?

Le paysage a été appréhendé à 3 échelles :

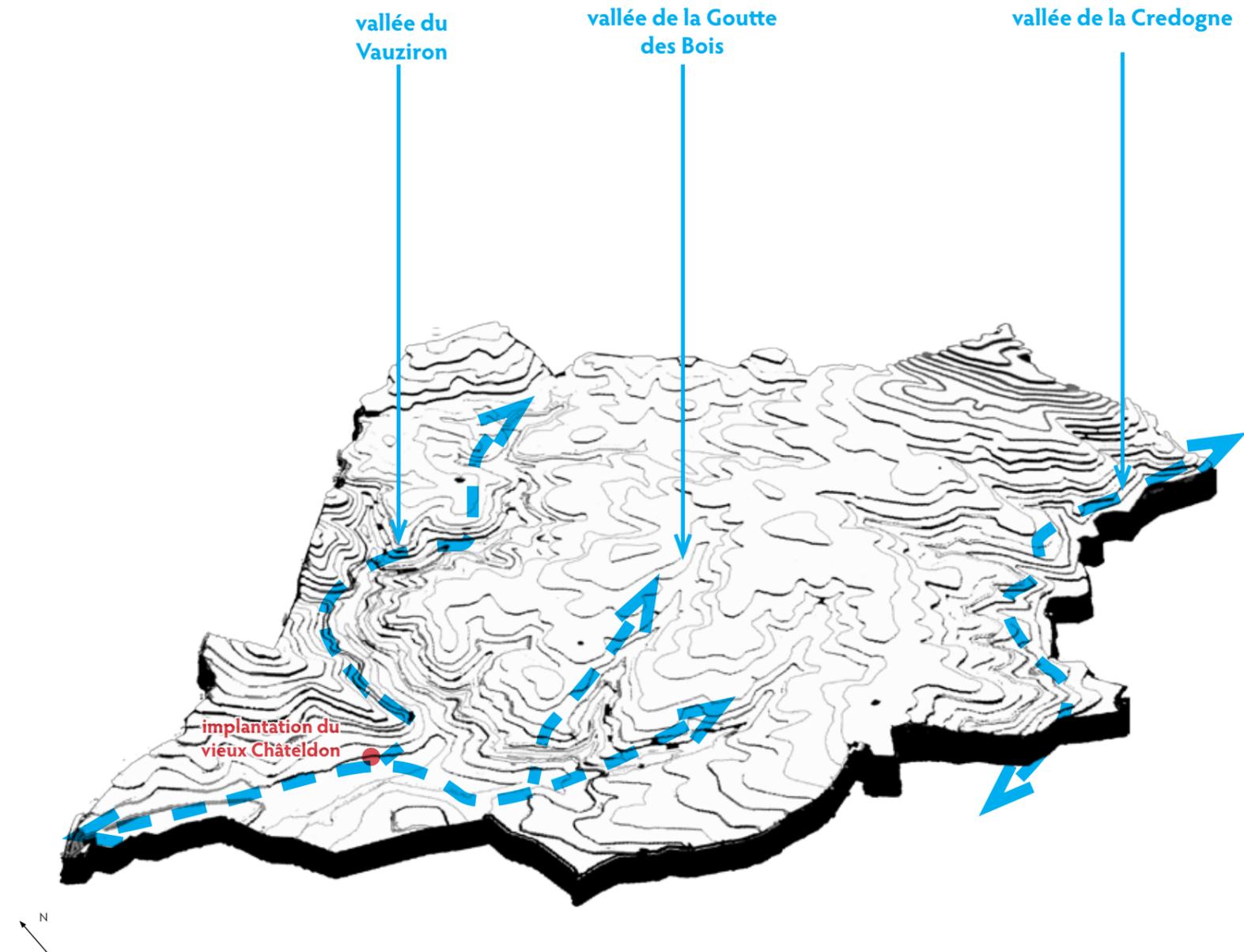
- Une échelle générale, concernant la commune dans son ensemble (Grand paysage)
- Une échelle concernant la zone urbanisée et son pourtour
- Une échelle plus fine concernant l'intra muros

La structure paysagère de Châteldon est relativement simple, découlant du relief et de la géologie.



Carte du relief - source : IGN

Châteldon est placée à l'articulation de la montagne Bourbonnaise et de la plaine de Limagne



Bloc diagramme schématisé (hauteurs exagérées) : la structure géographique du territoire communal

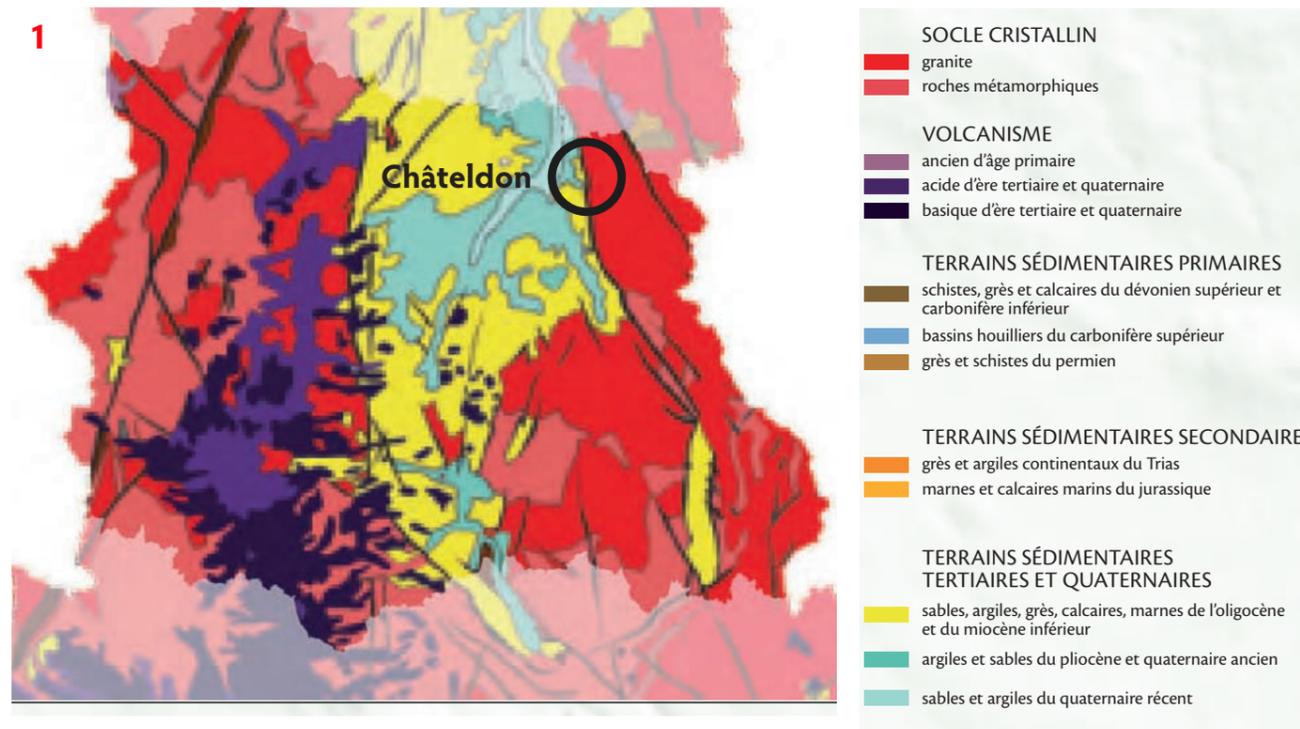
- ◆ lignes de fonds de vallons principales
- courbes de niveaux (équidistance : 10 m)
- ⋯ territoire communal

08.02. Le paysage : contexte géologique

1 - Châteldon parmi les grandes unités géologiques. Extrait de l'Inventaire des Paysages d'Auvergne (DIREN Auvergne)

2 - Extrait de : BRGM, carte géologique 1/50 000e, Feuille N°670 - Maringues et Feuille N°671 - Le Mayet-de-Montagne

3 - La roche affleurante donne à lire le socle géologique : vue depuis la RD 940



D'un point de vue géologique, Le territoire de Châteldon se trouve à l'articulation entre la Limagne et la Montagne Bourbonnaise.

La notice de la carte géologique du BRGM (feuille Maringues), explique que :

« En rive droite, les formations détritiques d'âge éocène à oligocène (pays du Gore) très entaillées par l'érosion confèrent au paysage une diversité de reliefs : surfaces d'érosion presque planes et intensément cultivées, séparées par des zones vallonnées et de profonds thalwegs aux versants couverts de prairies et de bois vers le Sud et localement de vignes au Nord de Châteldon.»

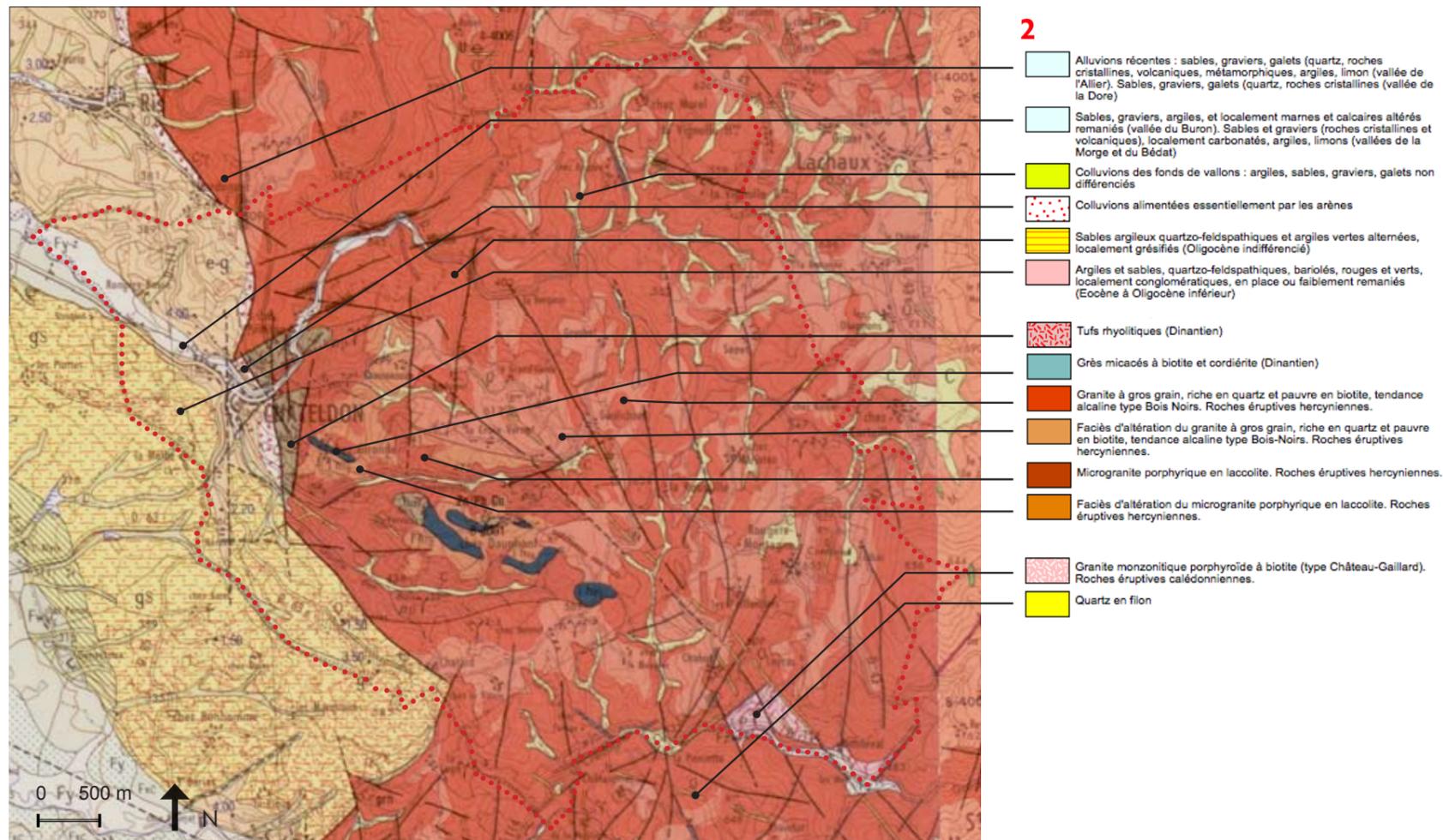
« Les très nombreuses sources minérales du bassin de Vichy émergent toutes des formations marneuses ou marno-sableuses de Limagne, d'âge oligocène. Dans ces formations très peu perméables, sont disséminées des lentilles de sable (appelées "filons" par les exploitants d'eau minérale), pouvant avoir une bonne perméabilité.

Il est couramment admis que l'eau minérale remonte par des failles du substratum cristallin, puis s'accumule essentiellement dans les lentilles de sables qui communiquent entre elles par des fissures à travers les marnes.»

La géologie de la commune elle-même reflète la position du territoire entre bassin d'effondrement et contreforts montagneux, avec respectivement des alluvions propices aux cultures, et des formations granitiques.

Le sous-sol est apparent ponctuellement, sous forme de falaises qui confèrent au paysage une force particulière. Il s'exprime également dans la répartition des paysages, avec de la forêt sur la majeure partie du territoire communal, et une bande cultivée et habitée en extrémité ouest de ce dernier.

Le sous-sol joue également un rôle déterminant en jouant le rôle de réservoir d'eau potable et en favorisant les résurgences sous forme de sources. La source de Châteldon a été valorisée par la production de l'eau du même nom.



## 08.03. Le paysage : contexte paysager et naturel

### L'Atlas régional des paysages : les Côtes de Paslières et Châteldon

La commune de Châteldon est identifiée par l'Atlas des paysages d'Auvergne, comme appartenant à l'unité de paysage du « Bois noirs et Montagne Bourbonnaise », et plus précisément à la sous-entité « Côtes de Paslières et Châteldon ».

L'atlas met l'accent sur la vallée de la Credogne :

« La vallée de la Credogne, tient une place toute particulière dans le massif par son couvert végétal original (chênaie, hêtraie), sa profondeur qui pénètre au cœur du massif, les nombreux vestiges d'anciens moulins et d'anciens ateliers, son isolement malgré les routes tortueuses et son poids légendaire qu'évoquent les nombreux chaos granitiques. Une grande partie de la vallée fait partie du Site d'Intérêt Communautaire des Bois Noirs. Une route sinueuse, avec parapet de pierre, permet de suivre la rivière en descendant la vallée dans la forêt de feuillus. Expérience typique et «pittoresque» des gorges avec quelques particularités locales. Un événement naturel ponctue la descente : la cascade du Creux Saillant annoncée par un gros bloc rocheux au pied duquel un panneau a été installé. Dans la partie basse de la vallée, à l'endroit où les gorges s'élargissent, des clairières plates ont ponctuellement permis quelques cultures, comme ce champ de maïs (à usage cynégétique ?) au milieu de la forêt, ou l'installation d'habitations qui donnent une impression forte d'isolement. »

Il souligne encore « L'expérience typique du pittoresque d'une vallée de feuillus qui contraste avec les boisements de l'ensemble de paysages, par une route sinueuse ponctuée de chaos granitiques... »

### Autres protections environnementales et naturelles

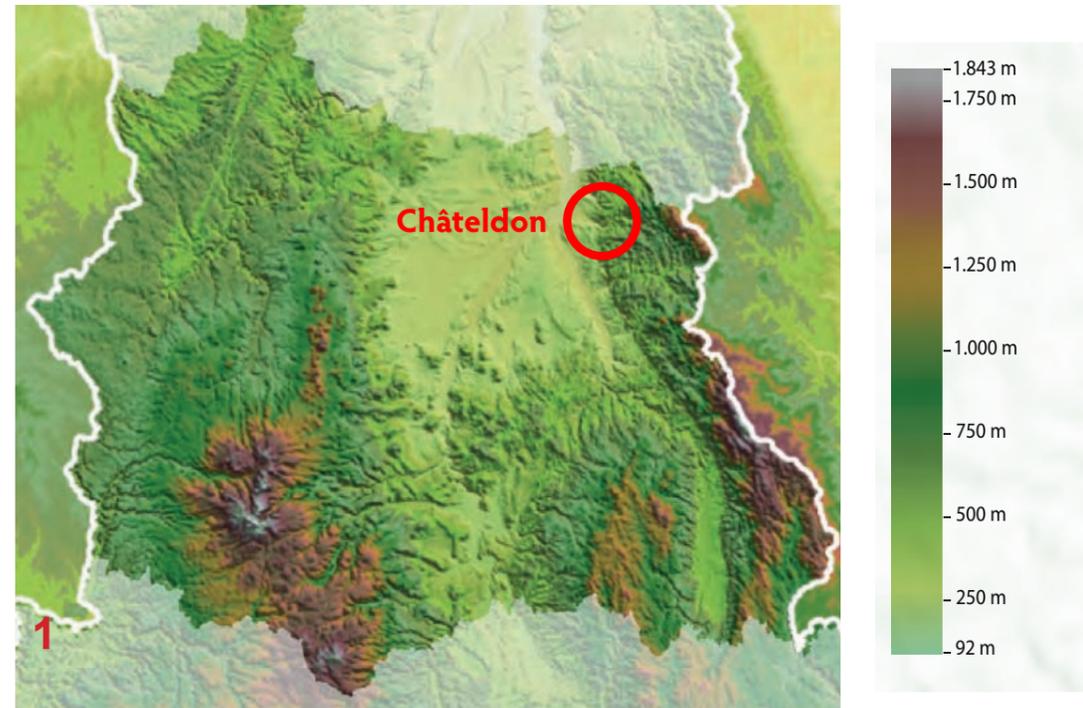
Le territoire communal est concerné par plusieurs ZNIEFF (Zones d'Intérêt Écologique, Floristique Et Faunistique) : ZNIEFF de type II des Bois noirs - Monts de la Madeleine et ZNIEFF de type I Vallée de la Credogne.

La commune fait partie du Parc Naturel Régional (PNR) du Livradois-Forez.

« Le ministère de l'Environnement a attribué le label parc naturel régional en décembre 1985. Le parc naturel régional Livradois-Forez a été «officiellement» créé par délibération du conseil régional d'Auvergne le 4 février 1986.

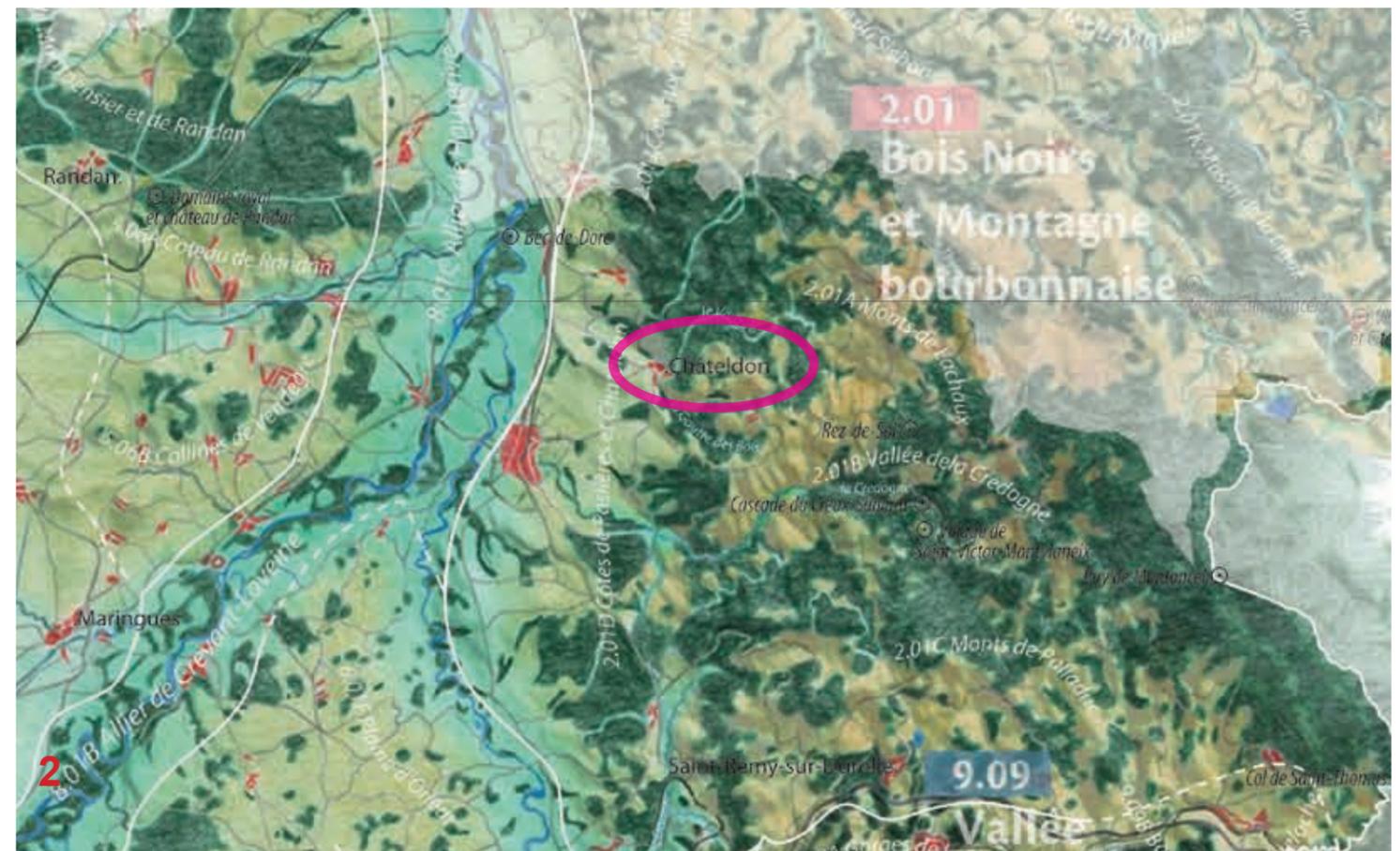
Depuis, sa Charte a été révisée deux fois, le label a donc été attribué de nouveau en 1998 ; un décret de renouvellement du classement en Parc naturel régional pour les douze prochaines années est paru au Journal officiel le 27 juillet 2013. À l'occasion de cette dernière révision, pour la première fois cinq communes du département de la Loire ont adhéré au Parc : Noirétable, La Chamba, La Chambonie, Jeansagnière et Lérigneux.»

(source : site internet du PNR du Livradois-Forez)

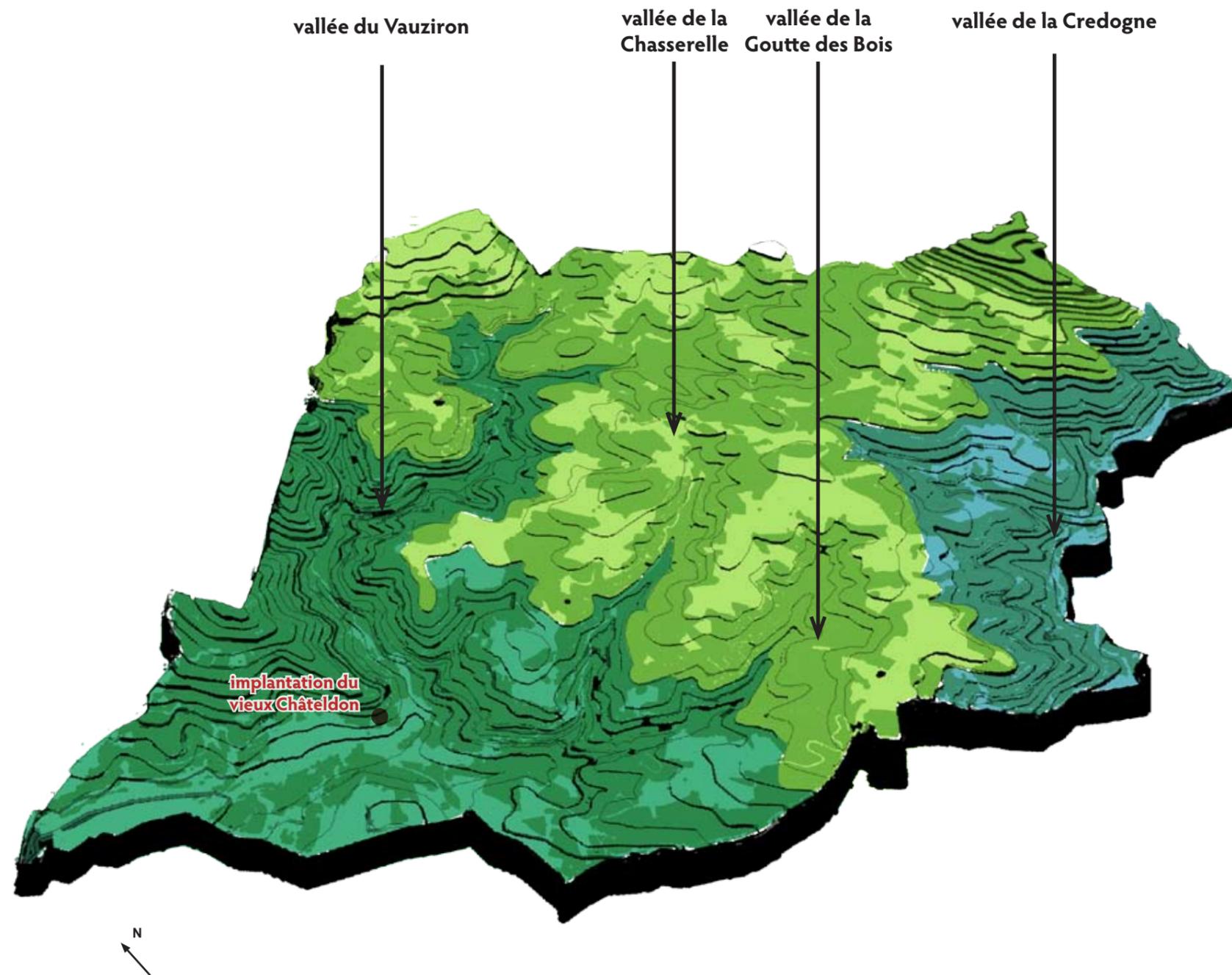


1 - Extrait de l'Inventaire des Paysages d'Auvergne (DREAL Auvergne)

2 - D'après la l'Inventaire des Paysages d'Auvergne (DIREN Auvergne), Châteldon se situe dans l'entité paysagère des Cotes de Paslières et Châteldon



## 08.04. Le paysage : la structure du site



Bloc-diagramme schématique (hauteurs exagérées) :  
la logique du relief conduit à la définition de grandes unités de paysage  
bien identifiables.

### Structure du paysage : un relief ondulé et fragmenté

Le territoire communal présente une morphologie globalement simple. Il est marqué principalement par 3 vallées : celles du Vauziron, de la Chasserelle et son affluent la Goutte des Bois, et de la Credogne. De nombreuses autres vallons de moindre importance creusent également le territoire communal, avant de déboucher sur l'une des vallées principales.

Comme le montre la carte du relief à petite échelle, le relief traduit, en relation directe avec la géologie, la position de Châteldon à l'articulation entre les deux grandes entités auvergnates que sont la montagne Bourbonnaise et la plaine de Limagne.

Néanmoins le territoire communal de Châteldon et en particulier le bourg restent fortement ancrés dans les replis de la montagne Bourbonnaise et les paysages sont souvent très introvertis. Les vues lointaines qui rendent compte de cette position dominante en marge de la Limagne sont rares - ce qui les rend d'autant plus précieuses.

Le bourg s'insère historiquement dans la vallée du Vauziron.

La logique imprimée par le relief est donc globalement simple. Elle génère de grandes unités de paysage facilement identifiables.

La structure paysagère qui domine le territoire communal est celle de la clairière : les boisements sont très nombreux et omniprésents dans le paysage. Hors du bourg, seules les lignes de crêtes restent dégagées. Elles délimitent les vallées et les plateaux. Très visibles depuis les unes comme depuis les autres, elles sont les parties les plus vulnérables du paysage.

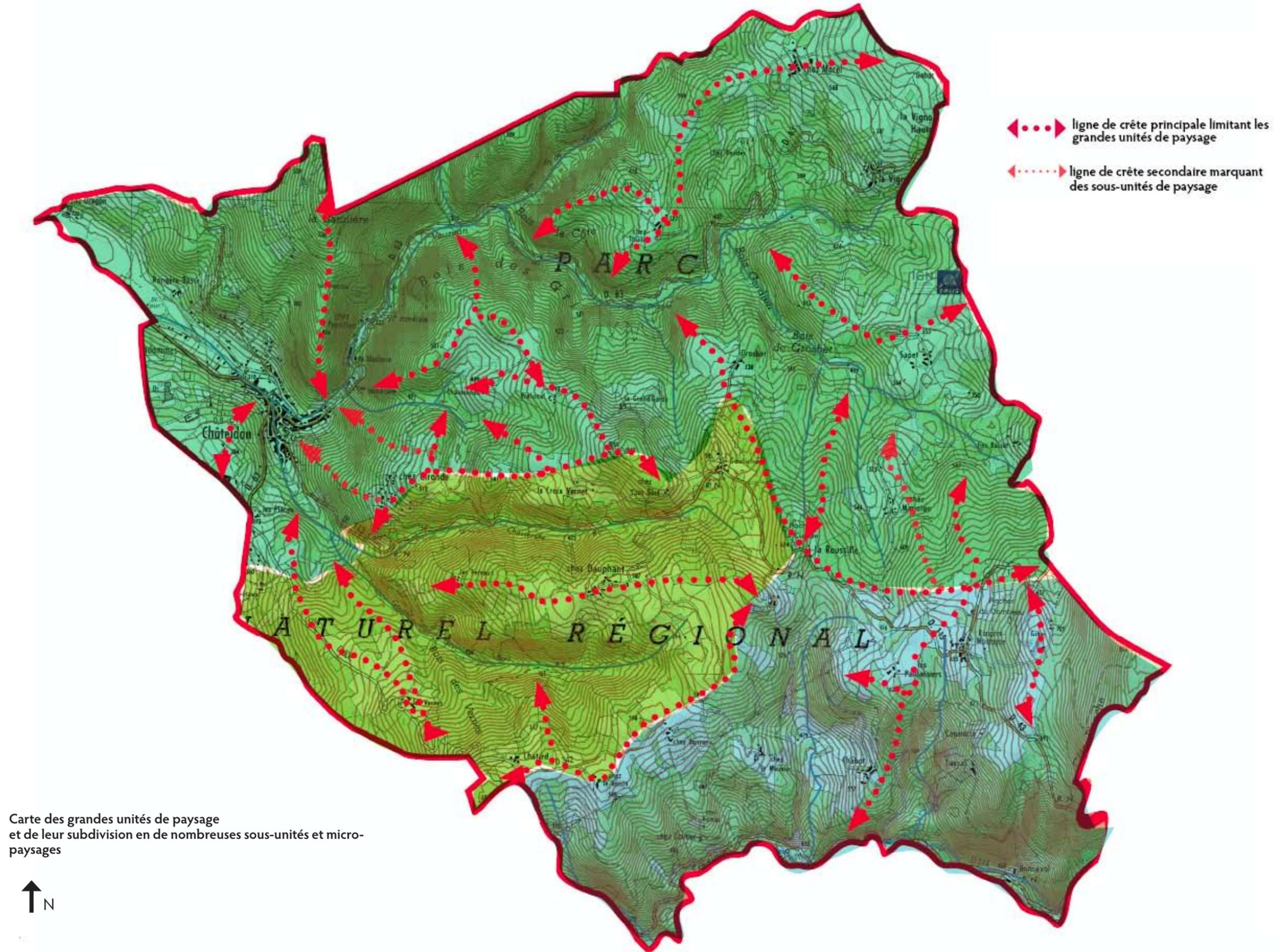
### Unités de paysage

Les unités de paysage, produites par la combinaison du relief et de l'occupation du sol, sont les suivantes :

- la vallée du Vauziron, qui se découpe en 3 séquences :
  - en amont du bourg
  - la séquence accueillant le bourg, à la confluence du Vauziron et du ruisseau de la Goutte des Bois
  - en aval du bourg
- la vallée de la Chasserelle et de la Goutte des Bois
- la vallée de la Credogne, en limite sud du territoire communal.

On observe donc une série d'unités paysagères de type vallées.

08.04. Le paysage : la structure du site



## 08.05. L'évolution générale du paysage



La comparaison de l'état décrit par la minute de la carte d'Etat Major, les photos aériennes datant de l'immédiat après-seconde guerre mondiale et l'état actuel montre une évolution significative **sur les 150 dernières années**.

**Les grandes tendances lisibles sont les suivantes :**

- la disparition des vignes qui encadraient le bourg
- la progression considérable des boisements
- l'étalement urbain.

L'analyse cartographique des années 1830 à nos jours montre une disparition progressive des vignes, qui s'explique en partie, comme dans de nombreuses régions viticoles françaises, par le décimement des pieds, lié soit au mildiou soit au phylloxera, à la fin du XIXe siècle, puis par des campagnes d'arrachage massives dans les années 1950-1960.

Les vignes formaient une couronne large autour du bourg et couvraient une grande partie des coteaux de la vallée du Vauziron en aval du village. Se dessine ainsi l'image d'un paysage jadis plus diversifié et clairement structuré, avec une plaine ouverte, un ensemble de vignes au sein desquelles se détachait le bourg, et un arrière-pays alternant boisements et prairies.

Il reste aujourd'hui une seule parcelle de vigne, les boisements ont colonisé les coteaux. Le paysage du bourg a donc radicalement changé en un siècle. L'ambiance agricole, domestiquée, qui accompagnait le bourg a maintenant laissé la place à une ambiance naturelle. Le bourg apparaît comme une trouée directe dans les bois. L'effet de transition qui était donné par les vignes a disparu au profit d'une confrontation paysagère directe entre le village et la forêt. Comme nous le développons plus loin, cette évolution du paysage a aussi eu pour conséquence de faire disparaître certaines des vues sur le bourg.

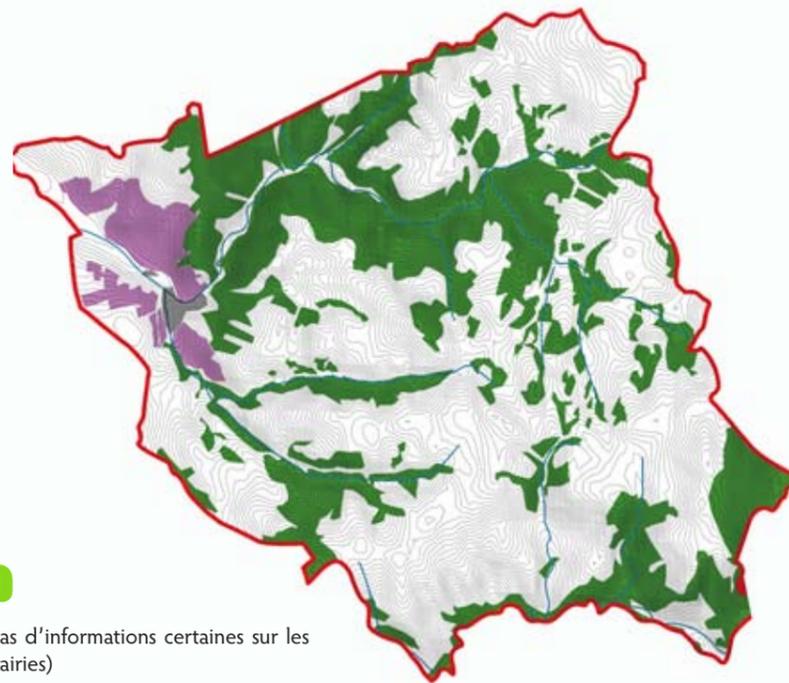
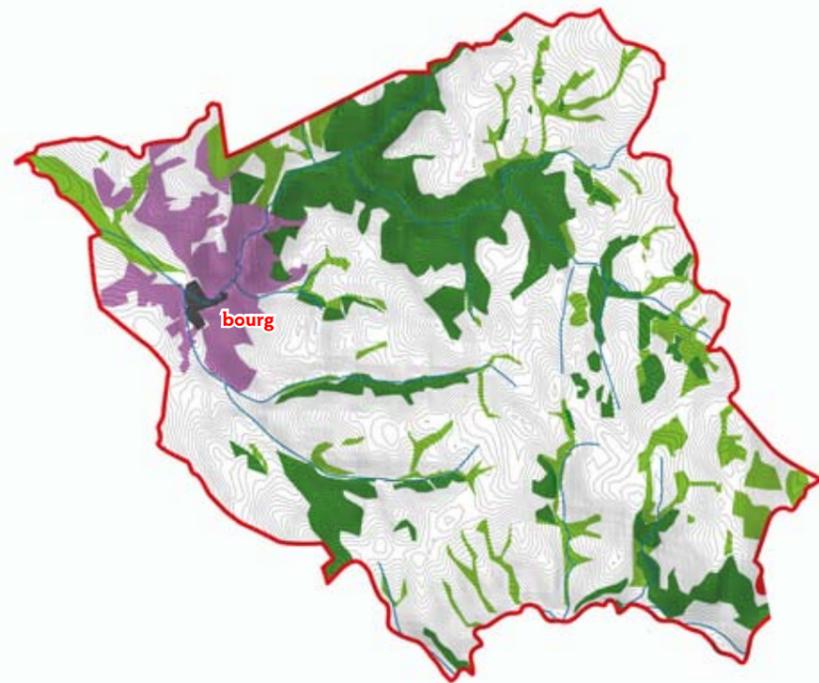
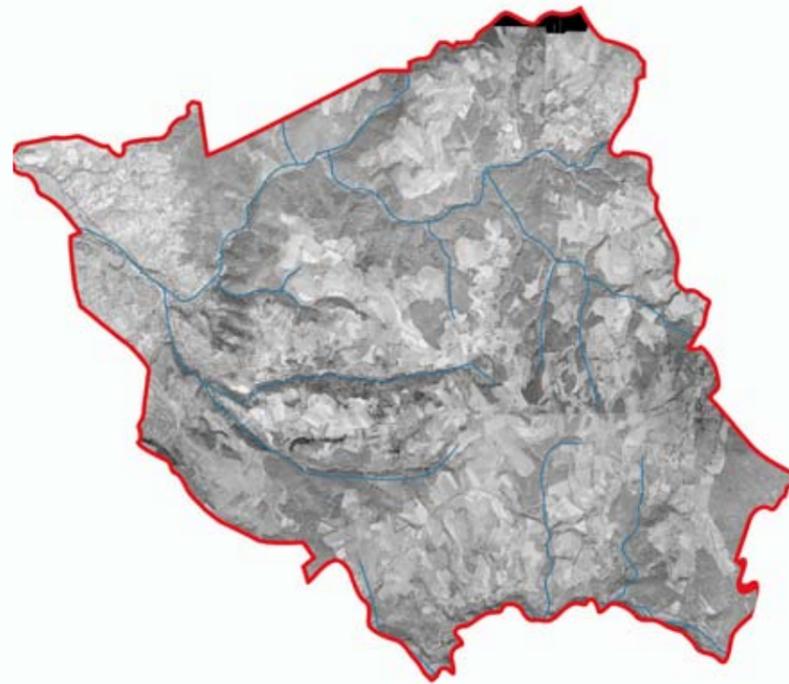


1 - Carte postale du début du XXe siècle : le château apparaît sur fond de vignes

2 - Vue actuelle depuis un point de vue proche de celui utilisé pour la carte postale en (1) : l'impression est très différente avec l'arrière-plan boisé

2 - Carte postale du début du XXe siècle : le château est mis en scène sur fond de vignoble

08.05. L'évolution générale du paysage



Ⓜ  
(pas d'informations certaines sur les prairies)



1835-66

1946

2012



- Bâti
- Boissements
- Prairies
- Vignes

Représentations schématiques d'après Carte d'Etat Major et photographies aériennes de 1946 et 2012 (extraits présentés ci-dessus)

## 08.05. L'évolution générale du paysage



1 - Photographie oblique du milieu du XXe siècle : le bourg est au contact d'une large ceinture de vignes, qui établissent une transition paysagère entre le bâti et l'espace boisé ou agricole, par leur caractère à la fois naturel et domestiqué. La trame parcellaire qu'elles engendrent présente une maille plus grande que le parcellaire urbain. Elles structurent ainsi le passage du paysage urbain au paysage des grandes masses boisées.

2 - Carte postale du début du XXe siècle : le bâtiment de l'école communale se découpe sur fond de vignoble

3 - la dernière parcelle de vigne persistant sur la commune se trouve en lisière de la forêt qui occupe désormais les versants de la vallée du Vauziron. De dimension réduite et peu visible depuis le bourg, elle fait figure de reliquat de l'histoire viticole de Châteldon

### 08.05. L'évolution générale du paysage

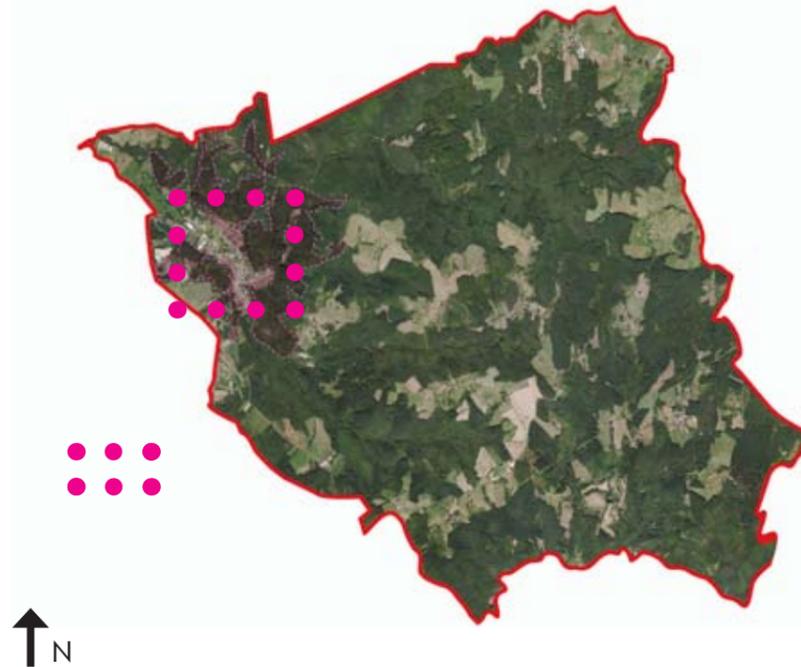
Si les cultures de vigne ont disparu, le parcellaire lié à cette occupation du sol est en revanche toujours présent. La viticulture qui a occupé durant plusieurs siècles les coteaux entourant le bourg se caractérisait naturellement par des parcelles étroites, en lanières. Celles-ci épousent le relief en s'organisant dans le sens de la plus grande pente.

Ces parcelles sont aujourd'hui occupées par des bois. Leur forme allongée a fortement contraint les plantations d'arbres, qui s'organisent par conséquent elles aussi selon des lignes qui suivent le sens de plus grande pente. Le jeu des plantations monospécifiques à la parcelle est ici un élément intéressant dans la mesure où l'alternance des essences, notamment caduques et persistantes, d'une parcelle à l'autre, rend visible le tracé géométrique sur le coteau.

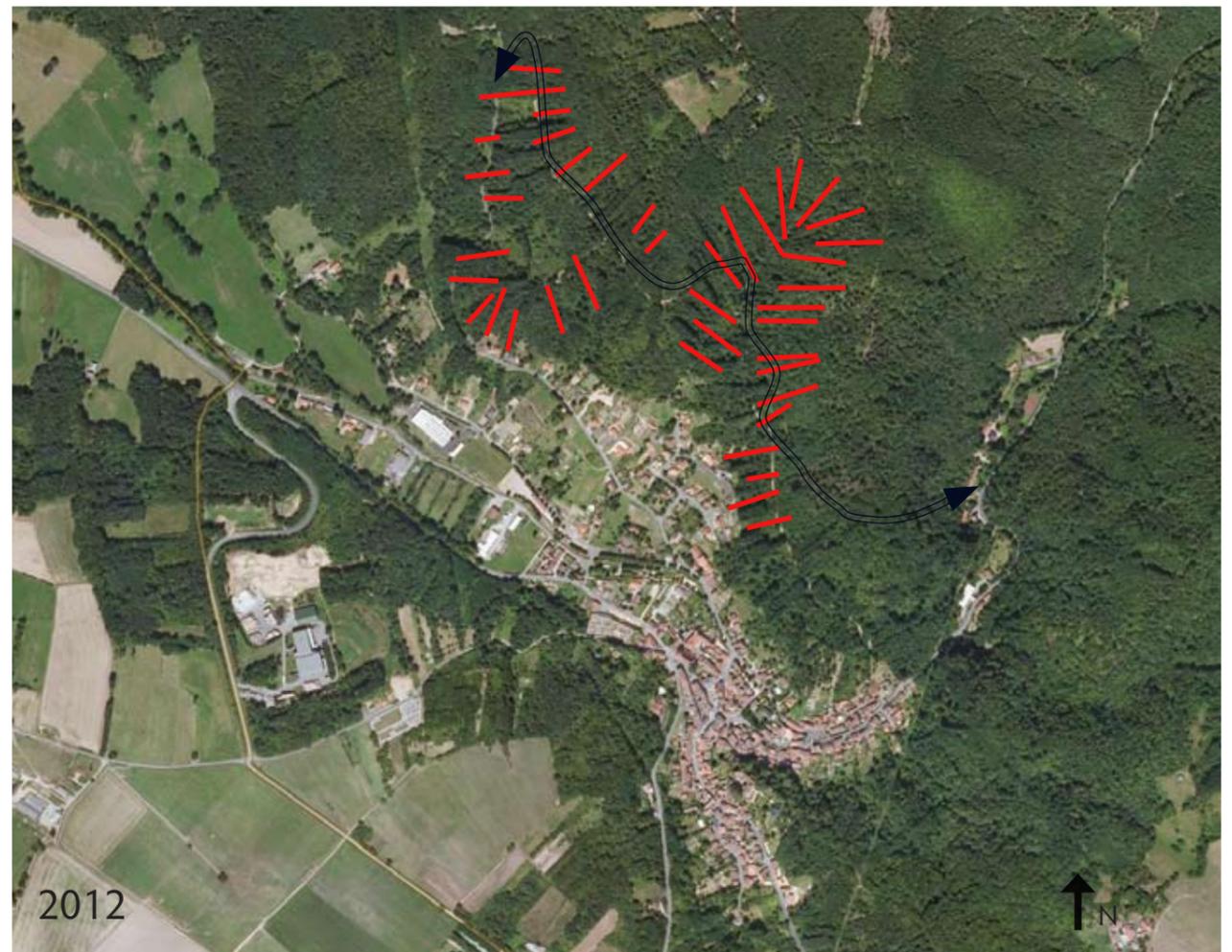
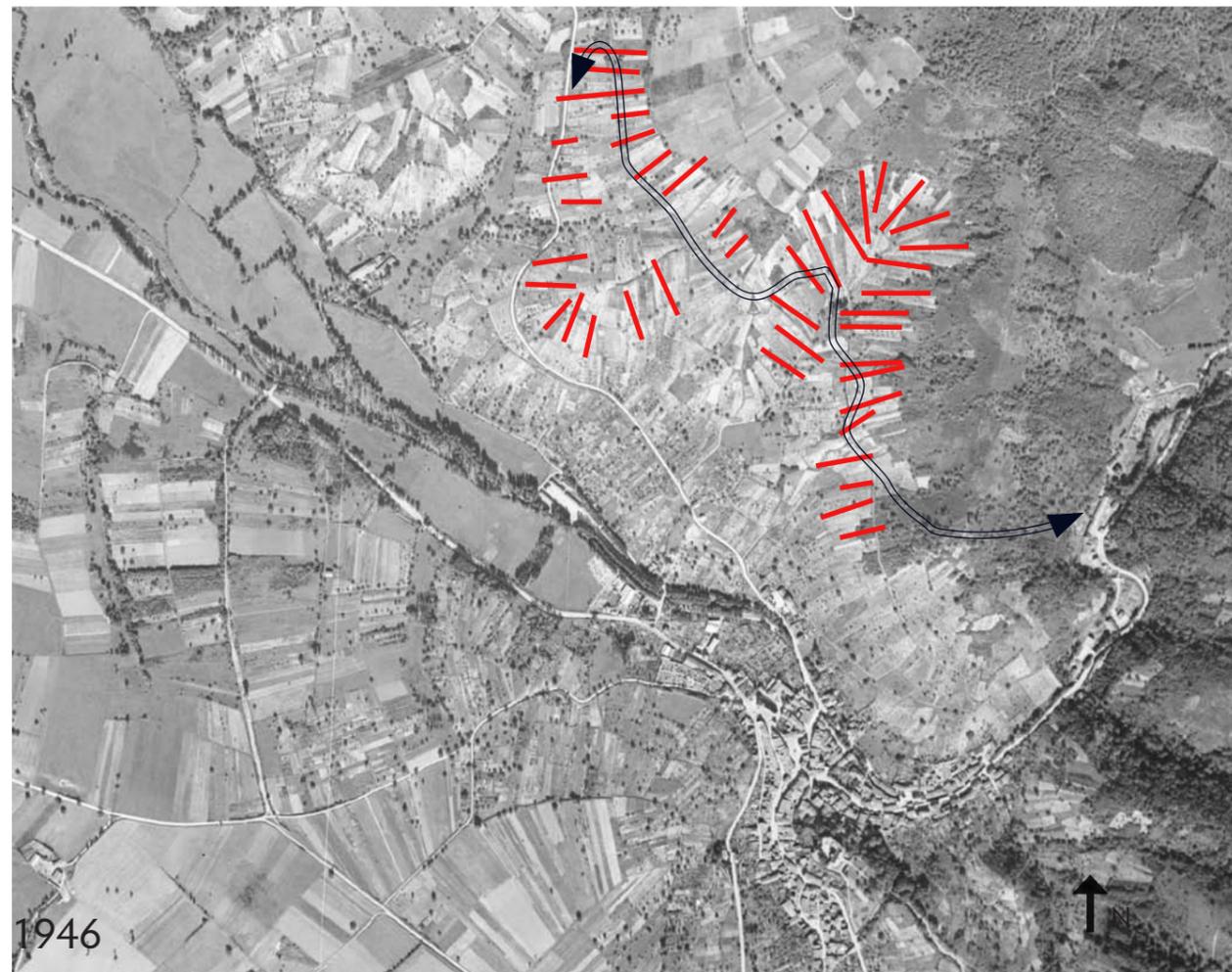
De ce fait, la structure parcellaire est souvent lisible lorsque l'on se trouve à l'intérieur du bois. Les lignes d'arbres parallèles aux bords longs des parcelles dessinent des perspectives qui plongent dans la pente (voir page suivante).

Le chemin du Vécou est un lieu privilégié de lecture de ce paysage. Comme nous le verrons plus loin, ce sentier propose potentiellement de nombreuses vues. Il serait intéressant que la réouverture de certaines d'entre elles, qui nécessiterait des abattage d'arbres, se fasse dans le respect de cette logique parcellaire. Par exemple, l'abattage de sujets pourrait se faire de loin en loin sur une parcelle entière à chaque fois, ce qui rendrait plus lisible encore les tracés parcellaires et s'inscrirait pleinement dans la logique paysagère du coteau et de son rapport avec le bourg.

repérage du zoom présenté ci-dessous



- orientations de la structure parcellaire de vignoble encore lisibles aujourd'hui
- ⇌ chemin du Vécou



## 08.05. L'évolution générale du paysage



1 - Vue sur les coteaux qui encadrent le bourg : la plantation de parcelles avec une seule essence révèle le parcellaire anciennement viticole, paysage fossile.

2 - Vue depuis le chemin du Vécou : les lignes régulières des plantations accusent la structure géométrique du parcellaire

3 - Vue depuis le chemin du Vécou : les parcelles déboisées donnent également à lire le parcellaire particulier du site. Il est aisé d'imaginer que des percées de ce type au-dessous du chemin permettraient à la fois de restituer la lecture de l'histoire du site et d'ouvrir des vues sur le bourg



## 08.05. L'évolution générale du paysage

La seconde étape de forte transfiguration du paysage date de la seconde moitié du XXe siècle, soit parallèlement au premier bouleversement lié à la disparition des vignes.

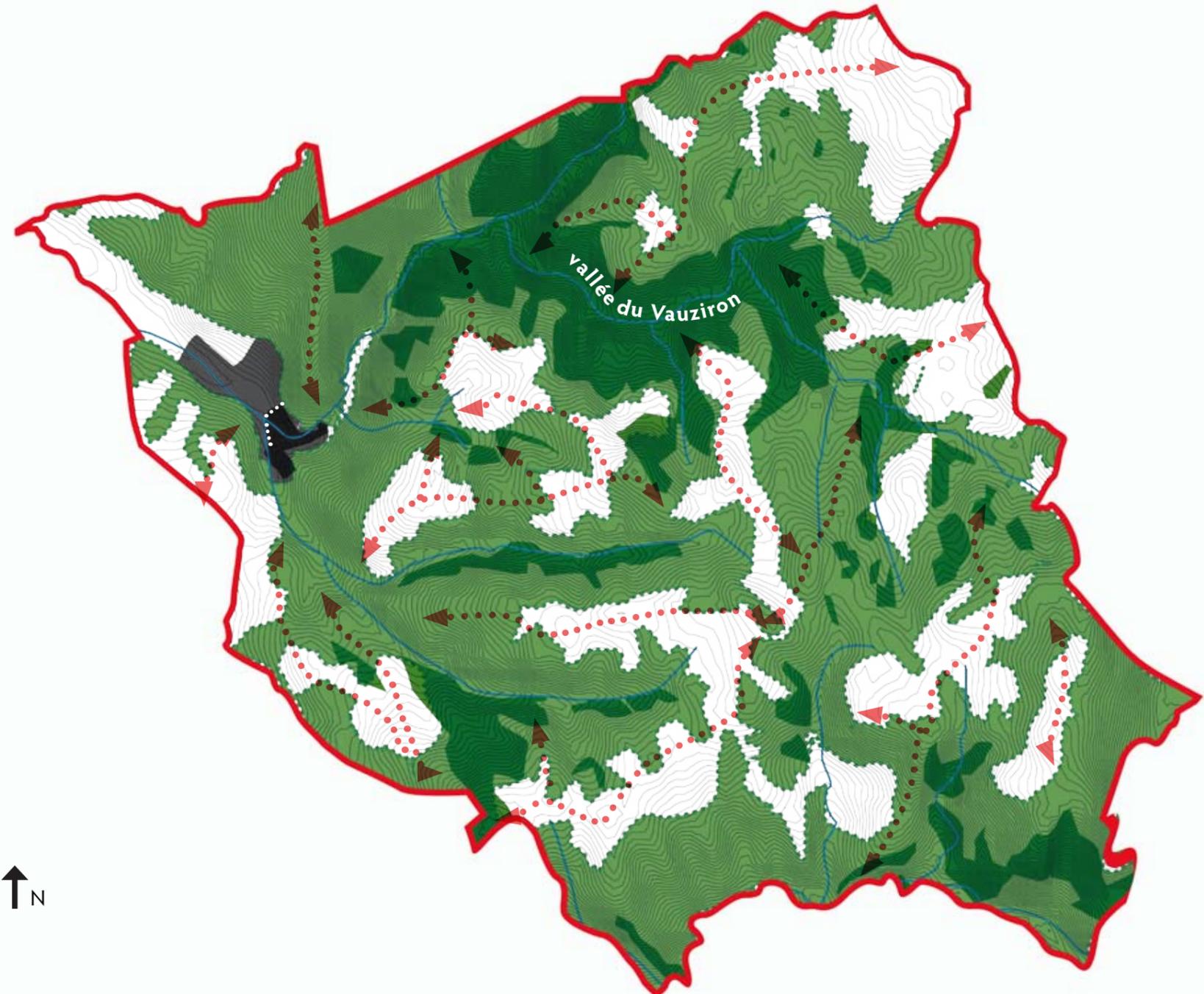
Il s'agit bien sûr de la considérable croissance de la surface de boisements. Ceux-ci étaient, au milieu du XIXe siècle, cantonnés principalement aux versants de la partie médiane de la vallée du Vauziron, et aux versants exposés nord des vallées du ruisseau de la Goutte des bois et de la Chasserelle.

Aujourd'hui, c'est la majeure partie du territoire communal qui est recouverte par les boisements. Les seules parties non boisées restent les sommets le long des lignes de crêtes qui séparent les vallées, et le fond de vallée du Vauziron.

Le rapport entre la présence des paysages de boisements et celle des paysages ouverts s'est donc inversé en un siècle. D'un paysage globalement ouvert, la commune est passée à un paysage majoritairement fermé. D'agricole et pâturée, elle est devenue boisée. Un changement majeur est intervenu dans l'identité paysagère de Châteldon.

Cette évolution a eu en outre pour conséquence la disparition de vues, tant vers le bourg que sur la Limagne. Les vues lointaines, qui étaient probablement très nombreuses et faisaient de la Limagne un arrière-plan quasi-permanent, ont pour la plupart été englouties par le couvert forestier. Le rapport au grand paysage qui existait de cette manière a laissé la place à une relation à l'espace proche et à des valeurs paysagères davantage de l'ordre de l'intimiste.

Le dernier élément majeur d'évolution du paysage est le développement de la zone urbaine. Jusqu'à dans les années 1950, l'espace bâti reste globalement contenu autour de la confluence entre le Vauziron et le Ruisseau de la Goutte des Bois. Entre 1950 et aujourd'hui, un accroissement de la zone bâtie est observable. Celle-ci s'affranchit de sa précédente limite topographique inférieure et se développe en aval du bourg initial, dans le fond de vallée du Vauziron.



La fermeture par les boisements est l'un des phénomènes les plus marquants de l'évolution du paysage de Châteldon : d'éléments structurants, ils sont devenus paysage dominant dans lequel on se trouve souvent immergé, rompant avec le rapport au grand paysage qui pouvait exister lorsque l'agriculture était le mode d'occupation du sol principal.

- ◄••► ligne de crête structurante
- Zone urbaine actuelle
- Boisements actuels
- Zone urbaine apparaissant sur la Minute d'Etat major
- Boisements apparaissant sur la Minute d'Etat major

## 08.06. Les unités de paysage hors du bourg

**Les trois vallées boisées**

La majeure partie du territoire de Châteldon est couverte par des boisements, qui ont colonisé les deux versants des vallées qui organisent ce territoire.

Le paysage de ces vallées est globalement homogène, avec une route de fond de vallée permettant de circuler au sein de boisements majoritairement feuillus, et où la roche très souvent affleurante donne à voir le support géologique et confère ponctuellement une force minérale au paysage.

La diversité des micro-paysages produits par la complexité du relief est parfaitement décrite dans le volet paysager du PLU (Cl. Chazelle) : on s'y reportera utilement pour une description approfondie de cette richesse paysagère.

Les sommets des lignes de crêtes qui séparent les vallées les unes des autres ne forment pas à proprement parler de plateaux, car les replats sont très étroits. Ils accueillent des hameaux, nombreux et disséminés sur le territoire. Le principal enjeu concernant ces hameaux est le maintien de leurs caractéristiques actuelles, c'est-à-dire une limitation forte de la constructibilité.

Une attention particulière est également à porter aux éventuelles constructions agricoles, qui peuvent, dans un paysage de ce type, être des facteurs d'altération importante des paysages si elle ne sont pas maîtrisées. Leurs gabarits et leurs matériaux, souvent en rupture avec la sobriété et la modestie des constructions existantes, peuvent introduire, si l'on n'y travaille pas suffisamment, des éléments de contraste trop fort.

- 1 et 2 - Vallée du Vauziron
- 3 - Vallée de la Credogne
- 4 - Vallée de la Chasserelle

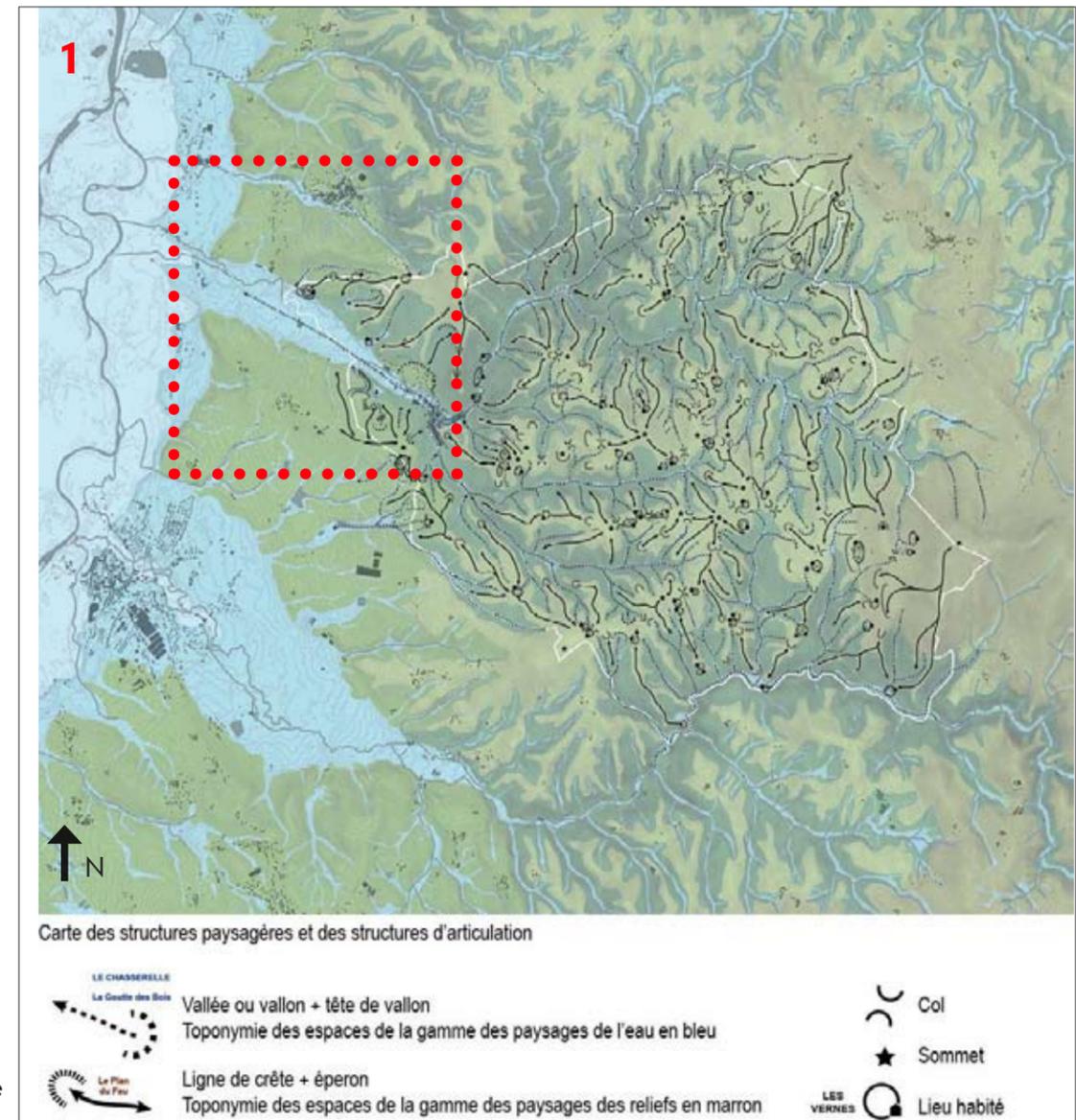


## 08.06. Les unités de paysage hors du bourg

### La partie aval de la vallée du Vauziron

La vallée qui se distingue des autres est bien sûr la portion aval de la vallée du Vauziron et ce la vallée du ruisseau de la Goutte des Bois. C'est là qu'est implanté le bourg. La partie la plus aval de la vallée du Vauziron présente un fond assez large, qui a permis l'installation d'une urbanisation.

Cette partie de la vallée reste cependant ouverte et offre un recul sur le bourg lorsque l'on aborde celui-ci par le nord-ouest. Ce caractère ouvert, entretenu par sa vocation de prairie, est précieux pour le paysage de Châteldon. Il est donc recommandé de le maintenir, notamment en limitant fortement l'urbanisation et en contrôlant l'installation d'éventuels bâtiments utilitaires de grande taille, qui pourraient, par leur gabarit important, obturer rapidement les vues et faire perdre au paysage son ouverture.



1 - Extrait du PLU : les micro-paysages liés à la configuration des vallons

2 - La partie aval de la vallée du Vauziron est large et offre un paysage de prairie en avant du bourg



## 08.07. Les points de vue remarquables

## Le rôle des voies

Le bourg constitue l'élément focal de ce paysage. Les vues intéressantes sont celles qui le mettent en scène de manière particulière, et permettent notamment de le percevoir dans sa globalité, ainsi que les vues sur la Limagne.

Les voies constituent des moyens privilégiés de découverte des paysages. Le caractère dynamique de la perception qu'elles offrent rend possible des effets de surprise au détour d'un virage, de travelling, ou de zoom pour les voies qui mènent directement au bourg.

Les routes principales qui traversent le territoire communal sont assez peu nombreuses et souvent sinueuses du fait du relief. La combinaison du relief avec le faible dégagement du paysage a pour conséquence de limiter les vues tant lointaines que sur le bourg.

Deux grands types de vues sur le bourg sont possibles :

- des vues plongeantes, offertes depuis les routes circulant en balcon. Ces vues sont perceptibles de part et d'autre du bourg. Il s'agit de vues ouvertes, avec pour horizon les versants de la vallée du Vauziron. Ces vues rendent moins visibles les extensions pavillonnaires du bourg, dans la mesure où celles-ci se trouvent en grande partie à l'ouest de la partie ancienne ;
- des vues moins dominantes, frontales voire en quasi contre-plongée. Ces vues sont offertes par les voies qui parcourent la vallée du Vauziron. Le bourg se détache dès lors sur le coteau. Ces vues se caractérisent par le fait qu'elles donnent rarement à lire l'ensemble du bourg.

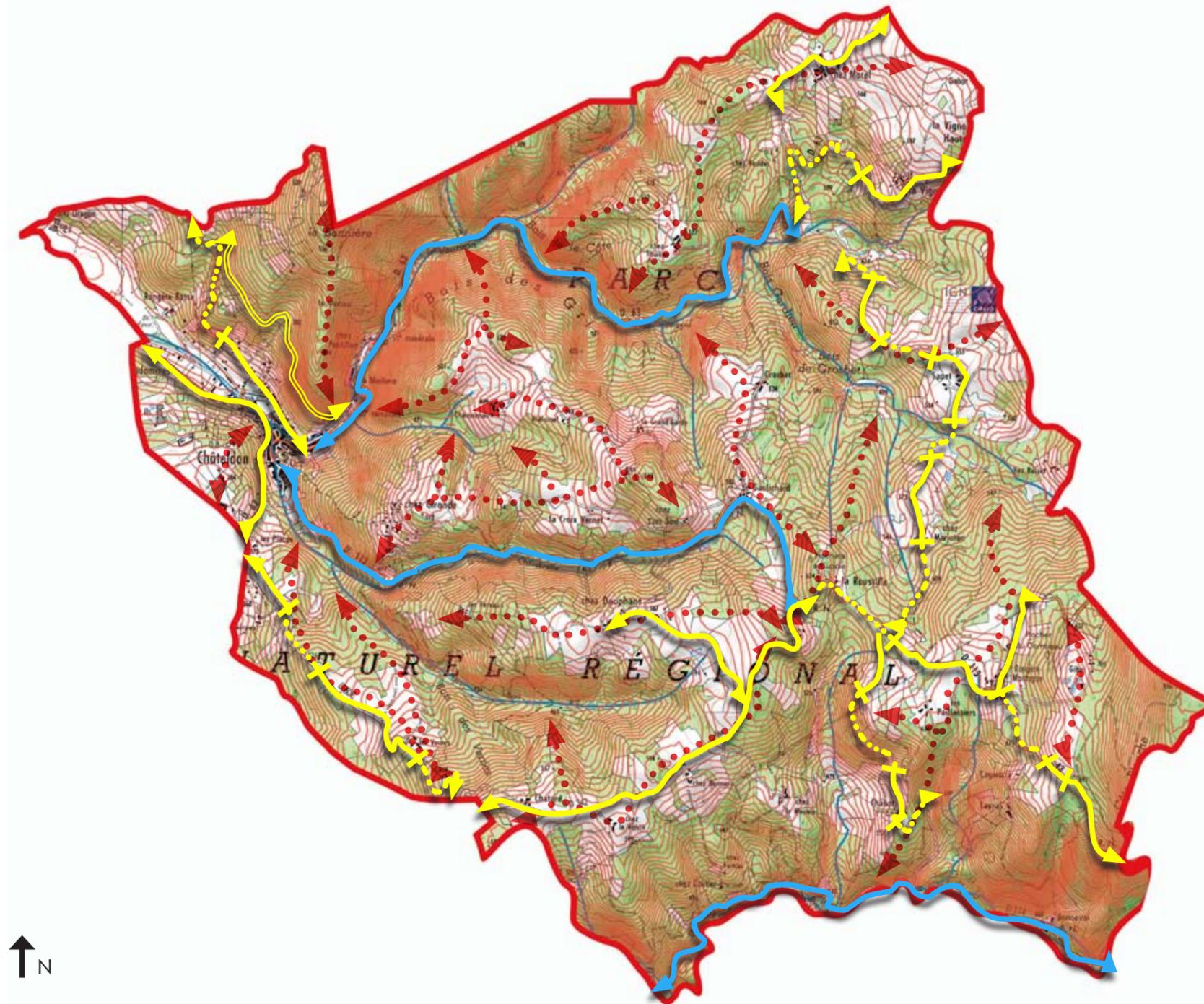
Les vues sur le bourg se structurent sur la base des deux éléments repères que constituent l'église et le château. Ces deux édifices jouent un rôle paysager de premier rang en raison de leurs dimensions et de leur hauteur, qui les rendent omniprésents dans le paysage du bourg.

Les vues offertes depuis ces voies de circulation sont des éléments déterminants de valorisation du paysage de la commune.

L'enjeu concernant ces vues est double. Il réside d'une part dans la maîtrise des obstacles au regard qui pourraient s'installer sur les versants, et obturer en partie ou totalement ces vues. La végétation, qui montre une tendance à l'envahissement des versants, nécessite un traitement dans ce sens (cf. supra).

D'autre part, il s'agit d'identifier la manière dont ces vues sont composées, c'est-à-dire l'image qu'offre le bourg, afin de veiller à préserver leur cohérence dans le cadre de l'évolution du bourg : éléments forts, facteurs d'homogénéité, etc. sont à déterminer, à conserver voire à renforcer.

Par ailleurs il est utile de rappeler que de nombreuses vues pourraient être rouvertes simplement en rabattant la végétation du coteau, et en particulier les boisements.



Repérage des voies par type de vues associées

-  route de fond de vallée
-  route de ligne de crête
-  ligne de crête structurante

## 08.07. Les points de vue remarquables

Le hameau «chez Gironde» est le seul espace de la commune qui offre les vues réellement lointaines sur la Limagne qui permettent de prendre conscience de la situation géographique particulière de Châteldon, en rebord et en surplomb de cette plaine.



## 08.07. Les points de vue remarquables

Vues depuis le chemin du Vécou.

Bien qu'aménagé et parfaitement praticable, le chemin du Vécou ne joue pas le rôle de voie majeure de découverte du bourg de Châteldon qui pourrait lui être dévolu.

Les rares vues à la faveur d'une percée entre les arbres qui occupent le versant, cadrent sur les extensions récentes du bourg. Les vues potentiellement remarquables sur le bourg sont obturées par les houpriers. On devine des points de vue mettant en valeur le bourg et les repères que sont le château et l'église.

## 08.07. Les points de vue remarquables

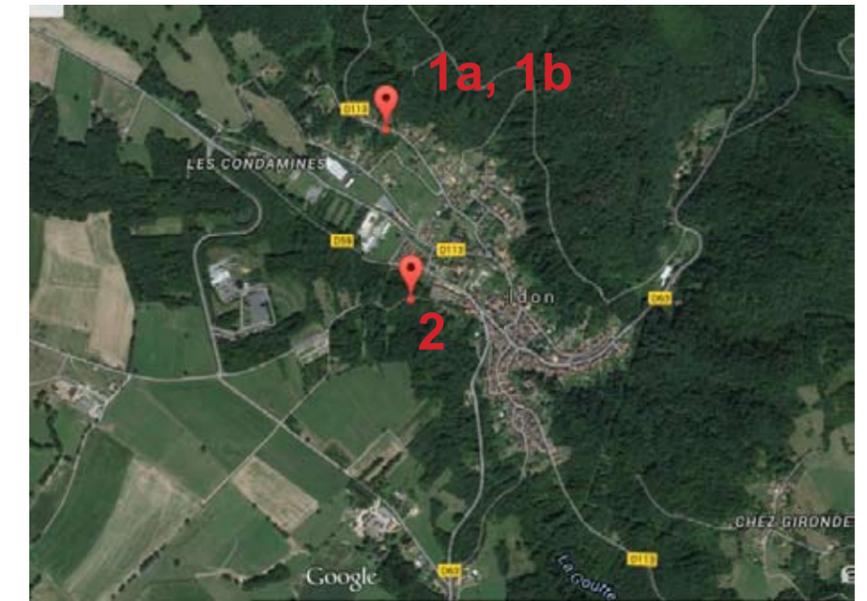


1a

Vues en plongée sur le bourg :

- En arrivant par le nord (1), la vue met en scène l'église et le château. La végétation dense du coteau menace de faire disparaître cette vue.

- Depuis le sud-ouest (2), quelques points de repos sont aménagés mais la vue n'est pas mise en valeur : mobilier tournant le dos au panorama, végétation du coteau une fois de plus très présente et masquant partiellement la vue.



1b



2

## 08.07. Les points de vue remarquables



L'église joue un rôle majeur dans le paysage du bourg : les vues étant fortement cadrées par les rues et les coteaux, le clocher, dominant par sa taille, devient un repère fort.

## 08.07. Les points de vue remarquables

**Importance visuelle du Château**

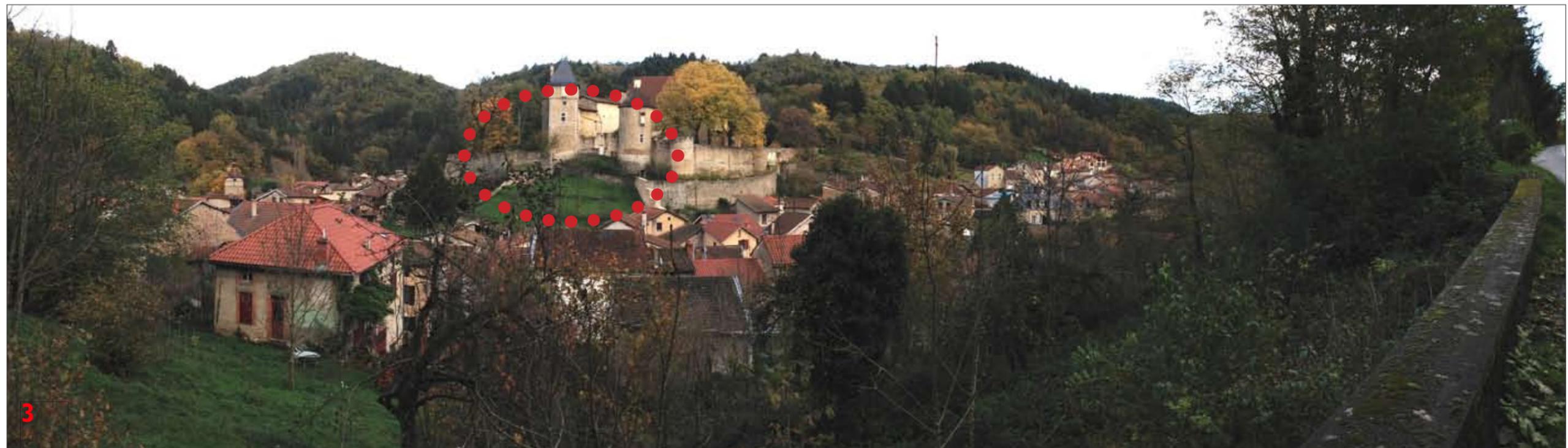
Le château est l'autre point focal du bourg. Il est particulièrement présent dans les vues semi-lointaines : du fait de sa position surélevée, c'est lorsque l'on a un peu de recul qu'on le perçoit le mieux et qu'il prend toute son ampleur.

C'est ainsi le cas pour l'entrée du bourg par le sud-est (a), où le château sur sa butte apparaît en fond de perspective. Le bâti ancien au premier plan, sur la gauche, complète la vue sur le bourg.

Cette vue met également en évidence la nécessité de prendre soin des entrées de village : une seule construction mal positionnée, de mauvaise qualité et / ou de couleur trop clinquante peut porter considérablement atteinte à la qualité de la vue, comme c'est le cas lorsque l'on approche du bourg et que l'ensemble des constructions récentes devient visible (b).



## 08.07. Les points de vue remarquables



Les vues parmi les plus intéressantes sur le château sont celles depuis la rue du Castel (RD 63). Cependant, ces vues ne sont possibles que sur un court tronçon de la route. Toute la partie au sud du virage est privée de telles vues par la végétation du coteau. Il serait intéressant de mettre en place une gestion de la végétation permettant d'ouvrir et de maintenir des fenêtres vers le château. Ces vues sont d'autant plus intéressantes qu'elles donnent à lire l'implantation historique de Châteldon sur le site de confluence entre le Vauziron et le Ruisseau de la Goutte des Bois. Les vues sont limitées ici aux parties les plus anciennes du village, et escamotent les extensions récentes, qui sont masquées par l'avancée du versant sud de la vallée.

En permettant de voir le château sur sa butte, avec les terrasses qui structurent celle-ci, au premier plan, ces vues mettent en évidence l'importance paysagère de ces terrasses et murs de soutènement (vue 3). Elles nous rappellent le soin avec lequel, formant un ensemble avec le château, ils doivent être traités et entretenus.

## 08.07. Les points de vue remarquables

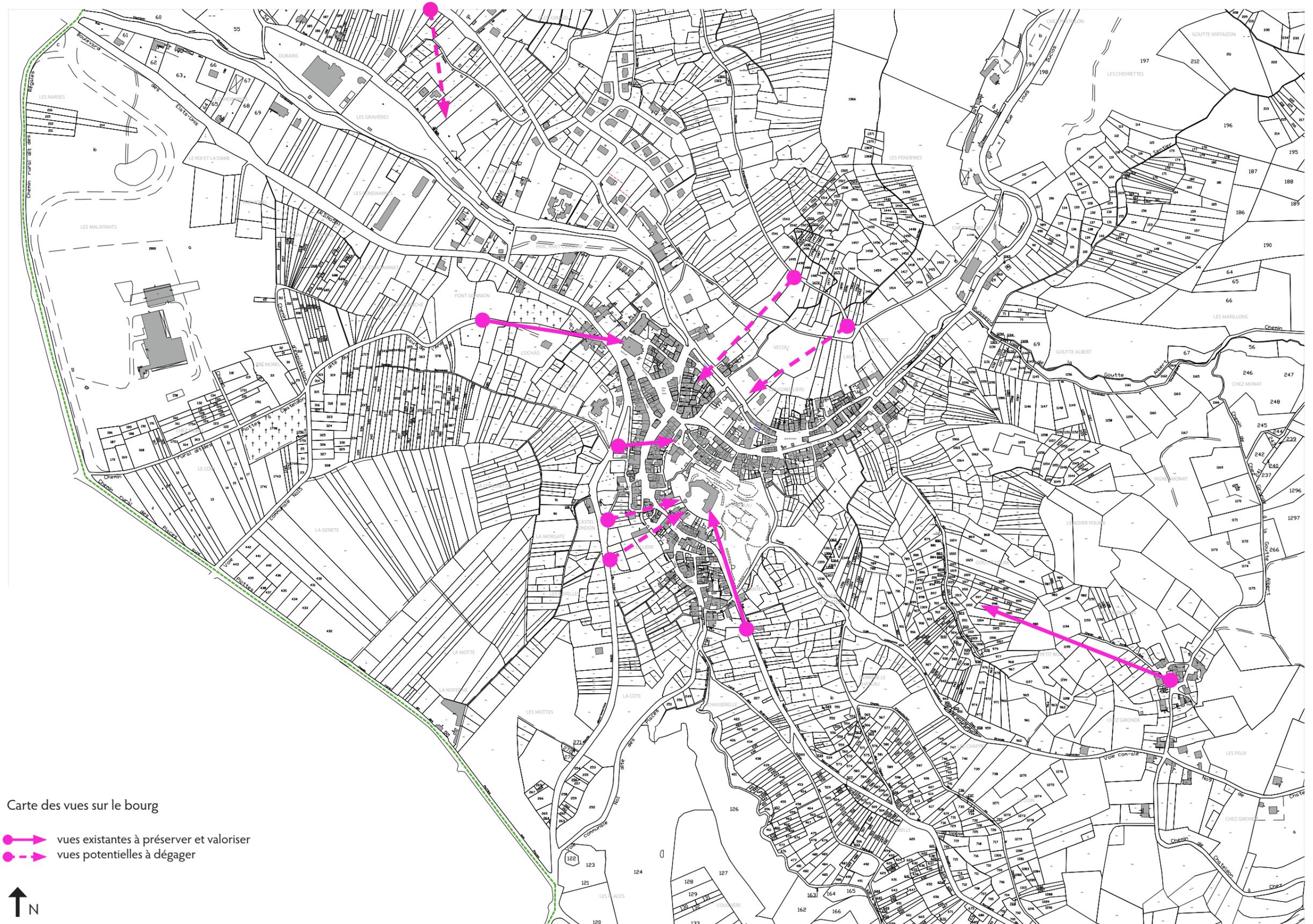


La rue Derrière les Murs est également une voie intéressante en ce qui concerne les vues sur le bourg.

En longeant l'ancien rempart, elle propose, comme la rue du Castel un panorama continu sur la partie historique de Châteldon, depuis le château jusqu'à l'église.

Le château est d'abord seul repère visible (1), puis en progressant vers le nord, l'église devient présente dans le paysage. Des vues panoramiques mettant en relation le château et l'église sont même possibles (2). Ce type de vues est rare et mérite d'être valorisé.

08.07. Les points de vue remarquables



## 08.08. Les jardins potagers

Une des caractéristiques de Châteldon est la présence de potagers sur l'ensemble de la zone bâtie. La qualité paysagère intrinsèque de ces potagers est d'offrir des zones végétales ouvertes et entretenues.

Ces potagers présentent d'autres qualités paysagères liées à leurs situations dans le village. Ce critère permet de distinguer trois catégories de potagers :

- ceux en limite du bourg
- ceux formant de vastes étendues au coeur du bourg
- ceux isolés, et pouvant être considérés comme des dents creuses.

### Les potagers en limite de bourg

La première catégorie se retrouve principalement à l'arrière des rues du coeur historique. Les potagers s'y inscrivent en transition entre le bourg et les boisements. Cette configuration est extrêmement intéressante car elle participe à une structure paysagère riche, constituée d'un espace tampon entre le coeur du bourg et le milieu boisé. Les potagers établissent une ceinture partielle qui joue un rôle paysager comparable, de ce point de vue, avec celui que jouaient anciennement les vignes. L'effet paysager est moins fort et plus partiel, mais il n'en reste pas moins intéressant.

L'appropriation de ces potagers par différents habitants et le fait qu'ils restent un lieu qu'il est possible à tous de parcourir ajoute à leur qualité paysagère.

Les potagers qui se trouvent dans cette situation sont pour ces raisons un atout paysager de première importance et il convient de les pérenniser.

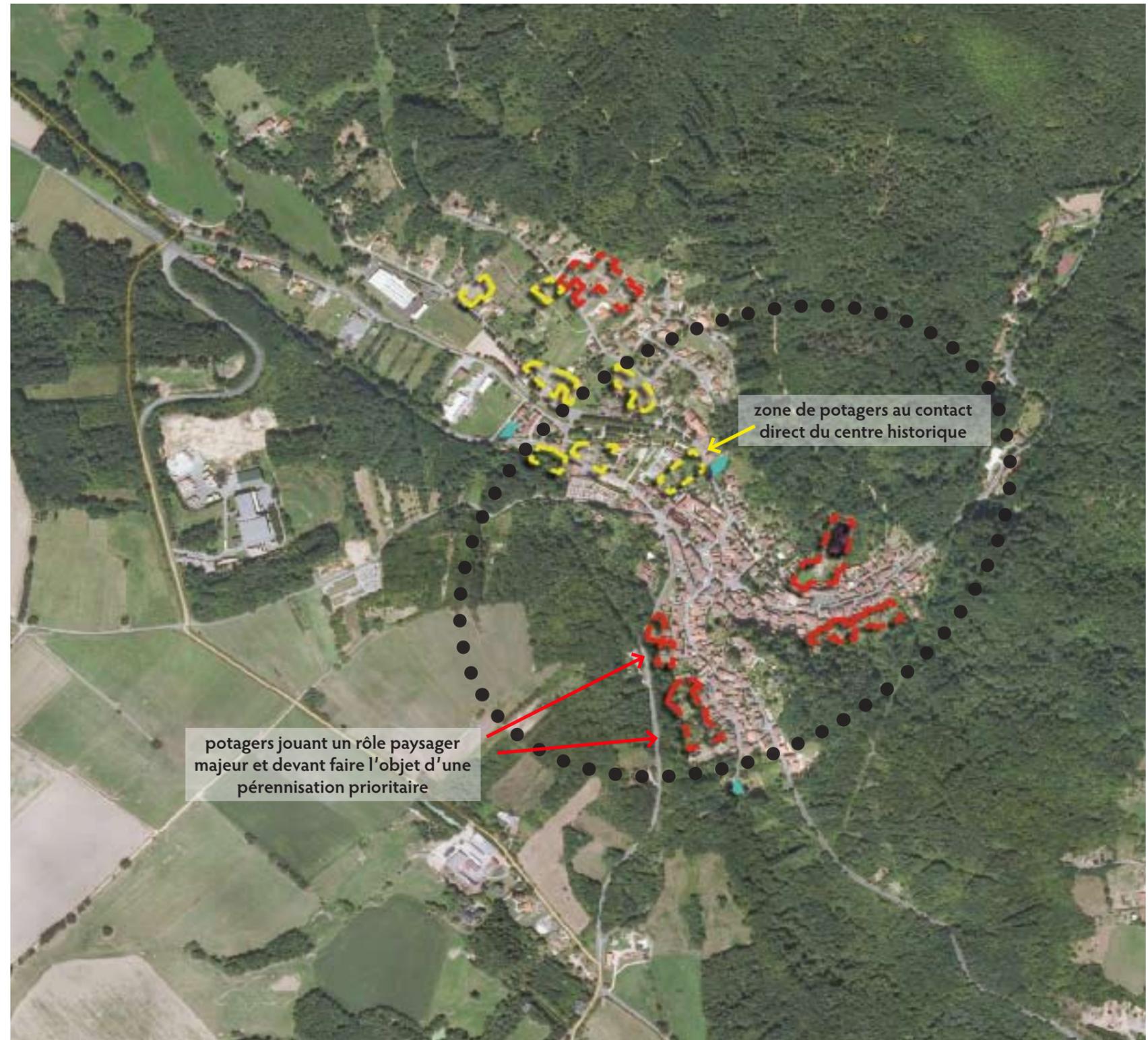
### Les potagers intérieurs

La seconde catégorie de potagers concerne ceux groupés en grandes zones. Ces potagers jouent également un rôle important dans la qualité du paysage du bourg de Châteldon.

Une des spécificités de ce dernier est la répartition de son paysage en deux parties nettement lisibles : un coeur ancien très dense, et une partie récente très extensive. Cette partition est un atout au niveau global de la zone bâtie car elle contribue à conférer au paysage de celle-ci une organisation claire. Les potagers jouent un rôle important dans cette organisation car ce sont souvent eux qui occupent les vastes zones libres qui séparent le bâti dans la partie récente du bourg. En particulier, un nombre non négligeable d'entre eux se trouve dans l'extrémité est de la zone d'urbanisation récente. Ils contribuent donc à marquer d'autant plus fortement le contraste entre l'urbanisation nouvelle et le centre historique, qui se trouve de ce fait mis en valeur. Dans cette logique, la zone de potagers la plus précieuse est celle qui se trouve au contact direct du centre ancien, puisqu'elle souligne le passage d'un tissu urbain à un autre.

### Les potagers dispersés

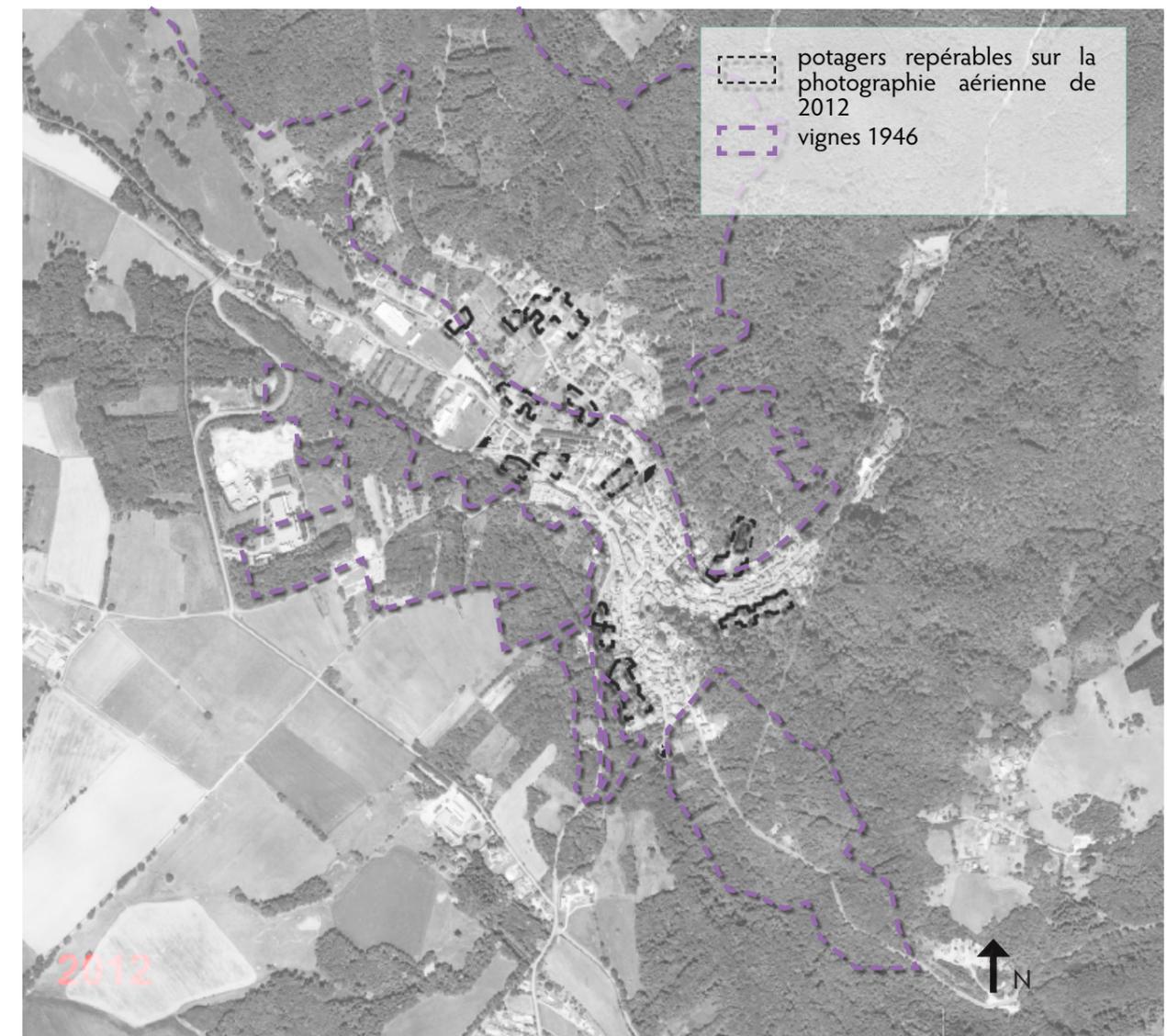
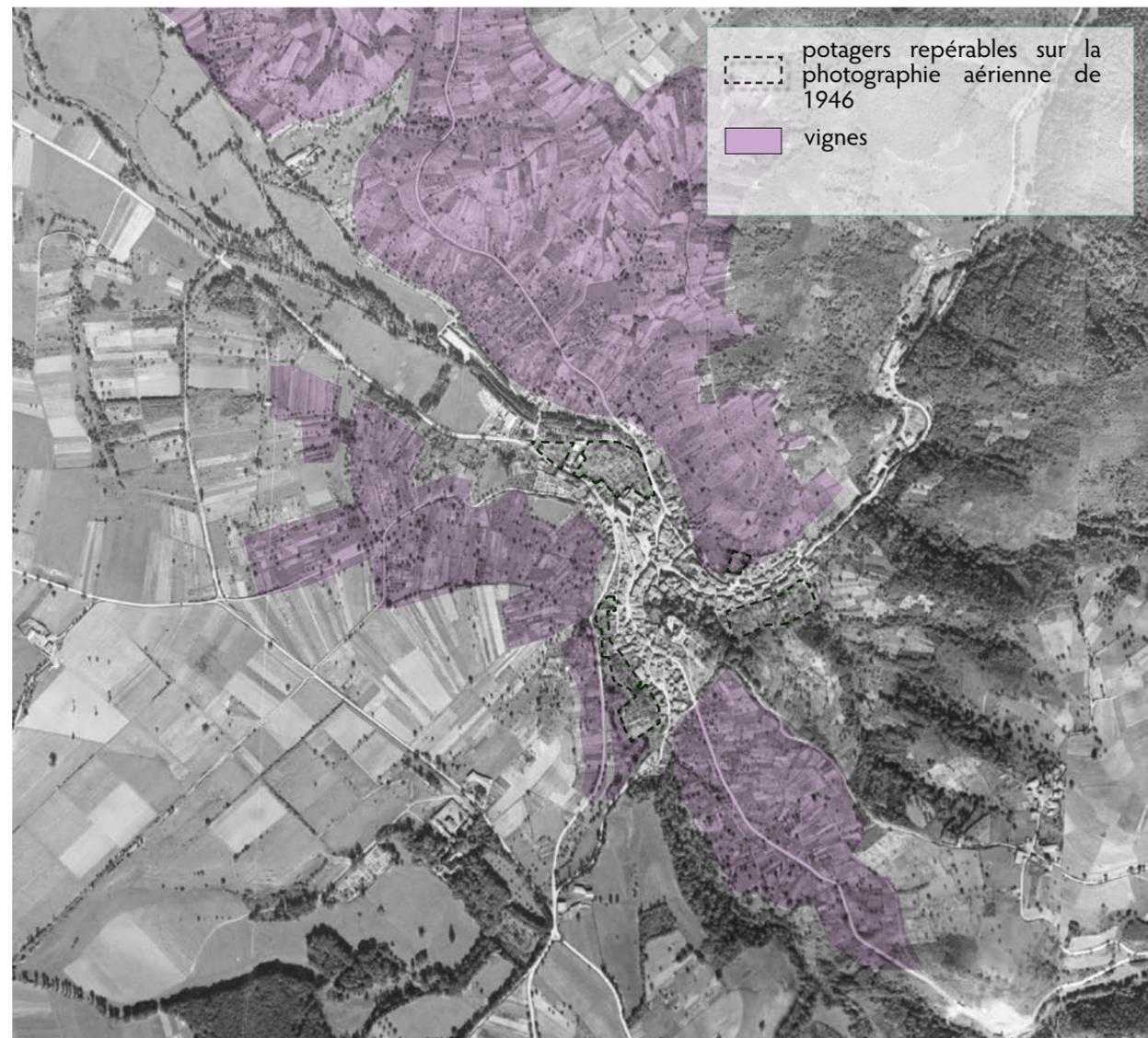
La dernière catégorie de potager regroupe une série de parcelles isolées. Elles participent au paysage urbain en y introduisant des événements ponctuels qui viennent l'enrichir. Leur rôle reste cependant moins structurant que celui des deux autres types de potagers présents dans le bourg de Châteldon.



Carte de repérage des potagers et de leur différents types dans le bourg de Châteldon

-  potagers en limite de bourg
-  zones de potages à l'intérieur du bourg
-  potagers isolés («dents creuses»)
-  vigne

## 08.08. Les jardins potagers



Repérage des potagers en 1946 et aujourd'hui. Les zones de potagers se sont morcelées. Anciennement moins nombreuses et plus vastes, elles sont aujourd'hui plus réduites mais plus nombreuses, occupant certains des terrains anciennement viticoles

## 08.08. Les jardins potagers



Les potagers présents sous forme de vastes zones dans le bourg jouent un rôle paysager important par leurs qualités intrinsèques mais aussi par les respirations et les reculs qu'ils permettent, ouvrant des vues lointaines à l'intérieur de l'entité paysagère du bourg. Ces vues répondent à l'absence de vues lointaines sur le grand paysage.

Par ailleurs elles donnent à voir parfois des éléments du patrimoine architectural, comme le bâtiment de l'école communale (photo en haut à droite)

Les potagers en contact direct avec la zone historique du centre jouent le rôle de frontière paysagère et sont à ce titre à pérenniser (photo en bas à gauche).

## 08.08. Les jardins potagers



Ci-dessus : Les potagers présents en limite du bourg constituent un espace public, de promenade, qui opère la transition paysagère entre les rues du bourg et les massifs boisés. Ils offrent un lieu convivial tout en jouant le rôle que jouaient les vignes anciennement.

Ci-dessous : Les potagers isolés occupent des parcelles non bâties au sein du tissu urbain. En termes de paysage, ils jouent le rôle d'évènements urbains

## 08.09. L'eau à Châteldon

Un des éléments fondamentaux du paysage de Châteldon est évidemment la présence de l'eau.

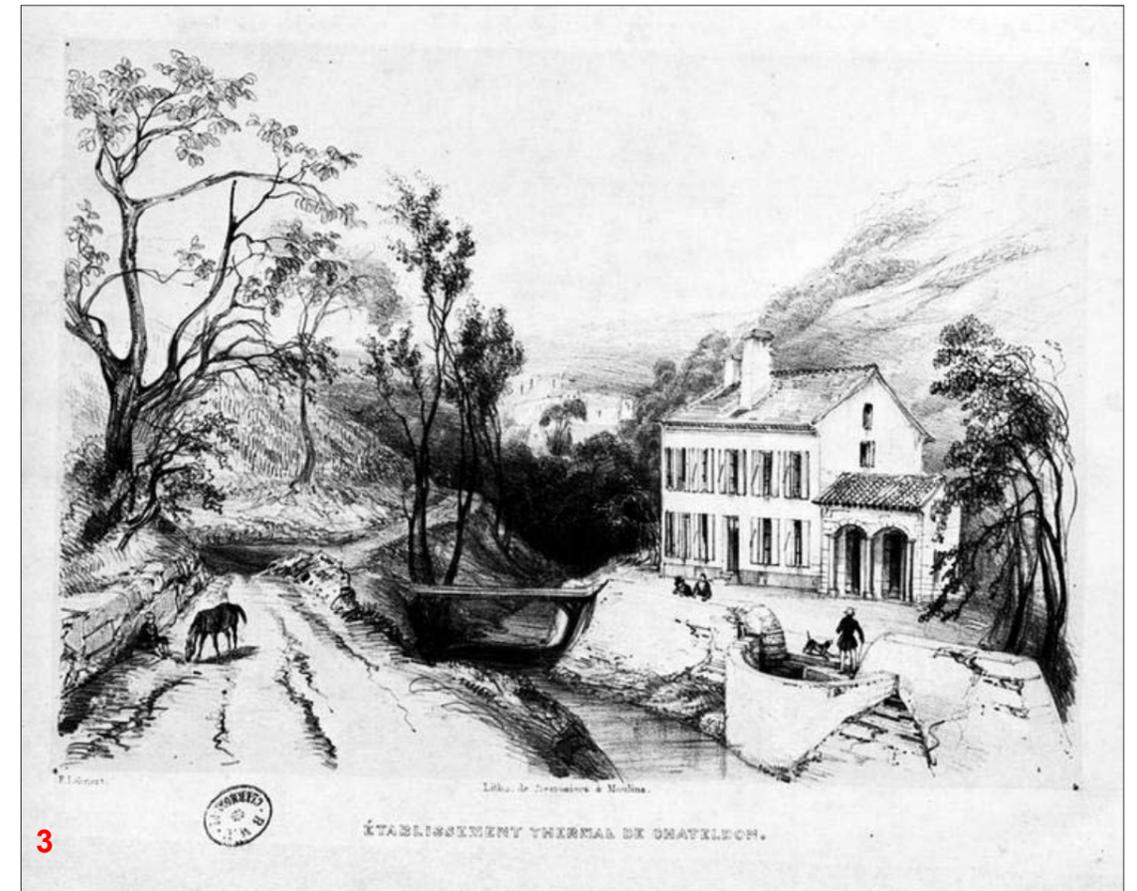
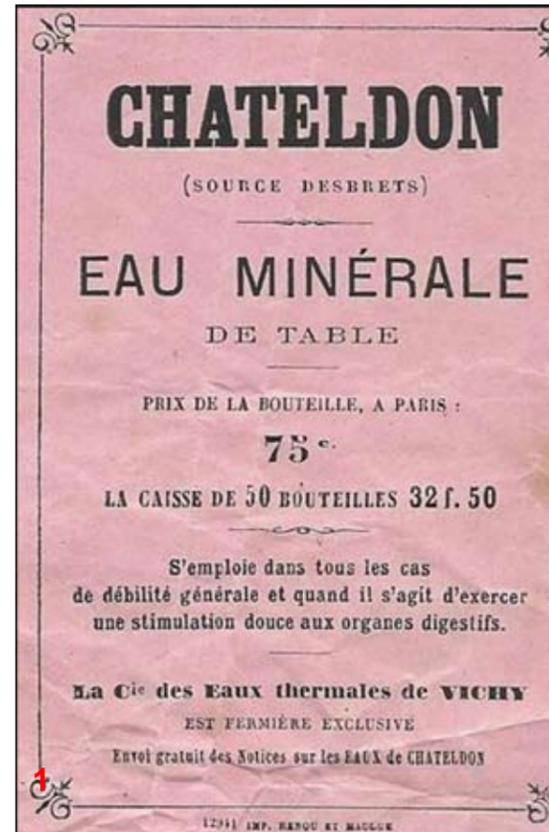
Les cours d'eau structurent la géographie du territoire communal, le Vauziron traverse le bourg, les sources ont valu à la commune sa renommée.

L'eau est très présente dans le paysage du bourg. Les deux cours d'eau du Vauziron et de la Goutte des Bois donnent lieu à un ensemble d'ouvrages liés notamment à leur franchissement. De même, la résurgence de nombreuses sources engendre des fontaines. Ces éléments ponctuent l'espace urbain et appartiennent pleinement à sa qualité et à son identité.

Pour autant, la présence de l'eau est traitée de manière inégale. Elle est tantôt magnifiée, comme c'est le cas des aménagements de berges en parc (photos page suivante). La rivière y est mise en scène et valorisée en devenant la colonne vertébrale d'un parc linéaire ponctué de ponts et autres éléments liés au cours d'eau.

La présence de l'eau est en revanche parfois négligée ou insuffisamment mise en valeur. C'est le cas du ruisseau de la Goutte des Bois lorsque et de la Chasserelle, partiellement couverts. Une conservation du cours d'eau à l'air libre avec les dispositifs de franchissement associés permettrait la lecture de la continuité de son parcours dans le bourg.

C'est le cas également de la source, peu accessible et difficile à trouver alors qu'elle fait partie des éléments majeurs de l'identité de Châteldon.



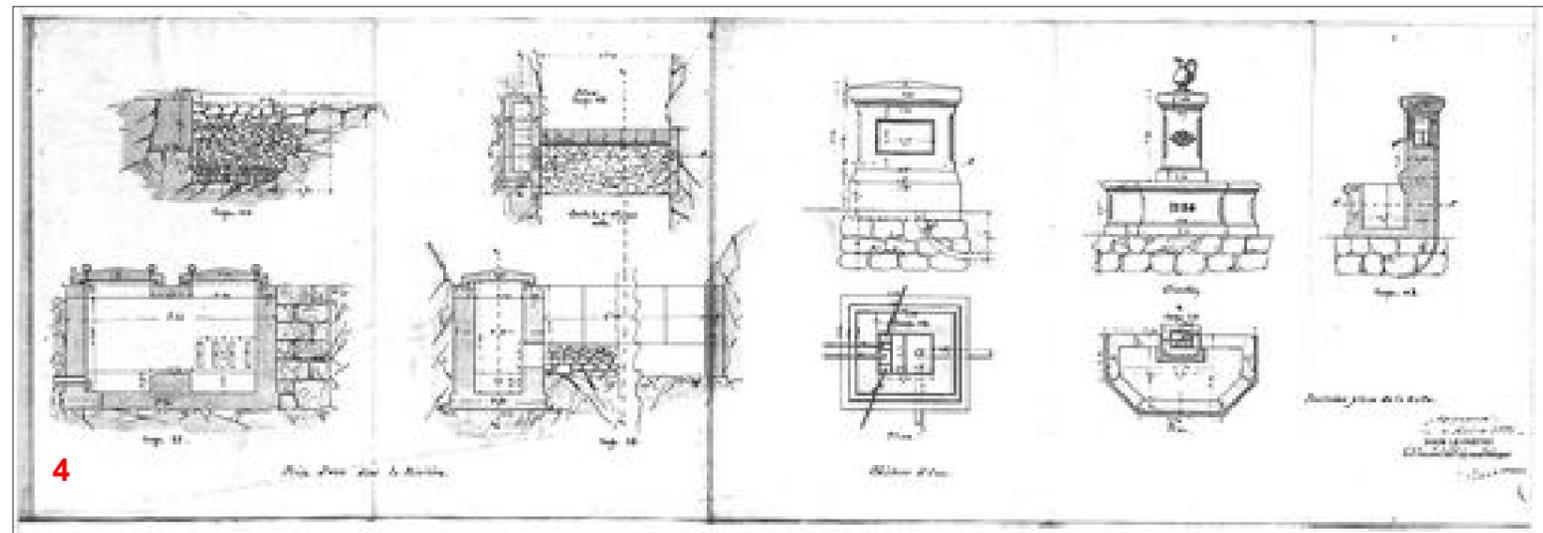
1 - Affiche publicitaire vantant les vertus de l'eau de Châteldon

2 - Sources du Vécou (source ficoo.fr)

3 - Etablissement thermal de Châteldon, lithographie, par Lehnert, Desrosiers à Moulins, vers 1850 (Bibliothèque Municipale Clermont-Fd : GR A 1408) (source : base Mérimée, Ministère de la Culture et de la Communication)

4 - Plans et coupes pour construction de fontaines, par Lecat, 1880 (source : base Mérimée, Ministère de la Culture et de la Communication)

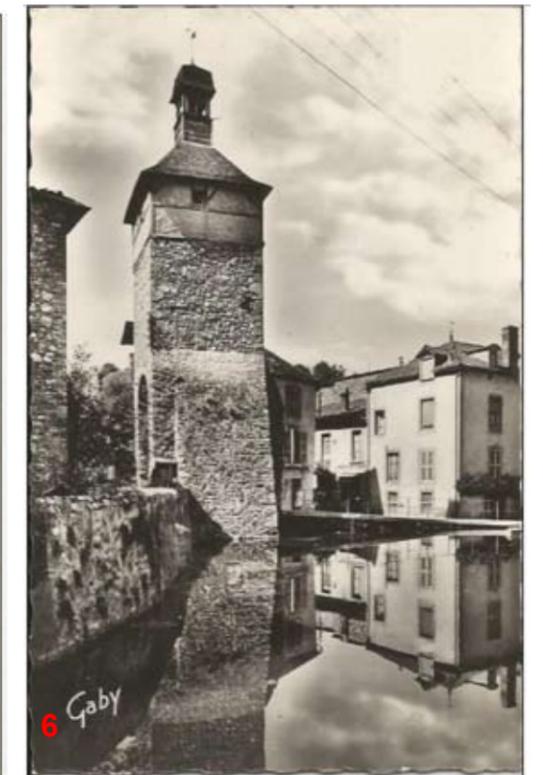
5 - Source rue du Saut de l'âne



## 08.09. L'eau à Châteldon



1 à 4 - Vues en 2014/2015 : les cours d'eau sont encore très présents dans le paysage du bourg de Châteldon  
 5 - gravure de 1850 mettant en avant la présence de l'eau dans le bourg (ex-Grande rue)  
 6 - Photographie du milieu du XXe siècle magnifiant le bassin de la rue Louis Duclos



## 08.09. L'eau à Châteldon



1 à 4 - Aménagements en bord du Vauziron

5 et 6 : en partie centrale du parc, un kiosque et des pilastres de portail présentent un décor ouvragé à la manière des rustiques (ciment imitant le bois) de la fin XIXe siècle, comme on en trouve au Parc des Buttes Chaumont à Paris, notamment.



## 08.10. Les éléments ponctuels



Deux types d'éléments ponctuels sont à retenir dans le paysage de Châtel-don. Il s'agit des murs de clôture et/ ou de soutènement, et des chênes à gui.

Du fait du relief sur lequel est implanté le bourg historique, de nombreux murs ou murets rythment les rues et les jardins. Les murs de clôture sont souvent également des murs de soutènement et présentent dès lors une hauteur considérable. Ils supportent physiquement et visuellement l'étagement du paysage.

Hormis quelques grands murs comme ceux du château, chaque mur ou muret peut sembler banal. Mais il faut considérer que c'est l'ensemble formé par les murs qui est important : on peut parler de réseau de murs et murets. Lorsque l'un des murs est altéré ou détruit, c'est l'ensemble du réseau qui tend à s'amenuiser. Chaque mur tend alors à devenir anecdotique, et à ne plus constituer qu'une trace relictuelle de l'ensemble auquel il a appartenu. Pour éviter cet effet et maintenir cet aspect de l'identité paysagère du bourg, il est nécessaire de préserver l'ensemble des murs et murets encore existants.

- 1 - sous le château
- 2 - rue de l'Aire
- 3 - La Roussille
- 4 - rue Derrière les Murs



## 08.10. Les éléments ponctuels

### Le gui de chêne.

Quelques chênes très âgés sont présents dans le bourg. ils se situent à côté de l'église et le long du château, au sud. Ces chênes sont des arbres remarquables qu'il convient de préserver. Ils présentent en outre la particularité d'héberger du gui. Les chênes à gui sont réputés rares et une mythologie ancienne est attachée à ces arbres, ce qui en fait des éléments plus forts encore du paysage de Châteldon.

Afin de les préserver, il est nécessaire de soumettre ce patrimoine vivant à un suivi phytosanitaire régulier et de prévoir un plan de gestion voire de remplacement progressif de ces sujets. Il s'agit en effet d'éviter qu'en cas de maladie requérant leur abattage, une opération insuffisamment anticipée fasse de leur disparition un « traumatisme paysager ». Ceci est particulièrement important pour les arbres qui accompagnent le château, car leur présence dans le paysage du bourg est très forte.

« Il y a une trentaine d'années. le gui du chêne est revenu à la mode en tant que médicament. Mais ses hauts faits remontent au temps des légendes scandinaves qui en font un symbole de résurrection et de vie et le rattachent à l'histoire de Baldes.

Les druides l'utilisent également dans leurs cérémonies.

Cette vénération s'explique par le fait que le gui croissait sur le chêne, arbre sacré par excellence. et ne touchait pas à la terre.

Plus tard, les religions cèdent le gui à la médecine : Dioscoride et Pline le prescrivent, et après eux Pomet, au XVII<sup>e</sup> siècle : "on estime le gui pris intérieurement un excellent remède contre la paralysie, l'apoplexie et le haut-mal".

C'est un peu l'opinion de la science moderne, pour laquelle les autres raisons, plus poétiques, certes, mais moins positives, n'existent plus.»

(E-H. G.; d'après D' René GAULTIER, in : Æsculape, mars 1938.)

*L'empereur Constantin a laissé écrit de sa main que qui conque boirait du bois guy de chesne, ou des feuilles, ou du fruy ne serat jamais malade de l'épilepsie.*

*Item la maison où il y aurat du susdit guy, le foudre n'y tumbera point, ny pourterat doumage.*

*Item qui en userat guerirat de toutes sortes de fievres.*

*(XVII<sup>e</sup> siècle)*

Les chênes remarquables :

1 - le long du château

2 - à côté de l'église. Il existe dans plusieurs bourgs du Limousin des sujets assez semblables, qui sont en fait des arbres de la Liberté plantés en 1848.



## #09

## L'environnement

Les problèmes multiples recouverts par le mot «développement durable» ont besoin d'être découpés pour devenir abordables. Nous ne pouvons pas porter autant de choses dans une seule valise. Il faut plusieurs valises, que l'on porterait successivement, selon un ordre de priorités clairement conçu. La question devient alors: «Lesquelles, et dans quel ordre?»

**Jorge E. Viñuales**, professeur à l'IHEID (Institut de hautes études internationales et du développement Genève)

## 09.01. "Développement durable" et AVAP : généralités

"... l'approche environnementale d'une AVAP n'a vocation à prendre en considération que les facteurs environnementaux qui interagissent avec les objectifs et capacité réglementaires de l'AVAP (fiche 3 de la circulaire de mars 2012)"

### Le développement durable et l'AVAP

La circulaire cite abondamment cette notion, mais rien de précis n'en découle : diverses considérations lui sont associées, mêlant climat, énergies "renouvelables" formes urbaines et matériaux locaux. À force d'être baratté, ce mot-valise a fini, comme d'autres mots-valise avant lui, par être vidé de son sens. Il est en particulier remarquable de noter que le patrimoine n'est **jamais** mentionné comme une ressource "non renouvelable" qu'il conviendrait de ne pas dilapider...

Concernant les aspects architecturaux, aucune lecture critique des procédés usuellement associés aux "économies d'énergie" n'est effectuée (alors même que les retours sur expérience existent). Jamais les procédés d'isolation ou les matériels de production d'énergie "propre" ne font l'objet de considérations sur leur durée de vie prévisible, de même que sur leurs performances réelles en termes soit d'économies énergétiques, soit d'impact CO2.

On considère aujourd'hui qu'il faut compter autour de 30 ans pour la durée de vie technique des matières plastiques des menuiseries, soit à peu près autant que pour les joints qui maintiennent l'étanchéité des doubles vitrages, ou les doublages en panneaux isolants. Une inconnue complète porte sur la durée de vie prévisible des panneaux solaires en toiture... (10 ans ? 25 ans ?). Seule un suivi concernant ces procédés permettrait d'y voir plus clair. "L'énergie grise" concernant la fabrication, le transport, l'entretien et le recyclage des panneaux photovoltaïques n'est jamais comparée à leur production réellement utilisée.

En comparaison avec les techniques du passé, une maçonnerie de chaux non soumise aux intempéries peut durer des siècles, une fenêtre en bois régulièrement entretenue peut durer un ou deux siècles... Les tuiles actuelles peuvent également rester stables pour plusieurs générations...

On aboutit à ce paradoxe que des gains "environnementaux" ne semblent être envisagés qu'à partir de procédés issus de l'industrie chimique (isolants, très rarement d'origine naturelle), ou de machineries sophistiquées (pompes à chaleur, systèmes de ventilations, par exemple). Ces "gains" sont-ils effectifs ? Justifient-ils qu'on tolère des altérations architecturales ou paysagères par leur efficacité en termes de production significative ? Le fait qu'on pose la question est en soi-même une réponse...

### Aspect territorial de la question

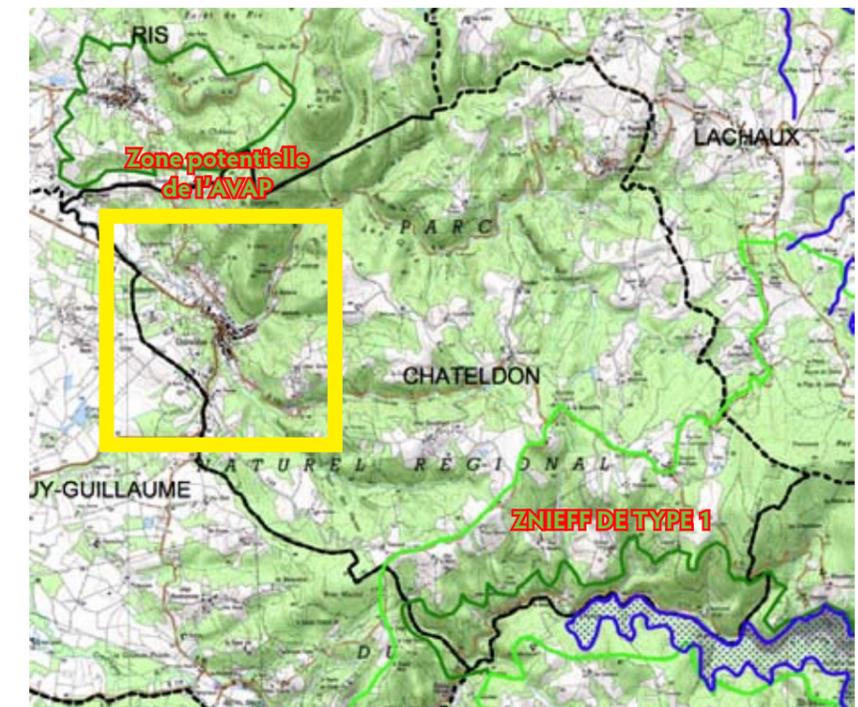
L'AVAP a également comme objectif de veiller à ce qu'il n'existe pas d'interaction négative entre ses dispositions et la protection du milieu naturel. Il convient donc au préalable d'apprécier les valeurs naturelles du site. La ZPPAUP était en effet restée cantonnée dans le secteur du bourg, et n'avait donc pas chevauché les limites d'éventuelles protections du milieu naturel.

Si la commune est jouxtée sur ses limites nord et sud par deux zones Natura 2000, elle n'est concernée que par une seule protection couvrant une partie de son territoire : la ZNIEFF de type 1 de la vallée de la Credogne (SPN : 830005663 / identifiant DIREN 00100005) qui totalise 665 hectares (sur plusieurs communes).

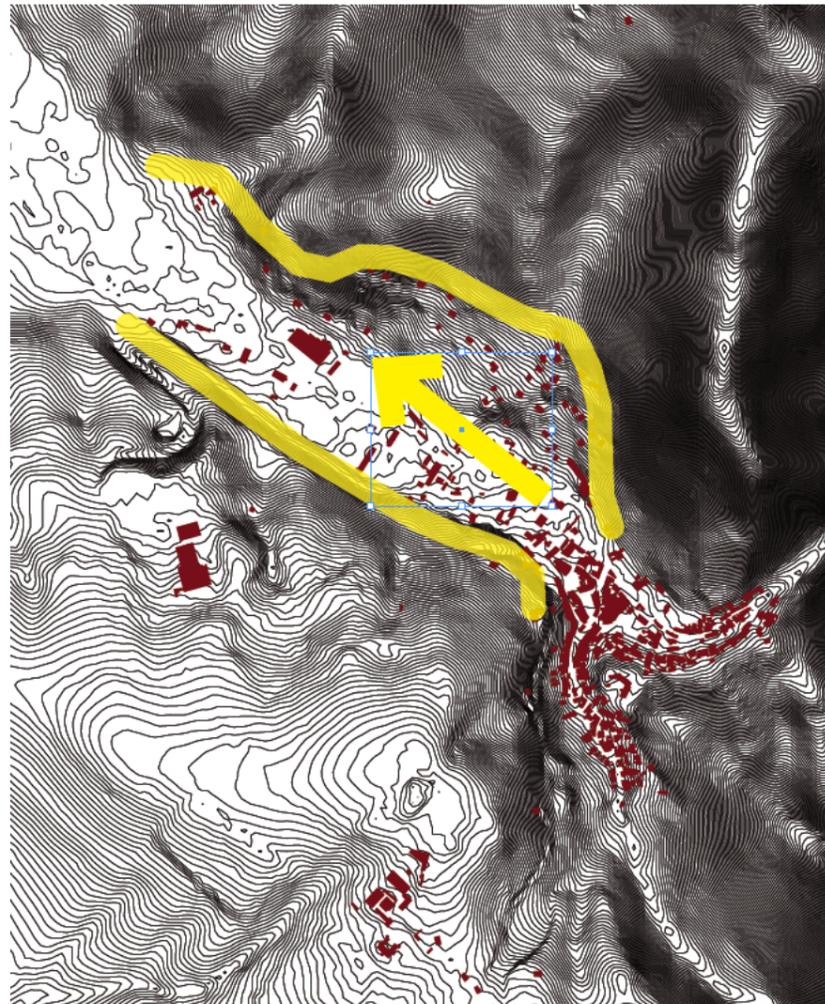
Elle est également concernée de manière partielle par la ZNIEFF de type 2 couvrant les Bois Noirs et les monts de la Madeleine.

Autant dire que l'aire potentielle de l'AVAP, même si son élargissement est envisagé par rapport à la ZPPAUP, ne jouxte aucune zone présentant un enjeu fort de protection naturelle.

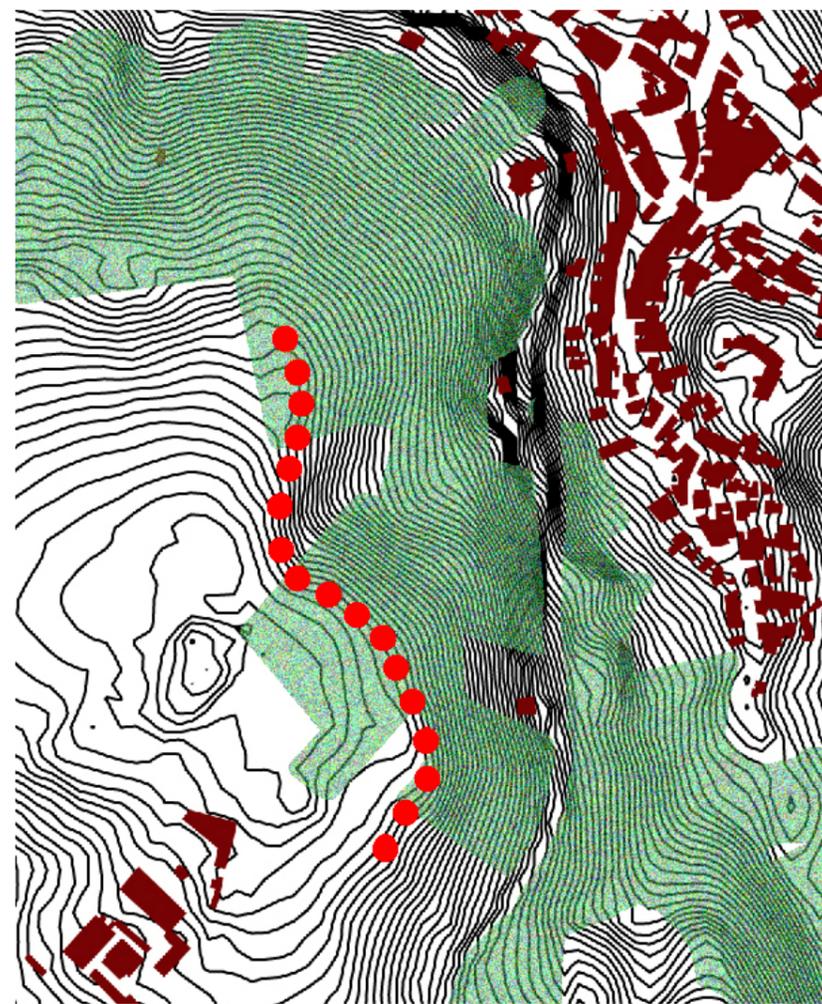
Par ailleurs, on doit noter que les seules interactions qui pourraient concerner des milieux naturels protégés sont les infrastructures en tous genres (routes, réseaux câblés aériens...) programmés indépendamment de l'AVAP. Les réseaux aériens ont d'ailleurs par le passé largement concerné la commune, non sans discussions sur leur tracé.



## 09.02. "Développement durable" et AVAP : urbanisme et environnement



La forme urbaine de Châteldon est née d'une topographie particulière et son évolution à la période moderne dépend également de la logique topographique, avec une "fuite" vers la vallée, plus large, moins abrupte et bien éclairée. (d'après document CAUE 63)



Le reboisement de ce flanc de relief, en particulier en crête, aurait contribué à diminuer l'ensoleillement de larges parties du bourg, notamment dans les périodes hivernales.

## Climat et forme urbaine

La circulaire AVAP établit un lien potentiel entre la forme urbaine et l'adaptation au climat. On ne dispose pas de données micro-climatiques pour interpréter finement les implantations urbaines locales, dont il est admis qu'elles ont joué un rôle à la période récente dans la désaffection pour le bourg (à l'ensoleillement médiocre). Il a néanmoins été noté plus haut que la forme urbaine de Châteldon, loin de découler de considérations climatiques, résulte plutôt du modelé topographique de son site d'origine : un château au point bas d'un interfluve contrôle un point de contact entre plaine et montagne, au confluent de deux vallées.

Ce site n'est pas adapté à un développement important : les deux vallées se remplissent linéairement, laissant à la viticulture leurs flancs escarpés. Cette topographie contrainte présente des avantages paysagers : Châteldon, défini par ses rivières, est un bourg avec des quais, même si on a enfoui en partie les cours d'eau.

La période moderne voit l'urbanisation, sous forme diffuse, s'échapper dans la partie de la vallée au relief plus doux, en privilégiant les expositions sud-ouest, les plus ensoleillées mais aussi les plus exposées aux intempéries venues de l'Ouest.

Cette fuite est assez modérée, en l'absence de développement démographique significatif.

Il n'est donc rien dans les formes urbaines du passé qui suggérerait une "leçon" pour un futur vertueux, sauf peut-être deux caractéristiques : le bourg actuel, encaissé et sinueux est bien abrité des vents dominants, et il est construit en continuité, ce qui limite les déperditions des constructions.

Il n'est par contre pas ensoleillé de manière optimale, ce qui n'était sans doute pas une contrainte avant la période contemporaine (avant le XXe siècle l'ombre est valorisée, c'est l'hygiénisme moderne qui promeut la recherche du soleil comme facteur de santé).

On peut toutefois noter que le renouvellement du couvert végétal depuis le milieu du XXe siècle a pu, par remplacement de végétation rase ou peu encombrante (jardins, vergers et surtout vignes) par des enrichissements (en général de robiniers) ou des boisements de résineux (en général douglas), aggraver cette situation d'ombre. La partie Sud-Ouest de Châteldon est particulièrement concernée (rue du Castel).

## 09.02. "Développement durable" et AVAP : urbanisme et environnement

### Compatibilité AVAP-document d'urbanisme

La ZPPAUP et le POS valant PLU avaient été mis en compatibilité au niveau des délimitations lors des études de 2007-2009. L'étude du PLU a été lancée en mai 2014, parallèlement à l'étude d'AVAP. L'horizon qu'il se fixe est 2030.

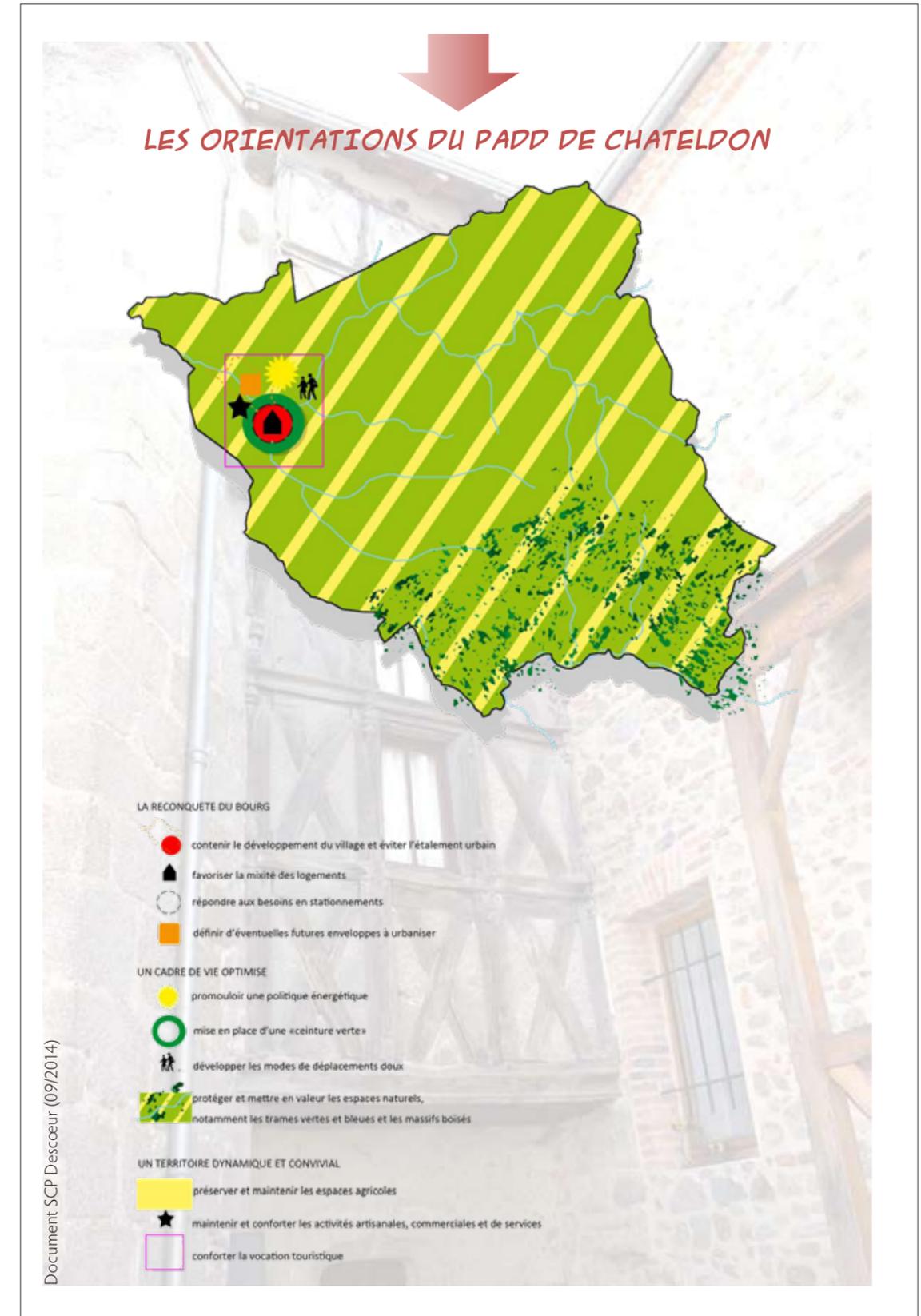
Le PADD tente d'organiser la riposte à une chute démographique importante : 300 habitants ont disparu depuis 1968. L'objectif est d'engranger 130 habitants à l'horizon 2030, ce qui ramènerait la commune à sa jauge des années 1980, soit 900 habitants.

Le déclin du bourg aurait, entre autres causes, été lié au développement de la couverture végétale (les vignes étant remplacées par des forêts, parfois épaisses). Le parcellaire étriqué (petites constructions, imbrications...), le mauvais ensoleillement auraient fait le reste.

Néanmoins le PADD propose d'engager une reconquête, tout en évitant "l'étalement urbain", en initiant (entre autres) de "nouvelles" formes urbaines.

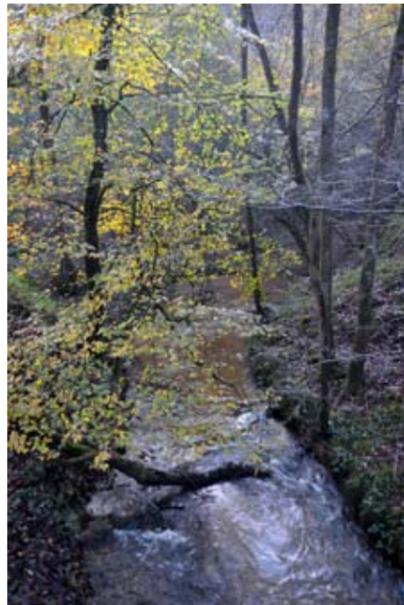
Cela amène la commune à prévoir de s'engager dans une politique énergétique, en particulier en faveur du solaire thermique, dans une politique paysagère aussi, visant à reconstituer une zone tampon reconquise sur la forêt, à la fois pour reconstituer une ceinture jardinée et rouvrir le paysage.

Dans ces diverses considérations, la notion de "patrimoine" apparaît à la fois comme une contrainte (dans le cas du "renouvellement urbain, qui doit "tenir compte" d'éléments protégés) mais un atout dans un projet de mise en valeur touristique qui est également évoqué.

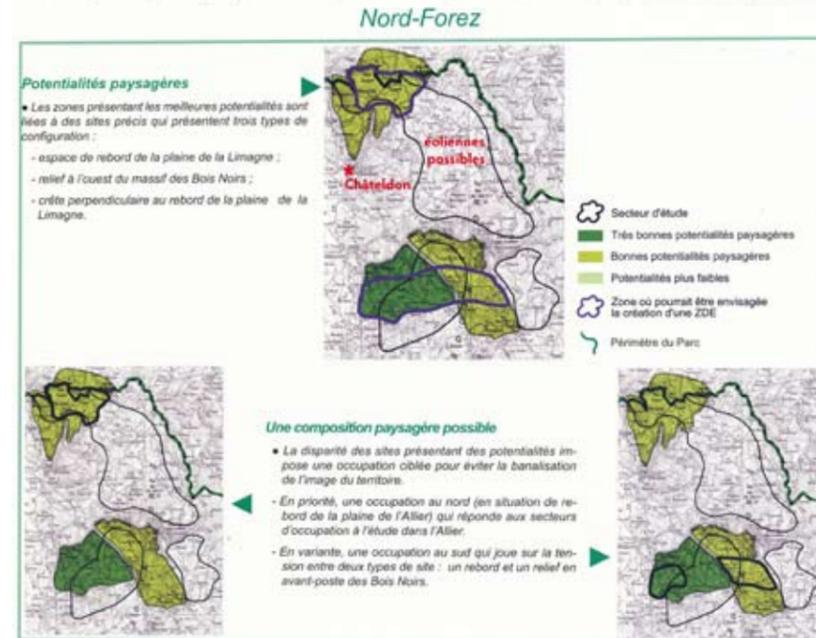


Les enjeux environnementaux forts du PADD sont localisés dans la partie Sud-Est de la commune, à l'opposé du bourg..

## 09.03. "Développement durable" et AVAP : les énergies renouvelables



Si un moulin historique assurant une production électrique a subsisté dans le bourg (les dispositifs hydrauliques en sont peu visibles ou cachés), on peut considérer que les hauteurs de chute et les débits sont insuffisants pour justifier de ce type de production énergétique, sans évoquer ses impacts paysagers et environnementaux, probablement disproportionnés par rapport à la production...



Le Parc Naturel Régional Livradois-Forez dispose d'un schéma éolien depuis 2009, lequel ne fait pas peser de "menace" paysagère sur le bourg de Châteldon.

## La production hydro-électrique

La production hydro-électrique peut comporter des impacts paysagers importants : création de retenues, passage de canalisations énormes dans le cas des micro-centrales, installations de type industriel en milieu naturel, réseaux aériens. Les impacts sur la continuité écologique des cours d'eau sont importants.

Les vallées du Vauziron et de la Chasserelle, le bourg lui-même, ont été le site de plusieurs moulins et de scieries, dont on pourrait imaginer qu'ils puissent assurer une production électrique. Un ancien moulin en centre-bourg a lui-même développé une activité de ce type.

Plusieurs obstacles apparaissent : la faiblesse des hauteurs de chute, qui obligerait pour des micro-centrales à acheminer de l'eau dans des conduites apparentes (avec un risque paysager évident), le flou autour des droits et des devoirs des exploitants (la commune n'ayant pas vocation à assurer l'entretien des biefs dès lors qu'ils sont les supports d'une activité privée), et enfin les aspects juridiques de la question, résumés par la Loi sur l'Eau, plus portée à la conservation de la continuité écologique des cours d'eau que de leur segmentation par des installations industrielles. Cette éventualité de développement hydroélectrique paraît faible.

## L'éolien

Les impacts paysagers de ces installations industrielles sont énormes. En effet, seules les crêtes exposées à des vents soutenus et réguliers sont favorables sous certaines conditions à l'implantation d'éoliennes. Ces installations, de 120 m de hauteur en moyenne, sont donc d'une visibilité très forte. Elles nécessitent par ailleurs des travaux lourds lors de leur construction (bétonnage des socles, accès par des transports hors gabarit...).

Le parc Livradois-Forez a identifié les sites d'implantation de ce type d'installation pour l'ensemble des communes du Parc. Le pourtour du bourg de Châteldon a été repéré comme espace paysager non compatible avec l'éolien. Par ailleurs, les sites potentiels les plus proches se situeraient en limite communale avec Lachaux, ce qui limite leur visibilité.

Pour ce qui concerne les éoliennes individuelles, le retour actuel sur expérimentation laisse entrevoir que seules les machines bénéficiant d'un dégagement (sans aucun obstacle) d'au moins 30 m de rayon sont susceptibles d'une production électrique significative. En deçà, le risque de turbulence lié à la présence d'obstacles n'est pas négligeable (la machine tourne mais sans la régularité indispensable).

Le rendement des éoliennes de pignon semble peu significatif. On peut donc considérer que l'implantation de ces engins dans des tissus urbains déjà constitués du bourg (par ailleurs abrités des vents) n'apporte aucun potentiel de production.

On peut également considérer que cette éventualité est faible.

## 09.03. "Développement durable" et AVAP : les énergies renouvelables

### Le solaire

Les impacts peuvent être de deux ordres : les panneaux en toiture qui altèrent le paysage urbain, en particulier lorsque les toitures sont très vues, et les panneaux au sol, en général regroupés en installations parfois abusivement dénommées "fermes" qui peuvent altérer la perception qu'on a du "grand" paysage.

Le parc Livradois-Forez décourage la possibilité de solaire "au sol", en grande partie au nom du maintien des potentialités agricoles.

Sans avoir besoin d'établir des abaques solaires, force est de constater que certains secteurs du bourg ancien sont peu propices à cette énergie, du fait du relief et de la situation de l'urbanisation en fond de vallée, y compris en saison estivale.

Faut-il laisser croire que pourront y être implantées des installations dont la production serait susceptible d'amortir leur coût dans un laps de temps raisonnable ? Par ailleurs un obstacle rédhibitoire est le caractère même du site, paysage de toitures duquel émergent des éléments bâtis forts : entre mise en valeur et production énergétique il est nécessaire de choisir. De plus, il existe une nécessité d'accès aux installations pour leur entretien régulier, ce qui est parfois compliqué sur des immeubles anciens.

Par contre, la zone pavillonnaire situées sur le flanc d'orientation sud-ouest (de part et d'autre de la route de Ris) présente à l'évidence une meilleure capacité, à la fois technique (orientations), et paysagère (peu de risques d'interférences avec les toits du bourg...). Toutefois, ce secteur ouvre des visibilités sur la silhouette du bourg, et une certaine prudence s'impose.

Le solaire envisagé par la commune est le solaire thermique, qui nécessite des installations visuellement moins importantes que la production électrique de type photovoltaïque.

### La chaleur bois

L'existence de scieries conduit parfois à la valorisation des déchets par utilisation par des centrales de chaleur. Cette solution est fréquente dans les pays nordiques, certaines villes parvenant ainsi à l'autonomie.

Pour l'instant, cette possibilité n'est pas ouverte localement : il n'y a plus de scierie à Châteldon, et le bourg ne dispose pas d'un réseau de chaleur. Compte tenu des contraintes industrielles liées à ce type d'installation (accès par de gros porteurs, en particulier), on peut penser que si un industriel s'engageait dans cette voie, son installation serait éloignée du bourg.

### Les systèmes de type pompes à chaleur

A priori ces systèmes sont plutôt réservés à des habitats individuels disposant d'un peu de terrain. L'aspect de certains matériels extérieurs aux constructions peut se révéler préoccupant.

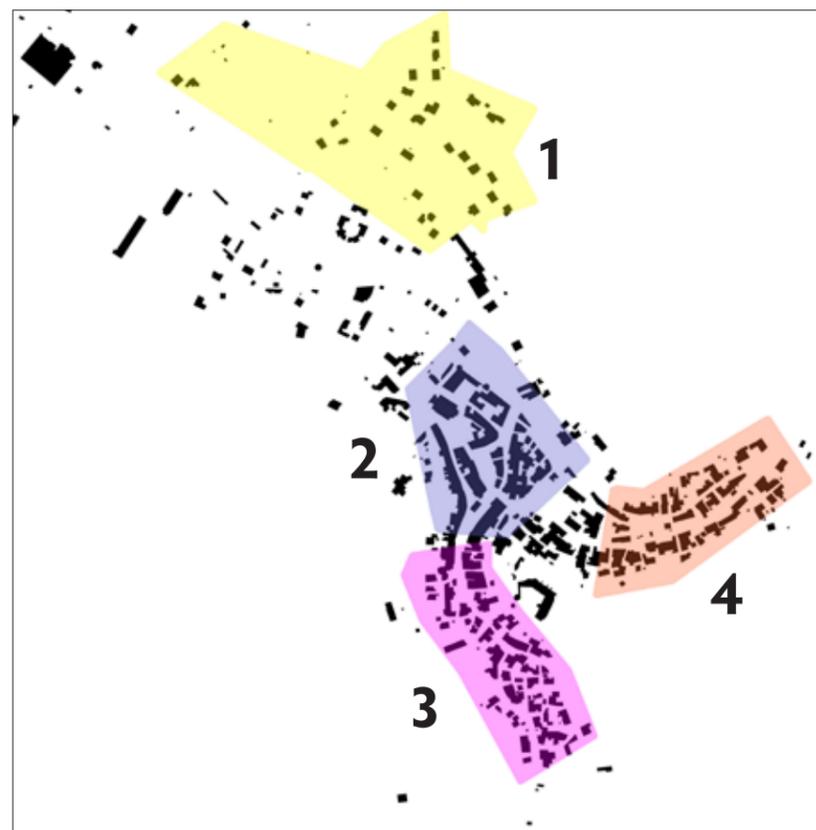


Hautes Pyrénées

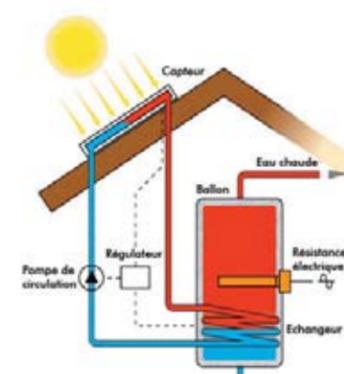


(cliché de l'exploitant)

L'exploitation de panneaux solaires au sol n'est pas encouragée dans l'aire du Parc Naturel Régional Livradois Forez.



1. Zone pavillonnaire : potentialités "solaires" probables, mais contrôle des co-visibilités sur le site nécessaire
2. Bourg historique : potentialités faibles (enclavement, masques), problèmes de compatibilité avec les vues sur le château.
3. L'Ollière : potentialités moyennes du fait de l'orientation du bâti et du relief, forts problèmes de compatibilités avec les vues sur le château
4. L'Aire : bonnes potentialités (orientation), peu de problèmes de co-visibilité.



Le solaire thermique pourrait être adapté à certains secteurs du bourg. (Document fabricant)



Haute-Vienne



Puy de Dôme



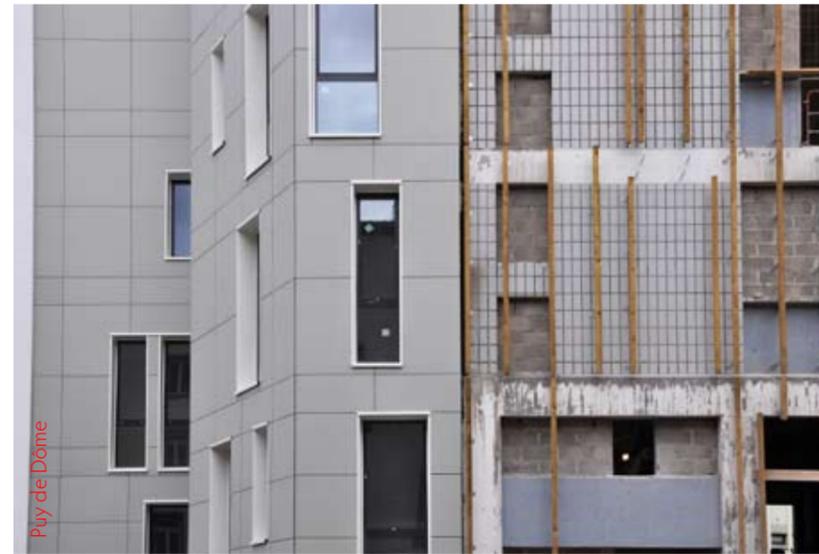
Cantal

Toutefois tout n'est pas possible partout... il conviendra de réglementer la manière d'implanter, de disposer les panneaux solaires en fonction de leur visibilité et de manière à éviter les implantations anarchiques. Les panneaux, entre autres contraintes, devront tenir compte de leur support d'implantation...

### 09.03. "Développement durable" et AVAP : les procédés d'isolation visibles



Toujours sous couvert d'isolation thermique, les menuiseries sont souvent "simplifiées" ou dessinées de manière inélégante, ce qui peut conduire à altérer l'architecture. C'est en général une conséquence de l'utilisation de châssis en métal ou en matière plastique. De même, l'irruption de volets roulants dénature l'architecture traditionnelle. Les règles de l'AVAP peuvent s'opposer à ces dérives. (exemples négatifs dans le Cantal, la Haute-Loire, le Puy de Dôme).



L'isolation par l'extérieur impose de re-dessiner complètement les élévations des bâtiments concernés. Il convient donc de vérifier si l'aspect initial du bâtiment est d'intérêt architectural ou non...



2. Maison en Haute-Saône avant et après l'isolation par l'extérieur  
Photo : D. R.

Exemple des effets de l'isolation par l'extérieur sur une construction traditionnelle (image tirée de [www.latribunedelart.com/](http://www.latribunedelart.com/))

La circulaire AVAP indique qu'a priori deux procédés sont susceptibles d'altérer l'aspect architectural des constructions, le renouvellement des menuiseries et l'isolation par l'extérieur. Ce sont deux domaines dans lesquels les prescripteurs sont aussi les vendeurs et sont donc rarement objectifs.

Une politique officielle envisagée serait d'encourager, voire d'obliger à isoler les constructions supposées "énergivores" lors de travaux de ravalement.

Les diagnostics conduisant à ce choix technique sont supposés être fiables (ce qui n'est pas d'une évidence absolue, les diagnostics thermiques reposant non sur des mesures thermiques réelles, mais sur une appréciation visuelle de l'état des lieux). L'environnement, l'exposition, le caractère du bâtiment (isolé ou en continuité), sa structure bâtie (avec plus ou moins d'inertie des parois) sont rarement pris en considération. Aucune mesure en amont, aucune mesure non plus en aval : le retour sur travaux n'est pratiquement jamais effectué. On isole donc à l'aveuglette, en se fiant aux marchands.

La cible de cette mesure est plutôt le parc immobilier moderne des "Trente Glorieuses", conçu en un temps d'énergie presque gratuite. Mais d'autres constructions plus anciennes peuvent se trouver concernées, modernes ou non.

Il existe deux grands procédés d'isolation par l'extérieur : l'un consiste à coller sur la paroi du bâtiment des panneaux d'une mousse synthétique, ensuite enduite ; l'autre d'apposer un isolant fibreux, recouvert ensuite d'un bardage. Dans les deux cas il est nécessaire de rabouter les ouvertures (la paroi est plus épaisse) et de donner un aspect nouveau, soit par l'enduit, soit par une vêtue. Dans les deux cas les détails d'architecture antérieurs (modénatures, encadrements... voire décor) sont effacés. Dans les deux cas, le nu des façades est modifié. Pour ce qui concerne les architectures "respirantes", un risque de sinistralité existe (par condensation), qu'il convient de prévenir par des procédés de ventilation mécanique.

On ne sait pas quelle est la durée de vie de ces procédés, qui dépend de la désagrégation inéluctable du produit (en général de synthèse) qui assure soit l'isolation proprement dite, soit le joint des vitrages. On ne dispose d'aucun retour sur les procédés les plus récents.

La circulaire ouvre toutefois la possibilité d'interdiction de certains procédés pour des éléments patrimoniaux.



# #10

## Synthèse: le diagnostic

## 10.01. Synthèse des données : un patrimoine réduit mais une image forte

### Peu de patrimoine en dehors des MH

L'image de Châteldon «bourg médiéval» repose essentiellement sur la proximité visuelle de 5 éléments bâtis, tous protégés au titre des monuments historiques : l'église et le château, le beffroi et 2 maisons à pans de bois, qui «construisent» cette image. L'iconographie nous montre que d'autres éléments qui seraient aujourd'hui majeurs ont existé, mais ont tous disparu ou ont été lourdement altérés.

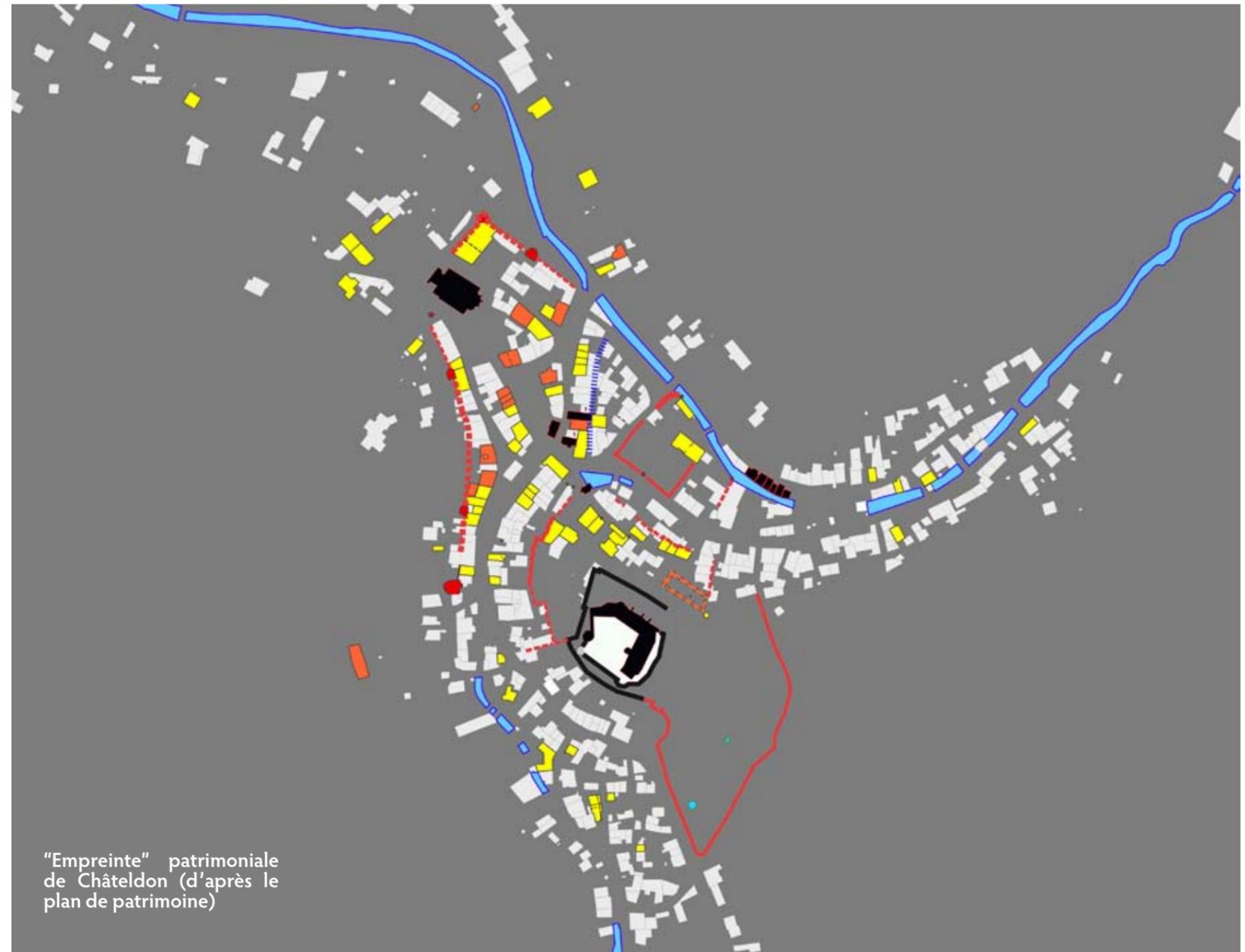
Le patrimoine non protégé repéré au titre de l'AVAP est en général modeste. On se situe dans un bourg largement renouvelé à une période récente (des années 1910 aux années 1940), avec peu de constructions réellement anciennes, et un tissu à la fois rural et moderne plus important qu'il n'y paraît au premier abord. Notons au passage que derrière des façades des années 1900 peuvent avoir survécu des immeubles du XVe siècle... mais l'AVAP n'a à se préoccuper que du visible... Seuls quelques rares immeubles anciens ont survécu (autour de la place Jean-Jaurés, en particulier). L'essentiel du patrimoine est constitué, soit d'éléments relativement récents mais modestes, soit d'éléments archéologiques, comme les vestiges des enceintes, qui ont du sens mais peu d'aspect.

### Un paysage bâti à l'image forte

Plus qu'une «collection d'architectures», Châteldon se présente donc comme un «paysage bâti». Sa richesse patrimoniale, c'est avant tout sa silhouette caractéristique, faite de l'addition des trois éléments église-Beffroi-château.

C'est seulement un peu après 1900 qu'on reconstruit en partie le château, dans un style historique assez soigné, à l'imitation de nombreux châteaux de l'Allier voisin, reconstruits ou construits entre 1860 et 1920... (comme Busset). Du coup on a créé un paysage, qui sera exploité par les fabricants de cartes postales du début du XXe siècle.

Un autre aspect de cette question est celui des co-visibilités : la plupart des constructions du bourg sont visibles en même temps qu'un des éléments majeurs (quand ce n'est pas leur totalité)



## 10.01. Synthèse des données : un patrimoine réduit mais une image forte

**Une conscience patrimoniale locale incertaine.**

Malgré une "médiatisation" ancienne (les architectes des Monuments Historiques de la fin du XIXe siècle photographient Châtelton, alors même qu'il n'y a pas de monument protégé...), l'action des maires entre les années 1920 et les années 1940, le patrimoine local n'a pas toujours été mis en valeur. Il a subi jusqu'à nos jours des altérations et le "rabot" de restaurations peu scrupuleuses, qui n'ont pas tenu compte, ni de la spécificité d'architectures anciennes ou traditionnelles, ni de la valeur paysagère de l'ensemble urbain.

Après avoir élargi des rues inchangées depuis le XVe siècle pour "gagner" quelques décimètres, abattant des façades remarquables, on a parfois éventré sans vergogne celles qui avaient été épargnées....

À la période contemporaine, y compris à la période de la ZPPAUP, on a aussi beaucoup décrépifié, l'aspect "pierre vue" (constituant l'ultime avatar des dogmes de l'architecture "moderne", la "vérité des matériaux") étant érigé en norme.

De même que dans les années 1950 une église romane se devait d'arborer une esthétique intérieure de cave à fromage (avec de préférence des joints au ciment...), une construction qu'on estime être patrimoniale doit revêtir l'aspect de la maçonnerie vétuste... mais neuve en même temps. Plus étrange, ce sont parfois les constructions simples et souvent soignées des années 1900/1920 qu'on veut rendre ainsi plus "rustiques"...

À l'opposé, on cherche à reproduire dans les travaux de reconstruction l'écriture architecturale pavillonnaire : volumes, matériaux, mises en œuvre....

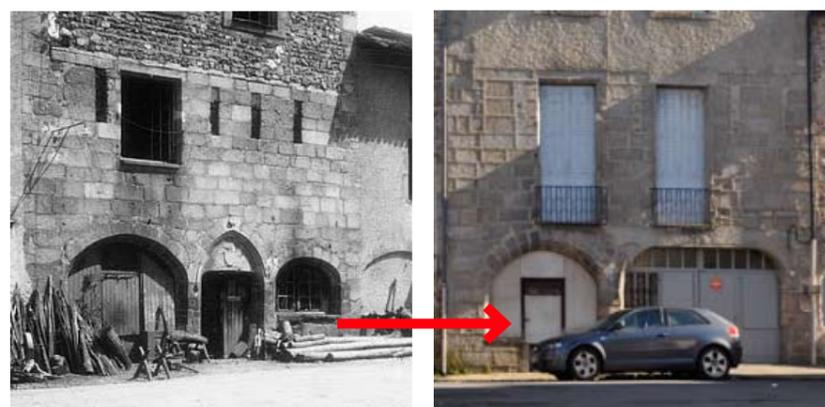
Le bâti rural est celui qui a le plus souffert de sa désaffectation/réaffectation éventuelle : habitats frustes faits de brique et de broc, volumes utilitaires bâtis de manière précaire. Sa restauration est souvent brutale, et conduit parfois à le dénaturer. Changer un aître aux bois tordus pour un autre aux bois impeccablement rectilignes conduit à sa perte de valeur visuelle.

Ces tendances, qui découlent d'idées reçues jamais examinées en détail, rarement soumises à la critique, ne sont pas propres au site, mais concernent de larges pans du territoire, en particulier lorsqu'existe un enjeu touristique. Le "rustique", c'est aussi le "touristique"

Elles témoignent en fait de la perte de savoirs et de savoir-faire ancestraux, laminés par l'industrialisation du bâtiment. Il est en particulier préoccupant de considérer l'ampleur de l'acculturation concernant les architectures anciennes et traditionnelles : un matériau emblématique, comme la tuile canal, encore dominant il y a un siècle, a pratiquement disparu, remplacé par des avatars industriels, aux qualités visuelles parfois douteuses.

Les manières de faire (en général erronées) se succèdent ainsi au fil des ans : les enduits grossiers au ciment, le décrépissage (avec rejointoiement d'abord en cre-ux, puis plus ou moins "beurré"). On traite le moderne comme du vieux (retour des choses : on a souvent traité le vieux pour lui donner l'aspect du moderne...). Tout semble se valoir...

On est en pleine subjectivité, alors qu'on devrait tendre vers une objectivité en fait à portée de main : par l'examen des supports, de la typologie architecturale... la stricte analyse des éléments à conserver. Peut-on se passer d'une réflexion préalable ?



Le temps des destructions et altérations graves: avant 1900 et après... Quand "conserver" n'était pas un objectif...

Après des siècles de techniques et matériaux immuables, le XXe siècle a introduit des façons de faire étrangères à ces procédés. On en arrive même à traiter avec le même aspect une construction ancienne et une construction moderne. Même esthétiquement et techniquement erronées, ces pratiques se sont enracinées, et passent pour les "bonnes pratiques" : c'est le "code visuel" d'un site touristique.

L'un des enjeux de l'AVAP est aussi de reconstruire des savoirs, tout en mettant un peu d'ordre dans des domaines où l'on est pas forcément disposé à changer ses habitudes...

## 10.01. Synthèse des données : un patrimoine réduit mais une image forte



Les toits de tuile de Châteldon d'aspect traditionnel ont tendance à se présenter comme d'un rouge plus sombre que le "vieux-rose" auquel on associe souvent la tuile canal.

La cause en est l'utilisation de diverses tuiles mécaniques, parfois teintées ou de modèles ayant eu tendance à se salir plutôt qu'à se patiner.



D'une manière générale, ce sont les architectures rurales les plus simples qui sont les plus difficiles à restaurer sans les dénaturer. Une certaine volonté de "tout changer" va parfois à l'encontre de la conservation de leur aspect.

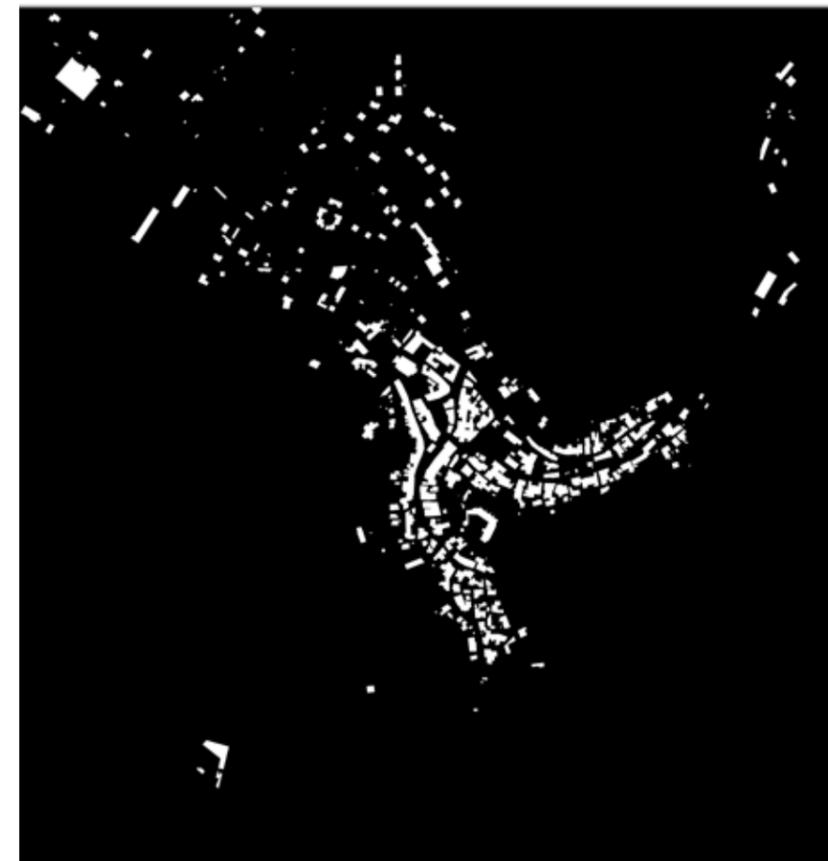
"Vieux rénové" ou neuf ?

"Rural modernisé" ou inventé ?

La réponse n'est pas toujours facile à trouver. Noter les finitions de type architecture pavillonnaire (bassoires, carrelages, poteaux rectilignes sur dalle mince...)



## 10.02. Synthèse des données : des quartiers distincts, une forme qui se défait



Les auto-rénovations dans le bourg donnent parfois des résultats architecturaux très incertains.



La périphérie s'est développée à partir du vocabulaire pavillonnaire courant : pavillons isolés à toit à deux pentes faible en tuile, clôtures souvent voyantes et masques végétaux.

### Un site ancien confiné

Site de confluence de 2 ruisseaux au pied d'un relief couronné d'un château, Châteldon s'est développé en "doigt de gant" le long des vallées.

De fait, il semble que le village se soit établi et développé sur des terrains restreints non propices aux activités agricoles : ses limites sont les vignes et les vergers sur les flancs de vallée, et la plaine ouverte à l'ouest, en partie inondable et sans doute affectée à des cultures et à l'élevage. Les terrains libres y deviennent rares, la congestion forte, avec des constructions de petite taille, parfois mal bâties, ce qui amène un phénomène à deux volets: le rabotage du bâti par des mises à l'alignement, à la période moderne la "dédensification" et la couverture du ruisseau la Chasserelle, qui a permis de récupérer un peu d'espace.

### Une évolution à deux vitesses ?

#### Le déclin du bourg

À la période moderne le paradigme a changé : l'activité agricole en chute libre n'est plus un critère suffisant de gel des terrains. Du coup, la forme urbaine existante s'est "figée" et les extensions se sont déroulées plutôt dans la plaine de l'ouest, ou sur des flancs autrefois en vignes ou jardins, sans solution de continuité avec l'existant. Depuis, le bourg se confronte à un processus de récupération laborieux et la "périphérie" se développe sous une forme banale mais bien rodée : zones d'activités en fond de vallée, pavillonnaire sur les flancs.

La difficulté de réaffecter dans des conditions décentes de confort des immeubles petits, enclavés et sans terrain de dégagement, parfois mal éclairés, entraîne souvent leur abandon plus ou moins définitif.

#### L'inexorable développement de la périphérie

D'un point de vue bio-climatique, il est indéniable que les extensions modernes, ouvertes au sud-ouest, présentent de meilleures conditions d'exposition que de larges pans du quartier historique, par ailleurs enfoui sous les reboisements. On ne saurait toutefois en dire autant de leurs qualités visuelles : ces constructions sont en général sans grande originalité, éternelles reproductions des modèles des années 1970-1980.

Le bourg peut-il revivre en se renouvelant, la périphérie se densifier sans amplifier l'étalement urbain ? Les marges de manœuvre sont étroites : renouveler le bourg c'est s'assurer d'une maîtrise foncière pas toujours à la portée de petites collectivités (le renouvellement aléatoire au gré des initiatives particulières, par création de micro-emprises rénovées, donne rarement des résultats visuellement satisfaisants), et la densification du pavillonnaire se heurte au dogme inusable de la "maison dont on fait le tour", pourtant archétype de la promiscuité.

Cet avatar populaire de la maison de maître, mais dépourvue de son vaste parc qui lui assurait une intimité, a des conséquences paysagères inattendues : la constitution de masques végétaux importants, parfois hauts comme la maison elle-même, pour rétablir cette intimité.

## 10.03. Synthèse des données : un paysage refermé, la présence de l'eau

### La fermeture d'un paysage jadis ouvert

Peu de sites ont subi en un peu plus de 60 ans une mutation paysagère aussi brutale que Châteldon.

D'un paysage viticole ouvert, d'un piémont d'allure presque méditerranéenne (ou rhénane, selon les références dont on dispose...), on est passé à un environnement boisé touffu, aux caractéristiques presque montagnardes, et d'un aspect paysager hétérogène.

Additionnant pêle-mêle parcelles retournées à la friche, plantations systématiques de Douglas, il s'est constitué un couvert dense et parfois très sombre, auxquels on prête, à tort ou à raison, des vertus négatives. La forêt assombrait le village en hiver en en réduisant l'ensoleillement.

Il est indéniable que la fermeture du paysage n'a pas encouragé la mise en valeur du village : celui-ci est presque enfermé dans sa "clairière" sur 3 faces, la totalité des vues anciennes depuis les sentiers de vigne, voire même certaines routes d'accès, ayant été occultées.

Diverses démarches tendent donc à vouloir retourner cette situation et à opérer une reconquête de parcelles pour les libérer de leur couvert forestier. Cette purge qui pourrait contribuer à ré-ouvrir des vues ne semble pas contradictoire avec les objectifs de l'AVAP (Aire de "mise en valeur"...), le paysage forestier récent (mais pas celui des vallées) n'étant pas en effet d'une qualité supérieure.

Il ne semble donc pas opportun de le considérer comme patrimonial, et de ne pas chercher à le figer par le biais de l'AVAP.

Il faut rappeler que ce n'est effectivement pas le cas des vallées, celle du Vauziron ou celle de la Credogne (rivière qui ne passe pas au bourg). Ces vallées "pittoresques" au sens premier du terme (des peintres parfois renommés les ont parcourues...) constituent un élément identitaire fort des flancs des Bois Noirs : rochers moussus, arbres d'essence diverses, beauté des lumières d'automne... On ne peut que déplorer que la transition entre ces paysages sauvages et ombrés et le bassin ensoleillé du bourg ait été abolie.

En matière d'environnement pur, on notera l'absence de protections réglementaires autour du bourg, qui auraient pu interagir avec l'AVAP, même si la présence de sources suppose l'existence de périmètres de protections de zones de captages.

Pour ce qui est des énergies dites "renouvelables", on a noté les capacités réduites et aléatoires du bourg en matière de solaire thermique, les capacités éoliennes très faibles voire nulles dans la zone du bourg. Le solaire dans le bourg relève un peu de la quadrature du cercle : il doit bénéficier d'un ensoleillement constant et régulier (la moindre ombre, fût-elle temporaire, ruine le rendement), et ses panneaux ne doivent pas compromettre les vues sur les toitures du site ou interférer avec les vues sur les monuments protégés...

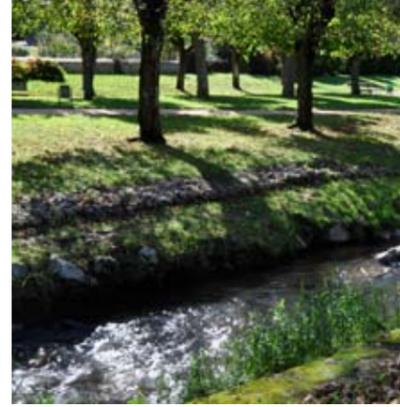


Ce photo-montage illustre bien la brutale mutation du paysage de Châteldon en 60 ans. Le cliché truqué du bas montre quel aurait pu être le paysage si la viticulture s'était maintenue...



Un couvert forestier d'aspect presque nordique cerne le bourg de Châteldon sur au moins 3 de ses faces. Pratiquement toutes les voies ont pour fond visuel la forêt.

### 10.03. Synthèse des données : un paysage refermé, la présence de l'eau



#### Un rapport à l'eau ambigu

Le rapport à l'eau est un point important à aborder, à Châteldon, dont la notoriété ... dépend essentiellement de son eau.

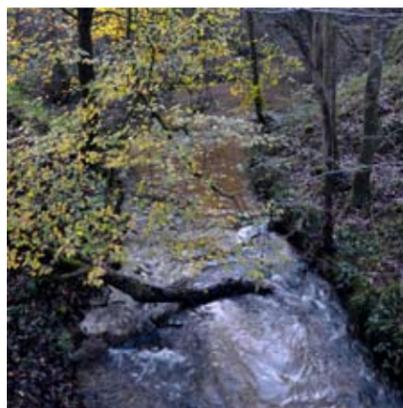
La forme du village ancien provient du tracé des rivières. Celles-ci, utilisées à la fois pour leur force motrice et sans doute comme "égout" avaient suscité quelques activités pré-industrielles : moulins, scierie, tanneries... Ce rôle utilitaire peu reluisant, l'étroitesse des espaces publics, ont amené à se détourner des rivières, et à en recouvrir certaines.

La disparition de la Chasserelle dans des buses constitue un élément très négatif des aménagements de la première partie du XXe siècle : le pittoresque a été détrôné par l'hygiénisme, pour récupérer des surfaces aujourd'hui affectées à la circulation mécanique ou au stationnement. Sans vouloir dédouaner les municipalités d'alors, il faut rappeler que de très nombreuses rivières ont été enfouies en Auvergne à la période moderne : entre autres le Sioulot à Orcival (pour autant site reconnu...) ou la Tiretaine à Clermont-Ferrand.

La période actuelle valorise au contraire la présence d'eau dans l'aménagement urbain: le quai piétonnier (au lieu d'une voie circulée), la rigole qui glougloute au long de la rue piétonne... Mais au nom de la sécurité (ou des fantasmes qui en tiennent lieu), il semble impossible de faire réapparaître tout ou partie de ce réseau caché, qui aurait pu faire de Châteldon une sorte de "Venise auvergnate". Au vu des aménagements de cours d'eau en vigueur dans les pays alémaniques, on peut néanmoins se poser la question du retour ou non de la présence de l'eau en centre bourg.

La période contemporaine a vu là-aussi commencer de s'inverser le rapport local à l'eau : le réaménagement du parc des Gravières a permis une redécouverte partielle de cet élément. L'existence du quai entre le quartier de l'Aire et l'aval du bourg apparaît comme une opportunité : l'eau rétablit des continuités dans un bourg fragmenté par l'usage du véhicule individuel.

L'eau naturelle mais industrielle : l'eau de table...



L'eau accessible et assumée : l'eau urbaine et paysagère...



L'eau à contempler: l'eau sauvage...



L'eau utile : l'eau domestiquée...



L'eau inaccessible et mal assumée : l'eau des arrières...



## 10.04. Synthèse des données : quelle prise en compte environnementale ?

Peut-on fixer des objectifs environnementaux autres que très généraux à l'AVAP ?

On sait combien l'usage immodéré d'un terme (ici le "développement durable") peut contribuer à brouiller son véritable objet, voire à le rendre inopérant (les "objectifs du développement durable" pouvant apparaître comme de simples ajustements de mots sous forme de phrases ronflantes).

On a examiné successivement l'interaction entre zonages de protection éventuels, inexistante ; la compatibilité avec le PADD du PLU, avérée ; les capacités de production énergétique, qui ne concernent en fait que le solaire thermique, capacité très réduite dans le bourg, mais significative en périphérie ouest ; les questions relatives à l'isolation extérieure, de peu d'intérêt sur le site (cette technique concerne surtout le bâti des années 1940 à 1970). Une question récurrente demeure, celle des matériaux.

### Un contexte environnemental ambigu

Pour ce qui est de l'environnement "ordinaire", ne faisant pas l'objet de "zonages" ou de délimitations précises, on a pu constater combien celui de Châteldon interagissait avec les questions relatives au paysage et à l'aménagement urbain.

Deux thèmes de réflexion se sont imposés : celui de la forêt, qui est revenue cerner le bourg et a altéré ses visibilitées, forêt à laquelle on prête en outre un caractère assombrissant ; et celui de l'eau, qui fédère les quartiers et ressort de l'identité même de Châteldon.

L'AVAP n'a pas à capacité à préconiser un couvert végétal plutôt qu'un autre. Tout au plus peut-elle "patrimonialiser" certains alignements plantés, des jardins, des agencements particuliers de végétaux découlant d'une utilisation du sol (comme le bocage dans certaines régions), d'une manière générale tout couvert lié à une architecture spécifique. La récente forêt "industrielle" de Châteldon, forêt de culture et non forêt naturelle, celle qui a remplacé la vigne, n'a donc pas vocation à être patrimonialisée. Si la vigne avait survécu, la réponse serait différente.

L'eau soulève d'autres questions, auxquelles seul l'aménageur peut répondre. C'est un élément identitaire fort : sources, torrent, ruisseau, rivière, ponts, passerelles, biefs, canaux de dérivation, bassins... tout un vocabulaire est ici présent. Au début du XXe siècle, on a tourné le dos à l'eau, celle-ci étant associée à des valeurs négatives (industries polluantes, égout...). Il est temps aujourd'hui de retrouver l'eau en l'associant à des valeurs positives.

### Les matériaux : prix, coût réel, valeur, développement durable...

Un reproche est universellement porté sur les règlements des secteurs protégés : ils entraîneraient des surcoûts, "insupportables" pour les propriétaires, lesquels laisseraient périr leur bien, ou bien agiraient en dehors du cadre légal. Seule une élite financièrement aisée serait en mesure de respecter les règles...

Que demande-t-on de si particulier : en général des matériaux séculaires, ici de la tuile canal, des menuiseries en bois, des enduits à base de chaux... On demande aussi le respect de ce qui existe, d'éviter de sacrifier matériaux, revêtements ou dispositifs existants (ainsi les encadrements d'ouvertures ou les fenêtres à la française)... il ne s'agit là nullement de dispositions arbitraires, découlant de la subjectivité des uns ou des autres...

Il est évident que l'univers du bâtiment a été concerné par la spirale consumériste du "low-cost" : portes et fenêtres en matière plastique douteux du point de vue sécuritaire et sanitaire, mais "moins" chers que le bois, multiplication des surfaces de bricolage et de matériaux à prix "discount". Faites le vous-même : tant pis pour le résultat réel, technique ou esthétique.

Les externalités de ces produits basiques ne sont d'ailleurs jamais prises en compte (malgré les discours vertueux sur le "développement durable").

Est-il en effet pertinent de comparer une fenêtre en bois qui peut durer plus d'un siècle (si on l'entretient, il est vrai) avec un produit en matière plastique (tiré à 43% du pétrole, il faut le rappeler) d'une espérance de vie qui n'excède pas 30 ans ?

Doit-on comparer un produit qui peut être fabriqué localement à un produit fabriqué dans des conditions sociales et environnementales inconnues, et qui traverse la moitié de la planète pour nous parvenir, même si le prix en varie de 3 à 1 ?

Doit-on également préconiser, comme le font certains, de traiter un bâti de type traditionnel, bâti "respirant" faut-il le préciser, comme un bâti moderne ? Changer des menuiseries certes pas très étanches sur un bâtiment de type traditionnel a-t-il du sens, quand on sait que l'essentiel des déperditions s'effectue par les toitures et les planchers ? Peut-on appliquer la méthode de la "bouteille thermos" au bâti ancien, au risque de possibles sinistres ?

Enfin dernier point, par quels moyens la "valeur du site" peut-elle être augmentée ?

L'AVAP n'a évidemment pas de réponse à ces interrogations, qui devraient relever du sens commun. Mais la rédaction du règlement aura inévitablement des impacts sur ces choix. S'arrêter à la lettre du règlement, sans se référer à ce qui l'a sous-tendu, n'a pas de sens.